



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 4 mai 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 12 – Orientation

**12.001** Accord de principe / Mandat spécial

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166340001

Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal - Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal et à autoriser pour l'année 2016 un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472007

Accorder un contrat à PES Canada inc., pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15108 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472008

Accorder 2 contrats à Toyota Drummondville, pour la fourniture de véhicules de marque Toyota 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 444 562,34 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (20 véhicules), et 196 124,36 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (6 véhicules) - Appel d'offres public 16-15103 (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472009

Accorder 2 contrats à Honda Drummondville, pour la fourniture de véhicules de marque Honda 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 486 661,58 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (21 véhicules), et de 170 254,98 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (5 véhicules) - Appel d'offres public 16-15104 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1163041001

Conclure une entente-cadre avec Dubo Électrique ltée, pour une période de 36 mois pour la fourniture sur demande de câbles électriques - Appel d'offres public 15-14903 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 673 690,02 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316010

Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord (phase 1) du parc Clémentine-de-la-Rousselière - Somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6882 (3 soumissionnaires)

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334006

Accorder à Trane Canada ULC un contrat pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 826 897,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres 16-15177 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1166135005

Conclure avec 911 Supply and Adventure Gear inc. une entente-cadre pour une période de 24 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de vêtements techniques au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Appel d'offres public 16-15225 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 169 529,95 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334008

Accorder un contrat à ABB inc., pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 - Somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la culture - 1163243003

Accorder un contrat à Atelier du bronze inc., pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 122 397,26 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1166135004

Conclure avec Valley Associates Global Security corp. une entente-cadre pour une période de 24 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques antiémeutes destinés au Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15123 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 390 585,71 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166861001

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 3 512 512,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6858) (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

Le rapport de la Commission sur l'examen des contrats sera livré ultérieurement

**20.012** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1166134001

Conclure une entente-cadre avec la firme Albert Viau Emco Corporation, d'une durée de 60 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de robinets-vannes - Appel d'offres 16- 14425 (5 soumissionnaires) (Montant estimé: 1 650 663,07\$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.013** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231004

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Rosemont - La Petite-Patrie, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$ (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$), taxes incluses - Appel d'offres public 329404 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.014** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231003

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements Anjou, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Saint-Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$ (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 329403 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.015** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1156986001

Autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.016** Contrat de construction

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1166682003

Accorder 3 contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 \$, 1 213 828,33 \$ et 1 211 942,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.017** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1167112001

Accorder un contrat au Groupe Mécano inc., pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater - Somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10188 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.018** Contrat de construction

CE Service de la culture - 1163243002

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour les travaux de restauration de la maçonnerie du monument à Nelson (Colonne Nelson) à la place Jacques-Cartier - Dépense totale de 197 297,10 \$, taxes incluses - Appel d'offre public VMP-16-012 (5 soumissionnaires)

**20.019** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231007

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 1 058 930,55 \$ (contrat: 967 930,55 \$ + incidences: 91 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 290501 (10 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.020** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231011

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite-Patrie et Saint-Laurent - Dépense totale de 827 778,14 \$ (contrat : 748 778,14 \$ + incidences : 79 000,00 \$) - Appel d'offres public 258208 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.021** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231013

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 615 067,03 \$ (contrat: 2 450 067,03 \$ + incidences: 165 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324007 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.022** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231002

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) - Dépense totale de 6 332 992,38 \$ (contrat: 5 961 992,38 \$ + incidences: 371 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324005 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.023** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231006

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont - La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR) - Dépense totale de 3 062 200,00 \$ (contrat: 2 874 200,00 \$ + incidences: 188 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324006 (11 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.024** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos



**20.025** Contrat de services professionnels

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164804001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération - Appel d'offres public 16-14979 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 564 021,36 \$, taxes incluses) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.026** Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1166945001

Accorder un contrat de services professionnels à Legico-CHP inc. pour la réalisation d'une étude économique concernant l'optimisation des réseaux d'aqueduc de l'Ouest de l'Île - Somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14894 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.027** Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316007

Autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.028** Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166627002

Autoriser une dépense additionnelle de 35 812,52 \$, taxes incluses pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation du contrat de construction du projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine dans le cadre du contrat à Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique (CE14 1452) (CE15 2361), majorant ainsi le montant total du contrat de 287 893,87 \$ à 323 706,39 \$, taxes incluses - Approuver le projet d'addenda à cet effet

**20.029** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1166075001

Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois - Somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

Le rapport de la Commission sur l'examen des contrats sera livré ultérieurement

**20.030** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1166075004

Conclure une entente de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour l'acquisition de services professionnels en informatique dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans - Somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

Le rapport de la Commission sur l'examen des contrats sera livré ultérieurement

**20.031** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1164114001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente 1 : 935 726,30 \$, Entente 2 : 11 099 926,90 \$, Entente 3 : 8 438 937,48 \$, Entente 5 : 2 462 501,08 \$, Entente 6 : 5 797 509,86 \$, Entente 8 : 1 603 707,57 \$, Entente 10 : 5 221 266,49 \$ et Entente 11 : 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente 9 : 2 552 100,08 \$, Entente 12 : 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information - Appel d'offres 15-14420 (13 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

Le rapport de la Commission sur l'examen des contrats sera livré ultérieurement

**20.032** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1163820003

Résilier trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada : LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.033** Entente

CG Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1167110002

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8 h 30 à 16 h 30 - Autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Tour de l'Île

**20.034** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1167229001

Autoriser la présentation des oeuvres de monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, évaluées à 4 300 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2016, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin

**20.035** Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1163778001

Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Tripar inc., une indemnité et un loyer, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de la propriété de Tripar inc., d'une superficie approximative de 437,85 m<sup>2</sup>, sise au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant 32 528,51 \$, incluant les taxes applicables

**20.036** Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840005

Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 »

**20.037** Immeuble - Servitude

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156462002

Approuver un projet d'acte par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant l'immeuble situé au nord-ouest de l'Avenue Mont-Royal Est, entre les 2e et 5e Avenues, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

**20.038** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166794005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année sur 5 ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour la réalisation des activités de mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique - Autoriser un virement budgétaire en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.039** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166794002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 327 339 \$ à différents organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.040** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.041** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1164251002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 575 000 \$ à 5 différents organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.042** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166794003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.043** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1164251001

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée - Approuver les projets de conventions à cet effet

**20.044** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1166794004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 275 091 \$ à 6 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération* : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.045** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1166344005

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.046** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1161508001

Approuver les 8 protocoles de soutien technique estimés à 1 367 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 9 au 18 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 29 juin au 9 juillet, Montréal complètement cirque du 7 au 17 juillet, Le Festival Juste pour rire du 16 au 30 juillet, Festival International Nuits d'Afrique du 19 au 24 juillet, Festival Zoofest du 14 au 30 juillet, Présence autochtone/Terres en vues 4 au 7 août et le Festival Mode & Design du 17 au 21 août 2016

**20.047** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du développement économique - 1167221002

Approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017

*Compétence d'agglomération :* Programmation ainsi que toute modification à celle-ci selon l'entente avec le MAMOT

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1166692002

Prendre connaissance et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**30.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.004** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1161334001

Émettre une résolution à l'effet que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville et ce, afin d'obtenir l'autorisation du Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), laquelle est requise pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus

**30.005** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1164073001

Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1164073002

Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495

**30.007** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160843004

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 8 au 11 mars 2016, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum- Montant : 3 533,09 \$

**30.008** Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1160679008

Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2016 - Autoriser l'occupation du domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016

**30.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos



**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1167286001

Autoriser un virement budgétaire de 137 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications afin de réaliser le plan de transition de la publication À Nous Montréal et réaliser la promotion des activités estivales de la Ville

**30.011** Nomination / Désignation d'élus

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784003

Procéder à la désignation de quatre représentants la Ville de Montréal pour agir comme observateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

**30.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.014** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1165075002

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 40.003 Règlement - Avis de motion

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1150025004

Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount)

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843003

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

### 40.005 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement des acquisitions de terrains d'intérêt écologique relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal

**40.006** Règlement - Emprunt

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**40.007** Règlement - Urbanisme

CM Pierrefonds-Roxboro, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1142640043

Adopter, avec changements, un projet de règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 27 avril 2015 par le conseil municipal

Assemblée de consultation publique tenue le 13 juillet 2015

**40.008** Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1166213002

Approuver le projet de règlement R-145-1, modifiant le règlement R-145 autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer la mise à niveau des moteurs de traction des MR73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 69 012 157 \$

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

**40.009** Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1166213003

Approuver le projet de règlement R-165 autorisant un emprunt de 45 062 454 \$ pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1163997002

Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses - Rapport final

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 60.002 Dépôt

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472011

Informar le comité exécutif que 18 vélos, appartenant à la Ville de Montréal, ayant été mis au rancart pour cause de désuétude, ont fait l'objet d'un don à l'organisme sans but lucratif CYCLOCHROME INC. situé à Montréal

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 60.003 Dépôt

CM Service du greffe, Bureau de la présidence du conseil - 1164320003

Prendre connaissance du rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élués et élués de la Ville de Montréal

### 60.004 Dépôt

CG Service de l'environnement - 1161177001

Prendre connaissance du document intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques »

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b> | <b>27</b> |
| <b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b> | <b>17</b> |
| <b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b> | <b>36</b> |

CE : 10.002

2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1166340001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal et à autoriser pour l'année 2016 un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. |

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, conditionnellement à :
  - l'obtention par Triathlon International de Montréal d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièces jointes et permettant d'assurer la réussite de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 sur les plans financier et organisationnel;
  - l'obtention d'un engagement formel de Triathlon International de Montréal à consentir un legs d'une valeur à déterminer pour la population montréalaise, et ce, préalablement à l'établissement d'une entente entre la Ville et Triathlon International de Montréal.

2. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal.
3. d'autoriser pour l'année 2016 un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-24 19:28

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166340001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal. Mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal et à autoriser pour l'année 2016 un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'*International Triathlon Union* (ITU) est l'organisation internationale gouvernant la pratique sportive mondiale du triathlon. L'ITU sanctionne deux circuits majeurs de compétitions, soit la World Triathlon Series (WTS) et le circuit des Coupes du monde. La WTS est le circuit principal de l'ITU et attire les meilleurs triathlonsiens de la planète. Pour sa part, le circuit des Coupes du monde a été conçu pour permettre le développement d'athlètes de la relève qui aspirent un jour évoluer sur le circuit WTS.

Pour l'année 2016, l'ITU a octroyé les droits à Triathlon Canada de tenir à Montréal un événement de la Coupe du monde. Cet événement, la Coupe du monde ITU de triathlon Montréal 2016 (Coupe du monde ITU Montréal 2016), se tiendrait le 7 août 2016 dans le Vieux-Port de Montréal. La Coupe du monde ITU Montréal 2016 s'inscrira dans le calendrier des Coupes du monde de l'ITU.

L'ITU, via un protocole d'entente, a délégué l'organisation de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 à un organisme à but non lucratif ayant son siège social à Montréal, soit Triathlon International de Montréal (TIM).

Conjointement avec la Coupe du monde ITU Montréal 2016, TIM organisera le même jour et sur le même parcours un triathlon populaire qui sera accessible à tous les Montréalais. TIM vise environ 2000 athlètes amateurs pour cet événement populaire important dans les calendriers de compétitions de Triathlon Québec et de Triathlon Canada. TIM souhaite obtenir un soutien financier et en biens et services de la Ville.

Un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et TIM est à convenir à cet effet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

La Coupe du monde ITU Montréal 2016 se tiendrait le 7 août dans le Vieux-Port de Montréal avec comme départ/arrivée le quai Jacques-Cartier. Cet événement réunira plus de 150 athlètes élités et 2000 athlètes amateurs, en plus d'officiels et accompagnateurs en provenance de plus de 25 pays. L'événement se déroulera dans le fleuve Saint-Laurent et sur le domaine public de 6 h à 19 h 30. L'organisme prépare l'événement en collaboration avec la Société du Vieux-Port de Montréal, l'Administration portuaire de Montréal (Port de Montréal) et la Division des événements publics de la Ville (DEP).

Le présent dossier décisionnel recommande de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ dans la tenue de l'événement à Montréal, conditionnellement à l'obtention d'engagements en argent, biens et services suffisants des autres bailleurs de fonds permettant d'assurer la réussite de cet événement. De plus, il est recommandé de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et TIM, organisateur de l'événement.

### **Soutien financier**

Le financement, l'organisation et la présentation de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 seront sous l'entière responsabilité de TIM. Il aura la responsabilité d'effectuer les démarches requises auprès des commanditaires et des instances publiques et parapubliques concernées pour trouver le financement permettant d'assurer la réussite de l'événement. Ce dernier a confirmé par écrit qu'il assumerait tout dépassement de coûts et tout déficit (p. j.).

Le tableau suivant illustre le montage financier proposé par TIM pour la Coupe du monde ITU Montréal 2016 en date du 19 janvier 2016 :

| <b>Contributions municipales</b>    |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Ville hôtesse – Soutien financier   | 200 000 \$          |
| Ville hôtesse – Biens et services   | 100 000 \$          |
| <b>Subventions gouvernementales</b> |                     |
| Sport Canada                        | 249 000 \$          |
| Ministre de l'Éducation (MEESR)     | 287 500 \$          |
| Secrétariat à la métropole (FIRM)   | 100 000 \$          |
| Tourisme Québec                     | 175 000 \$          |
| Enveloppe discrétionnaire (Fédéral) | 30 000 \$           |
| <b>Revenus autonome</b>             |                     |
| Revenus autonomes (privés)          | 1 355 000 \$        |
| <b>Total revenus :</b>              | <b>2 496 500 \$</b> |

Les demandes de TIM dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde ITU de triathlon à Montréal envers la Ville sont :

- Un soutien financier de 200 000 \$ pour couvrir certains frais de la Coupe du monde ITU Montréal 2016;
- Un soutien en biens et services équivalent à 100 000 \$.

Toutefois, malgré la demande de l'organisme, le SDSS recommande un soutien financier maximal de 100 000 \$, soit 4 % du budget prévisionnel de l'événement. Par conséquent, l'organisme devra revoir le budget de l'événement à la baisse. Le SDSS estime qu'un exercice de compression budgétaire est possible et il assurera un suivi étroit avec l'organisme afin de réduire au maximum les risques associés au montage financier de l'événement. Le soutien financier de la Ville pour l'événement sera confirmé aux conditions suivantes :

- Il serait conditionnel à l'obtention par TIM des engagements des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel;
- Il sera réévalué afin de s'assurer du respect des critères établis par la Ville, notamment en ce qui concerne les pourcentages de revenus autonomes, des subventions des gouvernements du Québec et du Canada et de toutes les instances publiques et parapubliques;
- La Ville se réserve le droit de revoir à la baisse le montant du soutien financier suite à l'évaluation du nouveau budget prévisionnel compressé et en regard des engagements de autres bailleurs de fonds.

### **Soutien en biens et services**

Le soutien de 30 000 \$ en biens et services recommandé serait assumé à même les budgets de fonctionnement des services et directions concernés. La Ville assumera notamment les frais d'entrave (permis d'occupation du domaine public), ainsi que la perte de revenus de parcomètres engendrés par la tenue de l'événement sur le domaine public et fournira les services techniques nécessaires à la réalisation de l'événement, sous réserve de la disponibilité de ses ressources. Selon la configuration du parcours, des aménagements temporaires seront prévus afin d'accueillir un nombre important de spectateurs. Tous les aspects de la mise en place du parcours, notamment les frais de signalisation, de remorquage, de plans de détour et de barricades seront assumés par le promoteur. La DEP assure la coordination avec toutes les parties prenantes, notamment l'arrondissement de Ville-Marie, les services d'urgence, la Société du Vieux-Port de Montréal et Port de Montréal.

En raison de l'importance du soutien financier demandé par TIM et de l'envergure de l'événement, il est impossible d'inclure la Coupe du monde ITU Montréal 2016 dans le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal qui offre un soutien maximal de 25 000 \$.

### **JUSTIFICATION**

Cet événement sportif comble une lacune quant au nombre et aux types d'activités qui permettent aux Montréalais de renouer avec le fleuve Saint-Laurent, tout en représentant très bien l'héritage sportif de la métropole. Montréal regorge d'événements en plein air pendant la période estivale, mais les événements internationaux se déroulant dans le fleuve Saint-Laurent sont rares. Cet événement procurera aux Montréalais la possibilité d'assister, et surtout de participer, à un événement à rayonnement international dans un lieu historique.

### **Retombées économiques**

Selon une étude préliminaire, les retombées économiques estimées pour Montréal sont

intéressantes, soit 3,9 M\$. La Coupe du monde ITU Montréal 2016 engendrera également des investissements non négligeables des gouvernements du Québec et du Canada vers Montréal.

Depuis 2001, la ville d'Edmonton est l'hôte d'une course WTS qui connaît beaucoup de succès. En 2014, Edmonton a eu le privilège d'être la ville hôte pour les Championnats du monde de triathlon qui ont attiré au-delà de 3000 participants et 100 000 spectateurs, tout en générant, selon les estimations, plus de 20 M\$ en impact économique pour la région. De plus, cet événement a laissé à la ville d'Edmonton un legs sportif d'au-delà de 1 M\$. TIM a l'intention de créer un événement récurrent à Montréal en utilisant le modèle ayant été un succès à Edmonton.

### **Rayonnement et envergure**

Vu la tenue de l'événement de triathlon des Jeux olympiques de Rio 2016 onze jours plus tard, plusieurs olympiens pourraient utiliser la Coupe du monde ITU Montréal 2016 comme étape préparatoire. Par contre, vu son statut inférieur à la WTS, la série de la Coupe du monde n'attire pas les meilleurs athlètes, et par conséquent, la présence des médias internationaux est limitée. De plus, le lancement des Jeux olympiques de Rio, 2 jours avant l'événement, pourrait diminuer la couverture médiatique internationale, et même locale.

Triathlon Canada a l'intention de créer un événement récurrent à Montréal et espère obtenir dans les prochaines années un événement de la WTS (2017-2018), et éventuellement, la tenue des Championnats du monde de triathlon (2019).

### **Retombées sociales et sportives**

Il est prévu par TIM de laisser un legs à la communauté sportive de Montréal. Le montant exact de ce legs serait déterminé avant la signature d'une éventuelle entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal. De plus, le comité organisateur implique la Fédération québécoise de triathlon et les clubs locaux dans l'organisation de l'événement.

Afin de faciliter les démarches de recherches de financement auprès des autres bailleurs de fonds potentiels, il est souhaitable que la Ville donne son accord de principe le plus rapidement possible.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du soutien recommandé dans l'accord de principe est de 130 000 \$, soit 100 000 \$ en soutien financier et 30 000 \$ en biens et services. Le soutien financier, soit un coût de 100 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la diversité sociale et des sports. Cette dépense sera assumée à la hauteur de 100 % par l'agglomération.

Ce soutien est inférieur au 200 000 \$ demandé en contribution financière, et au 100 000 \$ demandé en biens et services. Comme indiqué précédemment, en raison de l'évaluation faite par le SDSS, le total des montants recommandés ne devrait pas être plus élevé que 130 000 \$. Ces montants sont comparables au soutien accordé à d'autres événements de nature et d'envergure semblables.

Les conditions de soutien, les obligations et les modalités de paiement seront détaillées dans l'entente à intervenir entre la Ville et TIM (mai 2016).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015* de la Ville de Montréal, le SDSS a sensibilisé TIM à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un accord de principe confirmera officiellement l'engagement de la Ville de Montréal à vouloir accueillir la Coupe du monde ITU Montréal 2016, avec les avantages et retombées mentionnés à la rubrique "Justification".

Si la Ville refuse de s'engager officiellement, elle risque :

- de perdre la tenue d'une étape de la série Coupes du monde de l'ITU à Montréal, laquelle pourrait être déplacée ailleurs;
- que l'ITU et Triathlon Canada refusent à l'avenir de tenir des événements à Montréal;
- de nuire à la recherche de financement auprès des autres bailleurs de fonds.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2016 à mai 2016 : Négociation, préparation et conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et TIM, incluant une révision budgétaire de l'événement.

- Mai 2016 : Approbation de l'entente de soutien financier et en biens et services auprès des instances de la Ville de Montréal.
- Juin 2016 à octobre 2016 : Suivi des engagements et des obligations assumées par chaque partie en vertu de l'entente signée.
- 7 août 2016 : Tenue de la Coupe du monde ITU Montréal 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Kevin DONNELLY, Service de la culture  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Kevin DONNELLY, 23 février 2016  
Guy CHARBONNEAU, 23 février 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

William MOYLAN  
Conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-23

Luc DENIS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-03-22





**Dossier # : 1164472007**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15108 |

**IL EST RECOMMANDÉ**

1. d'accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au dossier;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-25 11:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1164472007**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15108 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 25 février 2016, le dossier décisionnel relatif à l'acquisition de soixante-dix véhicules Dodge Charger 2016 (1164472001) a été présenté aux membres du conseil d'agglomération et approuvé. Ces soixante-dix véhicules seront utilisés comme véhicules d'urgence identifiés.

Afin de devenir des véhicules d'urgence identifiés, chacun de ces soixante-dix véhicules devra être spécialement aménagé, notamment par l'installation d'un gyrophaire-rampe lumineuse.

Afin d'acquérir ces gyrophares-rampes lumineuses, l'appel d'offres public 16-15108 s'est tenu du 24 février au 16 mars 2016, soit pour une période de vingt-deux jours civils, donc sept jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Malgré qu'il y ait eu cinq preneurs du cahier des charges, un seul fournisseur a déposé une soumission, laquelle a été déclarée administrativement et techniquement conforme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0108 - 25 février 2016 - Accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Dodge Charger, année 2016, pour la somme maximale de 2 141 236,92 \$, taxes incluses.  
 CG15 0338 - 28 mai 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la

somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses.

DA144472012 - 17 avril 2014 - Accorder un contrat à "PES Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules Ford Police Interceptor 2014 en véhicules d'urgence identifiés pour la somme maximale de 63 092,53 \$, taxes incluses.

CE13 0850 - 12 juin 2013 - Accorder à "PES Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 pour la somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses.

CE12 1793 - 31 octobre 2012 - Accorder à "PES Canada inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules Dodge Charger 2013 pour la somme maximale de 332 593,93 \$, taxes incluses.

## DESCRIPTION

Accorder au seul soumissionnaire, "PES Canada inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, correspondant au devis technique de l'appel d'offres public 16-15108, pour une somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses.

## JUSTIFICATION

L'acquisition, entre autres, des gyrophares-rampes lumineuses est nécessaire au Service de police de la Ville de Montréal afin de lui permettre d'aménager les véhicules Dodge Charger 2016 en véhicules d'urgence identifiés.

| <b>Soumission conforme</b>  | <b>Coût de base</b>  | <b>Autres</b>  | <b>Total</b>         |
|---|----------------------|----------------|----------------------|
| PES Canada inc.   | 172 997,13 \$        | 0,00 \$        | 172 997,13 \$        |
|   |                      |                |                      |
| <i>Dernière estimation réalisée</i>   | <i>160 965,00 \$</i> | <i>0,00 \$</i> | <i>160 965,00 \$</i> |
| <b>Les taxes sont incluses dans les coûts</b>   |                      |                |                      |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br><i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>                |                      |                | 172 997,13 \$        |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> |                      |                | 0,0 %                |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |                      |                | 0,00 \$              |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>  |                      |                | 0,0 %                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>                           |                      |                | + 12 032,13 \$       |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>     |                      |                | + 7,0 %              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |                      |                | 0,00 \$              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>            |                      |                | 0,0 %                |

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la

Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "P.E.S. Canada inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Accorder un contrat de 172 997,13 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules Dodge Charger 2016 en véhicules d'urgence identifiés. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisation du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

Le coût total maximal de ce contrat de 172 997,13 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : un montant maximal de 157 969,44 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 – « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas au présent dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de pouvoir aménager les véhicules Dodge Charger 2016 en véhicules d'urgence identifiés, le Service de police de la Ville de Montréal se doit d'acquérir le matériel d'aménagement décrit au présent dossier décisionnel, soit les gyrophares-rampes lumineuses. Faute d'aménager ces véhicules, ceux-ci ne pourront servir de véhicules d'urgence identifiés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2016: dossier présenté au comité exécutif.

Mai 2016: préparation du bon de commande et transmission à l'adjudicataire.

Juillet 2016: réception du matériel à la Section du parc automobile du SPVM.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 1er avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

#### **ENDOSSÉ PAR**

Érik VINCENT  
Chef de division  
Division des ressources matérielles

Le : 2016-03-31

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint - Police

**Approuvé le :** 2016-04-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1164472008**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder deux contrats à "Toyota Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Toyota 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 444 562,34 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (20 véhicules), et de 196 124,36 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (6 véhicules) - Appel d'offres public 16-15103 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés |

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Toyota Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Toyota 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 444 562,34 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (20 véhicules), et de 196 124,36 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (6 véhicules), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15103 et au tableau des prix reçus joints au présent dossier;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 53 321,40 \$, soit 36 793,80 \$ pour les vingt véhicules du premier contrat et 16 527,60 \$ pour les six véhicules du deuxième contrat, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-25 11:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164472008**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder deux contrats à "Toyota Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Toyota 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 444 562,34 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (20 véhicules), et de 196 124,36 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (6 véhicules) - Appel d'offres public 16-15103 - 3 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de remplacer trente véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 16-15103 s'est tenu du 29 février au 16 mars 2016, soit pour une période de dix-sept jours civils, donc deux jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 16-15103 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 29 février 2016. L'appel d'offres public 16-15103 concernait la fourniture de trente véhicules Toyota 2016.

Le délai de validité des soumissions est de cent cinquante jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 16 mars 2016 et se terminera le 12 août 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la mi-mai 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

L'appel d'offres public 16-15103 mentionne que le contrat sera octroyé article par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Cet appel d'offres contenait six articles à acquérir. Le fournisseur "Toyota Drummondville" a présenté la plus basse soumission conforme pour chacun des six articles décrits audit appel d'offres.



Le présent dossier décisionnel, qui concerne l'acquisition des articles 2 et 5 décrits à l'appel d'offres, est présenté aux membres du comité exécutif étant donné que le montant total, taxes incluses, pour chacun de ces deux articles, est supérieur à 100 000 \$. En effet, le montant total, taxes incluses, de l'article 2, qui concerne l'acquisition de vingt véhicules Toyota, s'élève à 444 562,34 \$ et le montant total, taxes incluses, de l'article 5, qui concerne l'acquisition de six véhicules Toyota, s'élève à 196 124,36 \$.

Quant aux articles 1, 3, 4 et 6 décrits à l'appel d'offres, les contrats seront octroyés par décision déléguée, le montant de chacun de ceux-ci, taxes incluses, étant inférieur à 100 000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voici quelques décisions concernant l'acquisition de véhicules banalisés:

DA164472004 - 11 février 2016 - Autoriser une dépense de 31 868,84 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un véhicule de marque Dodge 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

DA154472018 - 10 septembre 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, "John Scotti Automotive Ltd", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 67 386,85 \$, taxes incluses.

DA154472016 - 1er septembre 2015 - Accorder un contrat à "Armand Quérim automobiles ltée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 65 777,87 \$, taxes incluses.

CE15 1311 - 29 juillet 2015 - Accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq véhicules de marque Ford, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses.

DA154472012 - 29 juillet 2015 - Accorder un contrat à "9213-7926 Québec inc. - St-Basile Hyundai", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 54 816,65 \$, taxes incluses.

CE15 0954 - 20 mai 2015 - Accorder à Armand Quérim Automobile/Mazda de Laval, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses.

DA154472009 - 7 mai 2015 - Accorder un contrat à "Bourassa Chevrolet Buick GMC ltée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 82 389,94 \$, taxes incluses.

DA154472008 - 4 mai 2015 - Accorder un contrat à "Cité Nissan Gabriel S.E.C.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 91 643,12 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

L'appel d'offres public 16-15103 mentionne que le contrat sera octroyé article par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Cet appel d'offres contenait six articles à acquérir. Le fournisseur "Toyota Drummondville" a présenté la plus basse soumission conforme pour chacun des six articles décrits audit appel d'offres.

Le présent dossier décisionnel, qui concerne l'acquisition des articles 2 et 5 décrits à l'appel d'offres, est présenté aux membres du comité exécutif étant donné que le montant total, taxes incluses, pour chacun de ces deux articles, est supérieur à 100 000 \$. En effet, le montant total, taxes incluses, de l'article 2, qui concerne l'acquisition de vingt véhicules Toyota, s'élève à 444 562,34 \$ et le montant total, taxes incluses, de l'article 5, qui concerne l'acquisition de six véhicules Toyota, s'élève à 196 124,36 \$.

Vu ce qui précède, accorder à "Toyota Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Toyota 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

## JUSTIFICATION

L'acquisition de ces vingt-six véhicules est justifiée afin de remplacer autant de véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

### Article 2

| Soumissions conformes   | Coût de base         | Autres         | Total                |
|---|----------------------|----------------|----------------------|
| 1. Toyota Drummondville   | 386 660,00 \$        | 0,00 \$        | 386 660,00 \$        |
| 2. Auto Métivier inc. (Lévis Toyota)  | 396 810,20 \$        | 0,00 \$        | 396 810,20 \$        |
| 3. Toyota Gabriel (Prestige Gabriel)  | 402 220,00 \$        | 0,00 \$        | 402 220,00 \$        |
|   |                      |                |                      |
| <i>Dernière estimation réalisée</i>   | <i>419 660,00 \$</i> | <i>0,00 \$</i> | <i>419 660,00 \$</i> |
| <b>Les taxes ne sont pas incluses dans les coûts</b>  |                      |                |                      |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br><i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>                |                      |                | 395 230,07 \$        |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> |                      |                | 2,2 %                |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |                      |                | 15 560,00 \$         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>  |                      |                | 4,0 %                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>                           |                      |                | - 33 000,00 \$       |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>     |                      |                | - 7,9 %              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |                      |                | 10 150,20 \$         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>            |                      |                | 2,6 %                |

### Article 5

| Soumissions conformes                | Coût de base         | Autres         | Total                |
|--------------------------------------|----------------------|----------------|----------------------|
| 1. Toyota Drummondville              | 170 580,00 \$        | 0,00 \$        | 170 580,00 \$        |
| 2. Auto Métivier inc. (Lévis Toyota) | 174 986,76 \$        | 0,00 \$        | 174 986,76 \$        |
| 3. Toyota Gabriel (Prestige Gabriel) | 176 640,00 \$        | 0,00 \$        | 176 640,00 \$        |
|                                      |                      |                |                      |
| <i>Dernière estimation réalisée</i>  | <i>186 186,00 \$</i> | <i>0,00 \$</i> | <i>186 186,00 \$</i> |

| <b>Les taxes ne sont pas incluses dans les coûts</b>  |                |
|---|----------------|
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br><i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>                | 174 068,92 \$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> | 2,1 %          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         | 6 060,00 \$    |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>  | 3,6 %          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>                           | - 15 606,00 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>     | - 8,4 %        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   | 4 406,76 \$    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>            | 2,6 %          |

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Accorder deux contrats à "Toyota Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Toyota 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 444 562,34 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (20 véhicules), et de 196 124,36 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (6 véhicules).

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

Le coût total maximal du premier contrat de 444 562,34 \$, taxes incluses, (article 2 de l'appel d'offres) sera assumé comme suit : un montant maximal de 405 944,67 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 - « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Le coût total maximal du deuxième contrat de 196 124,36 \$, taxes incluses, (article 5 de l'appel d'offres) sera assumé comme suit : un montant maximal de 179 087,68 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 - « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Autoriser le paiement d'un montant de 53 321,40 \$, soit 36 793,80 \$ pour les vingt véhicules de l'article 2 et 16 527,60 \$ pour les six véhicules de l'article 5, correspondant à la TVQ (applicable au véhicule seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les vingt-six véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc de véhicules du SPVM compte 1 239 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 92,1 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (3 % de ceux-ci sont hybrides), 6,8 % sont des véhicules de 8 cylindres et 1,1 % sont des véhicules électriques.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 527 véhicules banalisés. En date de ce jour, près de 250 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres au compteur.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les vingt-six véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2016: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Mai 2016: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Octobre 2016: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 1er avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

#### **ENDOSSÉ PAR**

Érik VINCENT  
Chef de division  
Division des ressources matérielles

Le : 2016-04-01

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint - Police

**Approuvé le :** 2016-04-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1164472009**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder deux contrats à "Honda Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Honda 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 486 661,58 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (21 véhicules), et de 170 254,98 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (5 véhicules) - Appel d'offres public 16-15104 - 6 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés |

Il est recommandé:

1. d'accorder à "Honda Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Honda 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 486 661,58 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (21 véhicules), et de 170 254,98 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (5 véhicules), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15104 et au tableau des prix reçus joints au présent dossier;
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 56 409,27 \$, soit 41 750,52 \$ pour les vingt-et-un véhicules du premier contrat et 14 658,75 \$ pour les cinq véhicules du deuxième contrat, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-25 11:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164472009**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder deux contrats à "Honda Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Honda 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 486 661,58 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (21 véhicules), et de 170 254,98 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (5 véhicules) - Appel d'offres public 16-15104 - 6 soumissionnaires - Achat de véhicules banalisés |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de remplacer trente véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 16-15104 s'est tenu du 29 février au 16 mars 2016, soit pour une période de dix-sept jours civils, donc deux jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 16-15104 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 29 février 2016. L'appel d'offres public 16-15104 concernait la fourniture de vingt-neuf véhicules Honda 2016 et d'un véhicule Acura 2016.

Le délai de validité des soumissions est de cent cinquante jours civils suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 16 mars 2016 et se terminera le 12 août 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la mi-mai 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

L'appel d'offres public 16-15104 mentionne que le contrat sera octroyé article par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Cet appel d'offres contenait six articles à acquérir. Le fournisseur "Honda Drummondville" a présenté la plus basse soumission conforme pour les articles 1 à 5 décrits audit appel d'offres. L'article 6, quant à



lui, sera octroyé au fournisseur ayant présenté la plus basse soumission conforme pour cet article.

Le présent dossier décisionnel, qui concerne l'acquisition des articles 3 et 4 décrits à l'appel d'offres, est présenté aux membres du comité exécutif étant donné que le montant total, taxes incluses, pour chacun de ces deux articles, est supérieur à 100 000 \$. En effet, le montant total, taxes incluses, de l'article 3, qui concerne l'acquisition de vingt-et-un véhicules Honda, s'élève à 486 661,58 \$ et le montant total, taxes incluses, de l'article 4, qui concerne l'acquisition de cinq véhicules Honda, s'élève à 170 254,98 \$.

Quant aux articles 1, 2, 5 et 6 décrits à l'appel d'offres, les contrats seront octroyés par décision déléguée, le montant de chacun de ceux-ci, taxes incluses, étant inférieur à 100 000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Voici quelques décisions concernant l'acquisition de véhicules banalisés:

DA164472004 - 11 février 2016 - Autoriser une dépense de 31 868,84 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un véhicule de marque Dodge 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370).

DA154472018 - 10 septembre 2015 - Accorder au seul soumissionnaire, "John Scotti Automotive Ltd", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 67 386,85 \$, taxes incluses.

DA154472016 - 1er septembre 2015 - Accorder un contrat à "Armand Quérim automobiles ltée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 65 777,87 \$, taxes incluses.

CE15 1311 - 29 juillet 2015 - Accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq véhicules de marque Ford, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 163 271,15 \$, taxes incluses.

DA154472012 - 29 juillet 2015 - Accorder un contrat à "9213-7926 Québec inc. - St-Basile Hyundai", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de deux véhicules, pour les besoins opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 54 816,65 \$, taxes incluses.

CE15 0954 - 20 mai 2015 - Accorder à Armand Quérim Automobile/Mazda de Laval, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda, année 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses.

DA154472009 - 7 mai 2015 - Accorder un contrat à "Bourassa Chevrolet Buick GMC ltée", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 82 389,94 \$, taxes incluses.

DA154472008 - 4 mai 2015 - Accorder un contrat à "Cité Nissan Gabriel S.E.C.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de trois véhicules, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale de 91 643,12 \$, taxes incluses.

## DESCRIPTION

L'appel d'offres public 16-15104 mentionne que le contrat sera octroyé article par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Cet appel d'offres contenait six articles à acquérir. Le fournisseur "Honda Drummondville" a présenté la plus basse soumission conforme pour les articles 1 à 5 décrits audit appel d'offres.

Le présent dossier décisionnel, qui concerne l'acquisition des articles 3 et 4 décrits à l'appel d'offres, est présenté aux membres du comité exécutif étant donné que le montant total, taxes incluses, pour chacun de ces deux articles, est supérieur à 100 000 \$. En effet, le montant total, taxes incluses, de l'article 3, qui concerne l'acquisition de vingt-et-un véhicules Honda, s'élève à 486 661,58 \$ et le montant total, taxes incluses, de l'article 4, qui concerne l'acquisition de cinq véhicules Honda, s'élève à 170 254,98 \$.

Vu ce qui précède, accorder à "Honda Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, deux contrats pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Honda 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

## JUSTIFICATION

L'acquisition de ces vingt-six véhicules est justifiée afin de remplacer autant de véhicules banalisés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

### Article 3

| Soumissions conformes   | Coût de base  | Autres  | Total         |
|---|---------------|---------|---------------|
| 1. Honda Drummondville  | 423 276,00 \$ | 0,00 \$ | 423 276,00 \$ |
| 2. Honda de Terrebonne  | 426 319,32 \$ | 0,00 \$ | 426 319,32 \$ |
| 3. Lallier Automobile Montréal  | 430 625,79 \$ | 0,00 \$ | 430 625,79 \$ |
| 4. Honda Gabriel (Prestige Gabriel Est)   | 433 671,00 \$ | 0,00 \$ | 433 671,00 \$ |
| 5. Spinelli Honda (3242781 Canada inc.)   | 435 498,00 \$ | 0,00 \$ | 435 498,00 \$ |
| 6. Auto Frank et Michel inc.  | 435 645,00 \$ | 0,00 \$ | 435 645,00 \$ |
|   |               |         |               |
| <i>Dernière estimation réalisée</i>   | 429 933,00 \$ | 0,00 \$ | 429 933,00 \$ |
| <b>Les taxes ne sont pas incluses dans les coûts</b>  |               |         |               |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br><i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>                |               |         | 430 839,19 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> |               |         | 1,8 %         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |               |         | 12 369,00 \$  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>  |               |         | 2,9 %         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>                           |               |         | - 6 657,00 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>     |               |         | - 1,6 %       |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |               |         | 3 043,32 \$   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>            |               |         | 0,7 %         |

### Article 4

| Soumissions conformes  | Coût de base  | Autres  | Total         |
|------------------------|---------------|---------|---------------|
| 1. Honda Drummondville | 148 080,00 \$ | 0,00 \$ | 148 080,00 \$ |

|   |                      |                |                      |
|---|----------------------|----------------|----------------------|
| 2. Honda de Terrebonne  | 151 122,80 \$        | 0,00 \$        | 151 122,80 \$        |
| 3. Lallier Automobile Montréal  | 153 117,60 \$        | 0,00 \$        | 153 117,60 \$        |
| 4. Honda Gabriel (Prestige Gabriel Est)   | 153 495,00 \$        | 0,00 \$        | 153 495,00 \$        |
| 5. Spinelli Honda (3242781 Canada inc.)   | 153 770,00 \$        | 0,00 \$        | 153 770,00 \$        |
| 6. Auto Frank et Michel inc.  | 154 050,00 \$        | 0,00 \$        | 154 050,00 \$        |
|   |                      |                |                      |
| <i>Dernière estimation réalisée</i>   | <i>151 950,00 \$</i> | <i>0,00 \$</i> | <i>151 950,00 \$</i> |
| <b>Les taxes ne sont pas incluses dans les coûts</b>  |                      |                |                      |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br><i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>                | 152 272,57 \$        |                |                      |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> | 2,8 %                |                |                      |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         | 5 970,00 \$          |                |                      |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>  | 4,0 %                |                |                      |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>                           | - 3 870,00 \$        |                |                      |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>     | - 2,6 %              |                |                      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   | 3 042,80 \$          |                |                      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>            | 2,1 %                |                |                      |

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Accorder deux contrats à "Honda Drummondville", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de vingt-six véhicules de marque Honda 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 486 661,58 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (21 véhicules), et de 170 254,98 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (5 véhicules).

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

Le coût total maximal du premier contrat de 486 661,58 \$, taxes incluses, (article 3 de l'appel d'offres) sera assumé comme suit : un montant maximal de 444 386,89 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 – « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Le coût total maximal du deuxième contrat de 170 254,98 \$, taxes incluses, (article 4 de l'appel d'offres) sera assumé comme suit : un montant maximal de 155 465,49 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 – « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Autoriser le paiement d'un montant de 56 409,27 \$, soit 41 750,52 \$ pour les vingt-et-un véhicules de l'article 3 et 14 658,75 \$ pour les cinq véhicules de l'article 4, correspondant à la TVQ (applicable au véhicule seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les vingt-six véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc de véhicules du SPVM compte 1 239 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 92,1 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (3 % de ceux-ci sont hybrides), 6,8 % sont des véhicules de 8 cylindres et 1,1 % sont des véhicules électriques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule banalisé est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 72 mois d'âge; avoir atteint 100 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 527 véhicules banalisés. En date de ce jour, près de 250 de ces véhicules répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 72 mois d'âge et plus de 100 000 kilomètres au compteur.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les vingt-six véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2016: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Mai 2016: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Octobre 2016: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 4 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-01

Érik VINCENT  
Chef de division  
Division des ressources matérielles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint - Police

**Approuvé le :** 2016-04-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1163041001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec la firme Dubo Électrique Ltée une entente-cadre pour une période de trente- six (36) mois pour la fourniture sur demande de câbles électriques - appel d'offres public 15-14903 (2 soumissionnaires) ( montant total : 673 690,02 \$, taxes incluses) |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six (36) mois, à compter de la date de son émission, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
2. d'accorder à la firme Dubo Électrique Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de ± trois mois, selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément à l'appel d'offres # 15-14903 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-25 17:49

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163041001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec la firme Dubo Électrique Itée une entente-cadre pour une période de trente- six (36) mois pour la fourniture sur demande de câbles électriques - appel d'offres public 15-14903 (2 soumissionnaires) ( montant total : 673 690,02 \$, taxes incluses) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture sur demande de câbles électriques, pour une période de trente-six (36) mois. Cette marchandise est tenue en inventaire au Centre de distribution Montréal et est accessible sur demande, à l'ensemble des arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal. Depuis 2004, le Service de l'approvisionnement gère cette entente-cadre et assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle.

En 2012, le Service de l'approvisionnement a conclu une entente-cadre avec la firme Dubo Électrique Itée pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande de câbles électriques pour une valeur totale estimée à 780 858,48 \$, taxes incluses. Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre précédente a été consommée à environ 62,66 %.

L'appel d'offres public 15-14903 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal le Devoir.

La publication s'est faite sur une période de (31) jours calendriers, soit du 7 décembre 2015 au 6 janvier 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendrier, soit jusqu'au 6 juillet 2016.

Un seul addenda a été émis le 14 décembre 2015 pour effectuer une modification au bordereau de soumission.

L'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme en fonction des prix unitaires soumis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0180 - 21 juin 2012 - Conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois avec Dubo Électrique Ltée, pour la fourniture sur demande de câbles électriques.  
CE08 1765 - 1<sup>er</sup> octobre 2008 - Conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois avec Westburne, pour la fourniture sur demande de câbles électriques.

## **DESCRIPTION**

Fourniture sur demande de câbles électriques, selon les spécifications fournies par la Ville, pour une période de 36 mois, à compter de la date d'émission de l'entente-cadre. Tous les produits demandés dans le cadre du présent appel d'offres répondent aux besoins des requérants participants et ils seront disponibles au Centre de distribution Montréal pour les équipes d'électriciens de la Ville afin d'assurer l'entretien des réseaux d'éclairage de rues, de signalisation lumineuse et des immeubles.

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur l'historique de consommation et les prévisions des besoins pour les trois prochaines années et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion de l'entente-cadre.

## **JUSTIFICATION**

### **Service de l'approvisionnement**

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Appel d'offres no : 15-14903

Titre : CÂBLES ÉLECTRIQUES - 36 MOIS

Date de lancement : 7 décembre 2015

Date d'ouverture : 6 janvier 2016

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date d'émission de l'addenda : 14 décembre 2015

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jours

### **Preneurs du cahier des charges (5) :**

- Dubo Électrique Ltée;
- Lumen, division de Sonepar Canada inc;
- Nedco, division Rexel Canada Électrique inc;
- Bell Canada;
- Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc.

### **Soumissionnaires (2) :**

- Dubo Électrique Ltée ;
- Lumen, division de Sonepar Canada inc..



## **Résultats de l'analyse des soumissions:**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manoeuvres frauduleuses ou la malversation.

Le délai d'analyse de conformité des produits offerts requiert une analyse technique pointue, ce qui permet au Centre de distribution Montréal d'ajuster ses inventaires en fonction des besoins des requérants.

Tel que prévu aux clauses de l'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier, au plus bas soumissionnaire conforme, et cette firme est recommandée à titre d'adjudicataire.

Un preneur de cahier des charges n'a pas déposé de soumissions évoquant le manque de disponibilité pour l'ensemble des produits. Un autre nous a mentionné que les délais de soumission sont insuffisants et que les délais d'octroi du contrat sont trop longs.

**Analyse des offres** : voir pièces jointes

**Tableau de prix et étude d'offres** : voir pièces jointes

### **Montant estimé de l'entente-cadre**

Dubo Électrique Itée : 585 944,79 \$ + 29 297,24 \$ (TPS 5 %) + 58 447,99 \$ (TVQ 9,5 %)  
= 673 690,02 \$ ( taxes incluses )

### **Adjudicataire recommandé :**

De conclure, pour une période n'excédant pas 36 mois, avec **Dubo Électrique Itée**, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre pour la fourniture de câbles électriques, aux prix de sa soumission déposée, ajusté par période de  $\pm$  3 mois, selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément à l'appel d'offres 15-14903.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de câbles électriques. Les achats seront effectués principalement au Centre de distribution Montréal et permettent à tous les arrondissements et services centraux de faire appel à cette entente-cadre. Elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le requérant a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 727 791,75 \$ taxes incluses pour les trois prochaines années.

Cette estimation est basée sur les quantités prévisionnelles de consommation établie par le requérant et le prix des articles en inventaire.

Dans l'ensemble, comparativement aux prix soumis lors de l'appel d'offres précédent, réalisé en 2011, les prix ont diminué d'environ 2,5 % pour une économie estimée à 16 842,25 \$, taxes incluses.

| <b>Soumissionnaires conformes</b>   |  |  | <b>Montant total<br/>(taxes<br/>incluses)</b> |
|---|--|--|---|
| <b>DUBO</b>   |  |  | 673 690,02 \$                                 |
| <b>LUMEN</b>  |  |  | 913 446,22 \$                                 |
| <b>Estimation interne</b>   |  |  | 727 791,75 \$                                 |
| Coût moyen des soumissions reçues<br>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)                                   |  |  | 793 568,10 \$                                 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)           |  |  | 17,79%  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)  |  |  | 239 756.20 \$                                 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)                    |  |  | 35,58%  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)                       |  |  | (54 101,73) \$                                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100) |  |  | -7,43%  |

(1) La soumission déposée par chacune des firmes est conforme administrativement. Seule la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire Dubo Électrique Itée a été évaluée techniquement sur les produits proposés, le résultat de l'analyse a été concluant et l'offre est jugée administrativement et techniquement conforme.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs, afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution d'octroi.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel LÉGER  
agent d'approvisionnement II

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-07

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
c/d logistique d'approvisionnement  
**Tél :** 514 868-5108  
**Approuvé le :** 2016-04-22



**Dossier # : 1166316010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division bureau de projets aménagements - grands<br>parcs , Section gestion de projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour la réalisation<br>des travaux de réfection du terrain de balle nord (phase 1) du<br>parc Clémentine-de-la-Rousselière pour la somme maximale de<br>265 088,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6882) -<br>(3 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 278 343,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord du parc Clémentine-de-la-Rousselière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6882) ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-19 13:40

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166316010**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord (phase 1) du parc Clémentine-de-la-Rousselière pour la somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6882) - (3 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de maintenir le réseau des terrains de balle municipaux en bon état et d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens, le comité exécutif (CE) a adopté, le 21 janvier 2015, le dossier *Programme de réfection des terrains de balle de Montréal*. Ce programme a pour objectif de réaliser, en collaboration avec les arrondissements concernés, des projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des terrains de balle.

Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a manifesté le désir de procéder à la réfection du terrain de balle (nord) du parc Clémentine-de-la-Rousselière où l'équipe *Les Brewers de Montréal* s'entraînera à compter de l'été 2016. *Les Brewers de Montréal* deviendront ainsi la seule équipe de la métropole à faire partie de la Ligue de baseball majeur du Québec.

Afin de combler les besoins particuliers de la ligue de baseball majeur, il s'avère essentiel de procéder à la mise à niveau du terrain actuel.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres public. L'appel d'offres a débuté le 25 mars 2016 et s'est terminé 18 jours plus tard, soit le 11 avril 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 11 avril 2016 à 14 h 00. L'appel d'offres public a été publié dans le journal *Le Devoir* la première journée et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Un seul addenda a été émis, le 6 avril 2016. Il visait à apporter des précisions sur les plans et le cahier des charges. L'objet de ce premier addenda n'a eu aucun impact sur les prix. L'addenda a été envoyé à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 9 août 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0097 - 15 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc. pour des services en architecture de paysage dans le cadre de la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803 - 1 soumissionnaire.

CM15 1511 - 14 décembre 2015 - Avis de motion - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement d'emprunt de 8 500 000 \$ pour le Programme de réfection des terrains de balle.

CM15 0546 - 27 avril 2015 - Offrir aux arrondissements concernés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour faire la gestion globale et réaliser les projets d'aménagement du Programme de réfection des terrains de balle de Montréal.

CM15 0361 - 23 mars 2015 - Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le Programme de réfection des terrains de balle".

CE15 0109 - 21 janvier 2015 - Adopter le Programme de réfection des terrains de balle de Montréal. Autoriser un virement budgétaire de 11 000 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 de la Direction générale vers le PTI 2015-2017 du Service de la diversité sociale et des sports.

CM14 1123 - 24 novembre 2014 - Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Le projet prévoit principalement le remplacement des clôtures périphériques du terrain de baseball, l'installation d'écrans / filets au-dessus des clôtures, ainsi que l'aménagement de l'aire d'accueil pour les spectateurs. En fonction de l'emplacement des nouvelles clôtures, certains travaux de réfection des surfaces en gazon, en gravier et en asphalte sont également requis.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison du court délai d'exécution des travaux qui contribue à augmenter la complexité des travaux d'aménagement.

Les incidences représentent 5 % du total du contrat, soit 13 254,44 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, à diverses expertises techniques (arpentage, détection de conduits, gestion des sols contaminés, etc.) , à l'achat de mobilier, de matériaux et d'équipements, à l'habillage des clôtures de chantier et à la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts.

Ouvert à tous les entrepreneurs et répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 9 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, 3 entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Toutes les 3 étaient conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

- 1- Aménagements Sud-Ouest
- 2- E2R inc.
- 3- Environnement Routier NJR inc.

- 4- G. Daviault ltée
- 5- Lanco Aménagement inc.
- 6- Les Mains vertes du Paysage inc.
- 7- Salvex inc.
- 8- Terrassement Multi-Paysages
- 9- Urbex construction inc.

## JUSTIFICATION

Sur la totalité des 9 entrepreneurs généraux, 3 ont déposé une soumission conforme. Cela représente 33,3 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 66,6 % n'ayant pas déposé de soumission. Aucun avis de désistement n'a été soumis. Toutes les soumissions déposées ont été jugées conformes.

Suite à des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence;
- un carnet de commande complet.

| <b>Firmes soumissionnaires</b>  | <b>Prix de base (taxes incl.)</b> | <b>Contingences 10% (taxes incl.)</b> | <b>Total (taxes incl.)</b> |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Urbex Construction inc.   | 240 989,90\$                      | 24 098,99\$                           | 265 088,89\$               |
| Aménagements Sud-Ouest  | 296 905,69\$                      | 29 690,57\$                           | 326 596,26\$               |
| G. Daviault ltée  | 423 108,00\$                      | 42 310,80\$                           | 465 418,80\$               |
| Dernière estimation réalisée  | 248 425,00\$                      | 24 842,50\$                           | 273 267,50\$               |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |                                   |                                       | 352 367,98\$               |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |                                   |                                       | 1,33%                      |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |                                   |                                       | 200 329,91\$               |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |                                   |                                       | 75,57%                     |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                             |                                   |                                       | -8 178,61\$                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |                                   |                                       | -2,99%                     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |                                   |                                       | 61 507,37\$                |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                                   |                                       | 23,20%                     |

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 2,99 % à l'estimation réalisée à l'externe.

Le numéro d'identifiant Autorité des marchés financiers (AMF) du plus bas soumissionnaire conforme est le suivant : 3000227068.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 265 088,89 \$, taxes et contingences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 278 343,29 \$, taxes, incidences et contingences incluses est prévu au budget du Programme de réfection des terrains de balle au PTI du Service de la Diversité Sociale et des Sports (SDSS) et sera financé par le règlement d'emprunt # RCM 16-012.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 254 164,52 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux de réfection des terrains de balles doivent être entrepris en conformité au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains - Loi sur la qualité de l'environnement. De ce fait, une évaluation environnementale du site (ÉES) a été réalisée pour ce site. L'étude n'a relevé aucun potentiel de contamination à l'intérieur de la zone d'intervention.

D'autre part, les travaux de réfection des terrains de balles seront réalisés en conformité au Règlement sur la gestion des eaux pluviales de la Ville de Montréal et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tel que mentionné précédemment, l'équipe *Les Brewers de Montréal* s'entraînera à compter de l'été 2016 sur le terrain nord du parc Clémentine-de-la-Rousselière. *Les Brewers de Montréal* deviendront ainsi la seule équipe de la métropole à faire partie de la Ligue de baseball majeur du Québec. Cet événement s'inscrit dans le plan d'action baseball 2015-2025. Rappelons que ce plan comporte trois volets, soit le développement de la pratique du baseball, l'offre d'infrastructures et la promotion du baseball par l'accueil d'événements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 4 mai 2016

Date visée pour le début des travaux : 11 mai 2016

Date visée pour la fin des travaux : 31 mai 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité du dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports  
Pascale LÉGER, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Luc DENIS, 19 avril 2016  
Pascale LÉGER, 14 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy R ROY  
architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-14

Jean-François NADON  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457  
**Approuvé le :** 2016-04-18



**Dossier # : 1163334006**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Octroyer à Trane Canada ULC un contrat de 787 521,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 826 897,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 16-15177 - 1 soumissionnaire - 1 conforme |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 826 897,33 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte incluant un montant pour contingences de 39 376,06 \$ taxes incluses;
2. d'accorder à la firme Trane Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 787 521,27 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 16-15177
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-25 12:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334006**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Octroyer à Trane Canada ULC un contrat de 787 521,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 826 897,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 16-15177 - 1 soumissionnaire - 1 conforme |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Trois (3) refroidisseurs à absorption servent à refroidir l'eau de refroidissement des dix-sept groupes motopompes de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station).

L'apport d'eau refroidie de façon continue et en quantité suffisante vers les dix-sept groupes motopompes est essentiel au maintien de la capacité opérationnelle de la Station. La perte ou l'insuffisance de cette eau refroidie mène à l'arrêt automatique de groupes motopompes.

Un premier refroidisseur A, dont la vie utile était terminée, a déjà été remplacé en 2009. Il est maintenant requis de remplacer le refroidisseur à absorption B alors que celui-ci est clairement rendu à la fin de sa vie utile. Le nouveau refroidisseur sera plus efficace et opérera avec une solution de bromure de lithium neuve et libre de toute corrosion et dépôts.

Ce type de refroidisseur, très spécialisé, permet de refroidir l'eau à des températures approchant le point de congélation, en utilisant de la vapeur comme principale source d'énergie. La Station incinère ses boues et produit, à peu de frais, une importante quantité de vapeur (waste heat). Conséquemment, ce type de refroidisseur devient donc la solution de choix pour l'opération de la Station.

Cependant, considérant les besoins grandissants de vapeur pour le chauffage hivernal à la

Station, un refroidisseur à double effet a été sélectionné. Malgré un prix plus élevé, celui-ci est maintenant la norme dans l'industrie en étant 2 fois plus efficace à opérer par rapport aux refroidisseurs actuels.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la fourniture d'un refroidisseur à absorption de 728 tonnes de réfrigération. Un contrat pour l'installation du refroidisseur sera octroyé ultérieurement suite à sa livraison.

Un appel d'offres a été lancé le 14 mars 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2016. Un addenda a été émis pour un report de date et questions/réponses. Aucun montant de contingences n'avait été indiqué au bordereau. Un montant additionnel correspondant à 5 % est donc demandé à titre de contingences au contrat.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0394 - 24 septembre 2009 - accorder à Trane Canada Co., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 439 520,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1627-AE

## **DESCRIPTION**

Cet équipement d'une capacité de 728 tonnes de réfrigération est muni de 2 pompes, de 8 à 10 échangeurs de chaleur, d'un système de purge automatique, de divers accessoires ainsi que d'un système de contrôle avec automate programmable (PLC). Contrairement aux méthodes normalement utilisées avec moteur et compresseur, cet équipement utilise la vapeur comme source de puissance.

Le contrat comprend tous les travaux liés à l'ingénierie de conception, la fabrication, les essais, la fourniture de l'équipement, les pièces de rechange initiales consommables, les documents techniques, le transport sur le site de la Station, la mise en service et la formation.

## **JUSTIFICATION**

Les trois refroidisseurs à absorption existants ont été fabriqués et installés en 1980. Au cours des dernières années, ceux-ci ont offert une fiabilité réduite en étant régulièrement en arrêt avec des coûts d'entretien élevés.

La dégradation du refroidisseur à absorption B qui est en service depuis plus de 35 ans a occasionné des bris répétitifs de plusieurs composantes (tubes, pompes, etc.). Actuellement, la grande majorité des tubes sont encrassés au point de rendre impossible l'inspection de l'épaisseur des parois de ceux-ci. Également, plus du tiers des tubes du générateur de vapeur ont été mis hors service. La moindre fuite est très difficile à localiser et coûteuse sur cet équipement fonctionnant sous vide permanent.

La performance moindre d'un refroidisseur sollicite davantage les deux autres équipements de refroidissement diminuant ainsi leur fiabilité et disponibilité.

Le nouveau refroidisseur sera équipé de systèmes automatiques de stabilisation de la solution de bromure ainsi que d'élimination des gaz rendant ainsi son opération plus simple et plus fiable. Également, sa construction différente (boîte à eau, robinet d'étanchéité, etc.)

permettra des inspections et des entretiens plus faciles et à moindre coût.

| <b>Tableau d'analyse des soumissions</b>                        |                          |                                  |                           |
|---|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| <b>Firmes soumissionnaires</b>                                  | <b>Prix (avec taxes)</b> | <b>Contingences (avec taxes)</b> | <b>Total (avec taxes)</b> |
| <b>Trane Canada ULC</b>   | <b>787 521.26 \$</b>     | <b>N/A</b>                       | <b>787 521.26 \$</b>      |
| Estimation interne des professionnels                           | 580 935.33 \$            | N/A                              | 580 935.33 \$             |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) |                          |                                  | 206 585.93 \$             |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)  |                          |                                  | 35.56%                    |

L'écart entre le seul soumissionnaire conforme et l'estimation interne est défavorable de 35,56 %. L'estimation interne a été basée sur les coûts du refroidisseur installé en 2009. Pour réaliser cette estimation, des hypothèses relatives au taux d'inflation, au taux de change US et le prix des matières premières dont le cuivre ont dû être faites pour actualiser le coût de cet équipement. Ces hypothèses ont sous-estimé le montant de l'estimation interne. De plus, cet équipement est plus perfectionné que le précédent étant à double effet et à purge automatique. Très peu de firmes sont en mesure de répondre aux besoins de la Station pour un équipement de cette taille avec cette technologie opérant à la vapeur. D'ailleurs, seulement deux firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres.

Le choix du refroidisseur à absorption à double effet permettra de dégager une quantité de vapeur servant au chauffage des bâtiments, en alternative à l'utilisation d'électricité dont les coûts ne cessent de grimper. Ainsi, il est donc recommandé d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Trane Canada ULC, pour la somme de sa soumission, soit 787 521,26 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 4 avril 2016 avec sa soumission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées sont de 826 897,33 \$ taxes incluses incluant 39 376,06\$ pour les contingences, ou 755 067,48 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrêt des refroidisseurs à absorption crée des problèmes d'échauffement des groupes motopompes et entraîne des arrêts partiels ou complets de la station de pompage et donc des risques de surverses dans les cours d'eau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mai 2016

Livraison: décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER

**ENDOSSÉ PAR**

Michel VERREAULT

Le : 2016-04-14

Ingénieur

Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2016-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1166135005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec 911 Supply and Adventure Gear inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de vêtements techniques au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Appel d'offres public 16-15225 (deux soumissionnaires). Montant de l'entente : 169 529,95 \$ (taxes incluses). |

Il est recommandé:

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de vêtements techniques, pour le Service de police de la Ville de Montréal;

2- d'accorder à l'entreprise 911 Supply and Adventure Gear inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 16-15225 et au tableau des prix joint au dossier;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-20 13:09

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166135005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec 911 Supply and Adventure Gear inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de vêtements techniques au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Appel d'offres public 16-15225 (deux soumissionnaires). Montant de l'entente : 169 529,95 \$ (taxes incluses). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de vêtements techniques, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Ce dossier regroupe les besoins des policiers du groupe tactique d'intervention (GTI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Selon la convention collective des policiers et policières, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniforme nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat pour l'acquisition de vêtements techniques, à l'entreprise 911 Supply and Adventure Gear inc., à la suite de l'appel d'offres public numéro 16-15225 lancé par le Service de l'approvisionnement le 21 mars 2016.

L'appel d'offres a été annoncé dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 11 avril 2016, accordant un délai de vingt (20) jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Un addenda a été publié le 6 avril 2016 pour répondre aux questions des fournisseurs.

La stratégie de sollicitation du marché proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- regrouper plusieurs articles sur le même appel d'offres;
- octroyer le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme;
- accorder un contrat pour une période de vingt-quatre (24) mois;

- demander des prix unitaires fermes;
- offrir la possibilité d'indexation de prix pour les deux prolongations prévues.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0010 13 janvier 2016 - Autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec L et M Uniforme inc. pour une période de douze (12) mois (CE14 0064), pour la fourniture de blousons et de pantalons pour le Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13096. Montant estimé pour la prolongation : 29 353,80 \$, taxes incluses.

CE14 0064 22 janvier 2014 - Conclure une entente-cadre avec L et M Uniforme inc. pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal. Montant de l'entente: 79 591,90 \$.

## **DESCRIPTION**

La Ville recherche une entreprise en mesure de fournir pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les vêtements conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15225.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 16-15225 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, des délais de livraison requis, ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit de pièces vestimentaires fournies par l'employeur en vertu des conventions collectives en vigueur. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en assurant une disponibilité permanente pour le service concerné.

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services) :**

**Appel d'offres public :** 16-15225

**Titre :** SPVM – Vêtements de protection

**Description et usage :** La fourniture de vêtements de protection gris urbain, pour une période de vingt-quatre (24) mois, conformément aux documents du présent appel d'offres.

**Date de lancement :** 21 mars 2016

**Date d'ouverture :** 11 avril 2016

**Addenda (1) :** 6 avril 2016 - Informations et réponses aux questions.

### **Preneurs de cahier des charges : (4)**

- 3M Canada cie
- 911 Supply and Adventure Gear inc.
- Millbrook Tactical inc.
- Stedfast inc.

## Soumissionnaires : (2)

- 911 Supply and Adventure Gear inc.
- Millbrook Tactical inc.

## Raison de désistement :

- Veille de marché : 2 firmes.

## Analyse des soumissions :

En vertu de l'article 9.4 des "Instructions au soumissionnaire" qui stipule que *la Ville peut corriger toute erreur de calcul dans une soumission et effectuer les ajustements qui en découlent*, les corrections suivantes ont été effectuées :

- pour la soumission de Millbrook Tactical inc. : addition de la taxe de vente du Québec (9,975 %) au montant total soumis;
- pour la soumission de 911 Supply and Adventure Gear inc. : ajout du montant soumis pour la deuxième année et de la taxe de vente du Québec (9,975 %) au montant total soumis.

Les deux (2) soumissions reçues sont conformes administrativement et techniquement.

Tel qu'il est stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de la firme **911 Supply and Adventure Gear inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

| No   | Soumissionnaires conformes         | Prix (sans taxes) | Total (taxes incluses) |
|--|------------------------------------|-------------------|------------------------|
| 1  | 911 Supply and Adventure Gear inc. | 147 449,40 \$     | 169 529,95 \$          |
| 2  | Milbrook Tactical inc.             | 154 233,90 \$     | 177 330,43 \$          |
| <b>Dernière estimation réalisée</b>  |                                    |                   | 216 850,00 \$          |
| Coût moyen des soumissions conformes (\$)<br><i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>                         |                                    |                   | 173 430,19 \$          |
| Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>        |                                    |                   | 2,3 %                  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                                 |                                    |                   | 7 800,48 \$            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100</i> |                                    |                   | 4,6 %                  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                                    |                                    |                   | - 47 320,05 \$         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>                |                                    |                   | - 21,82 %              |

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de

l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 216 850,00 \$, taxes incluses, pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Cette estimation est basée sur les besoins exprimés par le SPVM et les prix disponibles sur le marché en janvier 2016.

On remarque une économie de 21,82 % entre le montant total estimé (216 850,00 \$ taxes incluses) et le montant total octroyé (169 529,95 \$ taxes incluses). Cette économie est attribuable à :

- l'étude de marché effectuée par le Service de l'approvisionnement qui démontre l'existence de plusieurs compagnies sur le marché capables de fournir les produits demandés permettant l'obtention d'un prix juste;
- le regroupement d'articles et l'augmentation du volume d'achat;
- l'octroi d'un contrat pour une période de vingt-quatre (24) mois auprès d'une seule firme.

### **Remarques :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement de la Ville;
- confidentialité des estimations des contrats.

### **Adjudicataire recommandé :**

Accorder à l'entreprise **911 Supply and Adventure Gear inc.** pour une période de vingt-quatre (24) mois, le contrat pour la fourniture de vêtements de protection, pour les policiers du groupe GTI du SPVM, le tout conformément aux exigences et spécifications de l'appel d'offres public numéro 16-15225.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Ce fournisseur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les vêtements sont confectionnés au Canada et au Salvador. Le fabricant Arc'Teryx a mis en place avec ses sous-traitants une politique de travail qui respecte les principes d'équité sociale (document en pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de l'offre est de :

**147 449,40 \$ + 7 372,47 \$ (TPS) + 14 708,08 \$ (TVQ) = 169 529,95 \$ (taxes incluses)**

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

L'entente-cadre conclue à la suite de l'appel d'offres 16-15225 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et d'augmenter tous les frais administratifs afférents.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Nathalie PELLETIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Nathalie PELLETIER, 18 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-15

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
c/d logistique d'approvisionnement  
**Tél :** 514 868-5108  
**Approuvé le :** 2016-04-19



**Dossier # : 1163334008**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017, pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-25 11:20

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334008**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le SICOS (système intégré de commande et de surveillance du procédé), opérationnel depuis mai 1995, constitue l'infrastructure principale d'automatisation et de contrôle des procédés d'interception et de traitement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce système constitue aussi l'interface-opérateur, unique pour la majorité de ces procédés, permettant l'opération à partir des diverses salles de commande. Il est aussi la source des données historiques essentielles pour le suivi et l'amélioration des procédés.

Il est donc recommandé d'accepter l'offre de service de la firme ABB inc., numéro LBC-151022-1, en date du 28 mars 2016. Cette firme est la seule fournisseur habilité à rendre les services inclus dans l'entente, puisque elle est détentrice des droits du système SICOS.

Depuis la mise en opération du SICOS en 1995, des ententes de service avec ce fournisseur exclusif ont été négociées successivement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG13 0107 - 25 avril 2013 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour le contrat de service d'entretien du système



MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016, pour la somme maximale de 591 249,74 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 mars 2013;

- CG10 0183 - 20 mai 2010 - d'accorder, conformément au 2<sup>e</sup> paragraphe, premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à ABB inc., fournisseur exclusif, le contrat de service d'entretien du système MOD 300 avec Advant (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2013, au prix total approximatif de 570 461,22 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément à son offre de service RRR-100205-1 en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 jointe au dossier décisionnel;

- CG07 0162 - 31 mai 2007 - d'accorder, conformément au deuxième paragraphe, premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à ABB inc., fournisseur exclusif, le contrat pour l'entretien du système MOD 300 avec Advant (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2010, au prix total approximatif de 576 851,36 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément à son offre de service 5499-07-01-1004 en date du 12 mars 2007 jointe au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

Le SICOS est un système de contrôle des procédés essentiel pour l'opération de la Station. Il est donc requis de renouveler le contrat pour le service de support des équipements et logiciels du SICOS, avec la firme ABB inc. (Asea Brown Boveri Inc.), fournisseur exclusif de ces produits.

Pour la période débutant le 1er juin 2016, les services proposés dans l'entente proposée par ABB inc. incluent principalement :

- un service de mise à jour des logiciels du SICOS assuré par l'entremise du programme Sentinel;
- un service de soutien technique 24 heures/365 jours pour aider le personnel de la Station lors de panne ou de défaillance inhabituelle ou pour résoudre des problèmes pointus;
- un service de support sur le site lorsque la défaillance dépasse les capacités ou connaissances du personnel à l'interne;
- un service d'urgence pour la fourniture de pièces de rechange, avec des modalités de facturation préférentielles.

En plus, le contrat prévoit les services à taux horaires de spécialistes de la firme ABB pour des demandes spécifiques de programmation et d'amélioration, l'installation d'équipements et leur mise en service ainsi que l'achat de pièces ABB telles que, cartes de communication, blocs d'alimentation, contrôleurs, interfaces et autres pièces d'équipement.

Seul ABB est en mesure de fournir ces pièces aux fins de compatibilité avec le système en place, MOD 300 de ABB.

## **JUSTIFICATION**

Il est impératif d'assurer une opération et une disponibilité ininterrompues du SICOS. Les dispositions prises à la Station à cette fin sont les suivantes :

- les versions des divers logiciels du SICOS sont continuellement maintenues à jour. Cela permet de bénéficier d'un support de meilleure qualité de la part du fournisseur ABB inc. en plus de rectifier les défauts des versions antérieures et de profiter des fonctionnalités ajoutées ou améliorées;
- un stock de pièces de rechange est maintenu en inventaire à la Station selon les recommandations du fabricant ABB inc.;
- des procédures de support, de développement, de documentation et d'entretien ont été développées et mises en application;
- les ingénieurs en automatisation assurent un service de dépannage à l'opération 24 heures / 7 jours pour les défaillances normales. Les problèmes plus pointus relatifs à du matériel ou à des logiciels sont soumis aux experts d'ABB inc.

Pour nous permette de valider le positionnement technologique qui sera décidé pour les rehaussements nécessaires pour les années à venir, il est requis de donner un contrat d'une année à la firme ABB, afin de maintenir les opérations à la Station. Malgré le peu de marge de manoeuvre de négociation dans ce genre de contrat, la Ville s'est assurée de maintenir l'accroissement du prix à un niveau acceptable et sous l'inflation.

La proposition de la firme ABB, fournisseur exclusif et en situation de gré à gré, est conforme aux exigences de l'article 477.4 de la loi des Cités et Villes. La firme ABB inc. a pris connaissance de la politique contractuelle de la Ville et déclarée s'y conformer.

Parallèlement à ce renouvellement de contrat, les Services de l'eau et des technologies de l'information sont à définir le positionnement des solutions numériques afin d'assurer que les solutions soient dans un cadre cohérent et moderne pour répondre aux besoins du Service de l'eau. Le positionnement devra inclure une étude comparative (Forces - Faiblesses - Menaces - Risques - Opportunités) des solutions quant au choix du logiciel et une analyse du coût total de possession (TCO).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 185 620,24 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 169 496,02 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (8 072,20 \$) et provinciale (8 052,02 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Informatique départementale

**Objet de dépenses** : Services techniques - administration et informatique / Licences et mise à jour des logiciels d'application

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le renouvellement du contrat de service est essentiel afin de maintenir le logiciel SICOS pleinement opérationnel et optimal. Le CICOS est le coeur des opérations automatisées de la Station.

Le non renouvellement du contrat pourrait mettre en péril la fiabilité du logiciel et à court terme avoir un impact majeur sur les opérations de la Station.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

Le : 2016-04-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2016-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1163243003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 c) promouvoir la création   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Parc du complexe environnemental Saint-Michel   |
| <b>Projet :</b>  | 375e Anniversaire de Montréal   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Atelier du bronze Inc., pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre "Anamnèse II" de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel. Autoriser une dépense total de 122 397,26 \$, taxes incluses – (1 soumission) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 122 397,26 \$, taxes incluses, pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre d'art "Anamnèse II" de l'artiste Alain-Martin Richard;
2. d'accorder à Atelier de bronze Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission plus 10 000 \$ de contingences, soit pour une somme maximale de 122 397, 26 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-25 11:19

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163243003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 c) promouvoir la création   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Parc du complexe environnemental Saint-Michel   |
| <b>Projet :</b>  | 375e Anniversaire de Montréal   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Atelier du bronze Inc., pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre "Anamnèse II" de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel. Autoriser une dépense total de 122 397,26 \$, taxes incluses – (1 soumission) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce projet d'art public s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et est prévu dans son Plan directeur d'art public, adopté en octobre 2014. Le Bureau d'art public du Service de la culture (SC) a tenu un concours sur invitation, en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), dans le but de mandater un artiste qui devait d'abord rencontrer, dans le cadre d'un processus de médiation culturelle, les citoyens des quartiers avoisinants pour recueillir leurs souvenirs liés au site et à ses vocations antérieures. Ensuite, il devait concevoir une oeuvre qui incarnerait la mémoire de la communauté. Le comité de sélection de ce concours québécois sur invitation a recommandé la proposition de l'artiste Alain-Martin Richard, et ce, parmi quatre autres finalistes: Adaptive Actions, Caroline Boileau, Raphaëlle De Groot et Sandra Lachance.

Tel que décrit dans le Programme et règlement de concours, des honoraires de 70 000\$ allaient être versés au lauréat du concours sur trois ans. Un premier contrat de services artistiques au montant de 30 000\$ lui a ainsi été octroyé le 24 avril 2015. Son mandat comprenait : le travail avec une équipe multidisciplinaire formée notamment des architectes paysagistes de la Ville ainsi qu'avec les citoyens du quartier à toutes les étapes du projet, la cueillette de données, le développement du concept artistique et l'élaboration de l'esquisse de l'oeuvre. Les frais liés à la réalisation et à la fabrication de l'oeuvre d'art, soit l'achat des matériaux et l'embauche de main-d'oeuvre spécialisée, sont pris en charge et coordonnés par la Ville.

Pour la suite, il est prévu qu'un deuxième contrat au montant de 15 000\$ soit octroyé à l'artiste en 2016, pour faire notamment le suivi de la fabrication et de l'installation de son

oeuvre; un dernier contrat de 25 000\$ lui sera octroyé en 2017, afin de compléter les activités de médiation culturelle qu'il aura menées avec la communauté locale.

Puisque l'artiste a complété la conception de son oeuvre et que les documents nécessaires pour sa fabrication sont prêts, ce dossier vise à octroyer un contrat à l'Atelier du bronze inc. pour la réalisation de composantes artistiques.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0627 - 29 octobre 2015 - Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)- Dépense totale de 2 910 658,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6746 (18 soum.)

CE15 0069 - 14 janvier 2015 - Autoriser la tenue d'un concours sur invitation pour le choix d'un artiste invité à réaliser une oeuvre de mémoire pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

CE14 1576 - 15 octobre 2014 - Adopter le Plan directeur de l'art public au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public au CESM, en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à même les PTI de ces services.

CE10 0594 - 28 avril 2010 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement en vue de poursuivre l'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), tel qu'il est décrit au plan d'action joint au présent dossier; de procéder, en collaboration avec la Direction de l'environnement, à la réalisation de certains travaux d'aménagement du futur parc en réaffectant le personnel qualifié en place et habilité à effectuer ces tâches; de mettre en place une table de concertation des partenaires du CESM et d'évaluer les modes de gestion et d'entretien du parc du CESM, incluant l'amorce de pourparlers avec les partenaires et la TOHU, en vue de faire une proposition au comité exécutif

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la fabrication de l'oeuvre *Anamnèse II* à l'Atelier du bronze Inc. Conformément aux exceptions prévues à la Loi sur les cités et villes du gouvernement du Québec (L.C.V., art. 573.3, 1er al., par. 4<sup>o</sup>) pour des services reliés au domaine artistique, un contrat de gré à gré a été négocié avec ce fournisseur spécialisé, en raison de la spécificité des travaux à effectuer, qui ne peuvent être réalisés en industrie. Le mandat qui sera confié à Atelier du bronze Inc. consiste à créer des moules, montés à partir de ballot de tissus compressés, pour produire 27 pièces en aluminium qui seront par la suite assemblées autour d'un caisson et pris en charge par d'autres entrepreneurs.

Le processus de fabrication comprend :

- La création de moules en céramique en vue de la fonte en aluminium, à partir des matériaux fournis par l'artiste.
- Le moule en céramique doit être refait 27 fois pour produire autant de pièces en aluminium.
- La fonte de composantes en aluminium.
- Les 27 pièces ainsi fabriquées sont alors machinées, une à la fois.
- Les pièces sont ensuite sablées à la bille de verre, puis balayées pour redonner son luisant au métal.

### **JUSTIFICATION**

La première composante d'*Anamnèse II* est une pièce unique qui ne peut pas être faite en industrie, parce qu'elle n'est pas standard, ni dans son format, ni dans ses composantes. Les travaux de fabrication de la sculpture seront confiés à l'entreprise Atelier du bronze Inc., compte tenu de son expérience et de son expertise uniques en réalisation des oeuvres d'art en métaux coulés (bronze, aluminium, etc.). Plusieurs artistes en art contemporain font affaire avec cette entreprise qui a une expertise unique dans le cadre de la réalisation d'oeuvres d'art public, comme en témoigne une grande partie des oeuvres de la collection municipale.

L'offre de service de l'entreprise, du 15 avril 2016, fournie en pièce jointe à ce sommaire, au montant de 112 397,26 \$, taxes incluses, est conforme aux attentes du Service de la culture. Des contingences de 10 000 \$, taxes incluses, sont prévues, ce qui représente 8,9 % du montant total.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 122 397,26 \$, taxes et contingences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 122 397,26 \$, taxes et contingences incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 12-015 – «Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no. 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager les quartiers durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

*Anamnèse II* contribuera à donner une identité au secteur du parc qui sera ouvert aux citoyens en 2017, en leur offrant un lieu de mémoire conçu à partir de souvenirs que des membres de la communauté avoisinante ont de ce site. Son titre évoque que l'oeuvre est en deux composantes et réfère à l'action de se remémorer le passé. L'artiste Alain-Martin Richard propose ainsi deux expériences de cette mémoire qu'il a recueillie. La première composante, dont il est question dans ce dossier décisionnel, consiste en la fonte en aluminium de ballots de tissus compressés, sur lesquels étaient imprimés des photos du quartier et de ses habitants, prises par des citoyens que l'artiste a rencontrés. La deuxième composante consiste en des pierres enfouies dans le sol sur lesquelles sont gravées des citations de citoyens, amassées lors d'entrevues.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications à cette étape du dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2016 Réalisation de l'oeuvre d'art

Septembre 2016 Installation de l'oeuvre d'art

2017 Inauguration du secteur Boisé - Phase 1 et ouverture à la population



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le contrat sera octroyé selon les exceptions prévues à la Loi sur les cités et villes du gouvernement du Québec (L.C.V., art. 573.3, 1er al., par. 4°) pour des services reliés au domaine artistique ou culturel. À cet effet, la Loi sur les cités et villes exempte d'appel d'offres la fourniture de services professionnels reliés au domaine artistique et culturel, ce qui permet une négociation de gré à gré.

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture.  
Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lauchar KEK, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Marthe LAWRENCE, Service des communications

Lecture :

Marthe LAWRENCE, 19 avril 2016  
Lauchar KEK, 19 avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Snejanka POPOVA  
Ingénieure

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-19

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1166135004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Valley Associates Global Security corp. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de casques antiémeutes destinés au Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15123 (deux soumissionnaires). Montant de l'entente : 390 585,71 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé:

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de casques antiémeutes, pour le Service de police de la Ville de Montréal;

2- d'accorder à l'entreprise Valley Associates Global Security corp., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres publique 16-15123 et au tableau des prix joint au dossier;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-22 08:51

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166135004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Services de police et sécurité incendie   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Valley Associates Global Security corp. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de casques antiémeutes destinés au Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15123 (deux soumissionnaires). Montant de l'entente : 390 585,71 \$, taxes incluses. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de casques antiémeutes et accessoires, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

Selon la convention collective des policiers et policières, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniforme et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

Le présent dossier a pour objet d'octroyer un contrat pour l'acquisition de casques antiémeutes et accessoires à l'entreprise Valley Associates Global Security corp., à la suite de l'appel d'offres public numéro 16-15123 lancé par le Service de l'approvisionnement le 17 février 2016.

L'appel d'offres a été annoncé dans le journal Le Devoir et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 16 mars 2016, accordant un délai de vingt-sept (27) jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions.

La stratégie de sollicitation du marché proposée par le Service de l'approvisionnement consiste à :

- maintenir le modèle actuel pour assurer l'uniformité avec l'ensemble de casques antiémeutes utilisés par le SPVM;
- octroyer le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme;

- accorder un contrat pour une période de vingt-quatre (24) mois;
- garantir la disponibilité d'un stock de sécurité chez le fournisseur;
- demander des prix unitaires fermes;
- offrir la possibilité d'indexation de prix pour la deuxième année du contrat et pour les deux prolongations prévues.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0144 13 février 2013 - Conclure avec la firme Aréo-Feu Ltée une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture de casques antiémeutes ajustables et visières pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la suite de l'appel d'offres public numéro 12-12451 (montant estimé 343 545,30 \$, taxes incluses).

CG08 0640 18 décembre 2008 - Octroyer un contrat à la compagnie Valley Associates inc. pour l'acquisition de casques Gallet, au montant total approximatif de 413 393,00 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

## **DESCRIPTION**

La Ville recherche une entreprise en mesure de fournir pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les produits conformément aux spécifications techniques et aux exigences définies aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15123.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 16-15123 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes, des délais de livraison, ainsi que les différents éléments propres aux spécifications des produits.

Le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

L'adjudicataire doit remettre à la Ville une garantie d'exécution de 10 000,00 \$.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit de pièces de protection, fournies par l'employeur en vertu des conventions collectives en vigueur. La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en assurant une disponibilité permanente pour le service concerné.

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services) :**

**Appel d'offres public :** 16-15123

**Titre :** Casques antiémeutes et accessoires - SPVM

**Description et usage :** La fourniture de casques antiémeutes et accessoires, pour une période de vingt-quatre (24) mois, conformément aux documents du présent appel d'offres.

**Date de lancement :** 17 février 2016

**Date d'ouverture :** 16 mars 2016

**Addenda (3) :**

- 18 février 2016 - Informations supplémentaires concernant le modèle de casque demandé.
- 26 février 2016 - Réduction de la garantie de soumission demandée.
- 7 mars 2016 - Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres.

**Preneurs de cahier des charges : (6)**

- 2418627 Ontario ltd
- 3M Canada cie
- Aréo-Feu Itée
- Équipement de Sécurité Universel inc.
- Fisher Scientific
- Valley Associates Global Security corp.

**Soumissionnaires : (2)**

- Aréo-Feu Itée
- Valley Associates Global Security corp.

**Raison de désistement :**

- produits non offerts : 4 firmes.

**Analyse des soumissions :**

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier, au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre du plus bas soumissionnaire, **Valley Associates Global Security corp.**, est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

| No   | Soumissionnaires conformes              | Prix (sans taxes) | Total (taxes incluses) |
|--|---|-------------------|------------------------|
| 1  | Valley Associates Global Security corp. | 339 713,60 \$     | 390 585,71 \$          |
| 2  | Aréo-Feu Itée                           | 427 200,00 \$     | 491 173,20 \$          |
| <b>Dernière estimation réalisée</b>  |   |                   | 516 674,65 \$          |
| Coût moyen des soumissions conformes (\$)<br><i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>                         |   |                   | 440 879,46 \$          |
| Écart de la moyenne et de la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>        |   |                   | 12,88 %                |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                                 |   |                   | 100 587,49 \$          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse conforme) x 100</i> |   |                   | 25,75 %                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                                    |   |                   | - 126 088,94 \$        |

|  |           |
|--|-----------|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>$((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$ | - 24,40 % |
|--|-----------|

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 516 674,65 \$, taxes incluses, pour une période de vingt-quatre (24) mois.

Cette estimation est constituée des prévisions des besoins fournies par le service concerné et sur les prix disponibles sur le marché, en décembre 2015.

L'économie de 24,40 % par rapport à l'estimation pourrait être attribuée au regroupement d'articles et l'augmentation du volume d'achat.

**Remarques :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement de la Ville;
- confidentialité des estimations des contrats.

**Adjudicataire recommandé :**

Accorder à l'entreprise **Valley Associates Global Security corp.** pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, le contrat pour la fourniture de casques antiémeutes et accessoires pour les policiers de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences et spécifications de l'appel d'offres public numéro 16-15123.

L'entreprise n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Ce fournisseur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le Service de l'approvisionnement s'est assuré que le travail respecte les principes d'équité sociale. Les produits faisant l'objet de l'appel d'offres 16-15123 sont fabriqués en France.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de l'offre est de :

**339 713,60 \$ + 16 985,68 \$ (TPS) + 33 886,43 \$ (TVQ) = 390 585,71 \$ (taxes incluses)**

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

L'entente-cadre collective conclue à la suite de l'appel d'offres 16-15123 est sans imputation

budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle et d'augmenter tous les frais administratifs afférents.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mario FRAPPIER, Service de police de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-19



Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agent d'approvisionnement II

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
c/d logistique d'approvisionnement

**Tél :** 514 868-5108

**Approuvé le :** 2016-04-21



**Dossier # : 1166861001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du<br>CESM et Legs du 375e   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir,<br>d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement<br>en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Parc du complexe environnemental Saint-Michel  |
| <b>Projet :</b>  | 375e Anniversaire de Montréal  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.<br>pour la réalisation des interventions et aménagements en<br>signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe<br>environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une dépense<br>totale de 3 512 512,29 \$ (contrat et incidences), taxes incluses.<br>Appel d'offres public (15-6858) - ( 2 soumissionnaires) . |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 512 512,29 \$ taxes incluses pour la réalisation des interventions et des aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 773,54 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6858;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 10:29

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166861001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Parc du complexe environnemental Saint-Michel   |
| <b>Projet :</b>  | 375e Anniversaire de Montréal   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une dépense totale de 3 512 512,29 \$ (contrat et incidences), taxes incluses. Appel d'offres public (15-6858) - ( 2 soumissionnaires) . |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé aux abords de l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc- Extension, le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau et le réaménagement de cinq entrées et d'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Le présent contrat veut principalement orienter les usagers depuis les entrées jusqu'au centre du parc, éclairer certains secteurs et protéger les équipements de gestion des biogaz. Il est également prévu de faire fabriquer un garde-corps pour protéger les gens des falaises.

Il est important de considérer que plusieurs projets de réaménagement auront lieu durant la même période. Il est aussi possible que l'adjudicataire doive exécuter des travaux sur des chantiers déjà en place.

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 8 février 2016 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 24 février 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 24 février 2016, à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits. Ces addenda, émis respectivement le 17 février 2016 et le 19 février 2016, visaient à préciser davantage la nature des travaux électriques, la garantie et les équivalences des luminaires et à apporter des corrections au bordereau des prix. Les différents addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 22 juin 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0150 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour des interventions et des aménagements en signalétique, interprétation, mise en lumière et mobilier au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une somme maximale de 869 801,40 \$, taxes incluses.

CG15 0096 - 26 février 2015 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESH dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le projet est une multitude d'interventions qui se situent sur l'ensemble du parc du CESH. Interventions:

- Fabriquer et installer la signalisation pour les secteurs ouverts pour 2017 soit, les entrées, la Couronne et le Boisé phase 1;
- Fabriquer et entreposer 1000 mètres linéaires de garde-corps;
- Fabriquer et installer le mobilier de protection des équipements de gestion des biogaz pour le Boisé phase 1;
- Fabriquer et entreposer le mobilier de protection des équipements de gestion des biogaz pour la Plaine phase 1;
- Fournir et installer du mobilier d'éclairage pour certaines entrées.

La mise en place de protections pour les équipements de gestion de biogaz est une condition sine qua non à l'ouverture du Boisé phase 1, c'est pourquoi les travaux seront parachevés pour mai 2017 en vue de l'inauguration du legs pour le 375e anniversaire de Montréal.

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 12 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs et une (1) association qui n'ont pas demandé l'anonymat. Parmi ceux-ci, deux (2) entrepreneurs généraux, conformes, ont déposé leur soumission.

Les preneurs du cahier des charges sont :

Entrepreneurs généraux :

- 1- Aménagement Coté Jardin Inc.
- 2- Aménagements Sud-Ouest
- 3- Groupe C.B.G. Construction
- 4- Les Construction et Pavage Jeskar Inc.
- 5- Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
- 6- Les Entreprises Ventec Inc.

Entrepreneurs électriques :

- 7- Construction NRC
- 8- Électricité André Langevin Inc.
- 9- Les entreprises d'électricité Renaissance Inc.
- 10- Les entreprises Guy Beaulieu 2009 Inc.
- 11- Néoelect Inc.
- 12- Systèmes Urbains Inc.

Association :

13- Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)

## JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des douze (12) entrepreneurs preneurs de cahiers de charges, deux (2) ont déposé une soumission conforme, soit 17 % des preneurs.

Le faible pourcentage de preneurs peut s'expliquer par la nature hétéroclite des livrables du mandat et le titre de la soumission qui a pu porter à confusion. Certains entrepreneurs n'avaient peut-être pas compris la teneur globale des travaux lors de la prise du cahier et n'ont pas soumissionné.

| <b>Firmes soumissionnaires</b>  | <b>Prix de base</b><br>incluant taxes | <b>Contingences</b><br>incluant taxes | <b>Total</b><br>incluant taxes |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| Les Construction et Pavage Jeskar Inc.  | 2 617 411,00<br>\$                    | 392 611,65 \$                         | 3 460 773,54<br>\$             |
| Aménagement Côté Jardin Inc.  | 2 639 792,72<br>\$                    | 395 968,91 \$                         | 3 490 366,93<br>\$             |
|   |                                       |                                       |                                |
|   |                                       |                                       |                                |
| Dernière estimation réalisée  | 2 055 075,00<br>\$                    | 308 261,25 \$                         | 2 717 245,85<br>\$             |
| Coût moyen des soumissions conformes (\$)<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                          |                                       |                                       | 3 475 570,24<br>\$             |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 |                                       |                                       | 0,43 %                         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)                          |                                       |                                       | 29 593,39 \$                   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>(((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  |                                       |                                       | 0,86 %                         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme - estimation)                              |                                       |                                       | 743 527,69 \$                  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>(((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100         |                                       |                                       | 27,36 %                        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse - la plus basse)                                    |                                       |                                       | N/A                            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>(((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100            |                                       |                                       | N/A                            |

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 27 % à l'estimation réalisée par les Services intégrés Lemay et associés Inc. Cet écart peut s'expliquer ainsi:

- des constructions sur mesure, non habituelles et complexes à réaliser, comme : les « boîtiers de protection de puits de captage » ont sûrement incité les entrepreneurs à ajouter un facteur de risque qui s'est répercuté dans leur prix. Au cahier des charges, il est également spécifié que : « une fois les travaux complétés, l'entrepreneur remettra à la Ville, le moule ayant servi à produire les boîtiers de protection de puits de captage », ce genre de pratique est peu répandue, il est donc difficile d'en évaluer le coût;
- le garde-corps métallique est dessiné pour créer un dynamisme visuel à partir d'un seul panneau, les détails nécessaires pour créer cet effet augmentent considérablement le prix et le consultant Lemay semble avoir sous-estimé la complexité de l'ouvrage;
- le coût élevé des 111 "boîtiers de protection de puits de captage" et du 1000 mètres linéaires de garde-corps représente une divergence de 964 025,13 \$ avec l'estimation finale et explique à lui seul le dépassement de l'estimation finale.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risque associé à la complexité et au fait qu'il ne s'agisse pas d'un projet conventionnel.

Puisque ce contrat d'exécution de travaux a une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire est de plus de 20 %, il doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Le numéro d'identifiant à l'AMF du plus bas soumissionnaire conforme est le 2700008381

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 512 512,29 \$ taxes, contingences et incidences incluses sera assumées comme suit :

Un montant maximal de 3 207 391.90 \$, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération : RCG 15-020 - Parc Complexe Environnemental St-Michel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La dépense sera répartie approximativement comme suit:

2016 : 2 565 913.52 \$ (80%)

2017 : 641 478,38 \$ (20%)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Que ce soit la protection des éléments qui permettent le suivi environnemental en continu de cet ancien site d'enfouissement, ou l'éclairage effectué dans un souci de protection de la noirceur du ciel pour éviter la pollution lumineuse, les interventions visent une protection accrue de l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi du contrat pour les interventions et aménagements en signalisation, mise en lumière et mobilier au CESM devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions favorables de réalisation du projet et, ainsi, pouvoir l'inscrire parmi les legs aux Montréalais pour le 375e anniversaire de Montréal qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours pour les chantiers déjà en place, aucune opération supplémentaire n'est nécessaire pour l'instant.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif: 20 avril 2016  
Commission permanente sur l'examen des contrats : 27 avril  
Conseil municipal: 16 mai 2016  
Octroi du contrat et conseil d'agglomération: 19 mai 2016  
Début des travaux: 24 mai 2016  
Fin des travaux: 10 mai 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Luc BORNAIS, Service de l'environnement

Lecture :

Luc BORNAIS, 21 mars 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve BILODEAU BALATTI  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-21

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

**Tél :**

514 872-1457

**Approuvé le :**

2016-03-29



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achats-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 19 mai 2016**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE1666861001**

**Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage  
Jeskar Inc. pour la réalisation des interventions et  
aménagement en signalétique, mobilier et mise en  
lumière pour le Complexe environnemental de Saint-  
Michel (CESM), pour une dépense totale de  
3 512 512,29 \$ (contrat et incidences), taxes incluses.  
Appel d'offres public (15-6858) - (2 soumissionnaires).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE166861001**

**Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une dépense totale de 3 512 512,29 \$ (contrat et incidences), taxes incluses. Appel d'offres public (15-6858) - (2 soumissionnaires).**

À sa séance du 20 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 27 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que ce contrat couvrait une multitude d'activités faisant appel à des expertises diverses. Dans un tel contexte, il devenait impossible pour un entrepreneur général de réaliser tous les travaux sans se tourner vers la sous-traitance.

Les membres ont aussi compris que la stratégie de sollicitation des marchés consistant à regrouper toutes ces activités dans un même contrat répondait sans doute à des impératifs liés au 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, mais n'offrait pas des garanties d'obtention du meilleur prix, comme le montre l'écart défavorable à la Ville de 27,36 % entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire. Cet écart est particulièrement important quand on regarde les prix soumis pour la fabrication des boîtiers de protection des puits de captage et pour les garde-corps.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE166861001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1166134001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec la firme Albert Viau Emco Corporation une entente -cadre d'une durée de 60 mois avec deux options de prolongation de douze mois, pour la fourniture de robinets-vannes, suite à l'appel d'offres 16- 14425 ( 5 soumissionnaires) - (montant estimé: 1 650 663.07\$, taxes incluses) |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de **robinets vannes** ;
2. d'accorder à **Albert Viau Emco Corporation**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **16-14425** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-25 17:45

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166134001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec la firme Albert Viau Emco Corporation une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec deux options de prolongation de douze mois, pour la fourniture de robinets-vannes, suite à l'appel d'offres 16- 14425 ( 5 soumissionnaires) - (montant estimé: 1 650 663.07\$, taxes incluses) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations d'entretien, la Ville utilise différents produits tel que des robinets-vannes. Le présent dossier est pour la conclusion de l'entente cadre pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes tenus en inventaire au Centre de distribution Colbert et dans les magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville.

Depuis 2003, le Service de l'approvisionnement gère cette entente-cadre et assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle.

En 2012, le Service de l'approvisionnement a conclu une entente-cadre avec la firme Albert Viau, division Emco Corporation d'une durée de 2 ans pour la fourniture sur demande de robinets-vannes pour une valeur totale estimée à 821 551,56 \$, taxes incluses. Cette entente-cadre a été renouvelée en 2014 pour une période de douze mois pour un montant estimé à 259 666.00 \$, taxes incluses et elle a pris fin le 24 octobre 2015. Selon les dernières données disponibles, l'entente en question a été consommée à environ 88.10 %.

L'appel d'offres public 16-14425 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal le Devoir. La publication s'est faite sur une période de (32) jours calendriers, soit du 20 janvier au 22 février 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 180 jours calendrier, soit jusqu'au 22 août 2016.

L'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme en fonction des prix unitaires soumis.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois addenda ont été émis :

- 29 janvier 2016: report de la date d'ouverture de l'appel d'offres;

- 2 février 2016: révision de la norme demandée pour les robinets vannes;
- 11 février 2016: Modifications au bordereau de prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 14 0509- 27 novembre 2014 - Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, des ententes cadres conclues avec St- Germain Égouts et Aqueducs et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture sur demande de robinets-vannes et tuyaux en fonte ductile.

CG 12 0392- 25 octobre 2012 - Conclure avec Albert Viau, division Emco Corporation et St-Germain Égouts et Aqueducs Inc. des ententes cadres collectives, d'une durée de 24 mois avec deux options de renouvellement de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de robinets-vannes et tuyaux de fonte ductile – Appel d'offres public 12-12318 (6 soum.)

CM 09 0010 – 26 janvier 2009 – Conclure avec Albert Viau division de Emco Corporation, L'écuyer & Fils Ltée, Réal Huot Inc. et Wolseley Canada Inc. des ententes cadres d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, tuyaux en cuivre, tuyaux et raccords en PVC pour égout suite à l'appel d'offres # 08-10712 (5 soum.)

## **DESCRIPTION**

Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien qui effectuent les travaux de réparation et assurent la maintenance du réseau d'aqueduc et d'égouts de la Ville. L'appel d'offres a été constitué en collaboration avec le Centre de distribution Colbert qui inventorie les équipements pour la Ville de Montréal. Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs du Service de l'eau - Direction de l'eau potable et des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville. Ces dernières sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, de la dégradation du réseau d'aqueduc et d'égout et du volume des pièces à remplacer.

Une garantie d'exécution équivalente à 15 % du montant de la valeur annuelle moyenne du contrat. Avant la fin de l'échéance de la garantie d'exécution, il est de la responsabilité de l'adjudicataire d'en faire le renouvellement annuellement.

## **JUSTIFICATION**

### **Service de l'approvisionnement**

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public:** 16-14425

**Titre :** Fourniture de robinets-vannes

**Date de lancement :** 20 janvier 2016

**Date d'ouverture :** 22 février 2016

**Preneurs du cahier des charges : (9)**

Albert Viau division Ltée Emco Corporation  
Aqua- Mécanique Inc.

9317-6667 Québec Inc. ( Groupe TEC)  
Réal Huot Inc.  
St- Germain Égouts et Aqueducs Inc.  
Wolseley Canada Inc.  
Groupe Québéco Inc.  
Mueller Canada  
Nordmec Construction Inc.

### **Soumissionnaires : ( 5 )**

Albert Viau division Emco Corporation  
Aqua- Mécanique Inc.  
Réal Huot Inc.  
St- Germain Égouts et Aqueducs Inc.  
Wolseley Canada Inc.

### **Analyse des soumissions :**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme Albert Viau division Emco Corporation est conforme et est recommandée comme adjudicataire.

### **Raison de désistement:**

- Une firme n'a pas la capacité nécessaire de soumissionner seule dans cet appel d'offres
- Une seconde firme est un manufacturier qui propose plutôt des prix à son réseau de distribution.

### **Montant estimé de l'entente :**

Albert Viau division Emco Corporation:

**1 435 671.29 \$ + TPS 71 783.56 \$ + TVQ 143 208.21 \$ = 1 650 663.07 \$**

### **Adjudicataire recommandé :**

De conclure avec la firme Albert Viau division Emco Corporation une entente-cadre pour la fourniture sur demande de robinets-vannes suite à l'appel d'offres public # 16-14425. Cette entente est d'une durée ferme de 60 mois à compter de la date d'octroi, avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune qui nécessiteront l'approbation des instances appropriées de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Ces ententes pourront encourir des dépenses d'agglomération.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 858 458.28\$, taxes incluses pour les cinq prochaines années. Cette estimation est basée sur les quantités consommées au cours du précédent contrat incluant une indexation annuelle pour chaque année du contrat et en tenant compte de l'augmentation du coût des matières premières et

de la dépréciation de la valeur du dollar canadien au cours des quatre dernières années.

Comparativement aux articles existants dans la précédente entente, le prix moyen a augmenté de 17.24%. Toutefois, l'ajout de nombreux articles à la présente entente cadre, nous a permis de réaliser une économie globale de 5.84% par rapport à l'estimé.

Plusieurs types de métaux et d'alliages sont requis pour la fabrication des robinets-vannes. Tous ces métaux ont subi des fluctuations à la hausse depuis la conclusion de l'entente précédente il y a quatre ans. Le tableau de Statistiques Canada nous démontre, qu'entre le mois janvier 2012 et janvier 2016, le prix moyen de l'indice relié à la fabrication des robinets-vannes a connu une hausse de 4.8 %. Les fluctuations des monnaies canadiennes et américaines nous démontrent, qu'entre le mois janvier 2012 et janvier 2016, la valeur du dollar canadien s'est dépréciée de 37 % par rapport à la devise américaine.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

| Soumissions conformes  | Total           |
|--|-----------------|
| Albert Viau Division Emco Corporation  | 1 650 663,07 \$ |
| Wolseley Canda Inc.  | 1 710 396,25 \$ |
| St-Germain Égouts et aqueducs  | 1 747 633,16 \$ |
| Réal Huot Inc.   | 1 797 208,81 \$ |
| Aqua-Mécanique Inc.  | 1 882 450,03 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :  | 1 752 959,16 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues<br>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)                            | 1 757 670,26 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)    | 6,48%           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)                              | 231 786,96 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>(((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)   | 14,04%          |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)                         | (102 296,09 \$) |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)<br>(((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100) | -5,84%          |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)  | 59 733,18 \$    |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)<br>(((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)             | 3,62%           |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les produits demandés répondent aux normes en vigueur actuellement.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de l'entente cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente cadre avec la firme retenue suite à la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia BEDDER  
Agente d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-22

Richard DAGENAIS  
c/s app.strat.en biens

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
c/d logistique d'approvisionnement  
**Tél :** 514 872-4740

**Approuvé le :** 2016-04-22



**Dossier # : 1167231004**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues. Arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 7 322 332,62 \$ (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$), taxes incluses. Soumission 329404 - 3 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 322 332,62 \$ , taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 172 332,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329404 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-15 12:02

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231004**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues. Arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 7 322 332,62 \$ (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$), taxes incluses. Soumission 329404 - 3 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la DI a scindé le projet en quatre secteurs, soit le secteur Ouest, le secteur Centre, le secteur Est et le secteur Nord. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc du secteur Nord. Le projet du secteur Est fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231003, A.O. 329403), tandis que les projets des secteurs Ouest et Centre ont été accordés respectivement les 21 et 24 mars 2016 (A.O. 329401 et A.O. 329402).

L'appel d'offres du présent dossier a été publié du 22 février 2016 au 14 mars 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 juillet 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt (20) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 8 mars 2016 : Modifications pour préciser certaines exigences particulières dans le devis de circulation. Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0197 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires (1154102007);

CM16 0339 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$ ) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires (1154102006);

CG15 0160 - 26 mars 2015 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62\$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur Est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - secteur Ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats (1154822003);

CG14 0135 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par

chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 - 2 soumissionnaires (1144551002).

## DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter par chemisage structural pour les quatre secteurs prévus en 2016 est de 20,6 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,6 % pour l'ensemble du réseau de la Ville de Montréal. Le présent contrat (secteur Nord) prévoit 4,5 km et regroupe les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 140 entrées de service en plomb est prévu.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, sur les équipements, sur les produits de chemisage, sur la planification et la gestion des travaux, sont insérées aux documents d'appel d'offres. Le délai d'exécution des travaux, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser **cent-cinquante (150)** jours de calendrier. Les travaux sont prévus débiter à l'été 2016 (trimestre 3) et doivent être complétés au plus tard en novembre 2016.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 22 des clauses administratives particulières du devis). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 652 030,24 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 150 000,00 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur cinq (5) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 60 % et 40 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux firmes sont connues comme étant sous-traitantes. La liste des preneurs du cahier des charge est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b> | (taxes incluses) |
|--------------------------------|------------------|
|--------------------------------|------------------|

| <b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b>                      | <b><u>PRIX</u></b> | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b>                    |
|--|--------------------|----------------------------|--|
| 1 Sanexen Services Environnementaux inc.                             | 6 520 302,38 \$    | 652 030,24 \$              | 7 172 332,62 \$                        |
| 2 Aquaréhab (Canada) inc.  | 6 582 841,88 \$    | 658 284,19 \$              | 7 241 126,07 \$                        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                          | 6 684 974,18 \$    | 668 497,42 \$              | 7 353 471,60 \$                        |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                             |                    | <b>(\$)</b>                | <b>7 206 729,35</b>                    |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>              |                    | <b>(%)</b>                 | <b>\$</b><br><b>0,5 %</b>              |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>          |                    | <b>(\$)</b><br><b>(%)</b>  | <b>68 793,45 \$</b><br><b>1,0 %</b>    |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>  |                    | <b>(\$)</b><br><b>(%)</b>  | <b>-181 138,98 \$</b><br><b>-2,5 %</b> |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b> |                    | <b>(\$)</b><br><b>(%)</b>  | <b>68 793,45 \$</b><br><b>1,0 %</b>    |

| <b><u>FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME</u></b> | <b><u>PRIX TOTAL</u></b> |
|--|--------------------------|
| 1 Réhabilitation Du O inc.                       | 7 779 000,00 \$          |

\*Veuillez noter que le soumissionnaire Réhabilitation Du O inc. est déclaré non conforme étant donné que certains documents concernant l'expérience du soumissionnaire, le personnel attiré au contrat et la liste d'équipements qui étaient demandés aux articles 3 et 6 des clauses administratives particulières du cahier des charges n'ont pas été fournis avec la soumission. Par conséquent, sa soumission a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, durant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart de -181 138,98 \$ (-2,5 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la Division de la conception des travaux recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sanexen Services Environnementaux inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 15 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 6 janvier 2016 a été déposée avec sa soumission. Une nouvelle attestation a été délivré par Revenu Québec le 21 mars 2016, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 7 322 332,62 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 150 000 \$ (taxes incluses).



Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre et représente un coût net de 6 686 265,67 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est admissible à une subvention estimée à 6 686 265,67 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc. Le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juillet 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville  
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Moline GHANIMI, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Michel BORDELEAU, 5 avril 2016  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 1er avril 2016  
Moline GHANIMI, 1er avril 2016  
Jean-Simon FRENETTE, 31 mars 2016  
Richard C GAGNON, 31 mars 2016  
Mathieu-Pierre LABERGE, 31 mars 2016

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION  
Ingénieur(e)

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-30

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-04-15

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures, en  
remplacement du directeur de service

**Approuvé le :** 2016-04-15

**Dossier # : 1167231003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues. Arrondissements Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Saint-Léonard. Dépense totale de 5 854 704,21 \$ (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses. Soumission 329403 - 3 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 854 704,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 730 704,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329403 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-15 12:00

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues. Arrondissements Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Saint-Léonard. Dépense totale de 5 854 704,21 \$ (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$), taxes incluses. Soumission 329403 - 3 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de

réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la DI a scindé le projet en quatre secteurs, soit le secteur Ouest, le secteur Centre, le secteur Est et le secteur Nord. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc du secteur Est. Le projet du secteur Nord fait actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231004, A.O. 329404), tandis que les projets des secteurs Ouest et Centre ont été accordés respectivement les 21 et 24 mars 2016 (A.O. 329401 et A.O. 329402).

L'appel d'offres du présent dossier a été publié du 22 février 2016 au 16 mars 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juillet 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 8 mars 2016 : Modifications pour préciser certaines exigences particulières dans le devis de circulation. Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0197 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires (1154102007);

CM16 0339 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$ ) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires (1154102006);

CG15 0160 - 26 mars 2015 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 41 116 492,62\$, taxes incluses, (contrat UX15350 - secteur Est: 20 289 464,65 \$ + incidences 305 000,00 \$) et (UX15351 - secteur Ouest: de 20 218 027,97 \$ + incidences: 304 000 \$) - Appel d'offres public 10164 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats (1154822003);

CG14 0135 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par

chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. secteur Est - Dépense totale de 8 984 619,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10136 - 2 soumissionnaires (1144551002).

## DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter par chemisage structural pour les quatre secteurs prévus en 2016 est de 20,6 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,6 % pour l'ensemble du réseau de la Ville de Montréal. Le présent contrat (secteur Est) prévoit 4,9 km et regroupe les arrondissements suivants : Anjou, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Saint-Léonard. De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 90 entrées de service en plomb est prévu.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, sur les équipements, sur les produits de chemisage, sur la planification et la gestion des travaux, sont insérées aux documents d'appel d'offres. Le délai d'exécution des travaux, après l'ordre écrit du Directeur de commencer les travaux, ne doit pas dépasser **cent-cinquante (150)** jours de calendrier. Les travaux sont prévus débiter à l'été 2016 (trimestre 3) et doivent être complétés au plus tard en novembre 2016.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 22 des clauses administratives particulières du devis). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 520 973,11 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 124 000,00 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur cinq (5) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 60 % et 40 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, deux firmes sont connues comme étant sous-traitantes. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b> | (taxes incluses) |
|--------------------------------|------------------|

| <b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</u></b>                      | <b><u>PRIX</u></b> | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b>   |
|--|--------------------|----------------------------|-----------------------|
| 1 Sanexen Services Environnementaux inc.                             | 5 209 731,10 \$    | 520 973,11 \$              | 5 730 704,21 \$       |
| 2 Aquaréhab (Canada) inc.  | 5 287 700,25 \$    | 528 770,03 \$              | 5 816 470,28 \$       |
| Estimation des professionnels internes (\$)                          | 5 702 415,07 \$    | 570 241,51 \$              | 6 272 656,58 \$       |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                             |                    | <b>(\$)</b>                | <b>5 773 587,25</b>   |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>              |                    | <b>(%)</b>                 | <b>\$ 0,7 %</b>       |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>          |                    | <b>(\$)</b>                | <b>85 766,07 \$</b>   |
|  |                    | <b>(%)</b>                 | <b>1,5 %</b>          |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>  |                    | <b>(\$)</b>                | <b>-541 952,37 \$</b> |
|  |                    | <b>(%)</b>                 | <b>-8,6 %</b>         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b> |                    | <b>(\$)</b>                | <b>85 766,07 \$</b>   |
|  |                    | <b>(%)</b>                 | <b>1,5 %</b>          |

| <b><u>FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME</u></b> | <b><u>PRIX TOTAL</u></b> |
|--|--------------------------|
| 1 Réhabilitation Du O inc.                       | 6 438 000,00 \$          |

\*Veuillez noter que le soumissionnaire Réhabilitation Du O inc. est déclaré non conforme étant donné que certains documents concernant l'expérience du soumissionnaire, le personnel attiré au contrat et la liste d'équipements qui étaient demandés aux articles 3 et 6 des clauses administratives particulières du cahier des charges n'ont pas été fournis avec la soumission. Par conséquent, sa soumission a été rejetée.

Le montant total de la soumission de Réhabilitation Du O inc. est passé de 6 938 000 \$ à 6 438 000 \$ à la suite d'une erreur d'addition du total final.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, durant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart de -541 952,37 \$ (-8,6 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la Division de la conception des travaux recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sanexen Services Environnementaux inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 15 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 6 janvier 2016 a été déposée avec sa soumission. Une nouvelle attestation a été délivrée par Revenu Québec le 21 mars 2016, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 5 854 704,21 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 124 000 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre et représente un coût net de 5 346 125,32 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Elle est admissible à une subvention estimée à 5 346 125,32 \$ au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ne laissant aucune charge aux contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc. Le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 14 juillet 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Benoît DESLOGES, Anjou  
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Denis CHARLAND, Montréal-Nord  
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Lecture :

Denis CHARLAND, 5 avril 2016  
Benoît DESLOGES, 4 avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique FILION  
Ingénieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-04-15

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures, en  
remplacement du directeur de service

**Approuvé le :** 2016-04-15



**Dossier # : 1156986001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs ,<br>Projet d'usines   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville<br>l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux   |
| <b>Projet :</b>  | Gestion de l'eau   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79\$, taxes<br>incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux<br>contingents, dans le cadre du contrat accordé à Les Installations<br>Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les<br>paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses<br>contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4<br>050 886,22 \$ à 4 162 270.01 \$ (taxes incluses). |

Il est recommandé :

1- d'autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater;

2- d'accorder ce surplus contractuel à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-19 14:17

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156986001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux   |
| <b>Projet :</b>  | Gestion de l'eau   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79\$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270.01 \$ (taxes incluses). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 avril 2010, la Direction de l'eau potable (DEP) a accordé un contrat à l'entreprise Les Installations Électriques Pichette inc., au montant de 4 050 886,22 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater (CG10 0149).

Tout d'abord, l'ordre de débiter les travaux a été donné le 3 mai 2010. L'entrepreneur devait normalement terminer ses travaux 881 jours plus tard, soit le 30 septembre 2012. Cependant, en raison des directives de changements qui ont été approuvées par la Ville entre le mois de septembre 2012 et le mois de novembre 2012, les travaux se sont prolongés jusqu'au 14 décembre 2012. Les vérifications pour procéder à la réception provisoire complète n'ont pu être effectuées qu'en novembre 2014. Toutefois, les parties se sont entendues pour établir rétroactivement la réception provisoire complète au 12 décembre 2012.

Les délais pour faire l'acceptation provisoire s'expliquent en grande partie par le fait que la finalisation de ces travaux et la gestion contractuelle des dernières étapes se sont produites dans la période au cours de laquelle la firme mandatée pour effectuer le suivi a vu la Ville mettre fin à son contrat. La prise en charge du dossier par de nouveaux chargés de projet a aussi occasionné des délais administratifs dans le traitement du dossier.

En conséquence, l'entrepreneur a déposé une réclamation le 14 mars 2013 et une révision

de cette réclamation le 10 avril 2014. Dans la dernière version de la réclamation, l'entrepreneur réclame un montant total de 707 991,93 \$, lequel se ventile comme suit:

|                    | <b>Total (taxes en sus)</b> |
|--------------------|-----------------------------|
| Perte de temps     | 403 986,24 \$               |
| Hausse salariale   | 62 329,50 \$                |
| Frais généraux     | 227 676,19 \$               |
| Frais réclamation  | 14 000,00 \$                |
|                    |                             |
| <b>Grand total</b> | <b>707 991,93 \$</b>        |

La Ville a jugé que 81 006.25 \$ du montant demandé est justifié et recevable.

L'entrepreneur a confirmé par écrit le 10 novembre 2015 son acceptation de cette contre-offre, mais estimait que des intérêts lui sont dus sur le montant de la retenue contractuelle finale ainsi que sur les divers montants réclamés. Après analyse de la DEP, un montant de 26 238,80 \$ a été évalué pour les intérêts pour une somme totale de 111 383.79 \$

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0149 - 22 avril 2010 - Octroyer un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 4 300 886,22 \$, taxes incluses dont une dépense contractuelle de 4 050 886,22 \$ et des dépenses incidentes de 250 000 \$ - Appel d'offres public 9818 (7 soumissionnaires).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79\$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270.01 \$ (taxes incluses) afin de procéder au paiement d'une partie de la somme réclamée par l'entrepreneur et à lui verser des intérêts en sus sur les montants des retenues contractuelles dues.

### **JUSTIFICATION**

Suite aux analyses de la réclamation, la DEP recommande que des montants soient payés pour l'augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et pour une partie des frais réclamés pour les frais généraux (prolongation de la durée des travaux), conformément aux clauses contractuelles. Ces montants totalisent 81 006,25 \$ (taxes en sus) et se ventilent comme suit :

|                   | <b>Montant (taxes en sus)</b> |
|-------------------|-------------------------------|
| Perte de temps    | non recevable                 |
| Hausse salariale  | 54 711.25 \$                  |
| Frais généraux    | 26 295.00 \$                  |
| Frais réclamation | non recevable                 |
| <b>Sous total</b> | <b>81 006,25 \$</b>           |

Dans le présent cas, il est proposé de payer des intérêts pour les trois (3) éléments suivants :

- a) sur la retenue contractuelle finale de 5 % pour une période approximative de deux (2) ans, se terminant le 7 décembre 2015, soit 18 194,76 \$.
- b) sur la valeur des coûts générés par la prolongation de l'échéancier pour une durée de 75 jours, pour la période se terminant le 21 avril 2016, soit 3 212,60 \$.
- c) sur la valeur due à l'augmentation des taux de la main-d'oeuvre, pour la période débutant 150 jours après le paiement du décompte final (juillet 2013) jusqu'au 21 avril 2016, soit 4831,44 \$.

Le montant calculé pour les frais d'intérêt est le suivant : 26 238.80 \$

Dans le cadre du contrat, le montant des contingences a été établi à 574 875 \$, taxes incluses, et un montant de 250 000 \$, taxes incluses a été prévu pour les incidences.

Étant donné que les incidences n'ont pas toutes été utilisées au projet et que le solde des contingences (6 290,82 \$ taxes incluses) est insuffisant pour payer les frais reliés à la réclamation de l'entrepreneur, la Direction de l'eau potable recommande de transférer un montant de 111 383,79 \$ taxes incluses provenant des incidences du projet. Cette majoration de 2,75 % fera passer le contrat d'une valeur de 4 050 886,22 \$ (taxes incluses) à 4 162 270.01 \$ (taxes incluses).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier vise donc l'autorisation d'une dépense additionnelle correspondant à l'augmentation du contrat de 111 383,79 \$ taxes incluses, et est nécessaire afin de payer les frais reliés à la réclamation de Les Installations Électriques Pichette inc. L'autorisation de pouvoir réaffecter les crédits non utilisés du poste "dépenses incidentes" ainsi qu'utiliser le solde des contingences au contrat, soit de 111 383,79 \$, auront pour effet, de faire passer la valeur du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses.

Les crédits requis pour amender le contrat sont disponibles au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de la Direction de l'eau potable (DEP) et seront assumés entièrement par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise à niveau et de modernisation des usines d'eau potable assure une distribution fiable en qualité et en quantité requise d'eau potable, au meilleur coût financier et environnemental possible pour le bien-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le dossier est reporté ou refusé la DEP devra possiblement aller devant les tribunaux afin de conclure le dossier de réclamation de l'entrepreneur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le CG : 19 mai 2016

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel BÉRUBÉ  
ingenieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-07

Marie-Josée GIRARD  
C/d Projets majeurs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-04-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-19



**Dossier # : 1166682003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder trois contrats à la firme Teltech Télécommunication Inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments / Autoriser des dépenses totales de 2 011 430,30 \$, 1 213 828,33 \$ et 1 211 942,45 \$, taxes incluses, qui couvrent les contrats, la contingence et les dépenses incidentes - Appel d'offres public 15-64002 - (cinq soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser des dépenses de 2 011 430,30 \$, 1 213 828,33 \$ et 1 211 942,45 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments, comprenant la contingence ainsi que tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la firme Teltech Télécommunications Inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

| <b><u>Firme</u></b>            | <b><u>Description (articles, groupes, etc.)</u></b> | <b><u>Montant estimé (3 ans)</u></b> |
|--------------------------------|---|--------------------------------------|
| Teltech Télécommunication Inc. | Lot 1 - Centre de l'île                             | 1 489 948,38 \$                      |
| Teltech Télécommunication Inc. | Lot 2 - Centre-est de l'île                         | 899 132,09 \$                        |
| Teltech Télécommunication Inc. | Lot 3 - Centre-nord de l'île                        | 897 735,15 \$                        |

3. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 51,2% par l'agglomération, pour un montant de 2 271 846,95 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-25 07:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166682003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder trois contrats à la firme Teltech Télécommunication Inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments / Autoriser des dépenses totales de 2 011 430,30 \$, 1 213 828,33 \$ et 1 211 942,45 \$, taxes incluses, qui couvrent les contrats, la contingence et les dépenses incidentes - Appel d'offres public 15-64002 - (cinq soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné pour objectif de devenir, dès 2017, un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. En ce sens, le Bureau de la Ville Intelligente et Numérique (BVIN) a présenté sa stratégie en juin 2015 au travers du Plan d'action Montréal, ville intelligente et numérique 2015-2017.

Un des éléments structurels de cette stratégie est le développement d'un réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit capable de supporter les nouveaux services de haute technologie tels que le Wi-Fi public, la mobilité intelligente, l'internet des objets, ou encore l'infonuagique.

Pour ce faire, le Service des technologies de l'information (TI) et le BVIN ont présenté au Comité exécutif un nouveau modèle de gestion pour la transmission de données capable de supporter les besoins de la ville intelligente.

La mise en place de ce modèle s'appuiera sur une gouvernance des services de télécommunications à la Ville incluant les unités de service et les arrondissements, un cadre financier rigoureux et évolutif et une reddition de compte annuelle aux instances.

Nouveau modèle de gestion pour la transmission de données

Ce modèle est basé sur une approche par livraison de services incluant :

- **Le déploiement par phases d'un réseau propriétaire de fibres optiques à la Ville en fonction de la faisabilité, rentabilité et criticité de chaque site à connecter;**
- L'ouverture du marché pour la location de circuits (MAN) et l'internet;
- Des ententes-cadres pour l'acquisition des équipements de télécommunications, incluant le volet Wi-Fi public;

- Le rapatriement de la maîtrise d'oeuvre à l'interne pour gagner en agilité et en efficacité;
- La possibilité d'implanter de nouvelles solutions à moyen terme pour joindre des édifices où la fibre ne se rend pas (micro-ondes, liaisons radiocommunications et liaisons cellulaires).

### Déploiement d'un réseau propriétaire de fibres optiques

Le Service des TI dispose d'une fibre optique propriétaire reliant 22 édifices municipaux dans le centre de Montréal, et gérée depuis 2008 par un contrat d'impartition pour la gestion de ses services de télécommunications. Cette fibre forme un anneau afin d'assurer une excellente disponibilité en transmission de données pour les sites reliés.

L'ensemble des autres édifices sous la responsabilité du Service des TI, soit quelques 350 édifices, est raccordé au réseau corporatif à l'aide de circuits loués.

Puisque les crédits alloués au contrat seront épuisés en 2016, le moment était opportun pour mettre en place le nouveau modèle de gestion.

En ce sens, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le BVIN et le Service de l'infrastructure, voirie et transport, un appel d'offres public en date du 14 octobre 2015, publié sur le site du SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi.

Dans un souci d'ouverture du marché, une nouvelle approche de multi-sourçage a été choisie, en appliquant une approche par zone géographique pour donner l'opportunité à de nouveaux joueurs de déposer des offres. Aussi, l'appel d'offres a été découpé en six lots :

- Lots 1 à 3 pour les besoins corporatifs;
- Lots 4 à 6 pour le déploiement de fibres aux antennes du Wi-Fi grand public.

Six (6) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

| <b>No. addenda</b> | <b>Date</b> | <b>Portée</b>  |
|--------------------|-------------|--|
| 1                  | 2015-10-26  | Précisions et révision du bordereau                            |
| 2                  | 2015-11-02  | Précisions et révision du bordereau                            |
| 3                  | 2015-11-04  | Précisions suite à une question administrative                 |
| 4                  | 2015-11-06  | Précisions suite à des questions techniques et administratives |
| 5                  | 2015-11-13  | Précisions suite à des questions techniques et administratives |
| 6                  | 2015-11-16  | Précisions suite à des questions techniques et administratives |

Un délai de cinq semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

La réception et l'ouverture des huit (8) soumissions reçues ont été faites le 18 novembre 2015. La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Étant donné que, pour les lots 1 à 3, une partie des travaux seront réalisés dans les locaux du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), une enquête de sécurité a été réalisée pour la conformité des soumissions relatives à ces trois lots.

Afin de ne pas retarder le déploiement de la fibre pour les besoins du Wi-Fi public, un sommaire décisionnel a été soumis aux instances en mars dernier pour l'octroi des lots 4 à 6 (CG16 0177).

Le présent sommaire vise à accorder trois contrats pour les lots 1, 2 et 3 à la firme Teltech Télécommunication Inc., pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments, pour une période de 3 ans, pour des dépenses totales respectives de 2 011 430,30 \$, 1 213 828,33\$ et 1 211 942,45\$, taxes incluses, avec une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0177 - 2016-03-24 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires).

CG16 0115 - 2016-02-25 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 \$, 1 599 163,13 \$, 1 210 347,57 \$, 993 388,60 \$, 672 739,42 \$, 199 834,60 \$ et 114 332,29 \$ - Société TELUS Communications : 350 984,18 \$)

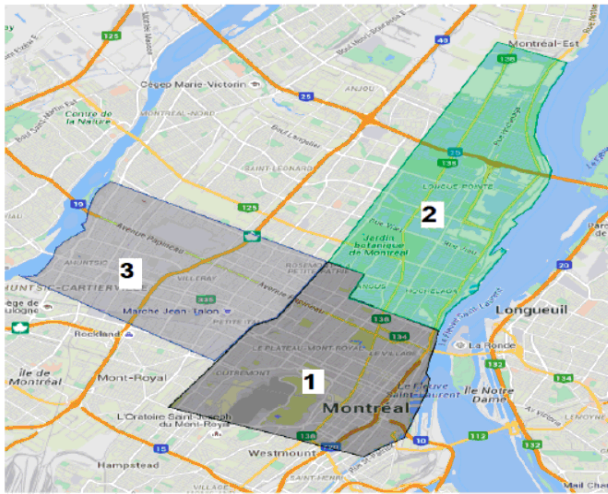
CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adopter la « Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique » et le « Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique » qui en découle

CG08 0026 - 2008-02-05 - Mise en œuvre RASOP, volet télécommunications - Accorder aux firmes TELUS et Bell Mobilité trois contrats pour la fourniture des services de télécommunications, pour les durées et montants indiqués en regard de chacun d'eux, conformément aux appels d'offres publics 07-10382 et incluant une provision de 20% pour des besoins additionnels / transmission de données (TELUS, 10 ans, 57 M\$), 07-10420 / Téléphonie filaire (TELUS, 7 ans, 42 M\$) et 07-10421 / Téléphonie cellulaire (Bell Mobilité, 4 ans, 9 M\$).

## **DESCRIPTION**

La Ville souhaite déployer un réseau propriétaire de fibres optiques afin de connecter 120 édifices de la Ville, du SPVM et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans trois zones géographiques distinctes, chaque zone de déploiement étant couverte par un lot de l'appel d'offres :

- Centre de l'île (lot 1);
- Centre-est de l'île (lot 2);
- Centre-nord de l'île (lot 3).



Description des lots (estimés) :

| No. et description du lot | Distance dorsale<br>«backbone»<br>(fibres de 144 brins optiques) | Quantité édifices |
|---------------------------|--|-------------------|
| 1 - Centre de l'île       | 75,5 km  | 60                |
| 2 - Centre-est de l'île   | 50,4 km  | 30                |
| 3 - Centre-nord de l'île  | 50,4 km  | 30                |
| <b>Total</b>              | <b>176,3 km</b>  | <b>120</b>        |

La Ville pourra à son entière discrétion et sur avis écrit donné à l'adjudicataire, prolonger indépendamment chaque contrat d'un (1) an pour un maximum de deux (2) prolongations.

## JUSTIFICATION

Le Service des TI a fait le choix de déployer un nombre suffisamment important de brins de fibre dans sa dorsale pour répondre aux besoins présents et futurs de la Ville.

Le réseau de fibres mis en place permettra entre autre :

- De supporter les partenaires actuels du Service des TI dans l'implantation de nouvelles technologies telles que les services offerts par le Bureau de demain avec la vidéo-conférence et l'infonuagique, l'internet des objets (capteurs d'activité, caméra de surveillance, etc.);
- D'intégrer des arrondissements et des organismes para-publics qui choisiraient de rejoindre l'offre de services de Service des TI pour profiter des avantages offerts par la fibre;
- De continuer le déploiement du réseau sans fil public gratuit MtWiFi à moindre coût puisque son infrastructure serait partagée avec l'infrastructure corporative.

Le réseau propriétaire permettra à la Ville de supporter les besoins de performance toujours plus élevés de ses utilisateurs à un coût très faible pour les 20 prochaines années, soit la durée de vie minimale de la fibre optique qui sera déployée.

Le Service des TI améliorera la qualité et la robustesse du réseau par la mise en place d'une dorsale de fibres optiques propriétaires à laquelle seront rattachés 120 édifices.

La robustesse est assurée par la conception de la dorsale qui inclut:

- Une diversité de parcours dans chaque édifice puisque la fibre entre et sort de l'édifice par 2 conduits distincts;

- Une topologie du réseau en pétale compte tenu que la fibre effectue une boucle ou plusieurs boucles imbriquées de façon à ce qu'en cas de bris de la fibre, l'information puisse être transmise à l'ensemble des sites par l'un ou l'autre des côtés de la boucle.

### Détail de l'appel d'offres

Sur un total de 27 preneurs du cahier des charges, cinq firmes (19%) ont déposé une offre pour les lots 1 à 3.

Vingt-deux (22) autres preneurs (81%) n'ont pas soumissionné:

- Un est une municipalité à l'extérieur de l'île de Montréal;
- Six sont des fournisseurs d'accès disposant de leur propre réseau de fibres et n'offrant généralement pas des services de pose de fibres optiques;
- Onze sont des entrepreneurs en construction ou génie électrique dont :
  - Un ne rencontrait pas les spécifications demandées;
  - Trois ont choisi de soumissionner sur d'autres lots de l'appel d'offres;
  - Sept n'ont pas précisé leur décision de ne pas soumettre d'offres;
- Les quatre autres n'offrent pas les services de pose de fibres optiques (fabricant d'équipements en télécommunications et firmes de consultation).

Exceptée une soumission qui a été déclarée non conforme administrativement pour les lots 2 et 3 car la firme n'a pas soumis un cautionnement d'exécution pour chaque lot, tel que demandé dans l'appel d'offres, toutes les offres déposées à la Ville ont été jugées conformes.

Voici un tableau qui résume le nombre d'offres reçues et retenues pour chacun des lots (à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs lots) :

| <b>No. et description du lot</b> | <b>Nb soumissions reçues</b> | <b>Nb soumissions conformes</b> |
|----------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 1 - Centre de l'île              | 5                            | 5                               |
| 2 - Centre-est de l'île          | 5                            | 4                               |
| 3 - Centre-nord de l'île         | 5                            | 4                               |

Les écarts de prix pour chaque lot entre la plus basse soumission et l'estimation s'expliquent par le volume total des travaux à réaliser.

En effet, les estimations étaient basées sur les prix de précédents contrats pour la pose de fibres pour des travaux semblables mais pour des distances nettement inférieures, entre 5 à 10 km.

En comparaison, les deux plus bas soumissionnaires ont répondu à l'ensemble des six lots pour un total de plus de 250 km.

De plus, l'approche multi-sourçage en découpant en plusieurs lots a permis d'obtenir des prix plus bas qu'attendus.

Enfin, il y a une grande variabilité des prix entre les soumissions par lot, ce qui peut

expliquer la volonté de certains fournisseurs à remporter les contrats.

### **Présentation des résultats pour le lot 1**

| <b>Firmes soumissionnaires</b>  | <b>Prix soumis<br/>(sans taxes)</b> | <b>Autre<br/>(à préciser)</b> | <b>Total<br/>(taxes incl.)</b> |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Teltech Télécommunication Inc.  | 1 295 889,00 \$                     |                               | 1 489 948,38 \$                |
| Telecon Inc.  | 1 374 671,00 \$                     |                               | 1 580 527,98 \$                |
| TRJ Télécom Inc.  | 1 600 534,50 \$                     |                               | 1 840 214,54 \$                |
| Transelec Common Inc  | 1 816 162,50 \$                     |                               | 2 088 132,83 \$                |
| Télécommunications Grimard Inc.   | 2 296 454,70 \$                     |                               | 2 640 348,79 \$                |
| Dernière estimation réalisée  | 1 999 340,00 \$                     |                               | 2 298 741,17 \$                |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                               |                                     |                               | 1 927 834,51 \$                |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 |                                     |                               | 29,39%                         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)                              |                                     |                               | 1 150 400,41 \$                |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br>(((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100   |                                     |                               | 77,21%                         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)                                 |                                     |                               | (808 792,79) \$                |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>(((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100         |                                     |                               | -38,18%                        |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)                                       |                                     |                               | 90 579,60 \$                   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>(((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100            |                                     |                               | 6,08%                          |

### **Présentation des résultats pour le lot 2**

| <b>Firmes soumissionnaires</b>  | <b>Prix soumis<br/>(sans taxes)</b> | <b>Autre<br/>(à préciser)</b> | <b>Total<br/>(taxes incl.)</b> |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Teltech Télécommunication Inc.  | 782 024,00 \$                       |                               | 899 132,09 \$                  |
| Telecon Inc.  | 814 766,40 \$                       |                               | 936 777,67 \$                  |
| TRJ Télécom Inc.  | 962 173,50 \$                       |                               | 1 106 258,98 \$                |
| Télécommunications Grimard Inc.   | 1 297 860,40 \$                     |                               | 1 492 214,99 \$                |
| Dernière estimation réalisée  | 1 272 944,00 \$                     |                               | 1 463 567,36 \$                |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                               |                                     |                               | 1 108 595,93 \$                |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 |                                     |                               | 23,30%                         |

|   |                 |
|---|-----------------|
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)                        | 593 082,90 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | 65,96%          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)                           | (564 435,27) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100       | -38,57%         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)                                 | 37 645,57 \$    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100          | 4,19%           |

### **Présentation des résultats pour le lot 3**

| <b>Firmes soumissionnaires</b>  | <b>Prix soumis (sans taxes)</b> | <b>Autre (à préciser)</b> | <b>Total (taxes incl.)</b> |
|---|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Teltech Télécommunication Inc.  | 780 809,00 \$                   |                           | 897 735,15 \$              |
| Telecon Inc.  | 812 603,25 \$                   |                           | 934 290,59 \$              |
| TRJ Télécom Inc.  | 962 473,50 \$                   |                           | 1 106 603,91 \$            |
| Télécommunications Grimard Inc.   | 1 294 976,80 \$                 |                           | 1 488 899,58 \$            |
| Dernière estimation réalisée  | 1 272 224,00 \$                 |                           | 1 462 739,54 \$            |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |                                 |                           | 1 106 882,30 \$            |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 |                                 |                           | 23,30%                     |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)                          |                                 |                           | 591 164,43 \$              |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100   |                                 |                           | 65,85%                     |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)                             |                                 |                           | (565 004,40) \$            |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100         |                                 |                           | -38,63%                    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)                                   |                                 |                           | 36 555,44 \$               |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100            |                                 |                           | 4,07%                      |

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces dépenses maximales qui couvrent les contrats, la contingence ainsi que les dépenses incidentes sont de 4 437 201,08 \$, taxes incluses et seront assumées comme suit :

| <b>No. et description du lot</b> | <b>2016</b>            | <b>2017</b>            | <b>2018</b>         | <b>2019</b>         | <b>Total</b>           |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| 1 - Centre de l'île              | 715 175,22 \$          | 730 074,71 \$          | 29 798,97 \$        | 14 899,48 \$        | 1 489 948,38 \$        |
| 2 - Centre-est de l'île          | 431 583,41 \$          | 440 574,73 \$          | 17 982,64 \$        | 8 991,31 \$         | 899 132,09 \$          |
| 3 - Centre-nord de l'île         | 430 912,87 \$          | 439 890,22 \$          | 17 954,70 \$        | 8 977,36 \$         | 897 735,15 \$          |
| Contingence                      | 236 650,72 \$          | 241 580,95 \$          | 9 860,45 \$         | 4 930,22 \$         | 493 022,34 \$          |
| Incidence                        | 315 534,30 \$          | 322 107,93 \$          | 13 147,26 \$        | 6 573,63 \$         | 657 363,12 \$          |
| <b>Total</b>                     | <b>2 129 856,52 \$</b> | <b>2 174 228,54 \$</b> | <b>88 744,02 \$</b> | <b>44 372,00 \$</b> | <b>4 437 201,08 \$</b> |

Ces dépenses seront imputées au PTI 2016-2019 du Service des TI au projet 68111 - Modernisation des Télécommunications.

Ces dépenses mixtes d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale seront imputées à l'agglomération dans une proportion de 51,2 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

### **Contingence**

Des frais supplémentaires maximaux de 15% sont réservés pour la contingence lors de la réalisation des travaux.

| <b>No. et description du lot</b> | <b>Contingence</b>   |
|----------------------------------|----------------------|
| 1 - Centre de l'île              | 223 492,26 \$        |
| 2 - Centre-est de l'île          | 134 869,81 \$        |
| 3 - Centre-nord de l'île         | 134 660,27 \$        |
| <b>Total</b>                     | <b>493 022,34 \$</b> |

### **Incidences**

Des frais supplémentaires d'incidence estimés à 20% sont également à prévoir. L'incidence inclut les travaux connexes à la réalisation du projet dont les travaux civils réalisés par la Commission des Services Électriques de Montréal, les demandes de permis, le support en ingénierie, ou encore les travaux réalisés dans les édifices pour ajouter des conduits nécessaires au passage de la fibre.

| <b>No. et description du lot</b> | <b>Incidences</b> |
|----------------------------------|-------------------|
| 1 - Centre de l'île              | 297 989,67 \$     |



|                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| 2 - Centre-est de l'île  | 179 826,42 \$        |
| 3 - Centre-nord de l'île | 179 547,03 \$        |
| <b>Total</b>             | <b>657 363,12 \$</b> |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En priorisant les édifices du SPVM et du SIM dans les zones géographiques concernées par les lots 1 à 3, la Ville pourra utiliser un réseau de télécommunications propriétaire robuste et redondant pour soutenir l'administration municipale dans sa prestation de services aux citoyens.

La Ville assume son leadership dans un contexte de ville intelligente et numérique en se dotant d'une infrastructure de télécommunication moderne capable de répondre à ses besoins tout en minimisant ses coûts d'exploitation et d'opération grâce à la mise en place d'un réseau propriétaire fiable et durable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 4 mai 2016  
 Approbation du dossier au CM – 16 mai 2016  
 Approbation du dossier au CG – 19 mai 2016  
 Octroi du contrat – 1er juin 2016  
 Début des travaux – 1er juillet 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Validation du processus d'approvisionnement :  
 Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports (Chheng BUN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Marie CARDONA  
Conseiller analyse - Contrôle de gestion

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-12

Carle BEAUCHAMP  
Directeur / CE Espace de travail

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-04-24



**Dossier # : 1167112001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | Gestion de l'eau  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat au Groupe Mécano inc., pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10188 - (8 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour fourniture et installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10188 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-18 12:00

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167112001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | Gestion de l'eau  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat au Groupe Mécano inc., pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10188 - (8 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), lors des différentes inspections à l'usine Atwater, a formulé certaines recommandation quant à la mise à niveau des équipements de sécurité pour les volets "Risques du chute" et "Espaces clos" du bâtiment.

Un plan d'action a donc été établi par la Direction de l'eau potable afin de se conformer aux exigences de la CNESST. Pour chacun des volets visés par les avis de correction, les équipements tels que les garde-corps fixes et amovibles, les passerelles, les échelles, les coulisseaux, les portes ajustables, les potences et les divers types d'ancrages et d'équipements anti-chutes, seront remplacés ou modifiés, selon les normes en vigueur.

L'appel d'offres 10188 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir le 16 février 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mars 2016 au Service du greffe. La durée de la publication a été de trente (30) jours. Les soumissions sont valides durant (120) jours, soit jusqu'au 13 juillet 2016.

Trois (3) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le mandat.

Calendrier des émissions d'addenda :

| Addenda | Date d'émission | Description |
|---------|-----------------|-------------|
|---------|-----------------|-------------|

|   |            |  |
|---|------------|--|
| 1 | 2016-03-04 | Modification de l'article 11 <u>Évaluation des lieux</u> dans instructions et renseignements aux soumissionnaires, suite aux questions posées pour la visite des lieux.                    |
| 2 | 2016-03-10 | Réponse aux diverses questions posées sur des plans et travaux dans les filtres. Des clarifications ont été apportées par l'ajout d'un article explicatif pour les travaux dans le filtre. |
| 3 | 2016-03-14 | Réponse aux diverses questions posées, notamment sur les ancrages pour les échelles amovibles en acier inox 304L.  |

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Groupe Mécano inc., pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- la fourniture et l'installation de garde-corps fixes en acier galvanisé;
- la fourniture et l'installation de garde-corps fixes en fibre de verre;
- la fourniture et l'installation de garde-corps amovibles en aluminium;
- la fourniture et l'installation de porte de sécurité à fermeture autonome (en fibre de verre et en aluminium);
- l'installation d'échelles et coulisseaux;
- la modification d'une passerelle en fibre de verre;
- la fourniture et l'installation d'escaliers en fibre de verre;
- la fourniture et l'installation d'équipements pour espace clos;
- la réparation des échelles existantes à la galerie 6.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 199 602,84 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

### **JUSTIFICATION**

Suite à l'appel d'offres public 10188, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et huit (8) soumissions ont été déposées. Un (1) preneur de cahier de charges est un organisme professionnel. Un (1) deuxième preneur de cahier de charges est le consultant qui a fait l'estimation de ce projet. Deux (2) firmes n'ont pas déposé de soumissions. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en annexe.

Les motifs de désistement des deux (2) firmes sont les suivants : une (1) firme a pris le cahier des charges mais n'a pas eu le temps de soumissionner. Une (1) firme n'a pas la licence d'entrepreneur général pour soumissionner.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les huit (8) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Groupe Mécano Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

| Soumissions .conformes  | Prix de base<br>(Taxes<br>incluses) | Contingences<br>(Taxes incluses) | Total<br>(Taxes incluses) |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Groupe Mécano Inc.  | 1 330 685,58<br>\$                  | 199 602,84 \$                    | 1 530 288,42 \$           |
| Trempro Construction Inc.   | 1 369 040,86<br>\$                  | 205 356,13 \$                    | 1 574 396,99 \$           |
| Construction Transit 2 <sup>e</sup> G Ltée  | 1 369 996,94<br>\$                  | 205 499,54 \$                    | 1 575 496,48 \$           |
| Ardec Construction Inc.   | 1 431 869,91<br>\$                  | 214 780,49 \$                    | 1 646 650,39 \$           |
| Construction SIMDEV INC.  | 1 505 051,38<br>\$                  | 225 757,71 \$                    | 1 730 809,09 \$           |
| SOCOMECH INDUSTRIEL Inc.  | 1 506 870,40<br>\$                  | 226 030,56 \$                    | 1 732 900,96 \$           |
| SDX MÉCANIQUE INC.  | 1 590 591,25<br>\$                  | 238 588,69 \$                    | 1 829 179,94 \$           |
| HULIX CONSTRUCTION  | 1 796 875,29<br>\$                  | 269 531,29 \$                    | 2 066 406,58 \$           |
| Dernière estimation réalisée par la firme<br>MACOGEP  | 2 307 329,28<br>\$                  | 346 099,39 \$                    | 2 653 428,67 \$           |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |                                     |                                  | 1 710 766,11 \$           |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |                                     |                                  | 10,55 %                   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |                                     |                                  | 536 118,16 \$             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |                                     |                                  | 35.03 %                   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                             |                                     |                                  | -1 123 140,25 \$          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |                                     |                                  | (42,33) %                 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |                                     |                                  | 44 108,57 \$              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                                     |                                  | 2,88 %                    |

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 42,33 %, soit 1 123 140,25 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par la firme MACOGEP.

L'écart entre MACOGEP et les soumissionnaires se situe principalement au niveau des articles reliés aux risques de chute. En effet, cet écart provient principalement de 7 items (voir le tableau ci-dessous) au bordereau (sur les 41 items) qui ont été surestimés. Pour ces articles, la moyenne des soumissionnaires conformes est de 914 373,12 \$, ce qui indique

que le prix du marché est considérablement inférieur à l'estimé avec un écart de 43,26 %.

| Articles   | Estimation MACOGEP | Plus bas soumissionnaire | Écart (\$)    | Écart (%) |
|--|--------------------|--------------------------|---------------|-----------|
| 1.1 Fourniture et installation de garde-corps fixes en acier galvanisé           | 146 783,10 \$      | 103 383,97 \$            | 43 399,13 \$  | 29,6 %    |
| 1.10 Fourniture et installation des escaliers en fibre de verre et               | 222 355,16 \$      | 65 909,82 \$             | 156 445,34 \$ | 70,4 %    |
| 1.11 modification des passerelles en fibre de verre                              |                    |                          |               |           |
| 1.12 Fourniture et installation des coulisseaux sur des échelles existants       | 112 389,15 \$      | 61 767,26 \$             | 50 621,89 \$  | 45 %      |
| 1.17 Fourniture et installation de garde-corps en fibre de verre et              | 1 086 533,25 \$    | 606 737,91 \$            | 479 795,34 \$ | 44,2 %    |
| 1.18 fourniture et installation de portes en fibre de verre à fermeture autonome |                    |                          |               |           |
| 1.19 Fourniture et installation d'échelles amovibles en acier inox 304L          | 43 573,68 \$       | 4 506,78 \$              | 39 066,90 \$  | 89,7 %    |

Si l'on considère le prix moyen plutôt que l'estimation de MACOGEP, la soumission de Groupe Mécano Inc. est de 10,55 % inférieur à la moyenne des soumissions.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Groupe Mécano Inc., plus bas soumissionnaire confirme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec et de celle des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, Groupe Mécano Inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 16 décembre 2013, portant le numéro 2013-CPSM-1030041.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 530 288,42 \$, incluant les contingences et les taxes.

La dépense de 1 530 288,42 \$ taxes incluses, représente un coût net de 1 397 357,30 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale, et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront d'assurer que les employés aient un environnement sain et sécuritaire, propice à une meilleure productivité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans le cas où le contrat ne serait pas accordé par les instances, certains équipements ne seront pas conformes aux exigences de la CNESST. Ceci pourrait occasionner des refus de travailler de certains employés et donc des retards dans les travaux. De plus, la CNESST pourrait émettre des constats d'infractions et des pénalités à l'égard du service.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mai 2016

Début des travaux : juin 2016 à août 2016 selon l'exploitant

Réception provisoire : mai 2017 à juillet 2017 selon la date de début

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed BENTOUATI

Annie Carrière  
Tel : (514) 872-7582  
Chef section

Ingénieur structure

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-04-13

Christian MARCOUX  
Chef de division Ingénierie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-04-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-18



**Dossier # : 1163243002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour les travaux de restauration de la maçonnerie du monument à Nelson (Colonne Nelson) à la place Jacques-Cartier – Dépense total de 197 297,10 \$, taxes incluses – Appel d'offre public (VMP-16-012) – (5 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 197 297,10 \$, taxes incluses, pour la restauration de la maçonnerie du monument à Nelson(Colonne Nelson) à la place Jacques-Cartier, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 189 076,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (VMP-16-012);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-21 18:31

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163243002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section de l'art public   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour les travaux de restauration de la maçonnerie du monument à Nelson (Colonne Nelson) à la place Jacques-Cartier – Dépense total de 197 297,10 \$, taxes incluses – Appel d'offre public (VMP-16-012) – (5 soumissionnaires) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au début du XIXe siècle, le site de la Place Jacques-Cartier est considéré comme le centre-ville de Montréal, il s'agissait alors de la place du marché appelé « New Market ». En 1805, dès l'annonce de la mort de l'amiral Horatio Nelson et de sa victoire sur la flotte franco-espagnole à Trafalgar, une campagne de souscription s'organise spontanément pour financer la construction d'un monument à sa mémoire. Plus de 150 donateurs, dont les Sulpiciens de Montréal et des notables canadiens, français et anglais, ont soutenu la commande du monument auprès de l'architecte britannique Robert Mitchell. En 1809, la colonne Nelson, qui y fut érigée, constitua la première œuvre d'art public de la Ville de Montréal. C'est en 1947 que le site fut rebaptisé *Place Jacques-Cartier* .

La restauration du Monument à Nelson (Colonne Nelson) s'inscrit dans le cadre des travaux d'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics environnants et dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Vauquelin.

La condition du monument requiert une intervention de restauration de la maçonnerie dans le but d'assurer sa pérennité.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offre public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offre a été lancé le 18 mars 2016 et l'ouverture a eu lieu 27 jours plus tard, soit le 14 avril 2016 à 11 h, au bureau de l'arrondissement de Ville-Marie.

L'appel d'offre public a été publié la première journée dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie et celui du SEAO.ca.

Trois addenda ont été émis comme suit:

- le 30 mars, pour clarifications sur les licences requises émises par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et sur la visite des lieux;
- le 4 avril, pour le report de la date de dépôts de soumissions du 6 avril 2016 au 14 avril 2016;
- le 6 avril, pour modifier la date de retour sur le formulaire de soumission.

Les informations transmises dans le cadre de ces addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Les trois addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offre dans les délais prescrits.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 240219** - 12 mai 2015 - Accorder un contrat de services professionnels de 93 704,63 \$ à Atelier Ville Architecture Paysage pour l'aménagement de l'occupation et de l'animation de la place Jacques-Cartier et des espaces publics l'environnant (GDD # 1152593002)

**CG15 0032** - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$ (GDD # 1143751015)

**CG12 0375** - 27 septembre 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'oeuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations (GDD # 1120083007)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de la restauration de la maçonnerie du monument à Nelson (Colonne Nelson). Les travaux de la restauration des éléments décoratifs et les inscriptions doivent être exécutés par des restaurateurs professionnels.

Les travaux de restauration de la maçonnerie du monument comprennent, sans toutefois s'y limiter, les interventions suivantes:

- L'érection d'un échafaudage et d'une clôture de chantier autour du monument
- L'assèchement du massif du piédestal en maçonnerie
- La réparation des pierres du piédestal et de fût de la colonne
- La remise en place des pierres déplacées
- Rejointoiement de la maçonnerie du monument
- Installation des solins métalliques sur la surface supérieure du piédestal
- Le nettoyage de la maçonnerie et de la statue

Le pourcentage inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % afin de couvrir les travaux non prévus aux plans et devis. Les incidences représentent 5% du montant total du contrat excluant les contingences, soit 8 220,71 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, et l'habillage des clôtures de chantier.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 13 entrepreneurs, sous-traitants, associations et autres.

## **JUSTIFICATION**

Sur la totalité des 13 preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé une soumission (pièces jointes). Cela représente 38 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 62 % n'ayant pas déposé de soumission.

À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes:

- carnet de commande complet
- manque de temps pour déposer la soumission
- l'appel d'offre ne répond pas à leur compétence
- deux associations ont pris le cahier des charges pour informer leurs membres

Le tableau suivant présente l'analyse des soumissions:

| Firmes soumissionnaires   | Coût de base<br>(taxes<br>incluses) | Contingences<br>(taxes<br>incluses) | Total<br>(taxes incluses) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| St-Denis Thompson Inc.  | 164 414,25 \$                       | 24 662,14 \$                        | 189 076,39 \$             |
| G&B Cotton inc.   | 167 064,43 \$                       | 25 059,66 \$                        | 192 124,09 \$             |
| Maçonnerie Rainville et Fères inc.  | 192 928,05 \$                       | 28 939,21 \$                        | 221 867,26 \$             |
| Groupe Atwill-Morin inc.  | 231 104,35 \$                       | 34 665,65 \$                        | 265 770,00 \$             |
| MGB Associés inc.   | 258 731,30 \$                       | 38 809,70 \$                        | 297 541,00 \$             |
| Dernière estimation réalisée à l'externe  | 182 026,12 \$                       | 27 303,92 \$                        | 209 330,04 \$             |
| Coût moyen des soumissions conformes<br><i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>                              |                                     |                                     | 233 275,75 \$             |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |                                     |                                     | 23,38 %                   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |                                     |                                     | 108 464,61 \$             |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |                                     |                                     | 57,37 %                   |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                             |                                     |                                     | - 20 253,65 \$            |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |                                     |                                     | - 9,68 %                  |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |                                     |                                     | 3 047,70 \$               |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |                                     |                                     | 1,61 %                    |

À la suite de l'analyse des soumissions, une erreur de calcul a été constatée dans la soumission de l'entreprise Maçonnerie Rainville et Frère inc. Le montant total soumis par le soumissionnaire est de 262 657, 51 \$, taxes incluses, au lieu de 221 867, 26 \$, taxes incluses. Comme la correction de cette erreur n'a pas eu pour effet de changer l'ordre des soumissionnaires, le soumissionnaire n'a pas été avisé. Son rang n'a pas été changé, il est resté troisième. Le montant inscrit dans le tableau est déjà corrigé.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 9,68 % à l'estimation des professionnels.

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme St-Denis Tompson Inc., le plus bas soumissionnaire conforme au prix de 189 076,39 \$.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes (2 avril 2016).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 197 297,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 197 297,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 12-015 – «Règlement autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations prévus au programme triennal d'immobilisations».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ, est de 180 158,55 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

Monument à Nelson et place Jacques-Cartier constituent des composantes significatives du site patrimonial de Montréal. La restauration du monument s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribueront à l'amélioration de la qualité de vie par la protection des patrimoines paysager et culturel et par leur mise en valeur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux projetés de restauration doivent être réalisés dans les meilleurs délais afin de permettre la réalisation des travaux de la place Jacques-Cartier, planifiés par l'arrondissement de Ville-Marie, qui débiteront à la fin du mois d'août. Si le contrat n'est pas octroyé, le monument ne sera pas restauré pour les célébrations de 375e anniversaire de Montréal. Sans intervention, la dégradation du monument se poursuivra et les coûts d'entretien et de restauration augmenteront.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: le 4 mai 2016

Début des travaux: le 16 mai 2016

Fin des travaux: 2 septembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Yasmina ABDELHAK, Ville-Marie  
Pierre LACROIX, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Camille BÉGIN, Service des communications  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

Camille BÉGIN, 21 avril 2016  
Yasmina ABDELHAK, 20 avril 2016  
Ronald DELCOURT, 19 avril 2016  
Maryse BOUCHARD, 19 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Snejanka POPOVA  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-19

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice  
**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2016-04-21



**Dossier # : 1167231007**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Réseau cyclable identifié au Plan de transport   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 058 930,55 \$ (contrat: 967 930,55 \$ + incidences: 91 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 290501 - 10 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 058 930,55 \$ , taxes incluses, pour des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 967 930,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290501 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.



**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231007**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Réseau cyclable identifié au Plan de transport   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Dépense totale de 1 058 930,55 \$ (contrat: 967 930,55 \$ + incidences: 91 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 290501 - 10 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Une de ces mesures vise plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables supplémentaires dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attractives et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable à quelques 730 kilomètres. Faisant suite à une mise à jour du plan vélo en 2015, l'objectif est d'avoir un réseau de 1280 km d'ici 12 à 15 ans.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les

documents requis au lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 7 mars 2016 au 6 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 29 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 publié le 29 mars 2016 : il s'agit d'une mise à jour d'un article du devis technique voirie et une correction d'unité dans le bordereau de soumission. Ces modifications n'ont pas d'impact sur le coût des travaux.
- Addenda n° 2 publié le 31 mars 2016 : il s'agit d'une mise à jour du tableau synthèse des matériaux à excaver du devis technique voirie. Cette modification n'a pas d'impact sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de construction de bases et conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien dans l'arrondissement Saint-Laurent. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 1,25 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 93 787,12 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10,7 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1645000021).

Les dépenses incidentes au montant de 91 000,00 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 290501 s'est terminé le 6 avril 2016. Sur trente-deux (32) preneurs du cahier des charges, dix (10) firmes ont déposé une soumission et vingt-deux (22) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 31 % et 69 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                       |   | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                        |
|--|---|-------------------------|---------------------|------------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                             |   | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>           |
| <b>1</b>   | Pavages D'Amour inc.                        | 874 143,43 \$           | 93 787,12 \$        | 967 930,55 \$          |
| <b>2</b>   | Les Excavations Super inc.                  | 900 512,08 \$           | 96 929,59 \$        | 997 441,67 \$          |
| <b>3</b>   | Cusson-Morin Construction inc.              | 906 268,07 \$           | 98 162,29 \$        | 1 004 430,36 \$        |
| <b>4</b>   | Socomec Industriel inc.                     | 926 464,18 \$           | 99 512,83 \$        | 1 025 977,01 \$        |
| <b>5</b>   | Les Entrepreneurs Bucaro inc.               | 976 696,30 \$           | 104 662,01 \$       | 1 081 358,31 \$        |
| <b>6</b>   | Les Entreprises Michaudville inc.           | 1 072 967,98 \$         | 115 032,02 \$       | 1 188 000,00 \$        |
| <b>7</b>   | Location D'Angelo inc.                      | 1 109 128,19 \$         | 118 144,54 \$       | 1 227 272,73 \$        |
| <b>8</b>   | Les Entreprises de Construction Ventec inc. | 1 122 297,42 \$         | 119 417,98 \$       | 1 241 715,40 \$        |
| <b>9</b>   | Construction Soter inc.                     | 1 133 708,12 \$         | 119 731,80 \$       | 1 253 439,92 \$        |
| <b>10</b>  | Excavation J.N.A inc.                       | 1 137 661,53 \$         | 120 830,79 \$       | 1 258 492,32 \$        |
| Estimation des professionnels externes (\$)                          |   | 980 278,38 \$           | 104 764,92 \$       | 1 085 043,30 \$        |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                             |   |                         | <b>(\$)</b>         | <b>1 124 605,83 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>              |   |                         | <b>(%)</b>          | <b>16,2 %</b>          |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>          |   |                         | <b>(\$)</b>         | <b>290 561,77 \$</b>   |
|  |   |                         | <b>(%)</b>          | <b>30,0 %</b>          |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>  |   |                         | <b>(\$)</b>         | <b>-117 112,75 \$</b>  |
|  |   |                         | <b>(%)</b>          | <b>-10,8 %</b>         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b> |   |                         | <b>(\$)</b>         | <b>29 511,12 \$</b>    |
|  |   |                         | <b>(%)</b>          | <b>3,0 %</b>           |

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents

d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de dix (10) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 10.8 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages D'Amour inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 058 930,55 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 91 000 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le développement du réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations et représente un coût net de 966 944,74 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération #11-030 « Travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables ».

Cette dépense est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 4 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre

processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : août 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Marc RICARD, 21 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

**ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2016-04-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-04-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-04-22



**Dossier # : 1167231011**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Réseau cyclable identifié au Plan de transport   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal. Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite-Patrie et Saint-Laurent. Dépense totale de 827 778,14 \$ (contrat : 748 778,14 \$ + incidences : 79 000,00 \$) / Appel d'offres public 258208 - 4 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 827 778,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 778,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258208 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.



**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231011**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Réseau cyclable identifié au Plan de transport   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal. Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rosemont-La Petite-Patrie et Saint-Laurent. Dépense totale de 827 778,14 \$ (contrat : 748 778,14 \$ + incidences : 79 000,00 \$) / Appel d'offres public 258208 - 4 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Une de ces mesures vise plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables supplémentaires dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services, ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable à quelques 730 kilomètres. Faisant suite à une mise à jour du plan vélo en 2015, l'objectif est d'avoir un réseau de 1280 km d'ici 12 à 15 ans.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 14 mars 2016 au 6 avril 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda publié le 4 avril 2016, afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, d'une mise à jour d'un article du devis technique voirie et d'une correction de quantité dans le bordereau de soumission. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le coût des travaux.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

### **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de saillies, de trottoirs et d'une piste cyclable, la réfection de la chaussée ainsi que des travaux d'éclairage, le tout sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal afin de rendre l'utilisation des pistes cyclables plus sécuritaire. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance représentant environ 3,6 km et permettent de rendre opérationnel 10,8 km de piste cyclable.

Plus précisément, les rues concernées sont :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville dans la rue Meilleur, à l'intersection de la rue Prieur

- Construction d'une saillie bétonnée.

Arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve au parc Pierre-Bernard dans l'axe de la rue De Marseille

- Aménagement d'une nouvelle piste cyclable et d'un sentier piéton;  
- Construction d'une saillie bétonnée et reconstruction de trottoirs;  
- Construction d'un réseau d'éclairage.

Arrondissement Montréal-Nord dans le boulevard Langelier, de la rue de Dijon au boulevard Guin

- Réfection de chaussée selon la technique du planage et du revêtement bitumineux aux endroits indiqués sur le plan.

Arrondissement Rosemont – La-Petite-Patrie dans la rue Saint-Zotique, de la rue de Bordeaux à la 30<sup>e</sup> Avenue

- Réfection de chaussée selon la technique du planage et du revêtement bitumineux aux endroits indiqués sur le plan.

Arrondissement Saint-Laurent aux endroits suivants:

Boulevard Poirier, du boulevard Thimens au boulevard Cavendish  
Rue Bessette, de la rue Halpern à la rue de Miniac  
Rue de Miniac, de la rue Bessette à la rue Cypihot  
Rue Cypihot, de la rue Douglas-B.-Floreani à la rue de Miniac  
Rue Douglas-B.-Floreani, de la rue Cypihot à un point au nord de la rue Kirean  
Chemin Saint-François, de la rue Vanden Abeele à un point à l'est de la rue Donahue

- Réfection de chaussée selon la technique du planage et du revêtement bitumineux aux endroits indiqués sur le plan.

Veillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que les plans clé.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 69 643,81 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10,3 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projet 1645000011).

Les dépenses incidentes au montant de 79 000,00 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage, de signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 258208 s'est terminé le 6 avril 2016. Sur treize (13) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 31 % et 69 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                   |               | <i>(taxes incluses)</i> |               |  |
|--|---------------|-------------------------|---------------|--|
| <b>FIRMES<br/>SOUMISSIONNAIRES<br/>CONFORMES</b> | <b>PRIX</b>   | <b>CONTINGENCES</b>     | <b>TOTAL</b>  |  |
| <b>1</b> Eurovia Québec Construction inc.        | 679 134,33 \$ | 69 643,81 \$            | 748 778,14 \$ |  |
| <b>2</b> Les Entrepreneurs Bucaro inc.           | 718 352,76 \$ | 73 676,72 \$            | 792 029,48 \$ |  |
| <b>3</b> Pavages des Moulins inc.                | 745 562,27 \$ | 76 266,84 \$            | 821 829,11 \$ |  |

|  |               |              |                                  |
|--|---------------|--------------|----------------------------------|
| 4 Construction Soter inc.  | 838 372,99 \$ | 85 481,44 \$ | 923<br>854,43 \$                 |
| Estimation des professionnels internes (\$)                          | 567 513,80 \$ | 57 944,94 \$ | 625<br>458,74 \$                 |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                             |               | (\$)         | <b>821</b>                       |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>              |               | (%)          | <b>622,79 \$</b><br><b>9,7%</b>  |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>          |               | (\$)         | <b>175</b>                       |
|  |               | (%)          | <b>076,29 \$</b><br><b>23,4%</b> |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>  |               | (\$)         | <b>123</b>                       |
|  |               | (%)          | <b>319,40 \$</b><br><b>19,7%</b> |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b> |               | (\$)         | <b>43</b>                        |
|  |               | (%)          | <b>251,34 \$</b><br><b>5,8%</b>  |

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

Étant donné l'écart de 123 319,40 \$ (19,7%) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels, l'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions reçues et a constaté que l'écart provient principalement des articles de revêtement bitumineux et du maintien de circulation et signalisation. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire peuvent être acceptés vu le contexte de réalisation des travaux à divers endroits de la ville nécessitant le déplacement de la signalisation ainsi que le recours parfois indispensable à la méthode de pavage manuelle qui est beaucoup plus chère que la méthode de pavage mécanisée. L'évaluation de ces deux éléments dans l'estimation de soumission est sous estimée. Compte tenu de ce qui précède, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Construction inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 827 778,14 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 79 000,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le développement du réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations et représente un coût net de 755 871,78 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération #11-030 « Travaux d'aménagement et de construction de pistes cyclables ».

Cette dépense est prévue au PTI 2016-2018 de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 4 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : septembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Hugues CHANTAL, Montréal-Nord

Marc RICARD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean-Simon FRENETTE, 22 avril 2016

Marc RICARD, 21 avril 2016

Michel BORDELEAU, 21 avril 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS  
Ingénieur

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-21

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-04-22

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures, en  
remplacement du directeur de service

**Approuvé le :** 2016-04-22



**Dossier # : 1167231013**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2016). Dépense totale de 2 615 067,03 \$ (contrat: 2 450 067,03 \$ + incidences: 165 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324007 - 8 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 615 067,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 450 067,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324007 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-25 15:09

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231013**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont (PCPR 2016). Dépense totale de 2 615 067,03 \$ (contrat: 2 450 067,03 \$ + incidences: 165 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324007 - 8 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports au SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 21 mars 2016 au 13 avril 2016. L'appel d'offres a été publié

dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 11 août 2016.

Un (1) addenda fut publié le 8 avril 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, des modifications aux devis techniques voirie et circulation. Cet addenda avait pour but de clarifier certains éléments des devis techniques. Ces modifications n'ont pas d'impact sur le prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de Côte-des-neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 6 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 222 733,36 \$ (taxes incluses), soit 10,0 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 80 % et 20 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>           | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                 |
|--|-------------------------|---------------------|-----------------|
|  | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>    |
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b> |                         |                     |                 |
| <b>1</b> Pavages Métropolitain inc.      | 2 227 333,67 \$         | 222 733,36 \$       | 2 450 067,03 \$ |
| <b>2</b> Groupe TNT inc.                 | 2 499 457,90 \$         | 249 945,80 \$       | 2 749 403,70 \$ |

|          |  |                 |               |                            |
|----------|--|-----------------|---------------|----------------------------|
| <b>3</b> | Eurovia Québec Construction inc.                                     | 2 567 674,59 \$ | 256 767,46 \$ | 2 824 442,05 \$            |
| <b>4</b> | Construction Soter inc.  | 2 663 514,87 \$ | 266 351,49 \$ | 2 929 866,36 \$            |
| <b>5</b> | Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)                             | 2 692 139,63 \$ | 269 213,96 \$ | 2 961 353,59 \$            |
| <b>6</b> | Les Pavages Chenail inc.   | 2 899 068,28 \$ | 289 906,83 \$ | 3 188 975,11 \$            |
| <b>7</b> | Construction Bau-Val inc.  | 2 947 935,15 \$ | 294 793,52 \$ | 3 242 728,67 \$            |
| <b>8</b> | Les Entrepreneurs Bucaro inc.  | 3 177 153,32 \$ | 317 715,34 \$ | 3 494 868,66 \$            |
|          | Estimation des professionnels internes (\$)                          | 2 690 409,06 \$ | 269 040,90 \$ | 2 959 449,96 \$            |
|          | <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                             |                 | <b>(\$)</b>   | <b>2 980 213,15</b>        |
|          | <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>              |                 | <b>(%)</b>    | <b>\$</b><br><b>21,6 %</b> |
|          | <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>          |                 | <b>(\$)</b>   | <b>1 044 801,63</b>        |
|          |  |                 | <b>(%)</b>    | <b>\$</b><br><b>42,6 %</b> |
|          | <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>  |                 | <b>(\$)</b>   | <b>- 509 382,93 \$</b>     |
|          |  |                 | <b>(%)</b>    | <b>-17,2 %</b>             |
|          | <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b> |                 | <b>(\$)</b>   | <b>299 336,67 \$</b>       |
|          |  |                 | <b>(%)</b>    | <b>12,2 %</b>              |

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de huit (8) entrepreneurs a déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 17,2%, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Pavages Métropolitain inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 615 067,03 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 165 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 387 904,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010

de compétence locale « Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 150 666,99 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention de 2 237 237,77 \$ est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 11 août 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2016

Fin des travaux : Septembre 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voie et transports  
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Sophie LABERGE, Outremont  
Marc RICARD, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

Marc RICARD, 21 avril 2016  
Sophie LABERGE, 21 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-21

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Luc LÉVESQUE  
Chef de division Géomatique, en remplacement  
de la directrice de direction

**Approuvé le :** 2016-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1167231002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Dépense totale de 6 332 992,38 \$ (contrat: 5 961 992,38 \$ + incidences: 371 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324005 - 8 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 332 992,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 961 992,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324005 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-26 10:06

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Dépense totale de 6 332 992,38 \$ (contrat: 5 961 992,38 \$ + incidences: 371 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324005 - 8 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.



L'appel d'offres a été publié du 22 février 2016 au 16 mars 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juillet 2016.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 14 mars 2016 : modifications à la formule de soumission, au devis technique voirie, au devis technique circulation ainsi qu'aux plans. Cet addenda avait pour but de clarifier certains éléments des devis techniques, de modifier des quantités au bordereau ainsi que de modifier deux plans. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR 2016), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 9,8 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 541 999,31 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 371 000,00 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur treize (13) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 62 % et 38 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                       |  | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                        |
|--|--|-------------------------|---------------------|------------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                             |  | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>           |
| <b>1</b>   | Groupe TNT inc.  | 5 419 993,07 \$         | 541 999,31 \$       | 5 961 992,38 \$        |
| <b>2</b>   | Construction Soter inc.                                    | 5 670 504,05 \$         | 567 050,41 \$       | 6 237 554,46 \$        |
| <b>3</b>   | Pavages Métropolitain inc.                                 | 5 676 222,94 \$         | 567 622,29 \$       | 6 243 845,23 \$        |
| <b>4</b>   | Eurovia Québec Construction inc.                           | 5 748 526,32 \$         | 574 852,63 \$       | 6 323 378,95 \$        |
| <b>5</b>   | Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. | 6 009 287,09 \$         | 600 928,71 \$       | 6 610 215,80 \$        |
| <b>6</b>   | Construction Bau-Val inc.                                  | 6 135 045,60 \$         | 613 504,56 \$       | 6 748 550,16 \$        |
| <b>7</b>   | Les Constructions et Pavage Jeskar inc.                    | 6 573 054,41 \$         | 657 305,44 \$       | 7 230 359,85 \$        |
| <b>8</b>   | Les Entrepreneurs Bucaro inc.                              | 6 781 551,40 \$         | 678 155,14 \$       | 7 459 706,54 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                          |  | 5 935 954,01 \$         | 593 595,40 \$       | 6 529 549,41 \$        |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                             |  |                         | <b>(\$)</b>         | <b>6 601 950,42 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>              |  |                         | <b>(%)</b>          | <b>10,7 %</b>          |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>          |  |                         | <b>(\$)</b>         | <b>1 497 714,16 \$</b> |
|  |  |                         | <b>(%)</b>          | <b>25,1 %</b>          |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>  |  |                         | <b>(\$)</b>         | <b>-567 557,03 \$</b>  |
|  |  |                         | <b>(%)</b>          | <b>-8,7 %</b>          |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b> |  |                         | <b>(\$)</b>         | <b>275 562,08 \$</b>   |
|  |  |                         | <b>(%)</b>          | <b>4,6 %</b>           |

**\*Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Le montant total de la soumission des Entrepreneurs Bucaro inc. a été corrigé suite à une erreur de calcul du montant total du sous-projet 1655856019. Le montant de la soumission est passé de 7 738 566,90\$ à 7 459 706,54\$.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'écart de -567 557,03 \$ (-8,7 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 % et favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 332 992,38 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 371 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 5 782 866,17 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 de compétence locale « Programme de réfection du réseau routier local ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 338 772,45 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 juillet 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et en assumer les coûts.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Bernard DONATO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Jean CARRIER, 25 avril 2016

Eric FAUTEUX, 25 avril 2016

Bernard DONATO, 22 avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-22

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc LÉVESQUE  
Chef de division Géomatique

Claude CARETTE  
Directeur

En remplacement de la directrice des  
infrastructures  
Chantal aylwin

**Approuvé le :** 2016-04-25

**Approuvé le :** 2016-04-26



**Dossier # : 1167231006**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR). Dépense totale de 3 062 200,00 \$ (contrat: 2 874 200,00 \$ + incidences: 188 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324006 - 11 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 062 200,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 200,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324006 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-26 14:01

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167231006**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR). Dépense totale de 3 062 200,00 \$ (contrat: 2 874 200,00 \$ + incidences: 188 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324006 - 11 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports au SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

L'appel d'offres a été publié du 22 février 2016 au 16 mars 2016, dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juillet 2016.

Un (1) addenda fut publié le 14 mars 2016 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges, des modifications à la formule de soumission, au devis technique voirie, au cahier des charges ainsi qu'un plan. Cet addenda avait pour but de clarifier certains éléments du devis technique et de modifier certaines quantités au bordereau. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 4,07 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 261 290,90 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 324006 s'est terminé le 16 mars 2016. Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, onze (11) firmes ont déposé une soumission et trois (3) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 79 % et 21 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>           |                 | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                 |
|--|-----------------|-------------------------|---------------------|-----------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b> |                 | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>    |
| <b>1</b>                                 | Groupe TNT inc. | 2 612 909,10<br>\$      | 261 290,90 \$       | 2 874 200,00 \$ |



|           |  |                    |               |                             |
|-----------|--|--------------------|---------------|-----------------------------|
| <b>2</b>  | Pavages Métropolitain inc.   | 2 652 914,00<br>\$ | 265 291,39 \$ | 2 918 205,39 \$             |
| <b>3</b>  | Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.           | 2 688 815,71<br>\$ | 268 881,56 \$ | 2 957 697,27 \$             |
| <b>4</b>  | Eurovia Québec Construction inc.                                     | 2 724 793,78<br>\$ | 272 479,37 \$ | 2 997 273,15 \$             |
| <b>5</b>  | Construction Soter inc.  | 2 844 069,04<br>\$ | 284 406,90 \$ | 3 128 475,94 \$             |
| <b>6</b>  | Construction Bau-Val inc.  | 2 971 882,15<br>\$ | 297 188,21 \$ | 3 269 070,36 \$             |
| <b>7</b>  | Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)                             | 2 985 955,14<br>\$ | 298 595,51 \$ | 3 284 550,65 \$             |
| <b>8</b>  | Les Entrepreneurs Bucaro inc.  | 3 078 137,50<br>\$ | 307 813,74 \$ | 3 385 951,24 \$             |
| <b>9</b>  | Les Constructions et Pavage Jeskar inc.                              | 3 141 625,87<br>\$ | 314 162,58 \$ | 3 455 788,45 \$             |
| <b>10</b> | Les Pavages Chenail inc.   | 3 171 796,28<br>\$ | 317 179,62 \$ | 3 488 975,90 \$             |
| <b>11</b> | Les Entreprises Michaudville inc.                                    | 3 231 818,19<br>\$ | 323 181,81 \$ | 3 555 000,00 \$             |
|           | Estimation des professionnels internes (\$)                          | 2 951 209,82<br>\$ | 295 120,98 \$ | 3 246 330,80 \$             |
|           | <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                             |                    | <b>(\$)</b>   | <b>3 210 471,67</b>         |
|           | <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>              |                    | <b>(%)</b>    | <b>\$</b><br><b>11,7 %</b>  |
|           | <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes</b>          |                    | <b>(\$)</b>   | <b>680 800,00 \$</b>        |
|           |  |                    | <b>(%)</b>    | <b>23,7 %</b>               |
|           | <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>  |                    | <b>(\$)</b>   | <b>-372 130,80</b>          |
|           |  |                    | <b>(%)</b>    | <b>\$</b><br><b>-11,5 %</b> |
|           | <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes</b> |                    | <b>(\$)</b>   | <b>44 005,39 \$</b>         |
|           |  |                    | <b>(%)</b>    | <b>1,5 %</b>                |

Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de -372 130,80 \$, soit -11,5 %. Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, l'équipe de la DGPEC a remarqué que l'écart se situe principalement au niveau du maintien de la circulation. Compte tenu que cet écart est favorable à la Ville de Montréal et qu'il est dans un domaine de valeur acceptable, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette

attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide, délivrée par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera encore valide au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 062 200,00 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 188 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 796 196,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 de compétence locale « Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ».

Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 171 669,06 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 14 juillet 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées  
Début des travaux : Juin 2016  
Fin des travaux : Septembre 2016.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 25 avril 2016  
Jean-Simon FRENETTE, 25 avril 2016  
Benoît MALETTE, 25 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-22

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Luc LÉVESQUE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Chef de division Géomatique, en remplacement de la directrice de direction      Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-25

**Approuvé le :** 2016-04-26

CE : 20.024  
2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1164804001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 16-14979 - Deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, pour une durée de trente-six (36) mois, pour la réalisation sur demande d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services corporatifs et des villes reconstituées, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-26 13:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164804001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte  |
| <b>Projet :</b>                           | PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 16-14979 - Deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise à retenir des services professionnels selon le principe d'une entente-cadre afin de réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération.

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Une intervention archéologique doit être réalisée pour localiser et évaluer la nature, l'intégrité et l'intérêt des ressources archéologiques en place. Celle-ci doit être prévue lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires.

Des services centraux et les arrondissements réalisent annuellement des travaux sur les réseaux artériel (services centraux) et local (arrondissements) de Montréal. Spécifiquement, plusieurs projets retenus au programme triennal d'immobilisations (PTI) sont susceptibles d'être localisés dans des sites ou des secteurs d'intérêt archéologique (en référence au Plan d'urbanisme adopté en 2004) et doivent faire l'objet d'interventions archéologiques.

Voici à titre indicatif, une liste des unités administratives dont la programmation peut toucher des secteurs susceptibles d'entraîner une intervention archéologique :

- Service des infrastructures, de la voirie et des transports



- Service de l'environnement
- Service de l'eau
- Service de la mise en valeur du territoire
- Divers services et directions des arrondissements et des villes reconstituées

#### Appel d'offres et octroi du contrat lié au présent dossier

Selon la directive C-OG-DG-D-15-003 émise par la Direction générale, aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI des différentes directions.

Conformément à cette directive, un appel d'offres public a été publié dans le SEA0 et le journal *Le Devoir* le 8 février 2016. Après vingt et un (21) jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 29 février 2016. Aucun addenda n'a été publié.

À la suite de l'analyse des soumissions, il est maintenant possible de recommander l'octroi d'un contrat à une firme d'experts en archéologie pour réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures.

Soulignons que le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0355 - 21 août 2014 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 400 000 \$, taxes incluses.

CG13 0105 - 25 avril 2013 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Ethnoscop inc. (CG11 0195) pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour deux périodes de six mois supplémentaires, selon les mêmes termes et conditions.

CG11 0195 - 22 juin 2011 - Approuver un projet de convention de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour un montant de 400 000 \$, taxes incluses.

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à retenir la firme Ethnoscop inc. pour la réalisation de services requis en matière d'étude et de conservation du patrimoine archéologique, dans le cadre de la mise en oeuvre de travaux de réfection et de modernisation des réseaux artériels et locaux, et à l'échelle de l'île de Montréal, pour les projets inscrits au PTI. La programmation du mandat est revue dès l'octroi du contrat, selon les priorités de mise en chantier des projets. La durée du mandat est de 36 mois. Pour chaque projet retenu, les activités requises peuvent comprendre, en tout ou en partie, un avis d'opportunité, une étude de

potentiel, des travaux préparatoires, un décapage mécanique de surface, un inventaire, une fouille, une supervision, une conservation *in situ* et une mise en valeur, une analyse des données et la production de rapport archéologique.

Les services seront rémunérés à partir de la grille tarifaire soumise dans le cadre de l'appel d'offres et selon les taux horaires, postes et activités proposés pour chaque lot de travaux. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

## JUSTIFICATION

Sur les trois (3) firmes de consultants s'étant procuré le cahier des charges pour cet appel d'offres public, deux (2) ont présenté une offre, soit une proportion de 66,7 %. Ces offres ont été jugées recevables et analysées. La note de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

| Soumissions conformes  | Note intérimaire | Note finale | Prix de base  | Total          |
|--|------------------|-------------|---------------|----------------|
| Ethnoscope inc.  | 75,75            | 2,23        | 564 021,36 \$ | 564 021,36 \$  |
| Arkéos inc.  | 72,00            | 1,95        | 626 868,39 \$ | 626 868,39 \$  |
| Dernière estimation réalisée   |                  |             |               | 689 850 \$     |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)<br><i>((l'adjudicataire - estimation))</i>  |                  |             |               | -125 828,64 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br><i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>  |                  |             |               | -18,24 %       |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)<br><i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>                        |                  |             |               | 62 847,03 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br><i>((2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> |                  |             |               | 11,14 %        |

La firme Ethnoscop inc. a obtenu le plus haut pointage final et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 9 mars 2016 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

À l'ouverture de la seconde enveloppe, un écart important a été constaté entre l'estimation interne et le prix de la soumission de l'adjudicataire. L'estimation interne était basée sur les dernières offres reçues par la Ville de Montréal pour des services professionnels et des projets de même nature et d'ampleur similaire et où les taux horaires présentés pour les postes requis étaient plus élevés. Les taux horaires de l'offre retenue, représentent pour certains postes de soutien, des écarts variant entre 17 % et 22%. Les taux horaires proposés pour les chargés de projet également n'ont pas été établis de manière distincte, selon les expériences exigées.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics; l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas d'autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La valeur maximale du contrat à faire approuver est de 564 021,36 \$, taxes incluses.

Différentes sources de financement sont requises selon les mandats, les directions ou divisions et les champs de compétence d'agglomération, de la Ville et des arrondissements.

Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'entente-cadre. Les montants à autoriser seront prévus au PTI. Les enveloppes budgétaires proviendront des projets identifiés par chacun des requérants (services centraux, arrondissements, villes reconstituées) et seront confiées à l'aide de « bons de commande ». Ce sont les unités administratives impliquées qui s'assureront de la disponibilité des crédits. Le suivi des enveloppes sera assuré par la Direction du conseil et du soutien financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville a reconnu la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial des rues visées et à assurer une pérennité aux infrastructures publiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier vise à :

- assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique;
- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération;
- fournir les données archéologiques nécessaires aux démarches de planification des projets de modernisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération.

Le présent dossier permettra :

- d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, par l'entremise des prescriptions spéciales, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction;
- d'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts sur la circulation soient mises en œuvre de concert avec les intervenants et directions impliqués.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon les projets et enjeux, des stratégies de communication appropriées seront mises en oeuvre afin d'informer les usagers des travaux de réaménagement, incluant les activités archéologiques.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Comité exécutif pour approbation du contrat : 4 mai 2016
- Conseil agglomération pour approbation du contrat : 19 mai 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Alain DUBUC, Service de l'eau  
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Alain DUBUC, 1er avril 2016  
Benoit CHAMPAGNE, 31 mars 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude MORIN  
Archéologue, conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2016-03-30

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claude LAURIN  
Chef de division

**Approuvé le :** 2016-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-04-26



**Dossier # : 1166945001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat de services professionnels à Legico-CHP inc. pour la réalisation d'une étude économique concernant l'optimisation des réseaux d'aqueduc de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14894 - 2 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Legico-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude économique concernant la reconfiguration des réseaux d'aqueducs de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-26 09:41

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166945001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat de services professionnels à Legico-CHP inc. pour la réalisation d'une étude économique concernant l'optimisation des réseaux d'aqueduc de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14894 - 2 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau de Montréal opère actuellement 6 usines de production d'eau potable qui desservent la quasi-totalité des résidences, industries, commerces et institutions situées sur l'Île de Montréal. En 2015, ces usines ont produit un volume d'eau potable combiné de 600 millions de mètres cubes. Depuis 2001, la demande d'eau potable per capita a diminué sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal, entraînant une baisse de 20 % de la production totale globale annuelle.

Des investissements majeurs sont requis afin de moderniser certaines installations de production d'eau potable. Au cours des six derniers mois, une étude d'ingénierie hydraulique a été réalisée à l'interne. Cette étude visait à déterminer les besoins en termes d'infrastructures pour assurer l'alimentation en eau potable actuelle et future. Une deuxième étude, évaluant les coûts de chaque scénario proposé dans l'étude hydraulique est nécessaire, afin de permettre de choisir la solution optimale en respect des critères hydraulique et économique.

L'appel d'offres public a été publié dans le quotidien le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 10 février 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 29 février 2016. La durée de la publication a été de dix-huit (18) jours. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 26 août 2016.

Un addenda a été publié le 24 février 2016 afin de répondre à des questions concernant certains termes employés dans le devis technique et les exigences demandées pour le

chargé de projet. L'addenda publié a également modifié le bordereau de soumission pour ajouter un item de dépenses admissibles. Les dispositions définissant les dépenses admissibles ont été transmises dans cet addenda.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Legico-CHP, pour la réalisation d'une étude économique concernant l'optimisation des réseaux d'aqueduc de l'Ouest de l'Île.

En vertu du contrat, la firme devra produire une analyse coûts - bénéfices des scénarios étudiés dans le cadre de l'étude hydraulique afin d'identifier la meilleure option d'un point de vue économique.

L'horizon temporel de l'étude sera de 60 ans, et la firme devra calculer:

- la Valeur Actualisée Nette (VAN);
- la période de remboursement anticipée des investissements;
- le taux de rendement interne de chaque scénario;

Une analyse de sensibilité sur certaines variables déterminantes devra obligatoirement être menée à l'aide d'une méthodologie scientifique reconnue, qui permettra d'évaluer la rentabilité économique de chacun des scénarios.

Précisément, la firme devra évaluer les coûts liés aux scénarios exposés dans l'étude hydraulique, en considérant les investissements et les dépenses exigées pour:

- les investissements en immobilisation;
- les frais de financement des investissements;
- les coûts de main d'œuvre, de produits chimiques et d'énergie;
- les autres frais d'administration, d'entretien et d'opération;
- le démantèlement d'actifs existants.

À cet égard, pour chaque scénario, la firme aura à estimer les coûts de construction des infrastructures devant être intégrées au réseau et/ou modifiées.

Dans le cadre du contrat, les principaux livrables seront un rapport d'analyse économique de chaque scénario et une présentation qui exposera les principales conclusions du rapport.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire, selon les taux horaires présentés dans l'offre de service.

Un montant de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles a été ajouté au montant du contrat pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public 16-14894, à deux (2) enveloppes, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de



l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soient Legico-CHP et GLT + inc. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage, soit la firme Legico-CHP.

Le peu de soumissionnaires pourrait s'expliquer par le fait que la présente étude requiert des gens expérimentés et compétents pour réaliser le mandat dans un échéancier serré. Le mandat nécessite également une expertise importante, et ce, dans trois domaines distincts (économie, estimation, ingénierie), puisque les concepts d'ingénierie sont peu avancés.

Puisqu'une seule soumission conforme a été reçue, un processus de négociation a été entrepris avec le soumissionnaire pour diminuer l'écart entre la soumission reçue et l'estimation de contrôle produite par la Direction des infrastructures du Service des infrastructures de la voirie et des transports. La soumission reçue se chiffrait à 509 971,61 \$ et présentait un écart de 51 % par rapport à l'estimation de contrôle.

Une rencontre organisée par le Service de l'Approvisionnement a été tenue le 29 mars 2016 avec le soumissionnaire. Les discussions ont porté sur les taux horaires élevés présentés dans l'offre. La firme a indiqué avoir tenu compte du fait que ce mandat qui se déroulera pendant la période de vacances, nécessitera des heures supplémentaires et une charge de travail importante pour livrer l'étude dans les délais exigés. De plus, le type d'intervention qui requiert un niveau d'expertise élevé justifie les taux horaires de professionnels de haut niveau. Enfin, les taux élevés des économistes sont d'une firme externe (sous-traitant).

Suite à la rencontre, un deuxième bordereau a été soumis par Legico-CHP présentant une baisse de 13 % par rapport à leur soumission initiale et réduisant ainsi l'écart à 32 % par rapport à l'estimation de contrôle effectuée par la Direction des infrastructures.

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base  | Dépenses admissibles | Total         |
|---|--------------|-------------|---------------|----------------------|---------------|
| Legico-CHP inc.   | 75,2         | 2,45        | 428 396,85 \$ | 17 246,25 \$         | 445 643,10 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne  |              |             |               |                      | 337 210,18 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)<br><i>((l'adjudicataire - estimation)</i>                    |              |             |               |                      | 108 432,92 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br><i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> |              |             |               |                      | 32 %          |

L'écart de 108 432,92 \$ (32 %) entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation se situe principalement aux articles suivants:

- taux moyen soumis de 115\$/heure versus taux moyen estimé de 85\$/heure;
- nombre d'heures supplémentaires en période estivale.

Compte tenu de l'envergure du mandat, de l'échéancier serré et du niveau de compétence élevé requis dans trois domaines, il est recommandé d'octroyer le contrat à Legico-CHP inc. pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 18 novembre 2015 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'étant pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, l'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la firme Legico-CHP inc. détient une autorisation de l'AMF, en date du 5 mai 2014.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 445 643,10 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 428 396,85 \$, ainsi qu'un montant de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense de 445 643,10 \$ taxes incluses ou 406 931,55 \$, net des ristournes de taxes, est entièrement assumée par l'agglomération.

Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources en optimisant la performance des installations d'eau potable, en termes de capacité de production, de distribution, d'énergie et de produits chimiques, tout en minimisant les coûts d'opération et de maintenance des installations de la Direction de l'eau potable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est visé que le dossier soit présenté au plus tard à la séance du Conseil d'agglomération du 19 mai 2016 de sorte à ce que le calendrier ci-dessous soit respecté. Autrement, l'analyse sera reportée dans le temps et les investissements en attente de celle-ci, également.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier décisionnel : Mai 2016  
Présentation du plan de travail par le consultant : Juin 2016  
Présentation du rapport de mi-mandat : Août 2016  
Présentation du rapport 90%: Septembre 2016  
Présentation du rapport final : Fin septembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France-Line DIONNE  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Christian MARCOUX  
Chef de division Ingénierie

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2016-04-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1166316007**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aménagement du domaine public dans le centre-ville  |
| <b>Projet :</b>  | 375e Anniversaire de Montréal<br>MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032);
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-20 12:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166316007**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aménagement du domaine public dans le centre-ville  |
| <b>Projet :</b>  | 375e Anniversaire de Montréal<br>MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)   |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses. / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels à cette fin. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de mise en valeur de la Cité administrative a été initié en 2013, faisant suite à l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal. Le 29 janvier 2015, un contrat de services professionnels a été octroyé à Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. Le montant de ce contrat est de 1 416 232,16 \$, taxes incluses, comprenant 1 272 001,77 \$ en honoraires professionnels et 144 230,39 \$ en imprévus. Le contrat prévoit la réalisation du plan de mise en valeur de la Cité administrative, l'élaboration des documents d'appel d'offres pour le réaménagement de la place Vauquelin (plans et cahier des charges en vue des travaux de construction), le suivi et la surveillance du chantier.

Lors de l'appel d'offres public pour l'acquisition de services professionnels (# 14-13786), l'échéancier initial prévoyait la réalisation de travaux entre avril 2016 et mai 2017. En cours de mandat, le projet a été identifié comme l'un des projets de Legs par l'Administration. L'échéancier a été réduit, révisant la fin des travaux au 31 décembre 2016. Pour compléter les travaux dans les délais prescrits, la Ville a intégré des clauses particulières au contrat d'exécution (# 16-6775) qui stipule que l'Entrepreneur doit déployer les équipes nécessaires pour réaliser les travaux, en respectant le délai de réalisation ainsi raccourci. Il revient donc à l'Entrepreneur de définir sa stratégie qui peut s'étendre à sept jours sur sept, 24 heures

sur 24. Or, le mandat octroyé à la firme ne comprenait pas le suivi et la surveillance du chantier dans ce contexte particulier.

Au cours du mandat, des études supplémentaires se sont avérées nécessaires et ont été menées parallèlement au mandat. Ces études portaient sur le chauffage des revêtements de sol, l'analyse de l'impact éolien sur le fonctionnement des jets d'eau du bassin-fontaine, la scénographie du bassin-fontaine, la capacité portante du tunnel souterrain, l'état et la capacité d'utiliser les fondations du bassin actuel comme fondations du nouveau bassin-fontaine, etc. Les conclusions de ces études ont eu un premier impact sur le programme d'aménagement initial du réaménagement de la place Vauquelin. Elles ont démontré une réalité complexe attribuable au statut particulier de la place. Également, les travaux d'étanchéité, réalisés dans les derniers mois et pilotés par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont permis de constater une présence plus importante de vestiges archéologiques, notamment la découverte des fondations de l'ancienne prison, sous le bassin-fontaine actuel et la première église, près du trottoir nord de la rue Notre-Dame.

L'ensemble de ces données supplémentaires amène une complexité de réalisation des travaux supérieure à celle déployée à la place d'Armes, laquelle a servi de référence dans l'élaboration du programme d'aménagement et des livrables identifiés au mandat de services professionnels de la place Vauquelin. En effet, au programme d'aménagement initial de la place Vauquelin s'est ajouté le chauffage des surfaces pavées, les modifications du concept du bassin-fontaine (interactivité) et l'aménagement d'une salle mécanique en sous-sol, dans des conditions archéologiques importantes, complexifient les travaux.

Un chantier de cette ampleur nécessite un suivi et une surveillance des travaux sans précédent pour le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour le réaménagement d'une place publique. Conséquemment, les services professionnels pour le suivi et la surveillance de chantier demandés initialement se voient considérablement augmentés notamment pour assurer une présence au chantier pouvant s'étirer sept jours sur sept, 24 heures sur 24.

Aussi, des livrables supplémentaires se sont ajoutés au programme d'aménagement initial de la place Vauquelin et ont occasionné des demandes d'honoraires supplémentaires par la firme. Ces demandes ont été absorbées à même les dépenses imprévues initiales du mandat, soit 144 230,39 \$, taxes incluses. Actuellement, plus de 50 % de la totalité du montant a été utilisé pour élaborer une étude pour le chauffage de la dalle extérieure de la place Vauquelin, pour modifier de façon importante la vidéo d'animation de la Cité administrative et le plan d'aménagement détaillé de la place Vauquelin, pour préparer une section du cahier des charges pour la protection et la préservation des arbres durant les travaux d'étanchéité, pour les frais de déplacement du coordonnateur en ingénierie et du concepteur lumière, à Toronto, pour les essais de la fontaine et pour élaborer les dessins d'atelier du mobilier urbain (bancs sur mesure), afin d'aider les ateliers municipaux de la Ville de Montréal à réaliser ceux-ci dans les délais requis.

À ce stade-ci du projet, l'ensemble des livrables identifiés au mandat initial est complété à 100 %, à l'exception du suivi et de la surveillance des travaux.

À ce jour, les fonds disponibles au contrat de services professionnels sont les suivants :

- Solde du contrat de base : 407 154,80 \$, taxes incluses sur un montant de 1 272 001,77 \$, taxes incluses;
- Solde de dépenses imprévues : 55 079,51 \$, taxes incluses sur un montant de 144 230,39 \$, taxes incluses.

Le mandat de services professionnels se poursuit, malgré le fait que certaines demandes

d'honoraires supplémentaires, totalisant un montant de 375 162,28 \$, taxes incluses, soient en attente d'approbation et de fonds supplémentaires.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0129 - 25 février 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses.

BC 1087899 - 2 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Créos pour l'élaboration de la scénographie urbaine du nouveau bassin-fontaine de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 3 863,16 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-1617) - (1 soumissionnaire).

CG15 0689 - 26 novembre 2015 - Autoriser une dépense de 905 045,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville de Montréal, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; d'accorder à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 783 589,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5806; d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

BC 1073338 - 13 octobre 2015 - Accorder un contrat au Centre de conservation du Québec pour les travaux de manipulation et restauration de la statue du monument à Jean-Vauquelin, pour une somme maximale de 24 252, 83 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré - (1 soumissionnaire).

BC 1065150 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à LaSalle | NHC inc., pour l'analyse de l'impact éolien sur le fonctionnement des jets d'eau de la nouvelle fontaine de la place Vauquelin, pour une somme maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-1546) - (1 soumissionnaire).

CG15 0514 - 20 août 2015 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

BC 1059797 - 20 juillet 2015 - Accorder un contrat d'exécution à Les Excavations DDC pour les travaux d'excavation pour le cernage de quatre arbres à la place Vauquelin, pour une somme maximale de 24 978,32 \$, taxes et contingences incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-6807) - (1 soumissionnaire).

BC 1059048 - 15 juillet 2015 - Accorder un contrat d'exécution à Arbo Design pour les travaux de cernage de quatre arbres à la place Vauquelin, pour une somme maximale de 4 999,99 \$, taxes et contingences incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-6808) - (1 soumissionnaire).

BC 1058733 - 14 juillet 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Lafontaine & Soucy Architectes pour l'élaboration des documents d'exécution et la surveillance des travaux pour la restauration du monument à Jean-Vauquelin à la place Vauquelin, pour une somme maximale de 14 999,99 \$, taxes incluses - Demande de soumission gré à gré (contrat 15-1517) - (1 soumissionnaire).

CG15 0032 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services



intégrés Lemay et associés inc. pour le réaménagement de la place Vauquelin pour une somme maximale de 1 416 232,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (contrat 14-13786) - (4 soumissionnaires).

BC 967603 - 26 juin 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Luu Thuy Nguyen pour l'élaboration d'une étude des déplacements piétonniers dans le secteur de la Cité administrative et des déplacements véhiculaires sur l'esplanade du champ de Mars pour une somme maximale de 36 639,08 \$, taxes et frais incidents inclus - Appel d'offres sur invitation (contrat 14-1389) - (2 soumissionnaires).

CE14 0639 - 23 avril 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 73 023,87 \$, taxes et frais incidents inclus - Appel d'offres sur invitation (contrat 14-1320) - (4 soumissionnaires).

BC 922408 - 24 février 2014- Fournir des services professionnels pour l'élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative à Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 38 114,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (contrat 13-1340) - (4 soumissionnaires).

CG13 0347- 29 août 2013 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.

CG10 0196 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à «Maçonnerie Rainville & Frères inc.» au montant total de 3 193 200,74 \$, pour la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et autoriser une dépense de 3 642 075,74 \$ pour l'exécution des travaux de restauration des vestiges archéologiques des fortifications du champ de Mars, comprenant tous les frais accessoires - Appel d'offres public no 6263 (4 soumissions).

## **DESCRIPTION**

Initialement, le mandat de la firme ne prévoyait pas les honoraires professionnels pour réaliser un projet avec un niveau de complexité aussi élevé, complexité révélée par les diverses études et par la présence accrue de vestiges archéologiques. Notons que le réaménagement prévoit notamment le chauffage des revêtements de sol de la Place, une première pour la Ville de Montréal, et que sa réalisation doit être finalisée au plus tard le 31 décembre 2016, soit un chantier actif sur une période d'au plus huit mois.

Vu l'avancement du mandat et afin de garantir un suivi et une surveillance de chantier adéquats dans un espace restreint et complexe, la majoration du contrat est requise afin de prévoir une banque d'heures pour le suivi et la surveillance de chantier au montant de 129 610,19 \$. Une dépense additionnelle de 246 046,50 \$ permettra également de donner suite aux demandes d'honoraires supplémentaires en attente d'approbation.

Le montant de la dépense additionnelle s'élève à 375 162,28 \$, taxes incluses.

Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation de contrat demandée.

Demande d'honoraires supplémentaire en cours d'approbation Montant  
(taxes incluses)

A) ajout d'un système de chauffage des revêtements de sol 84 535,37 \$

B) aménagement d'une salle mécanique en sous-sol, en présence 35 900,94 \$

de vestiges archéologiques

C) bonification du concept du bassin-fontaine 125 610,19 \$

D) ajout d'une banque d'heures pour le suivi et la surveillance de chantier 129 115,78 \$

**Total de la dépense additionnelle à approuver 375 162,28 \$**

L'avenant de la convention de services professionnels initiale figure en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Les délais encourus suite à la réalisation des études, des tâches supplémentaires et des modifications importantes aux plans et au cahier des charges ont inévitablement augmenté la charge de travail de la firme. En effet, l'intégration aux documents d'exécution de la caractérisation géotechnique et environnemental, de l'étude de capacité portante des sols, la présence accrue de vestiges archéologiques n'étaient pas connus lors de l'octroi du contrat de services professionnels. Ce faisant, ces éléments ont eu un impact majeur, notamment sur l'implantation et la méthode de construction de la salle mécanique qui ont dû être révisées en période d'appel d'offres pour l'exécution des travaux.

Pour lancer l'appel d'offres public d'exécution de travaux dans les délais prescrits, la firme a dû redoubler d'effort et mettre à profit plusieurs disciplines non prévues au mandat initial. Elle a dû ajuster les plans et le cahier des charges au cours de la période de l'appel d'offres, par l'émission de sept addenda. Sur les 88 plans, 55 plans ont été modifiés et 10 autres ont été ajoutés. Le nombre de plans total pour réaliser les travaux à la place Vauquelin s'élève à 98.

Suite aux études supplémentaires effectuées en cours de mandat, les plans, le cahier des charges, le suivi et la surveillance des travaux, en résidence, ont dû être ajustés aux conditions des infrastructures souterraines de la place, au regard des travaux entre novembre 2015 et mars 2016, par le SGPI. Ces conditions ont augmenté la complexité d'élaboration des plans et du cahier des charges qui aura un impact important sur la réalisation des travaux.

Les honoraires supplémentaires engendrés pour l'élaboration des plans et du cahier des charges, par le resserrement du calendrier de réalisation du chantier et par la complexité élevée des travaux à venir ne peuvent être absorbés par le contrat initial. Le solde des dépenses imprévues du contrat est de 55 079,51 \$, taxes incluses.

Le montant de la dépense additionnelle s'élève à 375 162,28 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 27 % par rapport aux frais d'honoraires initiaux attribués à ce projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce dossier est de 375 162,28 \$, taxes et imprévus inclus. Il sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 342 573,17 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 12-0-19 – « Travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 342 573,17 \$, net de ristournes, est prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

Cette dépense additionnelle correspond à 27 % des frais d'honoraires initiaux attribués à ce projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement de la place Vauquelin s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribueront à l'amélioration de la qualité de vie par la protection des patrimoines paysager et culturel, par leur mise en valeur et par leur diffusion. Les travaux de réaménagement assureront la pérennité des équipements et l'accessibilité pour tous et ce, pour au moins 50 ans. Globalement, le réaménagement de la place Vauquelin assurera la protection et la mise en valeur du secteur du Vieux-Montréal, le maintien de la fréquentation des différents espaces publics que forment la Cité administrative et un haut niveau d'appréciation de la part des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où le présent dossier ne serait pas autorisée, le suivi et la surveillance des travaux en résidence par la firme, ne seraient pas possibles. De plus, le SGPVMR n'a pas les ressources nécessaires pour effectuer le suivi et la surveillance du chantier, sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Comme le projet est attendu par l'Administration, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements envers les citoyens afin que la première phase d'intervention de mise en valeur de la Cité administrative se concrétise. Un glissement de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement de la place Vauquelin pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de la dépense additionnelle

Comité exécutif : 4 mai 2016

Conseil municipal : 16 mai 2016

Majoration du contrat initial - Conseil d'agglomération : 19 mai 2016

Début du contrat - rencontre de démarrage : 25 avril 2016

Début des travaux (mobilisation du chantier) : 6 mai 2016

Fin de la réalisation des travaux : 31 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 19 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude SEGUIN  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-13

Jean-François NADON  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-04-20



**Dossier # : 1166627002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion<br>immobilière - Corporatif   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle de 35 812,52 \$, taxes<br>incluses pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à<br>l'augmentation du contrat de construction du projet de réfection<br>majeure au Pavillon La Fontaine / Approuver un projet d'addenda<br>no 2 modifiant la convention de services professionnels<br>intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien<br>inc., architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et<br>MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique (CE14<br>1452) (CE15 2361) majorant ainsi le montant total du contrat de<br>287 893,87 \$ à 323 706,39 \$, taxes incluses - Contrat 14284. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 35 812,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation du contrat de construction du projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine;
2. d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique (CE14 1452) (CE15 2361) majorant ainsi le montant total du contrat de 287 893,87 \$ à 323 706,39 \$, taxes incluses - Contrat 14284;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-25 18:12

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166627002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser une dépense additionnelle de 35 812,52 \$, taxes incluses pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation du contrat de construction du projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génie-X, ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils inc., ingénieur en électromécanique (CE14 1452) (CE15 2361) majorant ainsi le montant total du contrat de 287 893,87 \$ à 323 706,39 \$, taxes incluses - Contrat 14284. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la Suite d'un appel d'offres public et à la tenue d'un comité de sélection, le contrat de services professionnels pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301, Sherbrooke Est a été octroyé à la firme Cardin Ramirez Julien Inc. le 24 septembre 2014 par résolution du CE14 1452 au montant de 233 502,73 \$.

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public pour les travaux de construction et le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme Norgereq Ltée pour un montant de 3 837 779,04 \$ par résolution du CM15 0982 le 18 août 2015. Les travaux ont débuté le 14 septembre 2015 et la fin du projet originalement prévue le 13 mars 2016 est reportée au 27 mai 2016. Le chantier est complété à 50,45 %.

Une première augmentation des honoraires professionnels, afin de les ajuster au montant du contrat de construction et d'ajouter une surveillance de chantier accrue de la part de l'architecte, au montant de 54 391,14 \$, a été autorisée par le comité exécutif le 23 décembre 2015.

Une dépense additionnelle de 537 041,23 \$ a été autorisée par le conseil municipal le 21 mars 2016, pour augmenter les contingences du contrat de construction et couvrir les frais générés par la prolongation de chantier et les directives de chantier à venir.

Comme le contrat de services professionnels est basé sur une rémunération à pourcentage en fonction de la valeur des travaux, l'objet du présent dossier est de faire autoriser l'augmentation des honoraires professionnels en fonction de l'augmentation du contrat de construction autorisé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

|                        |                               |   |
|------------------------|-------------------------------|---|
| CM16 0341              | 21 mars 2016                  | Autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses   |
| CE15 2361              | 23 déc. 2015                  | Autoriser une dépense additionnelle de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet et à la complexité des travaux du projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels, majorant ainsi le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses - Contrat 14284.  |
| CM15 0982<br>CE14 1452 | 18 août 2015<br>24 sept. 2014 | Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires<br><br>Octroyer un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine situé au 1301 Sherbrooke Est à Montréal - Dépense totale de 268 173 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13721 (7 soumissionnaires conformes), contrat 14284. |

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une seconde majoration du contrat de services professionnels, afin de permettre aux professionnels de compléter la surveillance des travaux de construction en cours et la gestion des changements anticipés sur le projet d'ici la fin du chantier.

## JUSTIFICATION

Suite à l'augmentation du contrat de construction, la majoration des honoraires professionnels est requise afin de se conformer à la convention qui prévoit une rémunération à pourcentage de la valeur des travaux de construction. Le tableau en pièces jointes résume le détail de l'augmentation des honoraires demandés, calculée en fonction d'une évaluation des directives de chantier à venir ou finalisées et de la répartition réelle, à ce jour, de la valeur des changements qui est différente de celle du contrat de construction octroyé au début du projet. Le pourcentage des changements en structure étant plus élevé sur les changements que sur le contrat de construction initial.

La dépense additionnelle à prévoir est de 35 812,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels, majorant ainsi le montant total du contrat de 287 893,87 \$ à 323 706,39 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 15,3 % par rapport au montant de la convention originale de 233 502,73 \$.

La portée des travaux inclus au projet est la même que celle définie dans le mandat original, seuls les travaux liés aux conditions de chantier et permettant de compléter les travaux du mandat original seront autorisés. Les travaux planifiés sont tous requis sur le bâtiment, car ils sont liés à l'étanchéisation de l'enveloppe extérieure et à la correction de problèmes liés à la contamination fongique pour lesquels la CSST a émis des dérogations

(avis de correction).

Une première dépense additionnelle a été autorisée sur ce contrat, CE 15 2361, au montant de 54 391,14 \$, majorant le montant total du contrat de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$. La majoration du contrat liée à cette première dépense représentait une majoration de 23,3 % par rapport au contrat original. La somme des deux dépenses additionnelles totalisera une majoration du contrat de 38,6 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant maximal de 35 812,52 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 15-082 du règlement - Protection immeuble. La dépense additionnelle sera réalisée à 100 % en 2016.  
Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le respect de la politique de développement durable de la Ville, lorsqu'applicable, est prévu au contrat de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'augmentation des honoraires professionnels demandée vise à permettre de compléter la surveillance du chantier jusqu'à la fin des travaux et d'ajuster les honoraires en fonction du volume de modifications requises au chantier d'après les conditions existantes du bâtiment.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de la dépense : 4 mai 2016  
Fin des travaux : 27 mai 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE  
Gestionnaire immobilier

### ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-04-14

André CAZELAIS  
Chef de section - Gestion immobilière -  
Corporatif

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-22

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1166075001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. De conclure une entente par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels spécialisés en solution Oracle requis dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses, conformément aux document de l'appel d'offres public 15-14889;
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 12:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166075001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné l'objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Afin que Montréal devienne une ville intelligente et numérique, elle doit avant tout se doter des meilleurs outils de travail dans un souci d'efficacité, de performance, d'économie d'échelle et de meilleurs services aux citoyens. Afin d'atteindre ces objectifs, les technologies de l'information ont un rôle important à jouer.

Dans les dernières années, dans le cadre des projets Approvisionnement I et II, le modèle d'affaires du Service de l'approvisionnement a débuté une transition vers un renforcement et une orientation en mode «libre-service» pour les achats sur entente de la part des requérants. Le bassin d'acheteurs a été réduit de 770 à 200 personnes. Ces derniers se spécialiseront et permettront l'évolution du modèle d'affaires. La demande d'achat (DA) en version web, déployée en 2014, a permis l'uniformisation du processus d'achat à travers la Ville (arrondissements et services centraux), ce qui constitue une évolution importante vers les meilleures pratiques en approvisionnement.

Depuis l'automne dernier, le Service des technologies de l'information travaille conjointement avec le Service de l'approvisionnement à un nouveau projet : *Approvisionnement III* . Les objectifs de ce projet sont :

- arrimer les outils et les processus avec les objectifs stratégiques du Service de l'approvisionnement;
- améliorer les catalogues et la consommation par catalogues des ententes-cadres;
- éliminer les processus administratifs sans valeur ajoutée;
- renforcer l'approche libre-service et la responsabilisation des requérants et des fournisseurs dans le processus d'achat;
- améliorer les délais de paiement aux fournisseurs.

Dans ce contexte, le Service des TI est donc appelé à utiliser, sur une base régulière, des services spécialisés pour réaliser différents projets de développement et d'implantation de systèmes intégrés pour ses clients. Les services spécialisés en informatique sont essentiels et cruciaux, pour l'atteinte des objectifs d'affaires recherchés par la Ville de Montréal.

Afin de pourvoir aux besoins de ressources spécialisées du projet Approvisionnement III, la stratégie privilégiée a été de procéder à une sollicitation du marché. L'appel d'offres public 15-14889, avec deux addendas, a été lancé par la Direction de l'approvisionnement le 02 décembre 2015 et a pris fin le 25 janvier 2016, pour une durée de sept semaines, et a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO.ca) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Le Service des TI souhaite conclure une entente de services professionnels spécialisés avec l'entreprise Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses, pour une durée de 36 mois - Appel d'offres public 15-14889 (4 soumissionnaires) et approuver un projet de convention à cette fin.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les services professionnels de cette entente seront requis pour les années 2016 à 2018. Les ressources proposées par Conseillers en gestion et informatique CGI inc. seront rémunérées selon le taux horaire soumissionné.

Ces profils d'expertise pourront être disponibles sur demande et selon les besoins du projet afin de contribuer aux trois (3) grands livrables de celui-ci :

- **Ententes et catalogues** qui consiste à faciliter l'accès aux biens et services négociés sur entente afin d'accroître la consommation sur ces ententes;
- **Optimisation des achats de faible valeur** en utilisant la carte d'achat et un rapport de dépenses (suivi, contrôle et délais de paiement amélioré);
- **Gestion des informations fournisseurs** facilitant le libre-service en donnant un accès en ligne aux fournisseurs pour la mise à jour de leurs données.

## **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres public 15-14889, à deux enveloppes, a été lancé le 2 décembre 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 février 2016.

Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges et quatre (4) firmes ont déposé des soumissions, ce qui représente 36% des preneurs.

Les raisons du désistement des firmes n'ayant pas déposé d'offres sont:

- deux (2) pour les raisons de devis trop spécialisé;
- une (1) pour les exigences trop élevées;
- une (1) pour des ressources non disponibles;
- trois (3) n'ont pas répondu.

Un soumissionnaire a obtenu un pointage de moins de 70% menant au rejet de la

soumission. Les trois autres soumissions ont été jugées conformes.

| Soumissions conformes  | Note intérim | Note finale | Prix de base \$ | Autre (préciser) | Total \$        |
|--|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                    | 82,13        | 0,35        | 3 723 446,41 \$ |                  | 3 723 446,41 \$ |
| Futjitsu   | 81,13        | 0,29        | 4 526 174,84 \$ |                  | 4 526 174,84 \$ |
| Price Waterhouse Coopers   | 74,88        | 0,27        | 4 706 173,95 \$ |                  | 4 706 173,95 \$ |
| Dernière estimation réalisée                                       |              |             | 4 611 450,48 \$ |                  | 4 611 450,48 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)         |              |             |                 |                  | (888 004,07 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)          |              |             |                 |                  | (19,3 %)        |
| Écart entre la 2ième meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |              |             |                 |                  | 802 728,43 \$   |
| Écart entre la 2ième meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |              |             |                 |                  | 21,6 %          |

L'écart négatif de 19,3% entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée s'explique de la manière suivante :

- Le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant sur des profils similaires de deux ententes comparables (2008-2012 et 2013-2015) dont les taux horaires étaient plus élevés.

Tableau de variation des soumissions:

| Estimation Service TI | Prix de l'adjudicataire recommandé | Écart adj. recom. vs estimation | 2e plus bas soumissionnaire | Écart adj. recom. vs 2e plus bas | Prix moyen (excluant plus bas soumissionnaire) | Écart prix moyen vs estimation |
|-----------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|--------------------------------|
| 4 611 450,48 \$       | 3 723 446,41 \$                    | - 19,3 %                        | 4 526 174,84 \$             | - 21,6 %                         | 4 616 174,40 \$                                | 0,1 %                          |

Par ailleurs, l'analyse de la variation des soumissions démontre que:

- L'écart moyen entre le prix de l'adjudicataire recommandé et l'estimation est de 19,3% et celui entre le prix de l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire est de 21,6%. Ces écarts illustrent que l'adjudicataire recommandé a soumis une proposition très compétitive et nettement en deçà des autres soumissionnaires;
- L'écart entre le prix moyen des soumissions reçues excluant le plus bas soumissionnaire et l'estimation réalisée par le Service des TI est de 0,1%. Cet écart illustre bien que globalement l'estimation réalisée par le Service des TI est

en lien avec les taux moyens du marché si on exclut le plus bas soumissionnaire.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la (aux) condition(s) suivante(s) :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme CGI a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 (voir pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses de 3 723 446,41 \$ seront assumées principalement au PTI pour le projet Approvisionnement III.

Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services professionnels seront régis par le processus d'autorisation de dépenses d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des demandes.

Cette entente-cadre pourrait encourir des dépenses d'agglomération et ne constitue pas une obligation de rétention de services professionnels pour le STI.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de cette entente permettra au service des TI:

- d'obtenir des ressources spécialisées et l'expertise requise;
- de favoriser le respect des échéanciers des grands livrables du projet Approvisionnement III;
- de former une équipe de projet optimale avec des ressources internes et celle de l'adjudicataire;
- de minimiser l'impact sur les coûts supplémentaires liés aux changements des calendriers de projet;
- de réaliser les objectifs du Service des TI (et ses partenaires) reliés au projet Approvisionnement III.

Les bénéfices suivants pourront être réalisés par l'entremise du projet:

- Délai de paiement du fournisseur réduit (instantané);

- Meilleure information de gestion;
- Meilleur contrôle des factures;
- Réduction du nombre de transactions de création et modification de fournisseurs qui passeront par la carte d'achat;
- Transfert d'activités à valeur non ajoutée aux fournisseurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 2016-04-20

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats – 27 avril 2016
- Conseil municipal : 2016-05-16
- Conseil d'agglomération : 2016-05-19
- Octroi du contrat : mai 2016
- Prestation des services professionnels : mai 2016 à décembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoît PINARD

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT

Le : 2016-02-15

C/s informatique

Directeur, Solutions d'affaires -  
Institutionnelles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Christian C ROBIDOUX  
Directeur du Bureau de projets

**Approuvé le :** 2016-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2016-03-29



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 19 mai 2016**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE166075001**

**Conclure une entente de services professionnels  
spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en  
gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du  
projet Approvisionnement III, pour une durée de 36  
mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$,  
taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889  
(4 soumissionnaires) / Approuver un projet de  
convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Émilie Thuillier  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE166075001**

**Conclure une entente de services professionnels spécialisés en solution Oracle avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. dans le cadre du projet Approvisionnement III, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14889 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.**

À sa séance du 20 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation).*

Le 27 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que la démarche d'approvisionnement mise de l'avant dans ce dossier visait à assurer la pérennité et la qualité des ressources du projet Approvisionnement III et à mettre en concurrence plusieurs acteurs du marché pour garantir une diminution des coûts.

Les membres n'ont pu que constater que la même firme qui avait présenté les meilleures soumissions pour la majorité des ententes-cadres au dossier

SMCE164114001, aussi étudié par la Commission, a fait de même dans le présent dossier.

Les membres ont aussi soulevé plusieurs questions portant sur les prix très bas soumis par l'adjudicataire. Les réponses données par le Service ont été jugées satisfaisantes.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE166075001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1166075004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Cour municipale   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour l'acquisition de services professionnels en informatique dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Cour municipale numérique;
2. d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14810 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 12:43

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166075004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Cour municipale   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure une entente de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour l'acquisition de services professionnels en informatique dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est dans une démarche de transformation majeure dans laquelle les technologies de l'information ont un rôle important à jouer. La Ville s'est donnée l'objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. À ce titre, le Service des technologies de l'information (TI) de la Ville, assure la réalisation et la gestion intégrée des projets informatiques pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville.

Dans cette optique, la cour municipale entre dans une phase de virage majeur vers une cour numérique, sans papier. Les livrables du projet sont:

- Une cour sans papier (documents numériques);
- Des portails citoyens et partenaires en libre service 24/7;
- Des communications sur diverses plateformes (Web, tablette, mobile, portail, sms);
- Une intégration complète des partenaires;
- Un système intégré de la cour municipale.

Ce projet vise les objectifs d'affaires suivants:

- Réduire les délais d'attente du citoyen relatif au traitement de son dossier ainsi qu'à toutes les étapes de la procédure légale;
- Augmenter l'accessibilité aux citoyens, partenaires et services émetteurs, ainsi que permettre l'accessibilité virtuelle;
- Améliorer l'agilité face au citoyen;
- Diminuer les coûts pour le citoyen (Coûts d'exploitation et coûts de manipulation du papier).

Afin de pouvoir répondre aux besoins de ressources spécialisées du projet, la stratégie privilégiée a été de procéder au lancement de l'appel d'offres public no. 16-14810.

L'appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 11 janvier 2016 et été ouvert le 3 février 2016. La durée de la publication a été de 23 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, 4 addenda ont été publiés:

| No. addenda | Date       | Portée   |
|-------------|------------|--|
| 1           | 2016-01-14 | Retrait d'une clause   |
| 2           | 2016-01-19 | Précisions suite à des questions techniques                    |
| 3           | 2016-01-26 | Report de la date d'ouverture                                  |
| 4           | 2016-01-27 | Précisions suite à des questions techniques et administratives |

Le présent dossier demande l'autorisation de conclure une entente de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. au total de 1 094 008,36\$ taxes incluses, pour une durée de trois (3) années plus une année d'option de renouvellement, dans le but de supporter la réalisation des travaux du projet Cour municipale numérique.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

L'octroi de ce contrat avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. assurera la disponibilité de ressources spécialisées nécessaires à la réalisation des livrables prévus pour le projet Cour numérique municipale pour une durée de trois(3) années, avec une possibilité de prolongation d'une année.

### **JUSTIFICATION**

L'appel d'offres no. 16-14810, à 2 enveloppes, a été lancé le 11 janvier 2016 et l'ouverture des soumissions a été faite le 3 février 2016.

Il y a eu 25 preneurs du cahier des charges et quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, ce qui représente 16% des preneurs.

Les raisons pour lesquelles plusieurs preneurs de cahier de charges n'ont pas déposé de soumission se résument ainsi:

- six (6) n'offrent pas ce service;
- une (1) veut participer à l'appel d'offres qui suivra;
- une (1) a un carnet de commandes complet;
- quatre (4) n'ont pas les ressources disponibles;

- trois (3) ne rencontrent pas les critères;
- une (1) n'a pas la certification AMF;
- une (1) est un Service de la Ville de Montréal;
- quatre (4) n'ont pas répondu.

Le comité de sélection a évalué les quatre (4) soumissions et trois(3) ont été jugées conformes selon les critères de sélection préétablis.

Le comité de sélection recommande la rétention des services professionnels de la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc.

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres 16-14810:

| Soumissions conformes  | Note intérim | Note finale | Total \$        |
|--|--------------|-------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.  | 83,0         | 12,16       | 1 094 008,36 \$ |
| Cofomo inc.  | 84,4         | 11,17       | 1 202 865,20 \$ |
| Groupe Conseil FXinnovations inc.  | 72,8         | 8,67        | 1 415 446,88 \$ |
| Dernière estimation réalisée   |              |             | 1 416 129,83 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) : <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>  |              |             | (322 121,47 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%): <i>(la plus basse conforme - estimation / estimation) X100</i>                            |              |             | (22,75%)        |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) : <i>(2ème meilleure note finale - la plus basse conforme)</i>                     |              |             | 108 856,84 \$   |
| Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%): <i>(2ème meilleure note finale - la plus basse conforme) / la plus basse) x100</i> |              |             | 9,95%           |

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 22,75% au prix de la dernière estimation. Cet écart est expliqué le fait que le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant sur des profils similaires de deux ententes-cadres comparables (2008-2012 et 2013-2015) dont les taux horaires étaient plus élevés.

Tableau de variation des soumissions:

| Estimation Service TI | Prix de l'adjudicataire recommandé | Écart adj. recom. vs estimation | 2e plus bas soumissionnaire | Écart adj. recom. vs 2e plus bas | Prix moyen (excluant plus bas soumissionnaire) | Écart prix moyen vs estimation |
|-----------------------|------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|--------------------------------|
| 1 416 130 \$          | 1 094 008 \$                       | - 23 %                          | 1 202 865 \$                | -10 %                            | 1 309 156 \$                                   | -7,6 %                         |

Par ailleurs, l'analyse de la variation des soumissions démontre que:

- L'écart moyen entre le prix de l'adjudicataire recommandé et l'estimation est de -23% et celui entre le prix de l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire

est de -10%. Ces écarts illustrent que l'adjudicataire recommandé a soumis une proposition compétitive;

- L'écart entre le prix moyen des soumissions reçues (excluant le plus bas soumissionnaire) et l'estimation réalisée par le Service des TI est de -7,6%. Cet écart illustre que l'estimation réalisée par le Service des TI se situe près des taux moyens du marché, un peu en dessous.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la condition suivante :

- Écart de plus de 20% entre la dernière estimation et le montant du contrat.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme CGI a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 (voir pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses de 1 094 008,36 \$ seront assumées au PTI pour le projet Cour municipale numérique.

Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services professionnels seront régis par le processus d'autorisation de dépenses d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des demandes.

Cette entente-cadre pourrait encourir des dépenses d'agglomération et ne constitue pas une obligation de rétention de services professionnels pour le Service des TI.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de cette entente aura un impact majeur sur le Service des TI (et ses partenaires) au niveau de sa capacité à réaliser sa programmation 2016-2018 tels que:

- Obtenir des ressources spécialisées disponibles en temps voulu;
- Former une équipe de projet optimale avec des ressources internes et celle de l'adjudicataire;
- Favoriser le respect des échéanciers des grands livrables du projet;
- Minimiser l'impact sur les coûts supplémentaires liés aux changements des calendriers de projet;
- Réaliser les objectifs du Service des TI (et ses partenaires) reliés au projet;
- Permettre une innovation technologique pour les citoyens et partenaires de la Ville.



Cette expertise permettra notamment de respecter les échéanciers du projet Cour municipale numérique et d'atteindre les bénéfices de celui-ci.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 20 avril 2016  
Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats – 27 avril  
Approbation du dossier au CM – 16 mai 2016  
Approbation du dossier au CG – 19 mai 2016  
Octroi du contrat – mai 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabrina RASSY  
Conseillère système de gestion

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-02

Christian C ROBIDOUX  
Directeur du Bureau de projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-03-29

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 19 mai 2016**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE166075004**

**Conclure une entente de services professionnels avec  
Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour  
l'acquisition de services professionnels en  
informatique dans le cadre du projet Cour municipale  
numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme  
maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel  
d'offres public 16-14810 (4 soumissionnaires) /  
Approuver un projet de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE166075004**

**Conclure une entente de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour l'acquisition de services professionnels en informatique dans le cadre du projet Cour municipale numérique, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14810 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.**

À sa séance du 20 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 27 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Malgré les efforts déployés par le Service pour ouvrir le marché au plus grand nombre possible de soumissionnaires, les membres n'ont pu que constater que la même firme qui avait présenté les meilleures soumissions pour la majorité des ententes-cadres au dossier SMCE164114001 et pour l'entente-cadre du dossier SMCE166075001, aussi étudiés par la Commission, a fait de même dans le présent dossier.

La Commission souligne néanmoins que le Service a retiré, par addenda, une clause du devis d'appel d'offres dans le but de favoriser une plus large concurrence.

Les membres ont aussi soulevé plusieurs questions portant sur les prix très bas soumis par l'adjudicataire. Les réponses données par le Service ont été jugées satisfaisantes.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE166075004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1164114001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 - 13 soumissionnaires / Approuver dix (10) projets de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. de conclure huit (8) ententes-cadres avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. et deux (2) ententes-cadres avec la Société Conseil Groupe LGS, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
2. d'approuver huit (8) projets de convention de services professionnels, par laquelle la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les huit (8) lots, pour les sommes maximales, énumérées ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

|  |                  |
|--|------------------|
| Entente no.1 Développement applicatif (systèmes patrimoniaux)  | 935 726,30 \$    |
| Entente no.2 Développement applicatif (systèmes d'entreprises) | 11 099 926,90 \$ |

|  |                 |
|--|-----------------|
| Entente no.3 Développement applicatif (multiplateformes) | 8 438 937,48 \$ |
| Entente no.5 Analyse et intelligence d'affaires          | 2 46 2501,08 \$ |
| Entente no.6 Architecture                                | 5 79 7509,86 \$ |
| Entente no.8 Gestion de la qualité                       | 1 603 707,57 \$ |
| Entente no.10 Gestion de projets                         | 5 221 266,49 \$ |
| Entente no.11 Sécurité                                   | 1 018 423,70 \$ |

3. d'approuver deux (2) projets de convention de services professionnels, par laquelle la Société Conseil Groupe LGS, ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les deux (2) lots, pour les sommes maximales, énumérées ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

4.

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Entente no.9 Gestion de réseaux   | 2 552 100,08 \$ |
| Entente no.12 Support bureautique | 748 221,48 \$   |

5. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-29 07:42

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164114001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 - 13 soumissionnaires / Approuver dix (10) projets de convention à cette fin |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des TI de la Ville de Montréal (Ville) a déposé un Plan de réalisation de projets d'envergure pour les trois (3) prochaines années. Au total, ce plan comporte soixante-et-onze (71) projets qui se déclinent en fonction de trois (3) axes :

1. La Ville intelligente et numérique qui est constituée de:

- Projets offrant des services numériques aux citoyens qui sont au centre même de la stratégie de ville intelligente et numérique;
- Projets de mobilité urbaine prévoyant des outils et des applications numériques dont l'objectif sera de fournir des informations en temps réel sur l'état du réseau routier et du trafic de manière à faciliter les déplacements des citoyens sur le territoire de la Ville;
- Projets offrant des solutions de télécommunications modernes et performantes en soutien aux actifs et activités essentiels de la Ville.

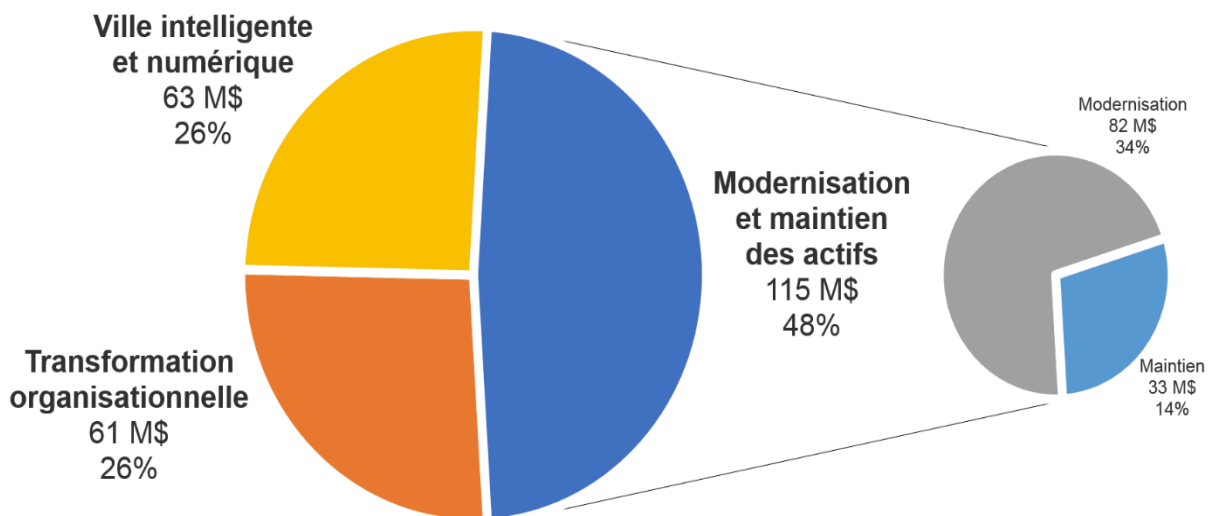
2. La transformation organisationnelle qui sera réalisée par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces en appui aux chantiers de transformation organisationnelle de la Ville.



3. La modernisation et le maintien des actifs qui est composé de:

- Projets de rehaussement, tant technologique que fonctionnel, de plusieurs systèmes informatiques en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens;
- Projets de maintien (selon les volets d'efficacité, de sécurité et de performance) des infrastructures et de nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

Voici la distribution budgétaire des 71 projets inscrits au Plan triennal d'immobilisations (PTI) :



Un tel portefeuille de projets requiert une croissance de livraison significative pour le Service des TI, de l'ordre de 60%, et ce, avec une enveloppe de près de 240 millions de dollars sur trois (3) ans. Afin de réaliser la cible d'investissement, le Service des TI doit renouveler ses ententes de services professionnels en TI dans le but :

- D'accroître le taux de réalisation des projets dans le contexte où le PTI a augmenté de 60%;
- De démarrer efficacement les chantiers majeurs en 2016;
- De rendre disponible l'expertise requise selon les besoins des différentes initiatives.

### **Démarche d'approvisionnement**

Une nouvelle approche relative à la conception de l'appel d'offres a été utilisée. Elle consiste en l'établissement de douze (12) lots dans des domaines d'expertise spécifiques, plutôt que cinq (5) lots, comme c'était le cas lors du dernier appel d'offres qui visait également à conclure des ententes de services professionnels TI. Les objectifs principaux poursuivis, qui ont guidé cette nouvelle approche, sont l'ouverture du marché, la qualité des ressources et la diminution des coûts.

Voici les éléments qui ont guidé cette nouvelle approche en fonction de trois objectifs :

#### Ouverture du marché :

- Réalisation d'une veille de marché à l'échelle du Québec afin d'identifier les joueurs de l'industrie informatique et encourager leur participation à l'appel d'offres. Une quarantaine de firmes, soumissionnaires potentiels, ont été identifiés, dont certaines sont des entreprises de petite envergure dont le nombre d'employés permanents est inférieur à vingt-cinq (25). Ces firmes, par l'intermédiaire du Service de l'approvisionnement, ont été avisées de l'existence de l'appel d'offres, une fois ce dernier publié;
- Segmentation en 12 lots par domaine d'expertise spécialisé, dont six (6) d'entre eux représentent un coût estimé de moins de 3 millions de dollars, permettant ainsi à un plus grand nombre de petites entreprises, ayant aussi peu que quinze (15) employés, de soumissionner et ainsi favoriser la concurrence.

#### Ressources de qualité :

- Démonstration par le soumissionnaire de sa capacité à réaliser des mandats à l'aide de ressources correspondant aux exigences de la Ville;
- Description des profils demandés basée sur des standards internationaux;
- Évaluation systématique des ressources en cours et en fin de mandat.

#### Diminution des coûts :

- Mise en concurrence des multiples joueurs du marché en s'assurant d'un maximum de participation dans plusieurs lots.

Étant donné que plusieurs ressources seront appelées à travailler dans le cadre de projets en sécurité publique, une enquête de sécurité pour l'ensemble des lots a été réalisée. De plus, toutes les ressources externes en mandat au sein du Service des TI seront sous la maîtrise d'oeuvre du Service.

Cet appel d'offres, publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 9 novembre 2015 pour se terminer le 18 janvier 2016. La durée de la publication a été de 69 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 7 addendas ont été publiés :

| No.addenda | Date de publication | Nature  |
|------------|---------------------|---|
| 1          | 20 novembre 2015    | Réponses aux questions du marché et première révision du devis : clause 3 Critère éliminatoire révisée, clause 9.1 révisée et 9.4 ajoutée   |
| 2          | 27 novembre 2015    | Report de la date de dépôt des soumissions au 18 janvier 2016, initialement prévue le 14 décembre 2015, pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre à certains soumissionnaires potentiels, à leur</li></ul> |

|   |                   |   |
|---|-------------------|---|
|   |                   | demande, d'obtenir leur accréditation de l'AMF <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de plusieurs preneurs de cahier des charges de reporter la date d'ouverture des soumissions dû à la période des Fêtes.</li> </ul> |
| 3 | 1er décembre 2015 | Réponses aux questions du marché et deuxième révision du devis : clause 3 Critère éliminatoire révisée  |
| 4 | 3 décembre 2015   | Réponses aux questions du marché  |
| 5 | 10 décembre 2015  | Réponses aux questions du marché  |
| 6 | 7 janvier 2016    | Réponses aux questions du marché et troisième révision du devis : clauses 7.2.2 et 7.2.3 révisées   |
| 7 | 13 janvier 2016   | Réponses aux questions du marché et modifications aux clauses administratives particulières   |

Le présent dossier vise donc l'autorisation de conclure dix (10) ententes-cadres distinctes, avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. et la Société Conseil Groupe LGS, pour la fourniture de services professionnels en informatique, pour une durée de 24 mois, avec une possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, dans le but de réaliser différentes activités de projet ponctuelles d'une durée définie dans le temps, sous la gouverne du Service de TI. L'octroi de ces dix (10) ententes, assurera au Service des TI, la disponibilité de ressources spécialisées de pointe qui permettront d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques pour le bénéfice des différentes unités d'affaires de la Ville.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA154114002 - 29 octobre 2015 - Approuver la grille d'évaluation pour le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des services professionnels en informatique, pour une durée de deux (2) ans, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG12 0489 - 20 décembre 2012 - Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information / Appel d'offres public 12-11916 (14 soumissionnaires) / Approuver cinq projets de convention à cette fin.

CE12 0763 - 30 mai 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de conclure des ententes-cadres pour la rétention de services professionnels en informatique, pour une durée de trois ans, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

## DESCRIPTION

Ces ententes-cadres correspondent à dix (10) lots représentant des domaines d'expertises spécifiques. Ci-dessous, la description des lots pour lesquels il est recommandé de conclure des ententes qui font l'objet du présent dossier :

| Adjudicataires recommandés                      | Lots | Domaine   |
|---|------|---|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 1    | Développement applicatif (systèmes patrimoniaux)  |
|   | 2    | Développement applicatif (systèmes d'entreprises) |
|   | 3    | Développement applicatif (multiplateformes)       |
|   | 5    | Analyse et intelligence d'affaires                |
|   | 6    | Architecture                                      |
|   | 8    | Gestion de la qualité                             |
|   | 10   | Gestion de projets                                |
|   | 11   | Sécurité  |
| Société Conseil Groupe LGS                      | 9    | Gestion de réseaux                                |
|   | 12   | Support bureautique                               |

Les lots suivants ne feront pas l'objet d'une demande d'autorisation de conclure des ententes-cadres, suite à une évolution des besoins du Service des TI.

| Adjudicataires recommandés | Lots | Domaine                              |
|----------------------------|------|--------------------------------------|
| Ne s'applique pas          | 4    | Meilleures pratiques web et mobilité |
|                            | 7    | Formation et gestion                 |

Le Service des TI aura également recours à des mesures de contrôle relatives à la gestion et à la consommation des services professionnels sur ces ententes-cadres.

### Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Chacune des demandes pour des ressources doit obligatoirement être analysée à l'interne en fonction de critères multiples en lien avec la gestion de projets et la nature du mandat;
- Émission d'un avis de conformité autorisant la consommation via les ententes;
- Demande de proposition de plusieurs curriculum vitae de la part du fournisseur;
- Processus de sélection du candidat en fonction des besoins TI et du profil recherché;
- Gestion proactive des écarts liés aux profils proposés et le suivi des correctifs apportés par les fournisseurs.

### En cours de mandat:

- Faire le suivi de la consommation via divers rapports de gestion;
- Faire la validation de la facturation;
- Faire l'évaluation périodique des ressources et des fournisseurs;
- Faire la validation de la performance des ressources en cours de mandat;
- Faire les rencontres de suivi avec les fournisseurs ou coordonnateurs (statuts, enjeux de performance et contractuels).

### Post mandat:

- Gestion de la documentation et transfert de connaissances;

- Faire l'évaluation du fournisseur en fonction de la Loi 8 portant sur l'évaluation du rendement des fournisseurs;
- Évaluation des ressources en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Processus annuel de validation et confirmation et confirmation de la performance de chaque fournisseur;
- Reddition de compte annuelle au Comité exécutif.

## JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de cinquante-neuf (59) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, onze (11) d'entre eux ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement, soit 19%. Des quarante-huit (48) soumissionnaires potentiels restants, treize (13) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 27 %.

Les raisons de désistement invoquées :

- Devis trop spécialisé pour deux (2) firmes;
- Ne disposent pas du nombre de ressources requises pour répondre aux besoins de la Ville pour quatre (4) firmes;
- Critères trop exigeants pour deux (2) firmes;
- N'offre pas les services requis pour une (1) firme;
- Délai de réponse à l'appel d'offre insuffisant pour une (1) firme;
- Ne détient pas l'accréditation de l'AMF pour une (1) firme.

Tableau de variation des propositions:

| Lot no. | Nb. de soum. conformes | Estimation Service des TI | Prix de l'adjudicataire recommandé | Écart adj. recom. vs estimation | 2e plus bas soum. | Écart adj. recom. vs 2e plus bas | Prix moyen (excluant plus bas soum.) | Écart prix moyen vs estimation |
|---------|------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1       | 2                      | 1 117 903 \$              | 935 726 \$                         | -16 %                           | 1 075 486 \$      | -15 %                            | 1 075 486 \$                         | -4 %                           |
| 2       | 3                      | 15 327 249 \$             | 11 099 927 \$                      | -28 %                           | 16 514 350 \$     | -49 %                            | 16 950 706 \$                        | 11 %                           |
| 3       | 3                      | 11 014 600 \$             | 8 438 937 \$                       | -23 %                           | 10 227 220 \$     | -21 %                            | 11 573 241 \$                        | 5 %                            |
| 4       | 1                      | 5 250 635 \$              | 3 359 453 \$                       | -36 %                           | N/A               | N/A                              | N/A                                  | N/A                            |
| 5       | 2                      | 3 520 757 \$              | 2 462 501 \$                       | -30 %                           | 3 074 072 \$      | -25 %                            | 3 074 072 \$                         | -13 %                          |
| 6       | 6                      | 8 443 474 \$              | 5 797 510 \$                       | -31 %                           | 6 969 182 \$      | -20 %                            | 7 433 827 \$                         | -12 %                          |
| 7       | 1                      | 498 483 \$                | 459 995 \$                         | -8 %                            | N/A               | N/A                              | N/A                                  | N/A                            |

|              |           |              |              |              |              |              |              |               |
|--------------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| 8            | 2         | 2 151 750 \$ | 1 603 708 \$ | -25 %        | 2 521 669 \$ | -57 %        | 2 521 669 \$ | 17 %          |
| 9            | 1         | 2 284 953 \$ | 2 552 100 \$ | 12 %         | N/A          | N/A          | N/A          | N/A           |
| 10           | 7         | 6 199 054 \$ | 5 221 266 \$ | -16 %        | 5 781 625 \$ | -11 %        | 6 503 828 \$ | 5 %           |
| 11           | 6         | 1 178 397 \$ | 1 018 424 \$ | -14 %        | 1 205 885 \$ | -18 %        | 1 439 554 \$ | 22 %          |
| 12           | 2         | 1 332 036 \$ | 748 221 \$   | -44 %        | 943 483 \$   | -26 %        | 943 483 \$   | -29 %         |
| <b>Total</b> | <b>36</b> |              |              |              |              |              |              |               |
| <b>Moy.</b>  | <b>3</b>  |              |              | <b>-22 %</b> |              | <b>-27 %</b> |              | <b>0,26 %</b> |

Suite à l'analyse des soumissions, les éléments suivants peuvent être constatés :

- Le nombre total de soumissions conformes reçues est trente-six (36), ce qui représente en moyenne trois (3) soumissions par lot;
- Deux firmes conformes avaient entre 14 et 27 employés ce qui démontre que l'appel d'offres a permis d'ouvrir le marché à de plus petites firmes;
- L'écart moyen entre le prix de l'adjudicataire recommandé et l'estimation du Service des TI est de 22%. Plus spécifiquement:
  1. Conseillers en gestion et informatique CGI inc. : 8 lots recommandés dont l'écart moyen entre le prix total de ses propositions et l'estimation du Service des TI est de -23%;
  2. Groupe Conseil LGS : 2 lots recommandés dont l'écart moyen entre le prix total de ses propositions et l'estimation du Service des TI est de -16%.
- L'écart moyen entre le prix des adjudicataires et le 2e plus bas soumissionnaire dans les lots est en moyenne de 27%;
- L'écart entre le prix moyen des soumissions reçues pour chaque lot en excluant le plus bas soumissionnaire et l'estimation réalisée par le Service des TI est de 0,26%.

Les écarts, en moyenne de -22%, entre le plus bas soumissionnaire et les estimés s'expliquent par :

- Le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant sur des profils similaires des ententes précédentes (2012-2015) ainsi que les prix constatés à la suite d'une veille de marché. Étant donné que les estimations se rapprochent de la moyenne des soumissionnaires, si on exclut le plus bas soumissionnaire (0,26%), les estimations représentent assez bien les prix généralement offerts sur le marché;
- Et considérant que les prix offerts par les plus bas soumissionnaires sont en moyenne de -27% plus bas que le deuxième soumissionnaire, on peut conclure que ces prix soumis sont très compétitifs, à l'avantage de la Ville.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 29 octobre 2015 (DA154114002). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot no 1 - Développement applicatif (systèmes patrimoniaux)

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total           |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                               | 75,88        | 1,35        | 935 726,30 \$   |                  | 935 726,30 \$   |
| Facilité informatique   | 74,00        | 1,15        | 1 075 485,83 \$ |                  | 1 075 485,83 \$ |
| Dernière estimation réalisée  |              |             |                 |                  | 1 117 902,64 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |              |             |                 |                  | (182 176,34 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |              |             |                 |                  | (16,30%)        |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |              |             |                 |                  | 139 759,53 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |              |             |                 |                  | 14,94%          |

Lot no 2 - Développement applicatif (systèmes d'entreprises)

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base     | Autre (préciser) | Total             |
|---|--------------|-------------|------------------|------------------|-------------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                               | 79,88        | 0,12        | 11 099 926,90 \$ |                  | 11 099 926,90 \$  |
| Systematix technologies de l'information inc.                                 | 79,63        | 0,08        | 16 514 350,19 \$ |                  | 16 514 350,19 \$  |
| Fujitsu Conseil (Canada) inc.   | 79,38        | 0,07        | 17 387 062,73 \$ |                  | 17 387 062,73 \$  |
| Dernière estimation réalisée  |              |             |                  |                  | 15 327 248,84 \$  |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |              |             |                  |                  | (4 227 321,94 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |              |             |                  |                  | (27,58%)          |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |              |             |                  |                  | 5 414 423,29 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |              |             |                  |                  | 48,78%            |

Lot no 3 - Développement applicatif (multiplateformes)

| Soumissions conformes                           | Note Intérim | Note finale | Prix de base     | Autre (préciser) | Total            |
|---|--------------|-------------|------------------|------------------|------------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 78,13        | 0,15        | 8 438 937,48 \$  |                  | 8 438 937,48 \$  |
| Cofomo inc.                                     | 80,13        | 0,13        | 10 227 219,80 \$ |                  | 10 227 219,80 \$ |
| Fujitsu Conseil (Canada) inc.                   | 76,50        | 0,10        | 12 919 263,13 \$ |                  | 12 919 263,13 \$ |

|   |  |  |  |  |                   |
|---|--|--|--|--|-------------------|
| Dernière estimation réalisée  |  |  |  |  | 11 014 599,83 \$  |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |  |  |  |  | (2 575 662,35 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |  |  |  |  | (23,38%)          |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |  |  |  |  | 1 788 282,32 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |  |  |  |  | 21,19%            |

#### Lot no 4 - Meilleures pratiques web et mobilité

| Soumissions conformes                                      | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total             |
|--|--------------|-------------|-----------------|------------------|-------------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.            | 77,88        | 0,38        | 3 359 452,83 \$ |                  | 3 359 452,83 \$   |
| Dernière estimation réalisée                               |              |             |                 |                  | 5 250 635,04 \$   |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) |              |             |                 |                  | (1 891 182,21 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)  |              |             |                 |                  | (36,02%)          |

Ce lot ne sera pas octroyé. En effet, à la suite du dépôt de la Stratégie de présence numérique par le Service des communications, les besoins des profils recherchés ont évolué et une nouvelle stratégie de sollicitation du marché sera établie.

#### Lot no 5 - Analyse et intelligence d'affaires

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total             |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-------------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                               | 75,88        | 0,51        | 2 462 501,08 \$ |                  | 2 462 501,08 \$   |
| Facilité informatique   | 72,00        | 0,40        | 3 074 072,15 \$ |                  | 3 074 072,15 \$   |
| Dernière estimation réalisée  |              |             |                 |                  | 3 520 757,26 \$   |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |              |             |                 |                  | (1 058 256,18 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |              |             |                 |                  | (30,06%)          |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |              |             |                 |                  | 611 571,07 \$     |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |              |             |                 |                  | 24,84%            |

#### Lot no 6 - Architecture



| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total              |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                               | 77,13        | 0,22        | 5 797 509,86 \$ |                  | 5 797 509,86 \$    |
| Cofomo inc.   | 75,88        | 0,18        | 6 969 182,20 \$ |                  | 6 969 182,20 \$    |
| Groupe Société Conseil Groupe LGS   | 76,38        | 0,17        | 7 248 972,54 \$ |                  | 7 248 972,54 \$    |
| Systematix technologies de l'information inc.                                 | 77,13        | 0,17        | 7 670 508,84 \$ |                  | 7 670 508,84 \$    |
| Facilité Informatique Canada inc.   | 71,75        | 0,16        | 7 536 529,65 \$ |                  | 7 536 529,65 \$    |
| Groupe Conseil FX Innovation  | 74,00        | 0,16        | 7 743 942,85 \$ |                  | 7 743 942,85 \$    |
| Dernière estimation réalisée  |              |             |                 |                  | 8 443 433,69 \$    |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |              |             |                 |                  | ( 2 645 963,83 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |              |             |                 |                  | (31,34%)           |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |              |             |                 |                  | 1 171 672,34 \$    |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |              |             |                 |                  | 20,21%             |

#### Lot no 7 - Formation et gestion

| Soumissions conformes                                      | Note Intérim | Note finale | Prix de base  | Autre (préciser) | Total          |
|--|--------------|-------------|---------------|------------------|----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.            | 76,88        | 2,76        | 459 994,91 \$ |                  | 459 994,91 \$  |
| Dernière estimation réalisée                               |              |             |               |                  | 498 483,45 \$  |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) |              |             |               |                  | (38 488,54 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)  |              |             |               |                  | (7,72%)        |

Ce lot ne sera pas octroyé. En effet, les besoins de services professionnels ont évolué dans le cadre de la transformation du Service des TI, notamment suite à la mise en place de de la Division "contrôle et amélioration continue" à l'automne 2015 et l'établissement des priorités d'action en 2016 liées à la formation, la gestion du changement et l'amélioration des processus. Une nouvelle approche pour les profils de ressources professionnelles et une nouvelle stratégie de sollicitation du marché seront établies.

#### Lot no 8 - Gestion de la qualité

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|-----------------------|--------------|-------------|--------------|------------------|-------|
|-----------------------|--------------|-------------|--------------|------------------|-------|

|   |       |      |                 |  |                 |
|---|-------|------|-----------------|--|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                               | 81,63 | 0,82 | 1 603 707,57 \$ |  | 1 603 707,57 \$ |
| Groupe Conseil FX Innovation  | 75,00 | 0,50 | 2 521 669,24 \$ |  | 2 521 669,24 \$ |
| Dernière estimation réalisée  |       |      |                 |  | 2 151 749,94 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |       |      |                 |  | (548 042,37 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |       |      |                 |  | (25,47%)        |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |       |      |                 |  | 917 961,67 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |       |      |                 |  | 57,24%          |

#### Lot no 9 - Gestion de réseaux

| Soumissions conformes                                      | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total           |
|--|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Groupe Société Conseil Groupe LGS                          |              |             | 2 552 100,08 \$ |                  | 2 552 100,08 \$ |
| Dernière estimation réalisée                               |              |             | 2 284 953,08 \$ |                  | 2 284 953,08 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) |              |             |                 |                  | 267 147,00 \$   |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)  |              |             |                 |                  | 11,69%          |

#### Lot no 10 - Gestion de projets

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total           |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.               | 75,13        | 0,24        | 5 221 266,49 \$ |                  | 5 221 266,49 \$ |
| Cofomo inc.   | 81,50        | 0,23        | 5 781 625,26 \$ |                  | 5 781 625,26 \$ |
| Systematix technologies de l'information inc.                 | 77,00        | 0,20        | 6 253 473,00 \$ |                  | 6 253 473,00 \$ |
| Sirius Services Conseils en technologie de l'information inc. | 75,25        | 0,20        | 6 314 322,37 \$ |                  | 6 314 322,37 \$ |
| Fujitsu Conseil (Canada) inc.                                 | 76,13        | 0,18        | 6 924 183,84 \$ |                  | 6 924 183,84 \$ |
| Groupe Société Conseil Groupe LGS                             | 72,88        | 0,18        | 6 922 768,92 \$ |                  | 6 922 768,92 \$ |
| Facilité Informatique Canada inc.                             | 70,25        | 0,18        | 6 826 594,12 \$ |                  | 6 826 594,12 \$ |
| Dernière estimation réalisée                                  |              |             |                 |                  | 6 199 054,19 \$ |

|   |                 |
|---|-----------------|
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    | (977 787,70 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     | (15,77%)        |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) | 560 358,77 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  | 10,73%          |

Lot no 11 - Sécurité

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total           |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                               | 80,88        | 1,29        | 1 018 423,70 \$ |                  | 1 018 423,70 \$ |
| Facilité informatique   | 73,13        | 1,02        | 1 205 885,07 \$ |                  | 1 205 885,07 \$ |
| Infidem inc.  | 78,00        | 0,93        | 1 379 806,89 \$ |                  | 1 379 806,89 \$ |
| Landry & associés   | 82,38        | 0,89        | 1 481 921,97 \$ |                  | 1 481 921,97 \$ |
| Société Telus Communications  | 81,25        | 0,82        | 1 603 600,02 \$ |                  | 1 603 600,02 \$ |
| Bell Canada   | 73,13        | 0,81        | 1 526 554,12 \$ |                  | 1 526 554,12 \$ |
| Dernière estimation réalisée  |              |             |                 |                  | 1 178 397,46 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |              |             |                 |                  | (159 973,76 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |              |             |                 |                  | (13,58%)        |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |              |             |                 |                  | 187 461,37 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |              |             |                 |                  | 18,41%          |

Lot no 12 - Support bureautique

| Soumissions conformes   | Note Intérim | Note finale | Prix de base    | Autre (préciser) | Total           |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Groupe Société Conseil Groupe LGS   |              |             | 748 221,48 \$   |                  | 748 221,48 \$   |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc.                               |              |             | 943 482,66 \$   |                  | 943 482,66 \$   |
| Dernière estimation réalisée  |              |             | 1 332 035,68 \$ |                  | 1 332 035,68 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)                    |              |             |                 |                  | (583 814,20 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)                     |              |             |                 |                  | (43,83%)        |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) |              |             |                 |                  | 195 261,18 \$   |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  |              |             |                 |                  | 26,10%          |

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M\$ (Lot 2);
- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la (aux) condition(s) suivante(s) :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation; (Lots 3, 5, 6, 8);
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; (Lots 3, 5, 6, 8);
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres; (Lot 9).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 (voir pièce jointe);
- La firme Société Conseil Groupe LGS a obtenu son accréditation le 17 juillet 2014 (voir pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services professionnels seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au niveau du PTI 2016-2018, la mise en place de ces ententes permettra :

- D'avancer le chantier de la Ville intelligente et numérique qui offrira aux citoyens des services numériques, des outils et des applications numériques en lien avec la mobilité urbaine. Cela facilitera les déplacements sur le territoire de la Ville ainsi que des solutions de télécommunications modernes et performantes afin de soutenir les activités de la Ville;
- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, donner suite à ce dossier, permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- L'obtention par les les projets du nombre requis de de ressources spécialisées en temps voulu;
- L'optimisation des compétences dans les équipes de projet;
- L'augmentation de la cadence de réalisation des projets;
- Le respect des échéanciers dans le déploiement des systèmes;
- Le rehaussement des connaissances techniques de certaines technologies;
- La participation aux innovations technologiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation du dossier par le Comité exécutif : le 20 avril 2016;

- L'étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : 27 avril 2016;
- L'approbation du dossier par le Comité exécutif : 4 mai 2016;
- L'approbation du dossier par le Conseil municipal : 16 mai 2016;
- L'approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 19 mai 2016;
- La rencontre de départ des ententes avec les fournisseurs : mai 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne PARENTEAU  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-22

Christian C ROBIDOUX  
Directeur du Bureau de projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2016-03-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Vice-présidentes**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE164114001**

**Conclure des ententes de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 - 13 soumissionnaires / Approuver dix (10) projets de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE164114001**

**Conclure des ententes de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (Entente no. 1 au montant de 935 726,30 \$, Entente no. 2 au montant de 11 099 926,90 \$, Entente no. 3 au montant de 8 438 937,48 \$, Entente no. 5 au montant de 2 462 501,08 \$, Entente no. 6 au montant de 5 797 509,86 \$, Entente no. 8 au montant de 1 603 707,57 \$, Entente no. 10 au montant de 5 221 266,49 \$ et Entente no. 11 au montant de 1 018 423,70 \$) et avec la Société Conseil Groupe LGS (Entente no. 9 au montant de 2 552 100,08 \$, Entente no. 12 au montant de 748 221,48 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 15-14420 - 13 soumissionnaires / Approuver dix (10) projets de convention à cette fin.**

À sa séance du 20 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lot 2);*
- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lots 2, 3, 5, 6, et 8);*
- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 2, 3, 5, 6 et 8)*
- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 9).*

Le 27 avril 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.



Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que la stratégie de sollicitation mise de l'avant par le Service pour ces ententes-cadres visait à ouvrir le marché au plus grand nombre de firmes. Ils ont aussi noté que les modifications apportées par les addendas visaient aussi à réduire certaines exigences afin de favoriser la concurrence.

Les membres ont reconnu les efforts du Service en ce sens, mais n'ont pu que constater, à la lumière des résultats de l'appel d'offres, que l'ouverture souhaitée ne s'est pas réalisée. En effet, un seul adjudicataire a obtenu les meilleurs résultats pour la grande majorité des ententes-cadres.

Pour les membres, il est important que le Service continue d'approfondir sa réflexion sur sa stratégie de sollicitation des marchés pour favoriser la participation d'un plus grand nombre de soumissionnaires.

Les membres ont aussi soulevé plusieurs questions portant sur les prix très bas soumis par les adjudicataires. Les réponses données par le Service ont été jugées satisfaisantes.

Enfin, la Commission a demandé des explications plus détaillées en ce qui a trait à la décision de ne pas octroyer les ententes-cadres liées aux lots 4 et 7.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$ (lot 2);*
- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (lots 2, 3, 5, 6, et 8);*
- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 2, 3, 5, 6 et 8)*
- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 9).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE164114001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1163820003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction gestion des projets de développement et de maintien<br>des actifs immobiliers |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier trois contrats de services professionnels avec la firme<br>WSP Canada : LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et<br>LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL. |

Il est recommandé de :

1. résilier les trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada suivants : LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL;
2. liquider les soldes des engagements de ces contrats d'un montant total de 1 771 038,77 \$, avant taxes, et de les retourner au Règlement d'emprunt RCG 09-007.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-25 17:57

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163820003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Résilier trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada : LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en valeur du Quartier des spectacles est l'un des chantiers prioritaires de la Ville; elle est également l'une des quatre initiatives stratégiques en innovation urbaine identifiées dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal. Les travaux d'aménagement et de réaménagement sont réalisés en plusieurs phases. Si l'aménagement des trois premières phases est en grande partie complété, plusieurs interventions d'aménagement sont encore prévues, notamment l'aménagement de l'esplanade Clark. À ce jour, le projet est un succès à plusieurs égards : il a généré d'importantes retombées financières pour la Ville et il a remporté différentes distinctions en raison de ces aménagements de très grande qualité.

Une nouvelle équipe de professionnels (architecte et ingénieurs) doit être engagée par la Ville (Réf. appel d'offres 16-15226) pour réaliser le projet de l'esplanade Clark. Cette nouvelle équipe prendra la relève des concepteurs qui étaient chargés de la réalisation du projet de l'esplanade Clark, soit les firmes Daoust Lestage (via le contrat de QIM) et WSP (mandaté par la Ville pour des services en ingénierie civile, structure, et mécanique, électricité et réfrigération). Pour ce faire, trois contrats de la firme WSP doivent d'abord être résiliés.

En effet, les contrats ont été octroyés au mois de juin 2011 et prévoyaient une fin prévue des travaux au 31 octobre 2013; aussi, le projet de l'esplanade Clark (phase 4B) a grandement évolué depuis les dernières années faisant en sorte que le coût du projet a passablement augmenté. Conséquemment, les taux horaires des ressources identifiées aux contrats ne sont plus valides et les banques d'heures prévues dans les contrats sont insuffisantes pour réaliser le projet de l'esplanade Clark.

Les contrats à résilier avaient été octroyés à la firme Génivar (devenue depuis WSP) en 2011 à la suite des appels d'offres suivants : LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL.

Durant la période de juin 2011 à mars 2016, les contrats octroyés à WSP ont notamment permis la réalisation de travaux :

- électriques et de multimédias sur le domaine public;
- de réfection des infrastructures souterraines de la rue De Bleury entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve;
- d'aménagement de surface sur la rue Jeanne-Mance entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
- de gestion des entraves et de maintien de la circulation;
- de caractérisation environnementale sur l'esplanade Clark.

Force est de constater que la majorité des honoraires des contrats prévue pour les travaux à réaliser dans l'esplanade Clark n'a pas été dépensée.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0212 - 22 juin 2011: Octroyer un contrat au montant de 1 510 656,89 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie civil pour les phases 4B, 4C et 4D du Quartier des spectacles. Octroyer un contrat au montant total de 495 432,48 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie mécanique, électrique et réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles. CE11 0908 - 15 juin 2011: Octroyer un contrat au montant total de 330 984,59 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie structure pour la phase 4B du Quartier des spectacles. Octroyer un contrat au montant total de 256 103,40 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie circulation pour les phases 1, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles.

CE10 1812 - 16 novembre 2010: Prendre connaissance du dossier de la bonification de la phase 4 (esplanade Clark) du projet d'aménagement du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles, autoriser le changement de portée du programme d'aménagement de cette phase 4, mandater l'équipe de projet pour mener à terme le dossier de bonification.

CG09 0049 - 2 avril 2009: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000,00 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire consiste à résilier trois contrats de services professionnels avec la firme WSP, lesquels ont été octroyés en 2011 à la suite des appels d'offres LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL.

Au cours de l'automne dernier, la Ville a informé la firme de ses intentions de résilier les contrats susmentionnés; les intentions de la Ville ont été communiqués par écrit, comme le prévoit les conventions de services professionnels. Une rencontre de travail a été organisée à la fin de l'année 2015 avec les représentants de la firme afin de convenir des suites à donner pour la signature des quittances, notamment la fourniture par cette dernière des rapports, études, données, notes et autres documents nécessaires à la fermeture des lots de travail.

Des lettres de quittance ont été préparées en collaboration avec le Services des affaires juridiques et ont été transmises à la firme WSP. Une copie de ces documents signés a été incluse en pièce jointe au présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Plusieurs raisons militent en faveur de la résiliation des contrats octroyés le 15 juin 2011 à la firme Génivar (devenue WSP Canada), notamment : une fin prévue des travaux estimée au 31 octobre 2013 (la réception définitive était estimée au 31 octobre 2015) et des taux horaires des ressources identifiées aux contrats qui ne sont plus valides.

En outre, il faut mentionner que le projet de l'esplanade Clark (phase 4B), auquel la majorité des honoraires des contrats aurait dû être consacrée (excluant celui ayant trait à l'ingénierie en circulation), a grandement évolué depuis les dernières années. Une bonification de ce dernier fait en sorte que le coût du projet a passablement augmenté. De ce fait, il s'avèrerait impossible de majorer les honoraires des contrats pour faire face à l'augmentation du coût du projet.

Cela dit, un nouvel appel d'offres public (16-15226) a été lancé pour une équipe de professionnels (architecte et ingénieurs) dans le but de réaliser le projet de l'esplanade Clark. Avant d'octroyer ce nouveau contrat de services professionnels, il importe de résilier les trois contrats avec la firme WSP.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La résiliation des contrats n'implique aucune dépense.

Les soldes des engagements des trois contrats seront liquidés et rendus disponibles pour la réalisation du projet de l'esplanade Clark.

Lot-QDS-1234-Civil (bon de commande 648931)

Solde : 1 105 917,29 \$, avant taxes

Lot-QDS-4B-Structure (bon de commande 649078)

Solde : 281 979,15 \$, avant taxes

Lot-QDS-4B-MER (bon de commande 648953)

Solde : 383 142,33 \$

Total : 1 771 038,77 \$, avant taxes

Une somme de 1 771 038,77 \$ sera retournée au Règlement d'emprunt RCG 09-007.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report d'une décision relative à la résiliation des présents contrats retarderait l'octroi du nouveau contrat de services professionnels pour l'esplanade Clark (Réf. appel d'offres 16-15226), car il ne peut y avoir deux groupes de professionnels distincts mandatés pour la conception du même ouvrage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

mai 2016 : résiliation des contrats de WSP

- juin 2016 : octroi du contrat à la nouvelle équipe de concepteurs.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Stéphane RICCI, Service de la culture

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Serge R THIBAUT  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-04-22

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-22

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1167110002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Tour de l'Île  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie. |

Il est recommandé

**Au comité exécutif :**

- D'autoriser dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30;
- D'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, Ville Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**Au conseil d'agglomération:**

- D'approuver le protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-19 13:11

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---



Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167110002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Tour de l'Île  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois depuis 1967. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens. Depuis 2005, l'ensemble des événements réalisés par Vélo Québec sont regroupés sous l'organisme Vélo-Québec Événements (VQE).

Depuis 1986, le Tour de l'Île se positionne le premier dimanche de juin, journée internationale de la bicyclette. Sans médaille, chronomètre ou champion, le Tour de l'Île de Montréal devient un événement de masse. Au cours des années 1990, l'engouement des citoyens est spectaculaire : pas moins de 45 000 personnes, de partout au Québec, s'inscrivent en dix jours! Aujourd'hui, force est de constater l'impact qu'a eu l'événement sur le rayonnement de la ville de Montréal et sur le développement d'une véritable culture du vélo à travers tout le Québec; culture associée à une vie saine et écologique. Déjà, en 1991, l'Organisation mondiale de la santé accordait son patronage au Tour de l'Île pour souligner sa contribution à faire de Montréal une ville en santé. Quatre ans plus tard s'amorçaient les chantiers de ce qui allait devenir la Route verte, la plus belle véloroute au monde selon le National Geographic, visitée par de plus en plus de cyclotouristes d'ici et d'ailleurs. En 1999, la popularité du Tour de l'Île entraîne dans son sillage la création de la Féria du vélo de Montréal, une semaine complète d'activités récréatives et culturelles.

En 2014, pour mieux refléter l'engouement pour le vélo et le rôle mobilisateur de son festival unique en Amérique, VQE a modifié le nom de la Féria du vélo de Montréal pour le Festival Go vélo Montréal. Ce changement de nom, à l'aube du 30e Tour de l'Île de Montréal, s'inscrivait dans la suite logique des nouveautés instaurées en 2013 pour combler les cyclistes d'aujourd'hui. Parmi ces nouveautés, rappelons la gratuité pour les 12 ans et moins désirant participer au Tour de l'Île et au Tour la Nuit, une action concrète les encourageant à la pratique d'activités sportives, de même que la multiplication des choix d'expériences au Tour de l'Île, tant pour les cyclistes contemplatifs que sportifs. Au Festival Go vélo Montréal, les cyclistes se transportent dans les rues et deviennent l'événement. Dynamique, festive et rassembleuse, la nouvelle appellation est un appel franc à l'action et à la fête où l'impératif côtoie les plaisirs de rouler.

Le Festival Go vélo Montréal 2016 englobe les activités suivantes : la 14e édition du Défi Métropolitain le dimanche 29 mai (créé en 2002), la 16e édition de l'Opération vélo-boulot le mercredi 1 juin (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 18e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 3 juin (créé en 1999) et la 32e édition du Tour de l'Île le dimanche 5 juin (créé en 1985) dont la programmation a été bonifiée. Le Festival Go vélo Montréal est aussi une semaine d'activités cyclistes et urbaines qui compte trois tours populaires offrant quelque 10 expériences cyclistes différentes au coeur de Montréal et dans la région métropolitaine.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour de l'Île : Le Plateau Mont-Royal, Rosemont - La Petite Patrie, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

Une grande première cette année, le Tour de l'île sort de l'île de Montréal pour visiter la Rive-Sud par le pont Jacques-Cartier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0262, séance tenue le 18 février 2015 - Approuver la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015 pour les festivals et événements dont la Féria du vélo de Montréal. Accorder un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2015 à la Féria du vélo de Montréal ;

CE14 0720, séance tenue le 7 mai 2014 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1er juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30, dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Achunsiac-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite Patrie, du Plateau Mont-Royal et de Ville de Montréal-Est ;

CE13 0191, séance tenue le 20 février 2013 - Donner un accord de principe à la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2013-2014 pour les festivals et événements dont la Féria du vélo de Montréal. Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2013 et 2014 à la Féria du vélo de Montréal ;

CE13 0391, séance tenue le 3 avril 2013 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 2 juin 2013 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie, Le Sud-Ouest, de Lachine, de LaSalle, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ;

CE12 0553, séance tenue le 18 avril 2012 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 3 juin 2012 de 8 h 30 à 16 h 30 dans les arrondissements suivants : Outremont, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Villeray-Saint-Michel-Parc Extension,

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie.

## **DESCRIPTION**

VQE lance la saison festivalière montréalaise avec une vague de changements, en multipliant les expériences au Tour de l'Île de Montréal. D'une part, dans son désir d'encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes, VQE invite les 12 ans et moins à participer à l'événement gratuitement. En terme de parcours, les participants auront le choix de rouler 23 km au Tour la Nuit, au Tour de l'Île, 65 ou 100 km Découverte. Le 50 km Express vise les cycloportifs. A 9 h 15, à la tête du Tour de l'Île de Montréal, ils ouvriront le circuit à une vitesse moyenne de 30 km/h pendant 1 h 30. Les jeunes et leur famille pourront profiter pleinement du Tour de l'Île de Montréal puisque les 12 ans et moins rouleront l'événement sur un nouveau parcours de 28 km qui leur permettra de sillonner la ville sur une plus courte distance. Aucun sommaire décisionnel ne sera produit pour les parcours du 66 et 104 km Découverte vu que les rues demeurent ouvertes à la circulation automobile. VQE a retiré de sa programmation 2015 le 100 km Express en raison notamment du nombre de participants et des coûts élevés des effectifs policiers.

Le Tour de l'Île réunira environ 20 000 cyclistes adultes, amateurs et passionnés de la randonnée à vélo. Le parcours du Tour de l'Île totalise 48 km et le départ est localisé sur l'avenue du Parc à l'angle de Mont-Royal alors que l'arrivée s'effectuera au parc Jeanne-Mance. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au départ, au site d'arrivée et dans les relais le long du parcours.

Environ 2 600 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement.

VQE change de parcours chaque année et utilise régulièrement le domaine public de municipalités liées de l'agglomération de Montréal. Pour l'édition 2016, après validation avec la Ville de Montréal, VQE a vérifié si la Ville de Longueuil avait un intérêt d'accueillir le parcours du Tour de l'Île sur son territoire. Celle-ci s'est montrée très intéressée.

Le Festival Go vélo Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important

## **JUSTIFICATION**

Le Tour de l'Île de Montréal est le volet majeur du Festival Go vélo Montréal, un festival unique en Amérique, qui permet de découvrir la grande région métropolitaine autrement. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux différentes randonnées vélos du festival, sans compter les quelque

3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, le Tour de l'île de Montréal reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international du Tour de l'île de Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet événement ainsi que VQE jouissent d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière.

La présentation du Tour de l'île de Montréal favorise les échanges entre les deux villes et permet aux participants montréalais de sillonner les rues de Longueuil, de vivre l'expérience de franchir le fleuve et d'avoir une autre perspective de la Ville. Ce choix cadrerait très bien avec la volonté du Maire de travailler avec les villes avoisinantes membres de la Communauté Métropolitaine de Montréal.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements varient en fonction du parcours déterminé. En 2015, les coûts ont été évalués à environ 500 000 \$. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement.

Depuis 2013, VQE est soutenu financièrement par la Ville par le Fonds Montréal 2025 (Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec). Pour les années 2013-2014, l'organisme a reçu 100 000 \$ annuellement et, pour 2015, un montant de 110 000 \$. Pour les années 2016 et 2017, l'organisme recevra une contribution financière de 135 000\$ annuellement.

Pour 2016, la Ville apporte son soutien financier habituel mais le support en services de la ville sera en baisse.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, VQE encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Parce que cet événement a des impacts majeurs sur la circulation et le transport en commun, la Division des événements publics du Service de la culture a tenu une réunion de concertation le 1 février 2016 et convié tous les arrondissements concernés et intervenants à partager les enjeux, planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur leur population. La direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Des ententes préalables ont été prises par VQE avec la Société des ponts Jacques-Cartier - Champlain, la Société du parc Jean-Drapeau, le Grand Prix de la F1 et Six flags pour l'utilisation du pont Jacques-Cartier. La Ville de Longueuil accordera, avec ses services publics (travaux public, service de police), le même soutien que la Ville de Montréal accorde à l'événement.

Le Festival Go vélo Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit appliquer les conditions de l'annexe 3 du protocole de visibilité incluses dans l'entente du Fonds Montréal 2025 entre la Ville et le promoteur.

L'organisme annoncera le Tour de l'Île sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'aux différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une note sera transmise en avril aux différents communicateurs des arrondissements concernés pour officialiser les stratégies et les moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2016 : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité  
3-4 juin : montage de l'événement  
5 juin : tenue de l'événement et démontage  
Juin- juillet : réunion de rétroaction

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal  
Martin GRENIER, Service de police de Montréal  
Soraya MIRANDA, Ville-Marie  
Jessica BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie  
Valérie G GAGNON, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Sylvie DICAIRE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Geneviève G TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Anik ROBICHAUD-GAUVIN, Rosemont - La Petite-Patrie  
Karine CARON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Yves D GIRARD, Rosemont - La Petite-Patrie  
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Danis BOURASSA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Marc DUSSAULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Bruno THIBAUT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Marc-Andre CHURCH, Service de sécurité incendie de Montréal  
Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Alain BISSONNETTE, 28 avril 2016  
Soraya MIRANDA, 19 avril 2016  
Anik ROBICHAUD-GAUVIN, 13 avril 2016

Jessica BÉLANGER, 12 avril 2016  
Yves D GIRARD, 12 avril 2016  
Nathalie SAINDON, 11 avril 2016  
Sylvie DICAIRE, 11 avril 2016  
Bruno THIBAUT, 11 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mildred GUERRIER  
Agente de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-07

Kevin DONNELLY  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements



**Dossier # : 1167229001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la présentation des oeuvres de monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, évaluées à 4 300 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2016, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$ (taxes incluses) / Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin. |

Il est recommandé:

1. d'autoriser la présentation des oeuvres de monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2016, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$ (taxes incluses);
2. d'approuver un projet de convention pour cette exposition;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-26 14:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167229001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la présentation des oeuvres de monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, évaluées à 4 300 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2016, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$ (taxes incluses) / Approuver un projet de convention d'exposition à cette fin. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis son ouverture en 1989, le Pavillon japonais présente des expositions sur la culture et l'art japonais. En 2016, la nouvelle exposition temporaire « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo » permettra aux visiteurs de découvrir la technique de la peinture japonaise (ou « nihon-ga ») en admirant des paravents ornés de motifs représentant la faune et la flore du Japon.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

L'artiste, qui est d'origine argentine et réside à Montréal, a étudié auprès de maîtres japonais réputés. Ses œuvres ont une facture résolument japonaise. Tel que décrit dans la convention, l'artiste fournira six paravents, dont le décor a été réalisé avec des matériaux traditionnels tels que l'encre, les pigments minéraux, la poudre et la feuille d'or. L'exposition mettra en lumière la double fonction des paravents japonais, soit leur rôle fonctionnel et décoratif.

**JUSTIFICATION**

Au fil des ans, le Jardin botanique s'est doté de trois jardins culturels, dont le Jardin japonais. Dans l'élaboration de ses Orientations stratégiques 2015-2025, la Division des programmes publics en sciences naturelles a identifié la culture comme l'un de ses quatre grands axes stratégiques. Cette exposition permettra d'atteindre l'un des objectifs visés, soit d'inviter les visiteurs à poser un nouveau regard sur la nature, par le biais de la culture.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

le budget nécessaire à ce projet, soit une somme de 600 \$, est prévu au budget du Service de l'Espace pour la vie. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette nouvelle exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation 2016 d'Espace pour la vie. Elle assure le renouvellement de l'offre culturelle du Pavillon japonais, l'un des lieux les plus visités au Jardin botanique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication de la Division marketing et communications d'Espace pour la vie.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ouverture au public : 15 mai 2016 / Démontage : 2 novembre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia DANDANEAU  
Agente culturelle, Jardin et Pavillon japonais

#### **ENDOSSÉ PAR**

René PRONOVOST  
Chef du Jardin botanique de Montréal

Le : 2016-04-15





**Dossier # : 1163778001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Tripar inc., une indemnité et un loyer, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de la propriété de Tripar inc., d'une superficie approximative de 437,85 m <sup>2</sup> , sise au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant 32 528,51 \$, incluant les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4971-05 |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Tripar inc., une indemnité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2015 et un loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour l'empiètement depuis 1980, du boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie approximative de 437,85 m<sup>2</sup>, sur une partie de la propriété de Tripar inc., sise au 9750, boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dont la dépense totalise 32 528,51 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-19 13:32

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163778001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Tripar inc., une indemnité et un loyer, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de la propriété de Tripar inc., d'une superficie approximative de 437,85 m <sup>2</sup> , sise au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant 32 528,51 \$, incluant les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4971-05 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1980, la Ville de Montréal a vendu à Tripar inc. une partie de la 6<sup>e</sup> Rue, située dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, devenue excédentaire en vertu de la nouvelle configuration du boulevard Maurice-Duplessis. L'acte de vente stipule une servitude temporaire d'utilités publiques en faveur de la Ville et l'obligation de Tripar inc. de conserver le statut de rue jusqu'à la relocalisation des infrastructures dans la nouvelle emprise du boulevard Maurice-Duplessis, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 3 126 647. Les travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis, qui devaient avoir lieu dans les semaines suivant la vente de la 6<sup>e</sup> Rue, ont été reportés. Lesdits travaux, sur le tronçon entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la rue Olivier-Lejeune, sont planifiés entre juillet 2016 et décembre 2017.

En septembre 2010, M. Lloyd Sevak, président de Tripar inc., a adressé une demande au greffe de la Ville pour exposer la situation de l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur sa propriété, depuis 1980, et exiger le remboursement des taxes foncières et le paiement d'un loyer pour l'occupation d'une partie de sa propriété comme voie publique. L'empiètement d'une superficie approximative de 437,85 m<sup>2</sup> se situe sur une partie du terrain connue et désignée comme le lot 2 614 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'identifié sur le plan joint au présent dossier décisionnel.

Au cours de l'an 2010, les travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis ont été réactivés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT »). Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») attendait de la part du SIVT l'échéancier de réalisation et un budget pour le paiement au propriétaire d'une indemnité. Le SGPI n'a pu obtenir ce budget du SIVT.

En considération de la confirmation par le SIVT de la date du début des travaux prévue en 2016, le SGPI a présenté à M. Lloyd Sevak, un projet d'entente d'occupation pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de son terrain, lequel prévoit

le versement d'une indemnité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2015, et le paiement d'un loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, date à laquelle la fin des travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis est prévue.

Le présent dossier vise l'approbation du projet d'entente d'occupation et l'accord des autorités municipales pour la provenance des fonds pour régler ce dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision 80-04790 - 23 septembre 1980 - Approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Tripar inc. un emplacement formé de parties du lot 79-285 et d'une partie du lot 79-81 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies, connues comme une partie de la 6<sup>e</sup> Rue, situé au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis et au nord-est de la 60<sup>e</sup> Avenue, moyennant le prix de 7 850 \$.

### **DESCRIPTION**

Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Tripar inc., une indemnité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2015, représentant un montant de 21 791,51 \$, et un loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, représentant un montant de 6 256,36 \$, totalisant 28 047,87 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis, depuis 1980, sur une partie de la propriété de Tripar inc. correspondant à une superficie approximative de 437,85 m<sup>2</sup>, sise au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Le projet d'entente d'occupation prévoit la possibilité de renouveler le terme de la location pour 8 périodes d'un (1) an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, jusqu'à ce que les travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis soient complétés.

### **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande l'approbation du projet d'entente d'occupation pour les motifs suivants :

- La Ville empiète sur une partie de la propriété de Tripar inc., depuis 1980, qui est utilisée comme voie publique.
- Tripar inc. paie des taxes foncières sur une partie de sa propriété utilisée comme voie publique, et ce, depuis 1980.
- La réfection du boulevard Maurice-Duplessis qui devait avoir lieu dans les semaines suivant la vente de la 6<sup>e</sup> Rue a été reportée jusqu'en 2016.
- Le SGPI a négocié une entente d'occupation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, soit 3 ans précédant la première demande faite à la Ville par M. Sevac.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités compétentes d'approuver le projet d'entente d'occupation qui prévoit le versement d'une indemnité et d'un loyer, en dédommagement pour la longue période entre la vente de la 6<sup>e</sup> Rue et le début des travaux de réfection et de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les montants de l'indemnité et du loyer ont été déterminés selon les mêmes bases de calcul, soit des frais annuels pour l'occupation du terrain auxquels s'ajoute la portion des

taxes foncières y afférentes, tel que présenté aux tableaux des calculs joints au dossier décisionnel.

Les montants de l'indemnité et du loyer seront versés à Tripar inc. en un seul versement de 28 047,87 \$, plus les taxes applicables, au plus tard le 11 avril 2016. Des intérêts mensuels de 1 % seront dus si le paiement est fait après le 11 avril 2016. Les intérêts pour la période du 11 avril 2016 au 11 mai 2016 représentent un montant de 280,48 \$. Le montant total à verser à Tripar inc. est de 32 528,51 \$, incluant les taxes.

Le loyer mensuel pour l'option de renouvellement du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 sera de 250 \$ auquel s'ajoutent les taxes foncières afférentes à l'empiètement. Pour chacune des années subséquentes, le loyer mensuel sera majoré de 50 \$.

Cette dépense de 29 727,24 \$, nette des ristournes de taxes, sera financée en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière. Pour ces motifs, ce dossier est présenté au comité exécutif pour approbation.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Après plusieurs années de planification, le boulevard Maurice-Duplessis est sur le point de devenir un boulevard urbain sécuritaire avec une piste cyclable et des espaces verts, au service des citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un refus de la part des autorités compétentes des conditions de cette entente d'occupation pourrait inciter M. Lloyd Sevak, président de Tripar inc., à tenter un recours judiciaire contre la Ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis : été 2016  
Fin des travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis : décembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Francyne GEMME, Service des affaires juridiques

Lecture :

Francyne GEMME, 7 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Viviane LANCIAULT  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-08

Denis SAUVÉ  
Chef de section

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-04-14

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-04-15





**Dossier # : 1165840005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section location   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01 |

Il est recommandé :

1. d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 », le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
2. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-20 13:11

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165840005**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section location   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par la résolution CE14 1016 du 18 juin 2014, la Ville mettait fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal (la « SCSM »), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont. Et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis.

En raison de travaux majeurs par la Société de transport de Montréal, la partie de terrain située du côté est de l'édicule a été fermée le 1<sup>er</sup> novembre 2014, tel que prévu.

Pour ce qui est de la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule, la date de fin du bail avait été établie en fonction de la date de mise en chantier du projet de l'Office municipal d'habitation de Montréal (200 logements et 5 000 m<sup>2</sup> de bureaux) prévue originellement en septembre 2015. La mise en chantier ayant été retardée, la Ville, par la résolution CE15 1709 du 16 septembre 2015, approuvait la prolongation du bail jusqu'au 30 avril 2016, date à laquelle était prévu le début des travaux.

La mise en chantier étant de nouveau repoussée de quelques mois, le Service de la mise en valeur et du territoire a donc mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de prolonger le bail du terrain jusqu'au 31 janvier 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1709 - 16 septembre 2015 - approuver la modification de la résolution (CE14 1016) mettant fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 » afin de prolonger le bail jusqu'au 30 avril 2016.

CE14 1016 - 18 juin 2014 - mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en

commandite Stationnement de Montréal, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont.

CE13 1551 - 2 octobre 2013 - réserver pour une période de 30 mois, le terrain de l'édicule du métro Rosemont en vue d'une vente ultérieure à l'OMHM pour la construction d'un projet de logements sociaux et communautaires et l'implantation de son siège social.

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - approuver le bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

## **JUSTIFICATION**

La prolongation de l'occupation de terrain par la SCSM jusqu'au début du chantier assurera un revenu pour la Ville, l'entretien et la surveillance du terrain et permettra à la clientèle d'utiliser le stationnement pour neuf (9) mois supplémentaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le revenu approximatif pour la Ville estimé en prolongeant l'entente jusqu'au 31 janvier 2017 est de 28 963 \$ pour l'année 2016 et 3 620 \$ pour l'année 2017, pour un total de 32 583 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 4 mai 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, Service de la mise en valeur du territoire  
Christian CHAMPAGNE, Ahuntsic-Cartierville  
Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie  
Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, 13 avril 2016  
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, 13 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie DI PALMA  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole RODIER  
Chef de section

Le : 2016-04-13

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-04-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-04-20



**Dossier # : 1156462002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant l'immeuble situé au nord-ouest de l'Avenue Mont-Royal Est, entre les 2e et 5e Avenues, dans l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1570-05 |

Il est recommandé :  
d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie des lots 5 681 736, 5 517 214, 5 517 215 et 5 517 216 du cadastre du Québec, identifiées par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA (articles 1 à 4) sur le plan M-123 Hochelaga accompagnant la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le vingt-quatre (24) novembre deux mille quinze (2015) sous le numéro 1 645 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-21 09:42

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156462002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant l'immeuble situé au nord-ouest de l'Avenue Mont-Royal Est, entre les 2e et 5e Avenues, dans l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1570-05 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 28 mars 2012, une entente de développement a été conclue entre Groupe Axxco inc. et la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet immobilier à des fins résidentielles, situé sur un terrain qui faisait partie auparavant de l'ensemble industriel des Ateliers Angus, l'un des plus grands ensembles industriels de Montréal. La compagnie Canadien Pacifique Limitée y a opéré entre les années 1904 et 1992 un complexe industriel de fabrication et d'entretien de matériel ferroviaire. Cet ancien site industriel est situé à la limite du quartier résidentiel du Vieux-Rosemont et à proximité du secteur résidentiel Angus. L'interruption de la rue Gilford, des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenues fait du site un secteur enclavé. Le concept d'aménagement repose donc sur le prolongement de la rue Gilford vers l'ouest et la création d'un passage piétonnier nord-sud afin de désenclaver le site.

Ce site est borné à l'est par la 5<sup>e</sup> Avenue, à l'ouest par la rue Molson, au sud par l'avenue du Mont-Royal et au nord par le prolongement projeté de la rue Gilford. Le projet prévoit la construction d'un ensemble résidentiel de 383 logements, comprenant entre autres 57 unités de logements sociaux et communautaires et 57 unités de logements abordables, conformément à la « *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* » adoptée par la Ville de Montréal en 2005.

L'article 5 de l'entente de développement, ci-jointe, stipule que le promoteur s'engage à consentir à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle de passage, le tout tel qu'illustré à l'annexe 2 de cette entente. La création de cette servitude réelle et perpétuelle, à l'extrémité est de l'ancien lot 2 197 308 du cadastre du Québec, permettra l'accessibilité publique entre l'avenue Mont-Royal Est et le prolongement projeté de la rue Gilford.

À la suite des opérations cadastrales successives, l'annexe 1 de l'entente de développement ne reflète pas le cadastre actuel. En conséquence, en se référant au plan de cadastre annexé, l'établissement de la servitude grèvera les lots 5 681 736, 5 517 214, 5 517 215 et 5 517 216 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie (la «

DAUSE » ) a ainsi communiqué avec le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») afin d'entreprendre les procédures de création de ladite servitude.

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude qui grèvera l'Immeuble, propriété de la compagnie Le Groupe Axxco-Angus inc. et du Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal (collectivement le « Cédant »).

Il y a lieu à préciser que le lot 5 517 216 du cadastre du Québec fait l'objet d'un avis de préinscription d'une action en passation de titre de la part de la Coopérative d'habitation Rose-Main, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 196 061. Une requête introductive d'instance en passation de titre a été déposée à la Cour supérieure du district de Montréal dans le dossier numéro 500-17-085281-148. Si le tribunal donne raison à la demanderesse, les effets du jugement, s'il est publié dans les 30 jours, remonteront à l'inscription de l'avis de préinscription et la servitude de passage créée en vertu de présent acte sera sans effet quant au lot 5 517 216 dudit cadastre. Par conséquent, il faudra obtenir une nouvelle servitude de passage de la part de la Coopérative d'habitation Rose-Main sur la partie du lot 5 517 216 du cadastre du Québec, identifiée au plan M-123 Hochelaga.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DB124814012** - 30 octobre 2013 - Approuver le projet de remplacement du lot 2 197 308, du plan cadastral parcellaire, cadastre du Québec, situé au 2595, place Chassé, par les lots 4 981 901 et 4 981 902;

**CG12 0066** - 22 mars 2012 - Approuver le projet d'entente de développement entre la Ville et Groupe Axxco inc. pour la réalisation d'un projet immobilier, à des fins résidentielles, sur le lot 2 197 308 du cadastre du Québec;

**CA12 26 0074** - 12 mars 2012 - Autoriser la démolition de l'immeuble industriel vacant ainsi que la construction d'un ensemble résidentiel d'environ 383 unités de logement - Bâtiment situé au 2595, place Chassé, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel le Cédant, accorde, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de la Ville sur l'Immeuble, d'une superficie totale de 323,6 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le tout tel qu'illustré au plan M-123 Hochelaga préparé par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 24 novembre 2015, sous le numéro 1 645 de sa minute.

Les conditions d'exercice de la servitude réelle et perpétuelle de passage seront les suivantes :

- L'aménagement du passage sera à la charge exclusive du propriétaire du fonds servant et devra être effectué conformément au permis de construction émis par l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.
- L'aménagement paysager, l'éclairage, les travaux d'entretien, notamment le déneigement, l'épandage d'abrasifs, le remplacement d'ampoules, la coupe, l'émondage, l'enlèvement de tout arbre, arbuste, de toute branche et racine ainsi que les réparations du fonds servant seront à la charge exclusive du propriétaire du fonds servant.

- Toute personne aura en tout temps le droit d'aller et venir à pied ou en vélo sur le fonds servant pour l'exercice de cette servitude, avec tous les droits qui y sont inhérents.
- Le propriétaire du fonds servant convient de rembourser la Ville pour les dépenses raisonnables encourues par celle-ci en cas de réparations urgentes ou nécessaires exécutées par la Ville ou ses mandataires pour la conservation et l'exercice du présent droit de passage, à la condition que la Ville ait préalablement informé ou pris tous les moyens pour informer le propriétaire du fonds servant que de tels travaux seront exécutés, sous réserve des autres droits de la Ville.
- La servitude de passage inclut également une servitude de non-stationnement et de non-construction prohibant tout ouvrage, construction ou plantation incompatible avec l'exercice du présent droit de passage sur le fonds servant. À cet égard, le propriétaire du fonds servant devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher quelque obstruction que ce soit du fonds servant afin de permettre la libre circulation des personnes sur celui-ci en tout temps.
- Nonobstant le paragraphe qui précède, le propriétaire du fonds servant pourra construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir et exploiter en dessous du fonds servant un stationnement souterrain.

Dans l'éventualité où le propriétaire du fonds servant doit entreprendre des travaux sur le fonds servant, il en avisera la Ville au préalable; il sera loisible à la Ville d'imposer toutes conditions qu'elle jugera appropriées dans les circonstances afin d'assurer la sécurité des personnes qui auront accès au fonds servant lors des travaux.

- Le propriétaire du fonds servant devra remettre le fonds servant dans l'état où il se trouvait avant l'exécution des travaux mentionnés au paragraphe précédent et notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, rétablir les revêtements et aménagements paysagers.
- Si le propriétaire du fonds servant ou la Ville a connaissance d'une situation mettant en péril la sécurité des usagers ou si une réclamation ou une action est dirigée contre elle, celle-ci s'engage à aviser l'autre partie sans délai.
- La Ville assumera la responsabilité de tout dommage ou accident qui pourrait résulter de l'utilisation ou l'existence du passage aménagé sur le fonds servant, soit aux biens publics ou privés, incluant les ouvrages installés aux fins de l'exercice de ce passage ou soit aux personnes qui l'utilisent. À cet égard, la Ville s'engage également à tenir le propriétaire du fonds servant indemne, prendre ses fait et cause et le défendre contre toutes réclamations, actions, condamnations ou tous jugements qui pourraient être rendus contre lui en capital, frais et intérêts, pouvant résulter de l'exercice de la présente servitude, sauf s'il y a faute ou négligence du propriétaire du fonds servant ou de tout autres personnes à qui le propriétaire du fonds servant a permis d'utiliser le passage ou, si les dommages découlent de l'utilisation du passage par ces mêmes personnes.
- La responsabilité de la Ville sera limitée quant aux dommages pouvant être directement attribués à la construction ou à la présence du stationnement souterrain en dessous du fonds servant.
- Le propriétaire du fonds servant convient de souscrire et maintenir en vigueur, à ses frais, une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de la Ville quant au fonds servant et accordant une protection d'une somme minimale d'un millions dollars (1 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour



blessures corporelles ou dommages matériels subis par quiconque. Ladite police contiendra également un avenant indiquant qu'elle n'est pas annulable ni modifiable sans avis préalable de trente (30) jours adressé à la Ville et une copie de cette police sera transmise à la Ville sans délais.

Tous les frais, droits et émoluments reliés à la préparation de l'acte de servitude, incluant les frais de publication au Registre foncier, ainsi que les frais d'une copie authentique pour la Ville seront à la charge de cette dernière.

## **JUSTIFICATION**

La servitude est requise pour assurer un accès aux piétons durant toute l'année à partir du prolongement projeté de la rue Gilford jusqu'à l'avenue Mont-Royal Est.

En conséquence, le SGPI recommande que les autorités municipales procèdent à l'approbation du projet d'acte de servitude soumis pour les motifs suivants :

- La création de cette servitude a été convenue à même une entente de développement adoptée tant par le conseil d'agglomération que par le conseil d'arrondissement;
- La servitude permettra d'assurer l'accessibilité publique entre l'avenue Mont-Royal Est et le prolongement projeté de la rue Gilford et ainsi désenclaver le site;
- Les conditions d'exercice de cette servitude répondent aux exigences de l'ensemble des intervenants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette servitude est consentie sans aucune contrepartie. Selon la Section évaluation immobilière du SGPI, la valeur marchande attribuable à cette servitude varie entre 164 000 \$ et 215 000 \$, laquelle a été estimée dans le seul et unique but d'établir l'autorité municipale compétente pour l'approbation de ce projet d'acte de servitude.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie ne sera pas en mesure d'assurer la pérennité de cette servitude.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature et publication de l'acte de servitude en 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Olivier CARIGNAN DE CARUFEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel GRECESCU  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-07-29

Sylvie DESJARDINS  
Directrice par intérim

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice Évaluation et courtage  
immobilier/Sécurité

**Approuvé le :** 2016-04-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-04-20



**Dossier # : 1166794005**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année sur cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour la réalisation des activités de mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique / Autoriser un virement budgétaire en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année pour cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour le soutien à ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ pour l'année 2016 en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
4. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports annuellement de 140 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2020 inclusivement;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-19 13:43

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166794005**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année sur cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour la réalisation des activités de mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique / Autoriser un virement budgétaire en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM) est un organisme à but non lucratif du réseau affilié à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) et réunissant différents acteurs montréalais, dont des représentants des principaux refuges, des chercheurs, des représentants du milieu des affaires et des fondations, des intervenants du réseau de la santé et des organismes communautaires. Le MMFIM reprend un modèle développé aux États-Unis et au Canada, visant une intervention ciblée sur certaines populations itinérantes et axée sur le placement rapide en logement avec divers soins et services d'accompagnement. Ce mouvement est actif à Montréal depuis près de deux ans et a lancé, le 18 décembre 2015, le Plan d'action « Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique », en se basant sur les données du dénombrement des personnes itinérantes à Montréal « Je compte Mtl 2015 ».

L'organisme fait le constat que les personnes en situation d'itinérance chronique ne sont pas suffisamment prises en charge, en particulier par le réseau de la santé, ce qui induit notamment l'effet des « portes tournantes ». Il souligne aussi que les besoins de la clientèle chronique, particulièrement ceux avec troubles mentaux, dépassent les capacités de maints organismes qui ne sont pas outillés pour y faire face. Ce constat est partagé par des intervenants du réseau de la santé, œuvrant notamment au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et au Centre universitaire de santé et de services sociaux

(CIUSS) du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal.

La stratégie privilégiée par MMFIM poursuit deux grands axes. D'une part, des actions doivent être entreprises pour outiller et spécialiser un certain nombre d'organismes communautaires existants et les associer étroitement au réseau de la santé. Ceci passe notamment par des stratégies de santé urbaine comme le développement des cliniques externes du CHUM (comme le Projet de réaffiliation en itinérance et santé mentale-PRISM) et des équipes de proximité sur le terrain. La pertinence de telles actions, qui sont déjà en place à petite échelle, a été reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) qui a accordé aux initiatives PRISM un financement récurrent sur la base de résultats probants. D'autre part, MMFIM privilégie le logement et l'accompagnement au maintien en logement. Il encourage le développement d'une offre rapide d'hébergement et de logement, principalement organisée selon le modèle Logement d'abord - au Québec, soutien résidentiel avec accompagnement (SRA) - mettant à contribution le parc locatif privé, des logements sociaux et de l'aide au loyer.

Ainsi, MMFIM, par la recherche de solutions novatrices et efficaces pour endiguer le phénomène croissant de l'itinérance urbaine, s'inscrit dans une mouvance à laquelle participent plusieurs grandes villes à travers l'Amérique du Nord. Cette volonté de réduire de manière significative l'itinérance chronique et cyclique rejoint également les objectifs poursuivis par la Ville de Montréal, dont la participation aux efforts de lutte à l'itinérance à Montréal s'est accrue significativement dans les dernières années.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste à soutenir MMFIM dans la mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique. Sur la base des données du dénombrement de Montréal 2015, le plan établit une cible de 2000 personnes qui auront quitté l'itinérance d'ici cinq ans. Le soutien financier demandé vise la réalisation de trois volets spécifiques, soit la gestion de projet, le développement des connaissances et le partenariat.

Tel que précisé dans sa demande de soutien annexée au projet de convention, il s'agit, dans un premier temps, de consolider les ressources humaines consacrées au suivi et à la concrétisation des actions du plan sur cinq ans. MMFIM désignera des personnes qui auront la responsabilité de la mise en oeuvre des multiples facettes de ce plan et de l'obtention de la collaboration des différents partenaires.

Un deuxième volet sert à appuyer des projets de développement des connaissances visant à connaître davantage certaines clientèles et à identifier les meilleurs moyens d'intervenir auprès d'elles. À ce jour, trois projets ont été identifiés et feront l'objet d'une attention particulière. Il s'agit de la préparation du prochain dénombrement des personnes itinérantes à Montréal pour la mise à jour des données sur l'itinérance, de collaborer avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et le gouvernement fédéral à l'évaluation de l'implantation et de la réussite du programme SRA et d'obtenir l'avis et la contribution des pairs ou de personnes ayant vécu ou qui sont en situation d'itinérance, sur des sujets qui sont propices à ce type de consultation citoyenne.

Un troisième volet consiste à assurer des liens d'échange et de partenariat avec les acteurs canadiens et internationaux en itinérance, notamment par l'entremise de l'Alliance canadienne (ACMFI). Le MMFIM veillera également à recenser et à diffuser des informations sur l'avancement de la question ici et ailleurs et diffuser des informations sur les meilleures pratiques, dans le but de servir les intérêts spécifiques de la collectivité montréalaise. Il participera au Comité directeur régional en itinérance et à toutes instances pertinentes

désignées par la Ville. MMFIM assurera également un soutien technique en vue du prochain dénombrement des personnes itinérantes à Montréal.

Considérant l'importance de ce soutien et la nécessité que les actions du plan Objectif 2020 soient complémentaires à celles de la Ville, un comité de suivi composé de représentants du MMFIM, du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de la Direction de l'habitation se réunira aux trois mois pour faire état de l'avancement des travaux, du respect des engagements et de l'ajustement des cibles. MMFIM devra compiler et publier des données probantes sur l'évolution du plan et l'atteinte des résultats. De plus, il est prévu que le MMFIM poursuive sa participation aux travaux du Comité directeur régional en itinérance pendant toute la durée du plan, de manière à ce que les changements proposés puissent être intégrés et soutenus à l'intérieur d'une structure représentative, reconnue et intersectorielle. Finalement, le soutien financier municipal accordé ne devra pas se substituer aux programmes des ministères ou servir à remplir les engagements qui seraient normalement dévolus aux autres paliers de gouvernement de par la nature de leurs responsabilités.

## **JUSTIFICATION**

La question de l'itinérance est complexe et les réalités à travers lesquelles elle s'exprime revêtent de nombreux visages. Les plans provinciaux ou municipaux actuels mettent de l'avant une approche globale essentielle à cette réalité. En ce sens, le Plan d'action Objectif 2020 : fin de l'itinérance chronique et cyclique, en proposant des actions spécialisées et intensives auprès des personnes itinérantes très vulnérables en situation d'itinérance chronique et cyclique, est complémentaire aux efforts de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'un premier soutien financier pour le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal.

Le coût total maximal de ce soutien financier de 700 000 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SDSS. Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des quatre (4) exercices subséquents jusqu'en 2020 inclusivement. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS, à la hauteur de 140 000 \$, est requis pour les exercices 2017 à 2020. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

| <b>Organisme</b>   | <b>Soutien recommandé</b> | <b>Soutien / projet global</b> |
|--|---------------------------|--------------------------------|
|  | <b>2016</b>               |                                |
| <b>Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal</b> | <b>140 000 \$</b>         | 93 %                           |

Les crédits sont réservés par l'engagement de gestion CC 66794005.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les services offerts par cette ressource de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 — Être solidaire et l'Action 36 — Être équitable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier important contribuera à la mise en oeuvre d'un plan d'action dont l'objectif est de réduire de manière significative l'itinérance chronique et cyclique à Montréal d'ici 2020. Les efforts du MMFIM permettront de stimuler les investissements du secteur privé et gouvernemental vers la lutte à l'itinérance, de mobiliser la communauté montréalaise autour de stratégies orientées vers les personnes itinérantes aux prises avec les plus grandes problématiques et d'outiller et spécialiser un certain nombre d'organismes communautaires et de les associer étroitement au réseau de la santé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication doivent respecter les modalités du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2016** Présentation au CG pour approbation

**Mai 2016** Début du projet

**Janvier 2017** Dépôt d'un plan de travail pour l'année pour 2017

**Avril 2017** Dépôt du rapport annuel 2016

**Janvier 2018** Dépôt d'un plan de travail pour l'année pour 2018

**Avril 2018** Dépôt du rapport annuel 2017

**Janvier 2019** Dépôt d'un plan de travail pour l'année pour 2019

**Avril 2019** Dépôt du rapport annuel 2018

**Janvier 2020** Dépôt d'un plan de travail pour l'année pour 2020

**Avril 2020** Dépôt du rapport annuel 2019

**Mars 2021** Fin du projet

**Avril 2021** Dépôt du rapport final

La réalisation des activités du plan de travail pour l'année en cours fera l'objet d'un suivi étroit de la part du SDSS.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Suzanne LAFERRIÈRE, Service de la mise en valeur du territoire



Lecture :

Suzanne LAFERRIÈRE, 29 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-03-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-04-14



**Dossier # : 1166794002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 327 339 \$ à différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 129 050 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);
2. d'approuver cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

| <b>Organisme</b>                       | <b>Projet</b>                                       | <b>Montant</b>   |
|--|---|------------------|
| <b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>  | « Accès-Soir »                                      | <b>25 000 \$</b> |
| <b>Plein Milieu</b>                    | « Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »          | <b>24 050 \$</b> |
| <b>Auberge communautaire Sud-Ouest</b> | « De la bouffe pour tous! »                         | <b>35 000 \$</b> |
| <b>C.A.C.T.U.S. Montréal</b>           | « Groupe d'intervention alternative par les pairs » | <b>25 000 \$</b> |
| <b>Sentier urbain</b>                  | « Nature et agriculture urbaine »                   | <b>20 000 \$</b> |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 289 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);
2. d'approuver trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

| <b>Organisme</b>          | <b>Projet</b>   | <b>Montant</b>   |
|---------------------------|---|------------------|
| <b>Spectre de rue</b>     | « Centre de jour etTAPAJ »  | <b>65 000 \$</b> |
| <b>Les YMCA du Québec</b> | « Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance » | <b>72 716 \$</b> |
| <b>Les YMCA du Québec</b> | « NOMAD »   | <b>60 573 \$</b> |

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-19 17:34

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166794002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 327 339 \$ à différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications

stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. Les organismes admissibles sont des personnes morales ou des organismes à but non lucratif. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

De plus, tous les projets recommandés dans ce dossier visent la prévention de l'itinérance, l'intervention sur les problématiques socio-urbaines, l'insertion sociale des clientèles vulnérables et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans. Ils s'inscrivent également dans les priorités municipales du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, et plus spécifiquement celles d'offrir des alternatives à l'itinérance et de réduire les problèmes de partage de l'espace public.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

### **CG15 0489 du 20 août 2015**

Accorder un soutien financier, totalisant la somme de 198 294 \$, soit 65 000\$ à Spectre de rue pour le projet TAPAJ et Centre de jour et 72 716\$ à Les YMCA du Québec pour les projets Premier-Arrêt et NOMAD, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

### **CE15 1424 du 5 août 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 \$ à six organismes, dont 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Accès-soir, 24 050 \$ à Plein Milieu pour le projet Médiation sociale - Plateau Mont-Royal, 35 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest pour le projet De la Bouffe pour tous!, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal pour le projet Groupe d'intervention alternative des pairs - GIAP et 20 000 \$ à Sentier urbain pour le projet Nature et agriculture urbaine, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion

d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016;

**CA15 090099 du 11 mai 2015**

Approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013-2016), pour la période se terminant le 31 mars 2016, et octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 326 133,80 \$, dont 35 000 \$ à Rue Action Prévention jeunesse (RAP jeunesse) comprenant 5 000 \$ pour le projet « L'Accès-soir »

**CG14 0202 du 1 mai 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, pour l'année 2014, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CE14 0564 du 16 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 166 050 \$ à sept organismes, dont 35 000 \$ à Spectre de rue pour le projet TAPAJ, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet L'Accès-soir, 24 050 \$ à Plein Milieu pour le projet Médiation sociale - Plateau Mont-Royal, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest pour le projet De la Bouffe pour tous!, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. pour le projet Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP et 12 000 \$ à Sentier urbain pour le projet Nature et agriculture urbaine, pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

**CG13 0077 du 21 mars 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CE13 0297 du 13 mars 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 050 \$, soit 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest, 25 000 \$ à C.A.C.T.U.S. Montréal, 24 050 \$ à : Plein Milieu, 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse, 12 000 \$ à Sentier urbain, 35 000 \$ à Spectre de rue Inc., dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**DESCRIPTION**

**Spectre de rue Inc.**

**Projet : « Centre de jour et TAPAJ »**

Ce projet vise à assurer un meilleur suivi des personnes itinérantes qui fréquentent le centre de jour de l'organisme, leur permettant ainsi de bénéficier de références, d'accompagnement et de suivi dans leurs démarches pour sortir de cette situation. Le projet veut également bonifier l'offre d'alternatives rémunératrices aux métiers de la rue destinées aux jeunes marginalisés inscrits dans une démarche de réinsertion sociale. Il soutient les jeunes de la rue qui désirent se stabiliser en leur permettant de participer à des activités de nettoyage, d'horticulture, de peinture en plus d'améliorer les rapports entre les jeunes de la

rue, les commerçants et les résidants.

**Montant : 65 000 \$**

### **Rue Action Prévention Jeunesse**

#### **Projet : « Accès-Soir »**

Ce projet vise à rejoindre les personnes des secteurs défavorisés des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent aux prises avec diverses problématiques découlant de l'exclusion sociale, et ce, afin de leur venir en aide et de les amener à fréquenter les ressources qui leur sont destinées. Une attention particulière sera portée aux jeunes des minorités ethnoculturelles qui n'utilisent pas les ressources existantes.

**Montant : 25 000 \$**

### **Plein Milieu**

#### **Projet : « Médiation sociale Plateau Mont-Royal »**

Ce projet vise à assurer la présence active et continue de travailleurs de rue sur le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans les organismes ainsi que dans les milieux de vie et de socialisation en plus de répondre aux interrogations des résidants et des commerçants, et ce, de manière à assurer une cohabitation harmonieuse. La présence autochtone faisant désormais partie des préoccupations des intervenants, des formations ainsi que des échanges d'expertise entre organismes sont nécessaires pour une intervention adéquate auprès de cette population.

**Montant : 24 050 \$**

### **Les YMCA du Québec**

#### **Projet : « NOMAD »**

Réalisé au coeur du centre-ville, le projet consiste à offrir un soutien et un encadrement aux commerçants et agents de sécurité du centre-ville afin qu'ils soient mieux outillés dans leurs relations avec les personnes itinérantes du secteur. Il vise également le partage des espaces publics et la cohabitation sociale en offrant un service de médiation urbaine ainsi que des interventions visant à aider les personnes vulnérables. L'organisme a, par ailleurs, développé une solide expertise auprès des personnes autochtones.

**Montant : 60 573 \$**

### **LES YMCA DU QUÉBEC**

#### **Projet : « Premier Arrêt – Réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »**

Ce projet de première ligne vise à maintenir la présence de travailleurs de rue au kiosque de la gare routière de Montréal afin d'informer, d'aider et d'orienter les personnes vulnérables, permettant ainsi de réduire l'errance urbaine, le recrutement et la sollicitation à des fins criminelles. De plus, il permettra de produire un bulletin d'information ainsi qu'un outil de collecte de données sur les besoins des jeunes de 12 à 25 ans et sur les résultats des interventions menées auprès d'eux.

**Montant : 72 716 \$**

### **Auberge communautaire Sud-Ouest**

#### **Projet : « Un toit après la rue ! »**

S'inscrivant dans la démarche de diagnostic sur l'itinérance et la précarité en logement initiée en 2014 par l'organisme et plusieurs autres partenaires locaux et régionaux, le projet vise à réaliser un accompagnement auprès de jeunes à risque d'itinérance à la sortie des programmes d'hébergement transitoire de manière à améliorer leurs chances de rester en logement. Le temps consacré par les intervenants, à travers des ateliers et des suivis individuels, vise plus particulièrement à aider les participants à la préparation du départ en logement, développer l'autonomie, acquérir des habiletés liées à la sécurité alimentaire, à l'égard du budget, de la défense des droits, etc.

**Montant : 35 000 \$**

## **C.A.C.T.U.S. Montréal**

### **Projet : « Groupe d'intervention alternative par les pairs – GIAP »**

Ce projet vise à consolider le travail de proximité auprès des jeunes marginalisés qui fréquentent l'arrondissement de Ville-Marie, à organiser le Festival d'expression de la rue « Pour et par des jeunes de la rue » et encourager ces derniers à participer aux différentes activités de la table de concertation du Faubourg Saint-Laurent.

**Montant : 25 000 \$**

### **Sentier urbain**

#### **Projet : « Nature et Agriculture urbaine »**

Ce projet vise à soutenir la vie communautaire par des activités d'agriculture urbaine et de verdissement du milieu en suscitant la prise en charge du projet par la communauté, et ce, avec le concours de femmes et d'hommes marginalisés en démarche d'insertion socioprofessionnelle et de pères en démarche de stabilisation familiale. Les activités ont lieu avec la collaboration de la Maison du Père, Mission Old Brewery, Carrefour familial Hochelaga, faisant aussi affaire sous Maison Oxygène et le Dîner St-Louis, notamment.

**Montant : 20 000 \$**

## **JUSTIFICATION**

Les projets recommandés permettront d'offrir des services diversifiés aux personnes en situation ou à risque imminent d'itinérance, en cohérence avec les critères de cette entente administrative, des priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que des engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

Plus spécifiquement, les projets auront pour effet de prévenir l'itinérance auprès des jeunes à risque, de favoriser la référence, l'accompagnement et le suivi, d'offrir des services de réinsertion sociale par des projets novateurs, d'intervenir dans l'espace public auprès de personnes vulnérables et finalement d'améliorer la cohabitation sociale dans les secteurs les plus sensibles.

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car il s'agit de projets en reconduction. Dans tous les cas, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des activités.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

| Organisme | Montant accordé |      | Montant recommandé<br>2016 | Projet | % soutien<br>Ville-<br>MTESS<br>par |
|-----------|-----------------|------|----------------------------|--------|-------------------------------------|
|           | 2014            | 2015 |                            |        |                                     |



|  |           |           |                  |  | <b>rapport au total du projet</b> |
|--|-----------|-----------|------------------|--|-----------------------------------|
| <b>Spectre de rue Inc.</b>             | 35 000 \$ | 65 000 \$ | <b>65 000 \$</b> | <b>« Centre de jour et TAPAJ »</b>   | 46 %                              |
| <b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>  | 25 000 \$ | 25 000 \$ | <b>25 000 \$</b> | <b>« L'Accès-Soir »</b>  | 24 %                              |
| <b>Plein Milieu</b>                    | 24 050 \$ | 24 050 \$ | <b>24 050 \$</b> | <b>« Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »</b>                                      | 12 %                              |
| <b>Les YMCA du Québec</b>              | 43 125 \$ | 60 578 \$ | <b>60 573 \$</b> | <b>« NOMAD »</b>   | 22 %                              |
| <b>Les YMCA du Québec</b>              | 35 825 \$ | 72 716 \$ | <b>72 716 \$</b> | <b>« Premier Arrêt - Réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »</b> | 43 %                              |
| <b>Auberge communautaire Sud-Ouest</b> | 30 000 \$ | 35 000 \$ | <b>35 000 \$</b> | <b>« Un toit après la rue ! »</b>  | 60 %                              |
| <b>C.A.C.T.U.S. Montréal</b>           | 25 000 \$ | 25 000 \$ | <b>25 000 \$</b> | <b>« Groupe d'intervention alternative par les pairs »</b>                             | 18 %                              |
| <b>Sentier urbain</b>                  | 12 000 \$ | 20 000 \$ | <b>20 000 \$</b> | <b>« Nature et agriculture urbaine »</b>   | 63 %                              |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'amélioration des conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes en situation d'itinérance. De plus, ils facilitent la cohabitation entre les personnes marginalisées et les riverains.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2016** Présentation pour approbation au comité exécutif (cinq dossiers)  
Présentation pour approbation au conseil d'agglomération (trois dossiers)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de la Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance. Dans certains cas, un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie TAILLON, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Julie TAILLON, 15 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-04-06

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-04-19

CE : 20.040  
2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1164251002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Lutte à la pauvreté  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 575 000 \$ à cinq différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

| <b>Organisme</b>  | <b>Projet et période</b>  | <b>Montant</b>   |
|---|---|------------------|
| <b>TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire</b> | Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ - 15 mai 2016 au 21 décembre 2016                     | <b>25 000 \$</b> |
| <b>Rue Action Prévention jeunesse</b>                   | Jeux de la rue inter arrondissements - 1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 | <b>50 000 \$</b> |
| <b>Services horticoles, Les pousses urbaines</b>        | Cultive ton avenir - 9 mai 2016 au 30 octobre 2016                                      | <b>40 000 \$</b> |

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

4. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

| <b>Organisme</b>                           | <b>Projet et période</b>   | <b>Montant</b>    |
|--|--|-------------------|
| <b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b> | Camps pédagogiques - 4 janvier 2016 au 21 juillet 2017                                   | <b>400 000 \$</b> |
|  | Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 29 février 2016 au 28 octobre 2016 |                   |
| <b>Ali et les Princes de la rue</b>        | Leadership des Princes de la rue - 15 mai 2016 au 14 mai 2017                            | <b>60 000 \$</b>  |

5. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-20 18:14

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
 Directrice générale adjointe  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164251002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Lutte à la pauvreté  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 575 000 \$ à cinq différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Les projets et les interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Les initiatives, les projets et les interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des

personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté;

- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 - 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### **CG15 0418 - 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CG15 0397 - 18 juin 2015**

Accorder un soutien financier de 460 000 \$ aux organismes Intégration Jeunesse du Québec inc. et Ali et les Princes de la rue, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

### **CE15 1088 - 3 juin 2015**

Accorder un soutien financier de 120 000 \$, aux organismes Services horticoles, Les Pousses urbaines, TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire et Rue Action Prévention jeunesse conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

### **CE14 0567 - 16 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CG13 0110 - 25 avril 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 980 000 \$ à trois organismes, soit un soutien financier totalisant 800 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., dont 600 000 \$ pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », 300 000 \$ en 2013 et 300 000 \$ en 2014 et 200 000 \$ pour réaliser le projet « Programme valorisation Jeunesse », 100 000 \$ en 2013 et 100 000 \$ en 2014; un soutien financier totalisant 100 000 \$ à Rue Action prévention Jeunesse pour la réalisation du projet « Les jeux de rue inter-arrondissements », 50 000 \$ en 2013 et 50 000 \$ en 2014; un soutien financier totalisant 80 000 \$ à Services horticoles, Les pousses urbaines pour la réalisation du projet « Un coup

de pouce « vert » l'intégration », 40 000 \$ en 2013 et 40 000 \$ en 2014, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

**CG13 0235 - 20 juin 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet « Leadership des princes de la rue » pour les éditions 2013 et 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015)

**CG12 0286 - 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**DESCRIPTION**

**Intégration Jeunesse du Québec inc.**

Les deux projets de cet organisme, totalisant 400 000 \$, s'inscrivent dans le cadre du Programme Valorisation jeunesse – Place à la relève qui en est à sa 8e édition et dont l'objectif est d'offrir plus de 600 emplois d'été aux jeunes de secondaires IV et V provenant d'écoles situées en milieux défavorisés et issus principalement de minorités visibles. La réalisation de ce programme a été confiée entièrement à Intégration Jeunesse du Québec en 2012. Avec des taux de satisfaction de plus de 90 %, tant chez les jeunes que chez les employeurs, les inscriptions et les demandes sont au rendez-vous comme à chaque année et l'été 2016 promet d'être encore une fois une réussite.

**Projet : Camps pédagogiques (Volets : moniteurs de camps de jour, sauveteurs de piscine et surveillants de pataugeoire)**

**Montant : 300 000 \$**

Le projet permet d'offrir des formations dans les trois disciplines en vue de l'obtention de postes. En 2016-2017, un total de 200 jeunes adultes seront formés. La répartition prévue par année est de 54 moniteurs de camps de jour, 24 sauveteurs de piscine et 22 surveillants de pataugeoire. La majorité des jeunes provient des quartiers défavorisés et est issue des communautés culturelles et des minorités visibles. Âgés de 16 à 30 ans, ils bénéficieront d'une formation adaptée à l'emploi qu'ils occuperont durant l'été. Les jeunes issus des écoles et des quartiers défavorisés recevront un soutien et un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche. Par la suite, des postes en arrondissements seront offerts à l'ensemble des finissants.

**Projet : Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève**

**Montant : 100 000 \$**

Ce montant permettra à des jeunes d'obtenir un emploi d'été dans le cadre du programme Valorisation jeunesse – Place à la relève. Tous les jeunes recevront une session d'information au marché du travail ainsi qu'un service d'accompagnement en emploi.

**Rue action prévention jeunesse**

**Projet : Jeux de la rue inter arrondissements**

**Montant : 50 000 \$**

L'objectif principal des Jeux de la rue, projet régional, est de réaliser des activités sportives et culturelles pour environ 2 000 jeunes montréalais de 12 à 24 ans, avec une attention particulière aux jeunes marginalisés, exclus des réseaux sportifs traditionnels, ainsi qu'aux jeunes issus des communautés culturelles. De plus, l'organisme prévoit aussi embaucher une centaine de jeunes durant les activités pour la réalisation de l'événement.



### **TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire**

#### **Projet : Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ**

**Montant : 25 000 \$**

Le projet vise à accueillir à prix réduit les jeunes de 8 à 12 ans en provenance des camps de jour de la Ville de Montréal des milieux défavorisés. Il leur fera vivre une expérience sportive ludique à travers une initiation où le patin, la trottinette et le « skateboard » deviennent les moteurs d'intervention.

### **Ali et les Princes de la rue**

#### **Projet : Leadership des Princes de la rue**

**Montant : 60 000 \$**

Le projet a pour objectif de poursuivre le développement de l'école de la relève et de former des groupes de jeunes « leaders » à rejoindre et à appuyer leurs pairs; à traiter des questions pertinentes comme l'amitié, la solitude, les relations familiales, les communications, la réussite scolaire, la pression des pairs et l'abus d'alcool et de drogues. À travers la pratique de la boxe et des arts martiaux, les jeunes apprendront à développer de saines habitudes de vie et des valeurs pacifiques pour résoudre des conflits dans leurs milieux de vie.

### **Services horticoles, Les pousses urbaines**

#### **Projet : Cultive ton avenir**

**Montant : 40 000 \$**

Le projet consiste à donner aux jeunes l'opportunité de travailler à des projets horticoles utiles à la communauté. En effet, les activités se font autour d'une production potagère partagée avec une fruiterie en économie sociale. Le parcours des jeunes comprend des heures de terrain dans les jardins potagers, des heures d'ateliers et des cuisines collectives. Les objectifs du projet sont : l'acquisition de compétences par des jeunes, la lutte à l'isolement des aînés et la production solidaire de fruits et légumes.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que les projets déposés dans ce dossier décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le SDSS a comme mission de mettre en place les conditions favorisant leur réalisation puisqu'elles contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration des immigrants et des familles et des jeunes des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des demandes présentées cette année, la reconduction de ces projets est recommandée.

Les dates de début de deux projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages financiers, auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

| Organismes                                      | Projet  | Soutien accordé |            | Soutien recommandé 2016 | Soutien MTESS / projet global |
|---|---|-----------------|------------|-------------------------|-------------------------------|
|   |   | 2014            | 2015       |                         |                               |
| Intégration Jeunesse du Québec inc.             | Camps pédagogiques                                  | 300 000 \$      | 300 000 \$ | 400 000 \$              | 34 %                          |
|   | Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève | 100 000 \$      | 100 000 \$ |                         |                               |
| Rue Action Prévention jeunesse                  | Jeux de la rue inter arrondissements                | 50 000 \$       | 50 000 \$  | 50 000 \$               | 34 %                          |
| TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire | Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ                   | N/A             | 30 000 \$  | 25 000 \$               | 86 %                          |
| Ali et les Princes de la rue                    | Leadership des Princes de la rue                    | 60 000 \$       | 60 000 \$  | 60 000 \$               | 100 %                         |
| Services horticoles, Les pousses urbaines       | Cultive ton avenir                                  | 40 000 \$       | 40 000 \$  | 40 000 \$               | 61 %                          |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration des communautés culturelles à la société montréalaise et québécoise. Ces initiatives ont aussi comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B des projets de convention respectifs.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Mai 2016** Pour approbation par le comité exécutif

**Mai 2016** Pour approbation par le conseil d'agglomération

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mustapha TRARI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Mustapha TRARI, 19 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire BRADET  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-04-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-04-20



**Dossier # : 1166794003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| <b>Organisme</b>                                   | <b>Projet</b>  | <b>Montant</b>   |
|--|--|------------------|
| <b>Action-Réinsertion</b>                          | Le Centre de jour et le programme de la Brigade Verte du Sac à Dos | <b>30 000 \$</b> |
| <b>La Mission St-Michael</b>                       | Accueil, référence, accompagnement et suivi                        | <b>30 000 \$</b> |
| <b>En marge 12 - 17</b>                            | En marge 12 - 17 - Accueil   | <b>30 000 \$</b> |
| <b>Dîners St-Louis</b>                             | Accueil, référence, accompagnement et suivi                        | <b>30 000 \$</b> |
| <b>Refuge des jeunes de Montréal</b>               | Accueil, référence, accompagnement et suivi                        | <b>30 000 \$</b> |
| <b>La rue des femmes de Montréal</b>               | Femmes itinérances : L'urgence d'agir                              | <b>30 000 \$</b> |
| <b>Le Groupe communautaire L'itinéraire</b>        | Accueil, référence, accompagnement et suivi                        | <b>30 000 \$</b> |
| <b>Église anglicane Emmaüs / La porte ouverte</b>  | Accueil, référence, accompagnement et suivi                        | <b>30 000 \$</b> |
| <b>Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.</b> | Kaie:ri nikawera:ke - Accueil, référence et suivi                  | <b>30 000 \$</b> |

|                               |   |                  |
|-------------------------------|---|------------------|
| <b>La Maison Benoît Labre</b> | Accueil, référence, accompagnement et suivi | <b>30 000 \$</b> |
|-------------------------------|---|------------------|

2. d'approuver les 10 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-22 07:41

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166794003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications

stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. Les organismes admissibles sont des personnes morales ou des organismes à but non lucratif. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

De plus, tous les projets recommandés dans ce dossier visent à offrir l'accueil, la référence, l'accompagnement et le suivi de personnes en situation d'itinérance, ce qui correspond à l'un des quatre principes directeurs du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, soit celui d'offrir des alternatives à l'itinérance et plus spécifiquement à l'égard de l'action 8 : « Aider les centres de jour ».

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

### **CE15 2077 du 18 novembre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, dont 30 000 \$ respectivement à La Mission St-Michael, En marge 12 - 17, Dîners St-Louis, Refuge des jeunes de Montréal, La rue des femmes de Montréal, Le Groupe communautaire l'itinéraire et Centre d'amitié autochtone de Montréal inc., pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

### **CG15 0609 du 29 octobre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ à quatre organismes, pour l'année 2015, dont 102 960 \$ à La rue des Femmes de Montréal, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

### **CE15 1857 du 14 octobre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, dont 20 000 \$ à la Maison Benoît Labre, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

**CE15 1424 du 2 août 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 \$ aux six organismes ci-après désignés, dont 32 501 \$ à Action-Réinsertion, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

**CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016;

**CE15 0977 du 20 mai 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, pour l'année 2015, dont 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports

**CE14 1974 du 17 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CE14 1370 du 3 septembre 2014**

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, dont 27 501 \$ à Action-Réinsertion et 20 865 \$ à la Maison Benoît Labre, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

**CE14 0950 11 juin 2014**

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot », du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**DESCRIPTION**

La complexité des situations vécues par les personnes en situation d'itinérance nécessite une collaboration et une concertation entre tous les acteurs montréalais qui œuvrent dans ce domaine. Soucieuse de prendre part à cet effort, la Ville de Montréal verse depuis 1991 un soutien financier annuel de 30 000 \$ à sept des dix organismes communautaires présentés dans ce sommaire, les trois autres, soit Action-réinsertion, Église anglicane Emmaus (La porte ouverte / The Open Door) et La Maison Benoît Labre complètent l'offre de services en matière de centre de jour. Ensemble, ils permettent une offre de services bien répartie sur le territoire : six centres de jour sont situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, un dans celui du Plateau Mont-Royal, un dans Le Sud-Ouest, un dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et un autre dans Westmount, à proximité du square Cabot, où la présence d'autochtones en situation d'itinérance est fortement marquée.

Les centres de jour sont des endroits où les personnes itinérantes peuvent passer un



moment durant la journée. Ils offrent du soutien individuel et répondent à des besoins de base en offrant des repas, des espaces de repos et des installations pour se doucher et faire la lessive. Dans certains cas, ils offrent des soins de santé, des casiers postaux et des casiers pour entreposer des effets personnels. Tous les projets recommandés dans ce sommaire visent à offrir des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi aux personnes itinérantes et, dans certains cas, spécifiquement aux jeunes, aux femmes ou aux personnes autochtones.

## JUSTIFICATION

Ce soutien financier s'inscrit dans un contexte où nous constatons une aggravation de l'état de santé physique et mentale des personnes en situation d'itinérance et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement. Les données du dénombrement « Je compte Mtl 2015 » démontrent que les centres de jour sont fortement utilisés par les personnes itinérantes, même par des personnes plus réfractaires à l'aide offerte, celles qui dorment à l'extérieur ou qui proviennent de l'extérieur de Montréal. Ainsi, les centres de jour jouent un rôle stratégique en intervention sociale, pour la Ville et ses partenaires, car ils représentent de véritables portes de sortie à l'itinérance. Les projets recommandés sont en cohérence avec les critères de cette Entente administrative, les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que des engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que les projets recommandés sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du sommaire décisionnel par les instances décisionnelles car il s'agit de projets en reconduction. Dans tous les cas, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financements a permis le début des activités. Les soutiens financiers recommandés sont en continuité des soutiens financiers accordés antérieurement par la Ville de Montréal et visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

| Organisme                 | Montant accordé |           | Montant recommandé 2016 | Projet  | % soutien Ville-MTESS par rapport au total du projet |
|---------------------------|-----------------|-----------|-------------------------|---|--|
|                           | 2014            | 2015      |                         |   |  |
| <b>Action-Réinsertion</b> | 27 501 \$       | 32 501 \$ | <b>30 000 \$</b>        | <b>Le Centre de jour et le programme de la Brigade Verte du Sac à Dos</b> | 15 %   |

|  |           |           |                  |  |      |
|--|-----------|-----------|------------------|--|------|
| <b>La Mission St-Michael</b>                       | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Accueil, référence, accompagnement et suivi</b>       | 52 % |
| <b>En marge 12 - 17</b>                            | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>En marge 12 - 17 - Accueil</b>                        | 9 %  |
| <b>Dîners St-Louis</b>                             | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Accueil, référence, accompagnement et suivi</b>       | 80 % |
| <b>Refuge des jeunes de Montréal</b>               | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Accueil, référence, accompagnement et suivi</b>       | 30 % |
| <b>La rue des femmes de Montréal</b>               | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Femmes itinérances : L'urgence d'agir</b>             | 33 % |
| <b>Le Groupe communautaire L'itinéraire</b>        | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Accueil, référence, accompagnement et suivi</b>       | 15 % |
| <b>Église anglicane Emmaüs / La porte ouverte</b>  | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Accueil, référence, accompagnement et suivi</b>       | 62 % |
| <b>Centre d'amitié autochtone de Montréal inc.</b> | 30 000 \$ | 30 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Kaie:ri nikawera:ke - Accueil, référence et suivi</b> | 53 % |
| <b>La Maison Benoît Labre</b>                      | 20 865 \$ | 20 000 \$ | <b>30 000 \$</b> | <b>Accueil, référence, accompagnement et suivi</b>       | 86 % |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Plus spécifiquement, la Ville, en soutenant les activités de ces dix centres de jour, favorise directement l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes, brise leur isolement, subvient à certains besoins de base et améliore l'accès à une gamme variée de services adaptés aux clientèles qui font l'objet d'une attention particulière.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B des projets de convention respectifs.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2016** Présentation pour approbation au comité exécutif

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de la Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance. Dans certains cas, un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie TAILLON, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Julie TAILLON, 15 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-04-12

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2016-04-21

**Dossier # : 1164251001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion de Québec inc. et 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016- 2017);
2. d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 1 900 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite Entente;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 900 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports pour gérer la mise en oeuvre de ladite Entente;
5. d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet de protocole d'entente pour et au nom de la Ville;

6. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, aux trois différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente Ville - MIDI (2016 - 2017) :

| <b>Organisme</b>  | <b>Projet et période</b>   | <b>Montant</b> |
|---|--|----------------|
| <b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>            | Habiter la mixité - 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017       | 160 000 \$     |
| <b>Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc.</b> | Projet Intégration - 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017    | 150 000 \$     |
| <b>Intégration Jeunesse du Québec inc.</b>                  | Valorisation Jeunesse-Place à la relève - 4 avril au 28 octobre 2016 | 400 000 \$     |

7. d'approuver trois projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

8. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-22 17:46

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1164251001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 1 900 000 \$, pour la période 2016 - 2017, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. et 400 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'entente susmentionnée / Approuver les projets de conventions à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) signaient une entente sur une période de deux ans afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente Ville-MIDI 2014-2016 prend fin le 31 mars 2016.

Par le présent dossier, le Service de la diversité social et des sports (SDSS) recommande à la Ville d'approuver une nouvelle entente sur 12 mois, couvrant la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

La Ville et le MIDI ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination.

Le SDSS recommande également l'octroi dans le cadre de cette entente d'une somme totalisant 710 000 \$ pour la reconduction de trois projets structurants, dont le financement se terminait en mars dernier pour deux d'entre eux, le troisième débutant en juin prochain.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM15 0782 - 15 juin 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 310 000 \$ à deux organismes, soit 160 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal, pour le projet « Habiter la mixité » et 150 000 \$ à Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour le projet « Projet Intégration », pour la période indiquée en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Ville - MIDI 2014 - 2016) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

### **CM15 0655 - 25 mai 2015**

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre responsable de la région de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 400 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'Annexe A dudit protocole, et devant être complétés avant le 30 novembre 2015, dans le cadre du programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève

### **CM15 0313 - 23 mars 2015**

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants 2014-2016 avec le gouvernement du Québec

### **CM14 0818 — 19 août 2014**

Approuver le projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 - Entente Ville - MIDI (2014- 2016) / Autoriser la réception d'une aide financière de 3,1 M\$ du MIDI / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel de 3,1 M\$ / Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 310 000 \$, pour l'année 2014-2015, soit 160 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour réaliser le projet « Habiter la mixité » et 150 000 \$ au Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. pour réaliser le projet « Intégration », dans le cadre de l'Entente biennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (2014 - 2016)

### **CM12 0381 — 14 mai 2012**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1,2 M\$ à la Ville aux fins de réaliser des travaux dans le cadre du programme Valorisation Jeunesse - Place à la relève / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 1,2 M\$ pour une période de trois ans soit de 2012 à 2014 / Accorder un soutien financier de 2,1 M\$ sur trois ans à Intégration Jeunesse du Québec inc., pour la réalisation du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève, soit 800 000 \$ en 2012, 700 000 \$ en 2013 et 600 000 \$ en 2014

## **DESCRIPTION**

### **Entente entre la Ville de Montréal et le MIDI (2016 - 2017)**

L'aide financière octroyée à la Ville par le MIDI dans le cadre de la présente entente vise à contribuer aux actions et aux orientations de la Ville en matière de développement social et de relations interculturelles pour soutenir l'intégration sociale et économique des communautés d'origines diverses, les relations interculturelles et la cohésion sociale dans les quartiers et milieux de vie.

Les principaux objectifs de l'entente rejoignent à la fois les balises du Programme

Mobilisation-Diversité du MIDI et les objectifs de la Ville en matière d'immigration et de relations interculturelles. Voici ces objectifs tels qu'inscrits au projet de protocole :

- Faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités
- Créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement
- Soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes réfugiées et autres personnes en situation semblable
- Encourager l'ouverture à la diversité et des échanges interculturels ouverts et actifs
- Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination, notamment sur la base du sexe, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle
- Encourager, s'il y a lieu, des pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité dans les organismes financés dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité

Tout en respectant ces orientations, il importe de tenir compte que l'entente 2016-2017 en est une de transition et, qu'en accord avec le MIDI, les sommes en découlant devraient principalement être utilisées à consolider les actions déjà soutenues dans l'entente précédente (2014-2016) qui ont donné des résultats plus que probants.

### **Projets soutenus**

En raison des délais incontournables pour la signature du protocole entre la Ville et le MIDI, trois projets parmi les plus structurants, dont deux qui se terminaient le 31 mars 2016 sont inclus dans ce dossier. Afin d'éviter une rupture de services, de conserver les intervenants et de préserver l'apport important des partenaires financiers, deux des trois projets concernés devaient débiter ce printemps. En accordant les soutiens financiers maintenant, l'expertise de l'intervention et le lien de confiance avec les clientèles visées seront préservés.

#### **Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc.**

##### **Projet : Projet Intégration - 150 000 \$**

Le projet de Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc. (CEIQ) soutient les démarches d'insertion sociale et professionnelle de jeunes issus de la communauté noire en leur offrant un stage d'une durée de 40 semaines, leur permettant ainsi de vivre une expérience de travail réelle sur les plateaux des entreprises d'insertion montréalaises. La particularité de ce projet est de favoriser l'apprentissage d'un métier et le développement de compétences socio-professionnelles en favorisant le passage vers l'entreprise par la mise en place de pré-stages conçus en regard de la spécificité des clientèles ciblées.

Le projet regroupe deux cohortes, soit une cohorte d'anglophones et d'allophones du sud-ouest de la Ville (20 participants) et une cohorte de francophones de la couronne du nord-est de la Ville (25 participants). Dans les deux cas, un volet pré-stage est conçu spécifiquement pour ces clientèles, principalement des cours de francisation pour le premier groupe constitué de jeunes noirs anglophones et des activités favorisant l'ouverture à la diversité et l'apprentissage d'attitudes et d'aptitudes permettant le passage vers l'entreprise d'insertion pour le deuxième groupe.

#### **Office municipal d'habitation de Montréal**

##### **Projet : Habiter la mixité - 160 000 \$**

Ce projet vient soutenir le développement communautaire et social qui se fait en milieu d'habitations à loyer modique (HLM) à Montréal et permet à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de rejoindre des locataires immigrants isolés en les mettant en contact



avec des citoyens de leurs communautés par une panoplie d'activités ludiques et thématiques. Au cours de l'année 2016 - 2017, l'OMHM souhaite aller de l'avant avec des activités qui favoriseront l'« empowerment » des locataires en continuant à susciter leur contribution dans la prise en charge des différentes phases d'organisation des activités. Ce projet s'adresse principalement aux résidants des huit habitations ciblées. Réparti en trois volets, « Habiter la mixité » rejoint des jeunes de 10 à 20 ans (60), des familles et personnes seules (200) et des personnes âgées (150).

### **Intégration Jeunesse du Québec Inc.**

#### **Projet : Valorisation jeunesse - Place à la relève - 400 000 \$**

Le projet consiste à offrir des emplois d'été formateurs et valorisants à des jeunes de 16 à 18 ans en fin de parcours régulier au niveau secondaire, majoritairement issus des minorités visibles, résidant dans des quartiers défavorisés. Cette initiative en est à sa 8<sup>e</sup> édition et s'avère un succès réel et des résultats en termes quantitatifs et qualitatifs plus que probants. La réalisation de ce programme a été confiée entièrement à l'organisme Intégration Jeunesse du Québec en 2012. Avec des taux de satisfaction de plus de 90 %, tant chez les jeunes que chez les employeurs, les inscriptions et les demandes sont au rendez-vous comme chaque année et l'été 2016 promet d'être encore une fois une réussite.

### **JUSTIFICATION**

La capacité à mobiliser et à susciter des interventions dans les milieux de vie, sa connaissance des réalités des arrondissements, son offre de services et son réseau d'infrastructures, ses activités et ses équipements, fait de la Ville de Montréal, selon le principe de subsidiarité, une instance privilégiée pour faciliter l'intégration des citoyens issus de l'immigration et pour favoriser la construction du tissu social et communautaire de la collectivité.

La Ville doit toutefois adapter ses services afin de tenir compte des réalités et des besoins d'installation des nouveaux arrivants dans les quartiers et les milieux de vie. L'entente avec le MIDI est un levier important qui permet de contribuer de façon structurante aux actions menées par les services centraux de la Ville, les organismes paramunicipaux et les partenaires communautaires.

De plus, il importe, par ce dossier, d'assurer la faisabilité de certains projets de l'entente, portés par des partenaires communautaires qui ne peuvent assumer les coûts liés à une interruption de services. Les clientèles visées par les projets étant souvent marginalisées et vivant l'isolement et la discrimination, la continuité des actions des organismes, leurs expertises et leurs capacités à créer des liens de confiance s'avèrent primordiales.

Les dates de début de deux projets sont antérieures à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier le projet. Ainsi les montages, financiers auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

Le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente du Programme Mobilisation-Diversité entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (Ville-MIDI 2016-2017). Conformément à une décision antérieure (dossier décisionnel 1164299001) l'Entente Ville-MIDI 2014-2016 devenait la responsabilité du BINAM, il en sera de même de l'Entente Ville-MIDI 2016-2017.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **Entente entre la Ville de Montréal et la ministre de l'Immigration, de la diversité et de l'Inclusion (2016 - 2017)**

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le MIDI, soit une somme de

1 900 000 \$ est requise. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du MIDI sera consacrée à couvrir certaines dépenses de fonctionnement relatives à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes, notamment pour soutenir des projets et des initiatives en lien avec les orientations de l'Entente Ville-MIDI (90 %) et pour l'évaluation de projets, la recherche, les frais de promotion et de communication et les frais de gestion (ressources humaines et matérielles) (10 %).

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du BINAM.

### **Projets soutenus**

| <b>Organismes</b>   | <b>Soutien accordé</b> |             | <b>Soutien recommandé 2016</b> |
|---|------------------------|-------------|--------------------------------|
|   | <b>2014</b>            | <b>2015</b> |                                |
| <b>Collectif d'entreprises d'insertion sociale du Québec inc.</b> | 150 000 \$             | 150 000 \$  | <b>150 000 \$</b>              |
| <b>Office municipal d'habitation de Montréal</b>                  | 160 000 \$             | 160 000 \$  | <b>160 000 \$</b>              |
| <b>Intégration Jeunesse du Québec Inc.</b>                        | 300 000 \$             | 200 000 \$  | <b>400 000 \$</b>              |

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets qui seront soutenus dans le cadre de l'entente Ville-MIDI visent le rapprochement interculturel et une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable et vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La signature de l'entente Ville - MIDI (2016 - 2017) est prioritaire à la poursuite des actions du SDSS, des arrondissements et des partenaires, ainsi que celles à entreprendre par le BINAM visant à favoriser l'intégration des immigrants et des minorités visibles. Puisque la précédente entente se termine, l'enjeu est également de minimiser les impacts d'une rupture de services. Enfin, le soutien de l'entente dans les projets est également essentiel dans la poursuite de nos collaborations avec de grands partenaires institutionnels.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe A du projet de protocole d'entente. Il en va de même pour les projets soutenus, puisque ce protocole de communication fait partie intégrante, comme Annexe B, des projets de convention respectifs.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2016** Présentation au conseil municipal pour approbation

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mourad BENZIDANE, 19 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire BRADET  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-14

Nadia BASTIEN  
Chef de la division Relations interculturelles et clientèles spécifiques.

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-04-22



**Dossier # : 1166794004**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 275 091 \$ à six organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 131 680 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);
2. d'approuver quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

| <b>Organisme</b>  | <b>Projet</b>   | <b>Montant</b>   |
|---|---|------------------|
| <b>Le PAS de la rue</b>                                 | <b>Accueil-intervention en centre de jour +<br/>Ouverture de fin de semaine</b> | <b>45 066 \$</b> |
| <b>Méta D'Âme</b>                                       | <b>ARIMÉ : action-réduction-médiation-<br/>éducation</b>                        | <b>25 000 \$</b> |
| <b>Dianova Canada</b>                                   | <b>TAPAJ -Dianova- Montréal</b>   | <b>31 614 \$</b> |
| <b>L'Unité d'intervention<br/>mobile L'Anonyme inc.</b> | <b>Intervention mobile de proximité</b>   | <b>30 000 \$</b> |

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 143 411 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);
2. d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

| <b>Organisme</b>  | <b>Projet</b>  | <b>Montant</b>   |
|---|--|------------------|
| <b>Accueil Bonneau Inc.</b>                               | <b>Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu</b> | <b>75 600 \$</b> |
| <b>La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris Inc.</b> | <b>Accueil, référence, accompagnement et suivi</b>                               | <b>67 811 \$</b> |

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-20 12:38

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166794004**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 275 091 \$ à six organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications

stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. Les organismes admissibles sont des personnes morales ou des organismes à but non lucratif. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

De plus, tous les projets recommandés dans ce dossier visent à offrir aux personnes itinérantes des services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi, des programmes de réinsertion ou à intervenir directement auprès d'elles dans l'espace public, ce qui correspond aux principes directeurs du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, plus spécifiquement ceux d'offrir des alternatives à l'itinérance et de réduire les problèmes de partage de l'espace public.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG16 0194 du 24 mars 2016**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

### **CE15 2077 du 18 novembre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 240 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, dont 30 000 \$ à L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016)

### **CE15 1857 du 14 octobre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ aux cinq organismes ci-après désignés, dont 45 066 \$ à Le PAS de la rue, 31 614 \$ à Dianova et 25 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

### **CG15 0609 du 29 octobre 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, dont 67 811 \$ à La Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc. et 75 600 \$ à Accueil Bonneau Inc., pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

### **CG15 0418 du 18 juin 2015**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

### **CE14 1974 du 17 décembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dont 30 000 \$ à L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme et 30 000 \$ à La Fondation du refuge pour femmes chez Doris inc., pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

### **CG14 0418 du 18 septembre 2014**

Accorder un soutien financier de 228 831 \$ à trois organismes, dont 75 600 \$ à Accueil Bonneau Inc. pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

### **CE14 1370 du 3 septembre 2014**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ à cinq organismes, dont 8 775 \$ à La fondation du refuge pour femmes chez Doris inc. et 21 689,80 \$ à Le PAS de la rue, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

## **DESCRIPTION**

### **Accueil Bonneau inc.**

#### **Projet : « Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu »**

Le projet a trait à l'accueil et la prise de contact avec la clientèle régulière ou nouvelle se présentant dans l'un ou l'autre des services de l'organisme. Il consiste plus spécifiquement à évaluer les besoins des personnes, les référer vers les services appropriés et leur offrir un accompagnement psychosocial dans leurs démarches. Il vise également à réaliser des interventions à l'extérieur contribuant ainsi à réduire les incivilités aux abords de l'Accueil Bonneau, les conflits et favoriser une meilleure cohabitation sociale.

**Montant : 75 600 \$**

### **Unité d'intervention mobile L'Anonyme**

#### **Projet : « Intervention mobile de proximité »**

De nombreuses personnes en situation d'itinérance sont difficiles à rejoindre car certaines plages horaires de la journée ne sont pas couvertes par les organismes réguliers. Le projet consiste à bonifier leur offre de services de manière à permettre à l'autobus de l'Anonyme de parcourir une douzaine de quartiers de Montréal quatre soirs et cinq nuits par semaine. Les principaux services offerts dans le cadre du projet sont liés à l'intervention de proximité et de première ligne (accueil, écoute, référence).

**Montant : 30 000 \$**

### **La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.**



**Projet : « Accueil, référence, accompagnement et suivi »**

Le centre de jour Chez Doris joue un rôle de plus en plus grand auprès des femmes itinérantes à Montréal, notamment auprès des Autochtones. Le projet consiste à soutenir l'accueil de femmes en difficulté et les services de première ligne auprès de femmes en situation d'itinérance, en plus de permettre l'ouverture du centre de jour durant la fin de semaine.

**Montant : 67 811 \$**

**Le PAS de la rue****Projet : « Accueil-intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine »**

Le PAS de la rue a développé un continuum de soutien complet pour soutenir les personnes itinérantes de 55 ans et plus de façon personnalisée. Le projet consiste à soutenir ce processus, dont la pièce maîtresse est l'accueil et le suivi en centre de jour, en plus de consolider l'offre de services les dimanches.

**Montant : 45 066 \$**

**Méta d'Âme****Projet : « ARIMÉ : action-réduction-médiation-éducation »**

Le projet consiste en des actions d'intervention et de prévention, par une équipe composée d'un intervenant et d'un pair-aidant, dans l'espace public auprès de personnes itinérantes toxicomanes. L'équipe réfère et accompagne également les personnes vers les diverses ressources de réinsertion, dont les services généraux et spécialisés du centre de jour Méta d'Âme.

**Montant : 25 000 \$**

**Dianova Canada****Projet : « TAPAJ -Dianova- Montréal - Déploiement »**

Le projet consiste à consolider l'intervention liée aux activités de l'organisme en matière de réinsertion dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le modèle privilégié par l'organisme est le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) développé par Spectre de rue. Ce dernier consiste à offrir des opportunités de travail journalier (plateaux de travail, stages) à des clientèles marginalisées et très éloignées du marché de l'emploi en fonction de leurs capacités, en y adjoignant une démarche d'accompagnement permettant à l'individu de prendre en main différentes sphères de sa vie selon ses besoins.

**Montant : 31 614 \$**

**JUSTIFICATION**

En juin 2015, un appel de projets a été effectué auprès d'une trentaine d'organismes à but non lucratif à vocation métropolitaine offrant des services de première ligne à des personnes en situation d'itinérance. Les membres du comité de sélection avaient alors analysé les projets de manière uniforme en utilisant une grille d'évaluation tenant compte de plusieurs aspects, dont la nature des problématiques visées, la qualité générale des projets, la portée des activités proposées, la nature des partenariats et les aspects financiers. Cinq des six projets présentés dans ce dossier décisionnel sont issus de ce processus d'appel de projets et sont recommandés pour la poursuite des activités en 2016, alors que le projet présenté par L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme est soutenu par la Ville depuis 1991 et demeure pertinent à ce jour en regard des besoins dans l'espace public. Les projets recommandés sont en cohérence avec les critères de l'Entente administrative Ville-MTESS, les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que des engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) certifie que les projets recommandés sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017).

La date de début des projets est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, car il s'agit de projets en reconduction. Dans tous les cas, un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement a permis le début des activités. Les soutiens financiers recommandés sont en continuité des soutiens financiers accordés antérieurement par la Ville de Montréal et visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

| Organisme                                       | Montant accordé |           | Montant recommandé 2016 | Projet  | % soutien Ville-MTESS par rapport au total du projet |
|---|-----------------|-----------|-------------------------|---|--|
|   | 2014            | 2015      |                         |   |  |
| Accueil Bonneau inc.                            | 75 600 \$       | 75 600 \$ | 75 600 \$               | Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu | 11 %   |
| L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc.    | 30 000 \$       | 30 000 \$ | 30 000 \$               | Intervention mobile de proximité  | 11 %   |
| Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc. | 38 775 \$       | 67 811 \$ | 67 811 \$               | Accueil, référence, accompagnement et suivi                               | 99 %   |
| Le PAS de la rue                                | 21 690 \$       | 45 066 \$ | 45 066 \$               | Accueil-intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine      | 44 %   |
| Méta D'Âme                                      | -               | 25 000 \$ | 25 000 \$               | ARIMÉ : action-réduction-médiation-éducation                              | 49 %   |
| Dianova Canada                                  | -               | 31 614 \$ | 31 614 \$               | TAPAJ - Dianova - Montréal  | 48 %   |

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ils visent plus spécifiquement à améliorer les conditions de vie des jeunes de la rue et des personnes en situation d'itinérance et faciliter la cohabitation dans l'espace public entre les personnes marginalisées et les riverains.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2016** Présentation pour approbation du comité exécutif (quatre dossiers)  
Présentation pour approbation du conseil d'agglomération (deux dossiers)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de la Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance. Dans certains cas, un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie TAILLON, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Julie TAILLON, 18 avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2016-04-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME

Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2016-04-19



**Dossier # : 1166344005**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent  |
| <b>Projet :</b>  | MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier de 100 000\$ au Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web. Approuver à cette fin le projet de convention. |

Il est recommandé :  
d'accorder un soutien financier de 100 000\$ au Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web. Approuver à cette fin le projet de convention.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-25 10:44

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166344005**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent  |
| <b>Projet :</b>  | MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)  |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un soutien financier de 100 000\$ au Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web. Approuver à cette fin le projet de convention. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En octobre 2014, la Société Radio-Canada a décidé de fermer son costumier et, par la même occasion, de se départir de sa riche collection. Celle-ci compte plus de 70 000 costumes et 20 000 accessoires et constitue le plus grand costumier en Amérique du Nord desservant la production télévisuelle, théâtrale et cinématographique locale, en plus de certaines productions internationales.

En réponse aux préoccupations du milieu, un OBNL, Le Grand Costumier, s'est constitué afin de préserver la collection et de faire en sorte que les usagers puissent continuer d'y avoir accès. Le Grand Costumier a été mis sur pied par la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal avec l'appui de Culture Montréal, d'un groupe de producteurs indépendants et de différents représentants de l'industrie culturelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0099 : approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme sans but lucratif Le Grand Costumier, à titre gratuit, pour une période de 9 ans, débutant le 1<sup>er</sup> mars 2016, un espace à bureaux, d'une superficie de 2 262,64 mètres carrés, pour un atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires, situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 2207, rue Montcalm - Montant total de la subvention immobilière de 2 082 195 \$.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste d'une part à numériser la collection et à produire un catalogue interactif et, d'autre part, à mettre en place une plateforme web performante qui inclut un outil de recherche interactif.

Le catalogue en ligne présentera de nombreuses photos (1000 au minimum) représentatives de la richesse de la collection et constituera une vitrine de choix auprès des utilisateurs potentiels. Le moteur de recherche facilitera l'utilisation des usagers, car il permettra d'effectuer une recherche en fonction de critères prédéterminés (époque, genre, mensurations, etc.).

Cet outil permettra de mettre en valeur la riche collection du Costumier et contribuera à doter le secteur des productions médiatiques d'un avantage concurrentiel important afin de positionner Montréal parmi les villes reconnues pour les tournages étrangers.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation du Plan numérique du Grand Costumier est un projet qui s'inscrit dans les orientations du Plan culturel numérique du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 100 000\$, est prévue au Service de la culture. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre et financée par l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

| <b>Organisme culturel</b> | <b>Soutien \$ recommandé</b> | <b>No recommandation de crédits</b> |
|---------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Le Grand Costumier        | 100 000 \$                   | 15-02.03.05.00-0098                 |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet contribue à renforcer le caractère de Montréal comme ville de savoir, ville innovante, compétitive et culturellement dynamique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation du Plan numérique permettra au Grand Costumier de mettre en valeur, d'améliorer les services et l'accessibilité de la collection de costumes, et ce, au plus grand bénéfice des citoyens et du milieu artistique montréalais, québécois et international.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme soutenu respectera le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Au printemps et à l'été 2016, sur une période d'environ 2 mois, les photos seront prises quotidiennement, puis identifiées et archivées. Par la suite, elles seront optimisées pour le web et mises en lien dans une banque de données. La programmation et la mise en place de la plateforme web transactionnelle suivront.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève AUCLAIR  
Agent(e) de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-18

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-9229

**Approuvé le :** 2016-04-25





**Dossier # : 1161508001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les huit protocoles de soutien technique estimés à 1 367 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 9 au 18 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 29 juin au 9 juillet, Montréal complètement cirque du 7 au 17 juillet, Le Festival Juste pour rire du 16 au 30 juillet, Festival International Nuits d'Afrique du 19 au 24 juillet, Festival Zoofest du 14 au 30 juillet, Présence autochtone/Terres en vues 4 au 7 août et le Festival Mode & Design du 17 au 21 août 2016. |

Il est recommandé:

- au comité exécutif:

1. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Les FrancoFolies de Montréal » du 25 mai au 19 juin 2016, incluant les périodes de montage, l'événement et le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, conformément au présent protocole;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International de Jazz de Montréal» du 25 juin au 14 juillet 2016, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;
3. d'autoriser l'occupation de domaine public par «Montréal complètement cirque» du 15 juin au 20 juillet 2016, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Quartier-Latin : quadrilatère délimité par les rues : Sherbrooke, de Maisonneuve, Berri et Sanguinet, conformément au présent protocole;
4. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Le Festival Juste pour rire» du 11 juillet au 6 août 2016 incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts,

quadrilatère délimité par les rues Président-Kennedy, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Urbain (rue Sainte-Catherine entre De Bleury et Saint-Laurent) incluant les places, les parcs et les rues; le défilé des Jumeaux le 23 juillet; mise en place : rue Kimberley, boulevard De Maisonneuve et de la rue De Bleury; parcours: boulevard De Maisonneuve Ouest, City Councillors Sud, Sainte-Catherine Est, rue Jeanne-Mance Nord; arrivée: Place des festivals;

5. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 15 au 25 juillet 2016, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

6. d'autoriser l'occupation du domaine public par « Festival Zoofest» du 11 juillet au 6 août 2016, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de : Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Urbain, incluant les places, les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

7. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Présence Autochtone/Terres en vues» du 1er au 10 août 2016, incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, Sainte-Catherine, De Bleury et Jeanne-Mance, incluant les places , les parcs et les rues, conformément au présent protocole;

8. d'autoriser l'occupation du domaine public par «Festival Mode & Design» du 10 au 23 août 2016 incluant les périodes de montage, l'événement, le démontage sur un seul site unifié connu sous la dénomination de: Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts, quadrilatère délimité par les rues : Président-Kennedy, René-Lévesque, Saint-Urbain et De Bleury, conformément au présent protocole.

- au conseil municipal:

d'approuver les dix protocoles de soutien technique entre la Ville de Montréal et ces organismes, afin d'assurer le soutien technique pour la tenue des festivals. Cette dépense estimée à 1 367 000\$ entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-21 19:00

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161508001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les huit protocoles de soutien technique estimés à 1 367 000 \$ et autoriser l'occupation du domaine public à l'occasion des festivals et événements culturels suivants: Les FrancoFolies de Montréal du 9 au 18 juin, Le Festival International de Jazz de Montréal du 29 juin au 9 juillet, Montréal complètement cirque du 7 au 17 juillet, Le Festival Juste pour rire du 16 au 30 juillet, Festival International Nuits d'Afrique du 19 au 24 juillet, Festival Zoofest du 14 au 30 juillet, Présence autochtone/Terres en vues 4 au 7 août et le Festival Mode & Design du 17 au 21 août 2016. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0229 - 23 février 2016 : Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000\$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2015, dont 430 000\$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000\$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE16 0262 - 17 février 2016 : Accorder un soutien financier totalisant 774,500 \$ à 40 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016.

CM15 0656- 25 mai 2015 - autoriser l'occupation du domaine public et approuver les protocoles de soutien technique dans le cadre:

- Les FrancoFolies de Montréal, du 11 au 20 juin;
- Le Festival International de Jazz de Montréal, du 26 juin au 5 juillet;
- Montréal complètement cirque, du 2 au 12 juillet;
- Le Festival Juste pour rire, du 11 au 25 juillet;
- Festival International Nuits d'Afrique, du 15 au 19 juillet;
- Festival Zoofest, du 23 au 25 juillet;

Présence Autochtone/Terres en vues, du 2 au 9 août;  
Festival Mode & Design, du 15 au 20 août.

## DESCRIPTION

Le présent dossier fait état de huit festivals de calibre métropolitain, national et international pour lesquels le Comité exécutif de la Ville de Montréal doit autoriser la tenue, l'occupation du domaine public et la signature de protocoles de soutien technique. Les décisions concernant les dérogations à la réglementation municipale sur l'affichage, la vente et le bruit relèvent des pouvoirs des conseils d'arrondissement. Deux dossiers décisionnels regrouperont les présents événements et seront présentés aux séances du conseil d'arrondissement de Ville-Marie le 10 mai, le 14 juin et le 6 juillet 2016.

Les événements suivants se dérouleront dans le Quartier des spectacles - Pôle Place-des-Arts délimité par les rues De Maisonneuve, René-Lévesque, De Bleury et Saint-Laurent : Les FrancoFolies de Montréal, Le Festival International de Jazz de Montréal, Le Festival Juste pour rire, Le Festival Nuits d'Afrique, Festival Zoofest, Présence autochtone/Terres en vues et le Festival Mode & Design.

Montréal complètement cirque se déroulera dans le Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin; à la Place Émilie-Gamelin et sur la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, conformément aux présents protocoles et aux plans en annexe.

## JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce sommaire décisionnel font état d'un consensus général des divers intervenants municipaux, incluant le Service des incendies et le Service de la police, impliqués dans le soutien logistique et technique aux festivals et événements culturels.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

| <b>Festivals</b>                              | <b>Soutien technique 2015</b> | <b>Soutien technique 2016 (évaluation)</b> | <b>Soutien financier 2016</b> |
|---|-------------------------------|--|-------------------------------|
| Les FrancoFolies de Montréal                  | 264 922 \$                    | 270 000 \$                                 | 325 000 \$                    |
| Le Festival International de Jazz de Montréal | 306 874 \$                    | 315 000 \$                                 | 600 000 \$                    |
| Montréal complètement cirque                  | 129 730 \$                    | 135 000 \$                                 | 600 000 \$                    |
| Festival Juste pour rire                      | 526 650 \$                    | 535 000 \$                                 | 600 000 \$                    |
| Festival Nuits d'Afrique                      | 20 681 \$                     | 25 000 \$                                  | 120 000 \$                    |
| Festival Zoofest **                           | 14 977 \$                     | 17 000 \$                                  | 10 000 \$                     |
| Présence autochtone/Terres en vues            | 55 675 \$                     | 58 000 \$                                  | 40 000 \$                     |
| Festival Mode & Design                        | 10 000 \$                     | 12 000 \$                                  | 135 000 \$                    |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables conformes à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les festivals et événements culturels génèrent une activité économique directe et indirecte importante et positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan à l'échelle internationale, tout en contribuant de façon significative à la qualité de vie des riverains.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les festivals et événements culturels auront lieu entre le 25 mai et le 23 août 2016.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal  
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Daniel GIRARD, 19 avril 2016  
Nicole RODIER, 19 avril 2016  
Guy CHARBONNEAU, 19 avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise MÉNARD  
Agent de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-18

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé Cinéma - Festivals -  
Événements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2016-04-21

CE : 20.047  
2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1167221002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du développement économique , Direction , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017. |

Il est recommandé :

1. d'approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
2. d'approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-13 11:42

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167221002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du développement économique , Direction , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

De nombreuses analyses sur Montréal ont moult fois démontré le lien de convergence existant entre les intérêts économiques de Montréal et ceux des régions. La métropole est un catalyseur de croissance et un relais de développement économique. Le Maire veut renforcer et bâtir des ponts entre la métropole et toutes les régions du Québec. Il a l'ambition que la métropole devienne «... le miroir de ce qui se passe [en] régions ». Le renforcement et la création de liens d'affaires durables entre les entreprises des régions et les entreprises montréalaises ont été identifiés comme l'un des axes privilégiés d'intervention au sein du Service du développement économique. Cela s'est traduit, en octobre 2015, par la "journée des îles", une mission commerciale au cours de laquelle quatre-vingt-cinq (85) entreprises montréalaises ont ouvert leurs portes à vingt-cinq (25) entreprises madelinienues. Plusieurs "retombées d'affaires " ont été identifiées dès la fin de la journée et l'équipe du " développement du Milieu" des Îles-de-la-Madeleine en fait actuellement le suivi.

En mai 2015, le Maire déclarait également : « ... nous avons besoin de régions fortes et d'une métropole forte. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous voulons créer une Maison des Régions ». Il est prévue que la Maison des Régions voit le jour en 2017 dans le cadre des célébrations entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de

permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

- CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

## DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité des entreprises à la programmation des projets associés à la Stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*, financés par l'entente de 175 M\$ ainsi que le budget alloué à ces activités en 2016 et en 2017.

L'organisation de missions commerciales, à Montréal, a pour objectif principal d'intensifier les occasions d'affaires entre les entreprises montréalaises et les entreprises des régions et de créer un environnement favorable à l'investissement. Le défi est de provoquer le rapprochement des entrepreneurs et le développement de partenariats d'affaires durables afin de permettre aux entreprises de percer plus rapidement un nouveau marché, d'étendre leur rayon d'action, d'élargir leur gamme de produits ou de services, d'améliorer leur productivité, d'avoir accès à de nouvelles technologies, d'améliorer certains processus, d'innover pour bâtir une entreprise plus créative, etc.

Le tableau qui suit présente les coûts des activités de promotion et de visibilité des Régions en 2016 et en 2017 :

| Activités   | 2016  | 2017  | Total             |
|---|---|---|-------------------|
| <b>Organisation et coordination des missions commerciales</b><br>- Ressources humaines<br>- Accompagnements logistiques / Captations visuelles/ Vidéos/ Promotion<br>- Activités de réseautage<br>- Système de suivi des missions | 4 missions commerciales (maillage de 100-120 entreprises en région avec plus ou moins 350 entreprises montréalaises.) | 2 missions commerciales ou une foire commerciale ou une journée thématique. |                   |
|   | 145 000 \$  | 75 000 \$   | 220 000 \$        |
| <b>Plate-forme de " maillage"</b>   | 50 000 \$   | 15 000 \$   | 65 000 \$         |
| <b>Élaboration du plan d'affaires de la Maison des Régions</b>  | 25 000 \$   |   | 25 000 \$         |
| <b>Provision pour imprévus</b>  | 30 000 \$   | 10 000 \$   | 40 000 \$         |
| <b>Total</b>  | <b>250 000 \$</b>   | <b>100 000 \$</b>   | <b>350 000 \$</b> |

**Il est prévu que la Maison des régions voit le jour en 2017. Les coûts reliés à son plan de mise en oeuvre seront déterminés à la lumière du plan d'affaires qui sera présenté pour approbation aux autorités compétentes.**

## JUSTIFICATION

L'inscription de ces activités à la programmation des projets, qui bénéficient du soutien financier de l'entente de 175 M\$, contribue à concrétiser la Stratégie de développement économique 2011-2017 et les objectifs identifiés à son Plan d'action 2015-2017 en venant soutenir, notamment, les initiatives des entreprises.

Les interventions visées, dont l'organisation de missions commerciales, permettront d'intensifier les "maillages" et les partenariats d'affaires entre les diverses entreprises, de multiplier les échanges d'informations, d'expertises et les transferts technologiques, favorisant du même coup les interactions entre les diverses activités (fertilisation croisée),

un puissant vecteur d'innovation et de développement économique.

Ce partenariat avec les régions viendra conforter Montréal dans son rôle de locomotive économique du Québec en développant des collaborations d'affaires, en stimulant les échanges commerciaux et en favorisant la croissance des entreprises, notamment. Ce pont permettra également à Montréal de jouer son rôle de métropole solidaire en aidant les régions à mieux faire face aux différents enjeux auxquels elles sont aux prises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total pour la réalisation des activités 2016-2017, ci-dessus mentionnées, est de 350 000 \$. Il se répartit comme suit :

2016 : 250 000 \$

2017 : 100 000 \$

L'approbation du présent dossier fera en sorte que les dépenses du projet seront assumées par l'enveloppe de 175 M\$ reçue du Gouvernement du Québec. Les crédits étant disponibles, le dossier n'entraînera aucune demande budgétaire supplémentaire en 2016 et n'aura aucun impact sur le cadre financier de 2017.

Il est cependant possible que la concrétisation de la Maison des régions ait un impact sur le cadre financier à compter de 2017. Le cas échéant, ce dossier fera l'objet d'un dossier décisionnel distinct.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans la mesure du possible, les activités proposées feront appel à des technologies propres et respecteront des critères de gestion d'événements responsables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un rapprochement et l'établissement d'un partenariat plus fort entre Montréal et les régions du Québec, via des activités d'échanges économiques.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce projet est financé dans le cadre de l'entente de 175 M\$; toutes communications et actions donnant de la visibilité devront se conformer aux dispositions de l'entente.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en oeuvre et coordination de la programmation 2016 : dès l'approbation du présent dossier

- Élaboration du plan d'affaires de la Maison des Régions : mai- juin 2016
- Élaboration d'une plate-forme de "maillage" : novembre / décembre 2016
- Élaboration d'un système de suivi des missions commerciales : février/ décembre 2016
- Organisation de missions commerciales ou autre événement de promotion 2017 : Janvier / février 2017
- Contrôle de la qualité (suivi, évaluation, ajustements)et lancement de la plate-forme de "maillage" : janvier /février 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Corinne PENAFIEL  
Chargée de mission

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2016-03-18



**Dossier # : 1166692002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Prendre acte et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires |

Il est recommandé de :

- Prendre acte et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, l'un de ces terrain étant constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec et l'autre terrain étant constitué d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal;
- Accepter les modifications apportées par ladite lettre d'engagement à l'accord de développement conclu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-25 11:26

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166692002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Logement social et aide aux sans-abri   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Prendre acte et accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un accord de développement a été conclu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc. (le « Propriétaire ») pour la réalisation d'un projet immobilier comprenant environ 825 logements, sur le site des anciens ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Cet accord est en pièce jointe au présent sommaire. Afin que soit respectée la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, l'accord prévoit notamment que soient réalisés des logements sociaux et communautaires et des logements abordables privés sur le site du projet. À cet effet, le Propriétaire s'est engagé à vendre, à un prix inférieur à la valeur marchande, deux terrains situés sur ce site afin qu'y soient réalisés 210 logements sociaux et communautaires. Les deux terrains devant accueillir les logements sociaux sont désignés comme les phases I et II, la première devant compter 90 logements et la seconde, 120 logements.

La vente des terrains phase I et phase II se fera selon les conditions suivantes :

- Le prix d'achat du terrain phase I sera de 1 125 000 \$ plus les taxes applicables.
- Le prix d'achat du terrain phase II sera de 1 020 000 \$ plus les taxes applicables. Ce prix sera indexé annuellement, sur la base de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal.

- Ces prix d'achat sont largement inférieurs à la valeur marchande dans le secteur.
- Les sols des terrains auront été décontaminés.
- Les titres de propriété des terrains devront être libres de toute hypothèque, charge, priorité et servitude, à l'exception de servitudes usuelles de services publics.

### Modifications à l'accord de développement

Il est devenu nécessaire de modifier certains paramètres de l'accord de développement en raison de l'échéancier prolongé du projet du Propriétaire ainsi qu'en raison de la réduction de la superficie des terrains résidentiels du site. Le Propriétaire a donc consigné ces modifications dans une lettre d'engagement qui, une fois acceptée par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal, aura comme effet de modifier les termes de l'accord de développement. Ce mécanisme est plus amplement décrit plus bas.

L'accord de développement contient de nombreuses obligations incombant au Propriétaire; les termes de la lettre d'engagement ne modifient que les articles de l'accord portant sur les logements sociaux et communautaires, soient les articles 2.3 à 2.10. Les autres termes de l'accord demeurent inchangés, incluant l'obligation du Propriétaire de réaliser un minimum de 125 logements abordables privés conformément aux objectifs de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

Les points suivants décrivent les modifications substantielles contenues dans la lettre d'engagement :

- **Délais de vente** : Aux termes de l'accord de développement, le Propriétaire bénéficiait d'un délai d'un an à partir de la signature de l'accord (échéant au 8 novembre 2013) pour déployer ses meilleurs efforts afin de conclure, avec un organisme à but non lucratif d'habitation désigné par la Direction de l'habitation, une convention selon laquelle il aurait livré, en mode clé en main, le nombre requis de logements sociaux et communautaires sur le terrain de la phase I. Si une telle convention n'avait pas été conclue à cette échéance, le Propriétaire disposait d'un délai additionnel d'un an (échéant au 8 novembre 2014) pour vendre le terrain à un tel organisme. Enfin, si cette vente n'avait pas été conclue à cette date, la Ville pouvait se prévaloir d'un droit d'acheter le terrain si elle en manifestait l'intention dans l'année suivante (échéant au 8 novembre 2015). Le conseil d'agglomération a d'ailleurs adopté une résolution en septembre 2015 (CG15 0549) aux termes de laquelle il exprimait l'intention de la Ville d'acquérir le terrain de la phase I. Ce geste a permis de préserver les droits de la Ville dans l'attente de la formulation d'un nouveau délai pour la vente.

En ce qui a trait à la phase II, l'accord prévoit actuellement que la Ville aura la possibilité d'acheter ce terrain ultérieurement, soit dans la quatrième année suivant la réalisation des infrastructures desservant ce terrain. La réalisation des infrastructures n'a pas encore débuté.

Modifications : La lettre d'engagement modifie l'accord de développement en prévoyant que seule la Ville de Montréal aura la possibilité d'acheter les terrains phase I et phase II. De cette manière, la Direction de l'habitation peut assurer le respect de l'engagement du Propriétaire incluant, au besoin, des démarches judiciaires pour assurer la vente des terrains. Ce rôle est mieux assuré par la Direction de l'habitation, car les organismes à but non lucratif d'habitation ne disposent habituellement pas de ressources suffisantes pour ce faire.

La lettre d'engagement modifie également les délais à l'intérieur desquels les terrains

doivent être vendus. Les nouveaux délais sont fondés sur l'échéancier prévu par le Propriétaire afin de procéder à la décontamination du site, laquelle constitue une condition préalable à la vente des deux terrains. Aux termes de la lettre d'engagement, le terrain phase I doit être vendu à la Ville au plus tard 1 an suivant la date de la conclusion d'une entente de réalisation d'infrastructures en vertu du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013) (l'« Entente d'infrastructures »). Le terrain phase II doit, quant à lui, être vendu à la Ville au plus tard 3 ans suivant la date de conclusion de l'Entente d'infrastructures. Pour pouvoir acheter ces terrains, la Ville doit manifester son intention d'acheter chacun des terrains au moins 6 mois précédant l'échéance du délai pour l'achat.

Si elle le juge opportun, la Direction de l'habitation pourra désigner un organisme à but non lucratif d'habitation afin que celui-ci se porte acquéreur du terrain phase I et/ou du terrain phase II, en lieu et place de la Ville, dans le même délai et aux mêmes conditions. Si, au contraire, la Ville achète le terrain phase I et/ou le terrain phase II, le terrain sera détenu temporairement avant d'être revendu à un organisme, au même prix que le prix payé par la Ville (incluant les taxes applicables), dès qu'un projet de logements sociaux et communautaires répondant aux exigences de la Ville et des programmes en vigueur pourra être réalisé.

- **Superficie du terrain phase I** : L'accord de développement indique que le terrain phase I doit avoir une superficie approximative de 6 500 m<sup>2</sup>.

Modification : En raison de changements apportés au site du projet du Propriétaire, notamment de changements à la grille de rues, la superficie du site dédiée à un usage résidentiel s'est trouvée réduite. C'est pourquoi le Propriétaire propose de réduire la superficie du terrain phase I, qui sera de 5 731 m<sup>2</sup>. Cette superficie est suffisante pour accueillir les 90 logements prévus pour la phase I.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE05 1708 (24-08-2005) – Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CG12 0402 (25-10-2012) – Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN / Adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles Inc. relatif à la propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

CG15 0549 (24-09-2015) – Informer Les Cours Pointe Saint-Charles inc. de l'intention de la Ville de Montréal d'acquérir un terrain destiné à la construction de logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement du Sud-Ouest, soit un emplacement situé sur le site des anciens ateliers du CN

CE15 2254 (09-12-2015) – Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

## **DESCRIPTION**

La lettre d'engagement est unilatérale de la part du Propriétaire, c'est-à-dire que seul le Propriétaire a signé le document. Pour modifier les termes de l'accord de développement de 2012 et pour permettre à la Direction de l'habitation de poser éventuellement, au besoin, les gestes requis afin d'obtenir le respect des engagements du Propriétaire, il y a lieu d'obtenir une décision des instances décisionnelles de la Ville prenant acte et acceptant les



engagements pris par le Propriétaire envers la Ville. En posant ce geste, la Ville créera un lien de droit bilatéral, ce qui permettra de modifier l'accord de développement et d'en assurer le respect.

La Division de l'Urbanisme du Sud-Ouest a confirmé son accord au présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

En acceptant les engagements unilatéraux contenus dans la lettre d'engagement du Propriétaire, la Ville donne son accord aux termes de la lettre d'engagement et, par le fait même, accorde la modification à l'accord de développement. Elle pourra ainsi réclamer le respect des engagements du Propriétaire qui sont contenus dans la lettre d'engagement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix d'achat du terrain phase I sera de 1 125 000 \$ plus les taxes applicables.

Le prix d'achat du terrain phase II sera de 1 020 000 \$ plus les taxes applicables. Ce prix sera indexé annuellement, sur la base de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal.

Ces prix d'achat sont largement inférieurs à la valeur marchande dans le secteur.

Chacun des terrains pourra, selon le choix du directeur de la Direction de l'habitation, être vendu directement à un organisme à but non lucratif d'habitation ou encore être vendu à la Ville, pour fins de revente éventuelle à un tel organisme. Dans le second cas, le terrain sera détenu temporairement avant d'être revendu, au même prix que le prix payé par la Ville (incluant les taxes applicables), dès qu'un projet de logements sociaux et communautaires répondant aux exigences de la Ville et des programmes en vigueur pourra être réalisé. L'opération sera donc à coût nul pour la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Sans objet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 20 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élise BÉLAND  
Conseiller en développement - Habitation

**ENDOSSÉ PAR**

Bernard CYR  
Cadre sur mandat

Le : 2016-04-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Martin WEXLER  
C/d planification de l'habitation  
pour  
Danielle Cécile  
Directrice de l'habitation

**Approuvé le :** 2016-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-04-25

CE : 30.003

2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1161334001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le conseil municipal à émettre une résolution à l'effet que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville et ce, afin d'obtenir l'autorisation du Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), laquelle est requise pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus. |

Il est recommandé au conseil municipal :

D'émettre une résolution à l'effet que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville et ce, afin d'obtenir l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), laquelle est requise pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-26 13:58

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1161334001**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser le conseil municipal à émettre une résolution à l'effet que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville et ce, afin d'obtenir l'autorisation du Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), laquelle est requise pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal prévoit des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe dans l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville. Une partie de la rue de l'Abord-à-Plouffe se trouve à l'intérieur d'une zone inondable de grand courant (récurrence 0-20 ans).  
Le projet est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q.E., chapitre Q-2), et la Ville doit présenter un formulaire de demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de pouvoir réaliser les travaux.

Comme une partie de la rue de l'Abord-à-Plouffe est située dans une zone inondable de récurrence 0-20 ans, selon le point 3.19.1 du formulaire, la demande doit contenir une copie, certifiée et signée, d'une résolution du conseil municipal dans laquelle il est mentionné que seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages projetés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Afin d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le conseil municipal doit émettre une résolution à l'effet que seules les constructions existantes et légalement établies, dans la rue de l'Abord-

à-Plouffe de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à l'intérieur d'une zone inondable de récurrence 0-20, seront desservies par les ouvrages d'aqueduc et d'égout projetés.

Une copie, certifiée et signée, par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la résolution sera fournie au Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour l'ajouter au formulaire de la demande.

## **JUSTIFICATION**

La résolution est requise selon le point 3.19.1 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement afin de permettre à la Ville de Montréal d'obtenir une autorisation du MDDELCC et de pouvoir commencer les travaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La résolution visée par le présent dossier est requise par la Loi sur la qualité de l'environnement, qui a pour objectif de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : automne 2016 (sous réserve de l'autorisation du MDDELCC).  
Fin des travaux : été 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville  
Jacques BLANCHARD, Service de l'eau  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Gilles CÔTÉ, 25 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Etleva MILKANI  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-21

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Luc LÉVESQUE  
Chef de division Géomatique

En remplacement de la directrice des  
infrastructures  
Chantal Aylwin

**Approuvé le :** 2016-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-26



**Dossier # : 1164073001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. |

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du 19 mai 2016, il est résolu :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, jusqu'au 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :

a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal,

b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

2. D'abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782 portant sur la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des



travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-15 11:59

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164073001**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal (ci-après la « Charte »), le partage des compétences sur le réseau de voirie de la Ville se fait, en principe, entre le conseil de la ville (CM) et les conseils d'arrondissement (CA), selon que la voie concernée est identifiée, respectivement, comme faisant partie du réseau de voirie artérielle ou de la voirie locale en vertu du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003). Les travaux d'aménagement et de réfection sur la voirie artérielle relèvent donc, en principe, de la compétence du CM, à l'exception de certains pouvoirs et activités d'entretien délégués aux arrondissements en vertu du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

Par ailleurs, des ententes pour la fourniture de services peuvent être conclues entre le CM et un CA en vertu de l'article 85 de la Charte pour toute matière relevant de leurs compétences respectives, notamment en matière de voirie. À cet effet, le CM a accepté que les arrondissements prennent en charge, jusqu'au 31 décembre 2016, la réalisation de certains travaux de voirie sur des rues faisant partie du réseau de voirie artérielle qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau de voirie locale (résolution CM15 0332). Cette résolution couvre seulement les projets qui, au 1er janvier 2015, étaient en cours de conception, planifiés ou annoncés pour 2015 et 2016.

Cependant, le réseau de voirie situé à l'intérieur du secteur délimité comme le centre-ville fait partie des Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif en vertu de l'article 37 et de l'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005 du 8 décembre 2005; ci-après le « Décret »). Dans ce secteur, le conseil d'agglomération (CG) a une compétence exclusive en matière d'« aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures » en vertu de l'article 37 du Décret et de la

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (ci-après la « LECCMCA »).

La LECCMCA prévoit que seule la municipalité centrale, par l'entremise du CG, peut agir à l'égard de l'aménagement et du réaménagement du domaine public au centre-ville. Le CG possède donc à cet égard une compétence exclusive qui a préséance sur la compétence générale en matière de voirie.

Par contre, les articles 46 à 48 de la LECCMCA permettent au CG de déléguer l'exercice de ses compétences, notamment au conseil ordinaire de la municipalité centrale, soit le CM, par des résolutions similaires et pour une période déterminée. Dans un tel cas, le CM peut par la suite conclure des ententes de services avec un CA pour les compétences ainsi déléguées. L'aménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville, sous réserve des exceptions, peut ainsi faire l'objet de telles ententes. Cela pourrait s'appliquer également dans le cas du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport qui fait partie des équipements d'intérêt collectif au sens du décret concernant l'agglomération de Montréal si cet objet était délégué.

En effet, depuis le 1er janvier 2006, il est prévu que le CM exerce les droits, pouvoirs et obligations exercés par les CA le 31 décembre 2005 en ce qui concerne certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005). Cette délégation de pouvoirs fut, depuis, maintenue par une succession de résolutions tenant compte des nombreux éléments retranchés de l'annexe du décret par le projet de loi 22 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, 2008 chapitre 19). Ce mode de gestion demeure ainsi en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 afin d'assurer la continuité des opérations. En vertu de cette délégation et du règlement de subdélégation 07-053, les arrondissements exercent donc les droits, pouvoirs et obligations qu'ils exerçaient le 31 décembre 2015, notamment l'entretien du réseau de voirie artérielle ainsi que tous les travaux sur le réseau de voirie locale dans le secteur du centre-ville.

Pour permettre à un arrondissement d'effectuer des travaux d'aménagement et de réaménagement sur une voie du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport ou sur le réseau de voirie artérielle situé dans le secteur du centre-ville (travaux qui n'étaient pas sous la responsabilité des arrondissements le 31 décembre 2005) il est nécessaire, dans un premier temps, que cette compétence soit déléguée par le CG au CM et que, dans un deuxième temps, des ententes de services à cette fin soient conclues entre le CM et le CA.

Depuis la révision du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), la Ville reçoit de plus en plus de requêtes d'arrondissements désireux d'effectuer des travaux d'aménagement et de réaménagement de rues artérielles dont certaines sont situées dans le secteur du centre-ville. Récemment, une demande concernait également une voie cyclable faisant partie du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport.

Le présent dossier vise à permettre au CM de conclure, dès le printemps 2016, des ententes de services avec un arrondissement ayant la capacité de prendre en charge la réalisation de tels travaux, en régie ou par octroi de contrat à l'externe, selon les conditions préétablies.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002).

CM15 0332 (24 mars 2015) visant à accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1154073001).

CM14 1272 (16 décembre 2014) Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002), (1144631006).

CM14 1126 (25 novembre 2014) Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016, (GDD 1144631004).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à déléguer, jusqu'au 31 décembre 2016, les opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), en ce qui concerne : 1. le réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal, et 2. l'aménagement et le réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville.

À cette fin, il est proposé d'adopter une résolution ayant pour effet de déléguer, jusqu'au 31 décembre 2016, au CM, les compétences d'aménagement et de réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport et situé sur le territoire de la Ville de Montréal ainsi que tous les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Ce faisant, la délégation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 (résolution CG15 0782, paragraphe d) concernant les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 en matière d'aménagement et de réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65), doit être abrogée puisqu'elle se trouvera à

être remplacée par la nouvelle délégation proposée laquelle vise tous les travaux, sans égard à ce que faisaient les arrondissements le 31 décembre 2005.

## **JUSTIFICATION**

Étant donné que les projets visés par les requêtes des arrondissements ne faisaient pas partie des plans d'actions du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), celui-ci ne pourrait les prendre en charge dans les délais souhaités par les instances. Il est donc nécessaire de mettre à contribution les arrondissements qui en ont les moyens pour permettre la réalisation des travaux en question.

Cette délégation de pouvoirs est requise pour permettre à un arrondissement d'effectuer des travaux d'aménagement et de réaménagement sur une voie faisant partie du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport ou sur le réseau de voirie artérielle situé dans le secteur du centre-ville. Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, que cette compétence soit déléguée par le CG au CM et acceptée par ce dernier et que, dans un deuxième temps, des ententes de services à cette fin soient conclues entre le CM et le CA.

Il est à noter que le SIVT conservera la responsabilité d'autoriser les aménagements proposés dans toute offre de services d'un arrondissement et d'assurer le financement de ces projets ainsi que des services professionnels externes requis, le cas échéant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visant à améliorer le réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport sur le territoire de la Ville de Montréal ou le réseau routier artériel situé dans le secteur du centre-ville, les coûts des travaux et des services professionnels externes seront entièrement assumés par l'agglomération. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2016-2018 du SIVT.

Les coûts de main-d'œuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrats seront assumés par les arrondissements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets visés par le présent dossier prennent en général en considération l'amélioration de la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables, la préservation d'une bonne qualité de vie, et la vitalité économique de Montréal, ce qui contribue à atteindre les objectifs d'une mobilité durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable est requise afin de permettre la réalisation des projets planifiés par les arrondissements dans les délais préconisés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du CG (délégation de pouvoirs) : 19 mai 2016

Résolution du CM (acceptation de la délégation) : 16 mai 2016

Résolutions des CA (offre de services selon l'art. 85 de la Charte) : dès mai 2016

Résolutions du CM (acceptation de l'offre de services du CA) : dès mai 2016.

Prise en charge et réalisation des projets par les arrondissements : dès mai 2016.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed Thameur SOUISSI  
Ingénieur - conseiller technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-22

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-04-15

**Dossier # : 1164073002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) // Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495 |

VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du 16 mai 2016, il est résolu :

1. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, jusqu'au 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :

a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal,

b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

2. D'abroger le paragraphe d) de la résolution CM 15 1495 portant sur l'acceptation de la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à

des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles – secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-15 11:51

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164073002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / / Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal (ci-après la « Charte »), le partage des compétences sur le réseau de voirie de la Ville se fait, en principe, entre le conseil de la ville (CM) et les conseils d'arrondissement (CA), selon que la voie concernée est identifiée, respectivement, comme faisant partie du réseau de voirie artérielle ou de la voirie locale, en vertu du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

Les travaux d'aménagement et de réfection sur la voirie artérielle relèvent donc, en principe, de la compétence du CM, à l'exception de certains pouvoirs et activités d'entretien délégués aux arrondissements en vertu du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

Par ailleurs, des ententes pour la fourniture de services peuvent être conclues entre le CM et un CA, en vertu de l'article 85 de la Charte pour toute matière relevant de leurs compétences respectives, notamment en matière de voirie. À cet effet, le CM a accepté que les arrondissements prennent en charge, jusqu'au 31 décembre 2016, la réalisation de certains travaux de voirie sur des rues faisant partie du réseau de voirie artérielle qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau de voirie locale (résolution CM15 0332). Cette résolution couvre seulement les projets qui, au 1er janvier 2015, étaient en cours de conception, planifiés ou annoncés pour 2015 et 2016.

Cependant, le réseau de voirie situé à l'intérieur du secteur délimité comme le centre-ville fait partie des Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif en vertu de l'article 37 et de l'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005 du 8 décembre 2005; ci-après le « Décret »). Dans ce secteur, le conseil d'agglomération (CG) a une compétence exclusive en matière d'« aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures », en vertu de l'article 37 du Décret et de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (ci-après la « LECCMCA »).

La LECCMCA prévoit que seule la municipalité centrale, par l'entremise du CG, peut agir à l'égard de l'aménagement et du réaménagement du domaine public au centre-ville. Le CG possède donc à cet égard une compétence exclusive qui a préséance sur la compétence générale en matière de voirie.

Par contre, les articles 46 à 48 de la LECCMCA permettent au CG de déléguer l'exercice de ses compétences, notamment au conseil ordinaire de la municipalité centrale, soit le CM, par des résolutions similaires et pour une période déterminée. Dans un tel cas, le CM peut par la suite conclure des ententes de services avec un CA pour les compétences ainsi déléguées. L'aménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville sous réserve des exceptions, peut ainsi faire l'objet de telles ententes. Cela pourrait s'appliquer également dans le cas du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport qui fait partie des équipements d'intérêt collectif au sens du décret concernant l'agglomération de Montréal si cet objet était délégué.

En effet, depuis le 1er janvier 2006, il est prévu que le CM exerce les droits, pouvoirs et obligations exercés par les CA le 31 décembre 2005 en ce qui concerne certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005). Cette délégation de pouvoirs fut, depuis, maintenue par une succession de résolutions tenant compte des nombreux éléments retranchés de l'annexe du décret par le projet de loi 22 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, 2008 chapitre 19). Ce mode de gestion demeure ainsi en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 afin d'assurer la continuité des opérations. En vertu de cette délégation et du règlement de subdélégation 07-053, les arrondissements exercent donc les droits, pouvoirs et obligations qu'ils exerçaient le 31 décembre 2015, notamment l'entretien du réseau de voirie artérielle ainsi que tous les travaux sur le réseau de voirie locale dans le secteur du centre-ville.

Pour permettre à un arrondissement d'effectuer des travaux d'aménagement et de réaménagement sur une voie du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport ou sur le réseau de voirie artérielle situé dans le secteur du centre-ville (travaux qui n'étaient pas sous la responsabilité des arrondissements le 31 décembre 2005) il est nécessaire, dans un premier temps, que cette compétence soit déléguée par le CG au CM et que, dans un deuxième temps, des ententes de services à cette fin soient conclues entre le CM et le CA.

Depuis la révision du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV), la Ville reçoit de plus en plus de requêtes d'arrondissements désireux d'effectuer des travaux d'aménagement et de réaménagement de rues artérielles dont certaines sont situées dans le secteur du centre-ville. Récemment, une demande concernait également une voie cyclable faisant partie du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport.

Le présent dossier vise à permettre au CM de conclure, dès le printemps 2016, des ententes de services avec un arrondissement ayant la capacité de prendre en charge la réalisation de tels travaux, en régie ou par octroi de contrat à l'externe, selon les conditions préétablies.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002).

CM15 0332 (24 mars 2015) visant à accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1154073001).

CM14 1272 (16 décembre 2014) Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002), (1144631006).

CM14 1126 (25 novembre 2014) Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016, (GDD 1144631004).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), en ce qui concerne: 1. le réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal, et 2. l'aménagement et le réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville.

À cette fin, il est proposé d'accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de pouvoirs à venir du CG (GDD # 1164073001) au CM, concernant l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport et situé sur le territoire de la Ville de Montréal ainsi que tous les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place des Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Ce faisant, l'acceptation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 de la délégation de pouvoirs (résolution CM15 1495, paragraphe d) concernant les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 en matière d'aménagement et de réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65), doit être abrogée puisqu'elle se trouvera à être remplacée par l'acceptation de la nouvelle délégation proposée laquelle vise tous les travaux, sans égard à ce que faisaient les arrondissements le 31 décembre 2005.

## **JUSTIFICATION**

Étant donné que les projets visés par les requêtes des arrondissements ne faisaient pas partie des plans d'actions du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), celui-ci ne pourrait les prendre en charge dans les délais souhaités par les instances. Il est donc nécessaire de mettre à contribution les arrondissements qui en ont les moyens pour permettre la réalisation des travaux en question.

La délégation de pouvoirs du CG au CM est prérequis pour permettre à un arrondissement d'effectuer des travaux d'aménagement et de réaménagement sur une voie faisant partie du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport ou sur le réseau de voirie artérielle situé dans le secteur du centre-ville. Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, que cette compétence soit déléguée par le CG au CM et acceptée par ce dernier et que, dans un deuxième temps, des ententes de services à cette fin soient conclues entre le CM et le CA.

Il est à noter que le SIVT conservera la responsabilité d'autoriser les aménagements proposés dans toute offre de services d'un arrondissement et d'assurer le financement de ces projets ainsi que des services professionnels externes requis, le cas échéant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visant à améliorer le réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport sur le territoire de la Ville de Montréal ou le réseau routier artériel situé dans le secteur du centre-ville, les coûts des travaux et des services professionnels externes seront entièrement assumés par l'agglomération. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2016-2018 du SIVT.

Les coûts de main-d'œuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrats seront assumés par les arrondissements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets visés par le présent dossier prennent en général en considération l'amélioration de la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables, la préservation d'une bonne qualité de vie, et la vitalité économique de Montréal, ce qui contribue à atteindre les objectifs d'une mobilité durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable est requise afin de permettre la réalisation des projets planifiés par les arrondissements dans les délais préconisés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résolution du CM (acceptation de la délégation) : 16 mai 2016

Résolution du CG (délégation de pouvoirs) : 19 mai 2016

Résolutions des CA (offre de services selon l'art. 85 de la Charte) : dès mai 2016

Résolutions du CM (acceptation de l'offre de services du CA) : dès mai 2016.

Prise en charge et réalisation des projets par les arrondissements : dès mai 2016.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed Thameur SOUISSI  
Ingénieur - conseiller technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-22

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-04-15



**Dossier # : 1160843004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, du 8 au 11 mars 2016, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum. Montant : 3 533,09 \$. |

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, du 8 au 11 mars 2016, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum - montant : 3 533,09 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-19 09:44

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160843004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, du 8 au 11 mars 2016, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum. Montant : 3 533,09 \$. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Habitat III » est la Troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable qui aura lieu en Quito, en Équateur, en 2016.

- METROPOLIS, l'Association mondiale des grandes métropoles, est la principale organisation internationale de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Créée en 1985, METROPOLIS rassemble plus de 130 membres du monde entier. Elle a pour ambition de constituer un forum international où les grandes villes puissent se concerter sur les problèmes qui leur sont communs. Depuis plus de 25 ans, METROPOLIS a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financières, la présence internationale et le débat.
- Le congrès Global Infrastructure Leadership Forum réunit les leaders mondiaux dans le domaine de l'infrastructure.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0820 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 et le paiement de la cotisation 2015 à Metropolis au montant de 13 184 € (17 579,55 \$ CDN).

**DESCRIPTION**

**Mexico City**

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a pris part à une rencontre thématique préparatoire à la 3e Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). En marge de cette rencontre, M. Coderre a également présidé sa première réunion du conseil d'administration de METROPOLIS.

Au cours de cette réunion, qui illustre l'importance que prennent Montréal et les métropoles

sur la scène politique internationale, les membres du conseil d'administration ont convenu d'agir activement pour répondre aux nombreux défis à relever par les gouvernements locaux. Notamment, les villes membres travailleront à l'échange de meilleures pratiques en matière de gouvernance urbaine, d'autonomie politique et fiscale, sur la question du vivre-ensemble ainsi que sur les défis que posent les changements climatiques, pour répondre à l'accord de la COP21 signé à Paris en décembre dernier. Les représentants des métropoles ont également travaillé à développer un positionnement de l'association en vue de la grande conférence Habitat III qui aura lieu à Quito en octobre prochain où sera défini le nouvel agenda urbain pour les 20 prochaines années.

Dans ce contexte, le maire Coderre a prononcé un discours lors de la cérémonie d'ouverture de la rencontre thématique Habitat III sur le thème *Financer le développement urbain : le défi du millénaire* : « Nous savons que les investissements requis dans les villes et les métropoles du 21<sup>e</sup> siècle s'accroîtront de façon considérables au cours des prochaines décennies. Certains disent qu'il faudra tripler tous les budgets d'ici 2030. Le temps est donc venu de revoir les modèles de financement des métropoles. Soyons visionnaires, créatifs, et audacieux », a déclaré le maire de Montréal.

Au cours de sa mission, M. Coderre a par ailleurs eu l'occasion de s'entretenir avec de nombreux maires et dirigeants locaux membres de METROPOLIS dans le contexte de rencontres bilatérales, notamment avec M. Mpho Franklyn Parks Tau, maire de la Ville de Johannesburg, en Afrique du Sud, M. Gerardo Pisarello, vice-maire de la Ville de Barcelone, en Espagne et M. Miguel Mancera, chef de gouvernement de la Ville de Mexico. Lors de cette rencontre, M. Coderre et M. Mancera ont convenu d'établir dans les semaines à venir un accord de collaboration sur quelques thématiques, notamment en matière de gouvernance, développement économique, transport, culture et baseball.

### **Washington D.C.**

Le maire de Montréal a été invité à prononcer un discours à l'occasion du Global Infrastructure Leadership Forum devant plus de 500 leaders mondiaux dans le domaine de l'infrastructure. Il a de plus profité de son passage dans la capitale américaine pour rencontrer son homologue, Mme Muriel Bowser, mairesse de Washington D.C.

### **JUSTIFICATION**

La participation du maire de Montréal à cette mission permet à Montréal d'assumer pleinement son rôle de métropole d'envergure internationale, en plus de favoriser le partage d'expertises, le développement de relations bilatérales avec des villes étrangères, le rayonnement politique et économique de la métropole, etc.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

|  | 2016        |
|--|-------------|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 | 3 533,09 \$ |
| Division Soutien aux élus                                      |             |
| Frais de déplacement et hébergement                            |             |
| Non admissible loi 90  |             |

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-18

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-04-19



**Dossier # : 1160679008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016. |

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 3e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-19 13:44

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160679008**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la 3e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la troisième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0540 - du 6 avril 2016 - Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 avril au 30 août 2016.

- CE16 0224 - du 10 février 2016 - Approuver la 1ère partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 février au 5 mars 2016.
- CE15 1982 - 4 novembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 9e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public
- CE15 1807 - 7 octobre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 8e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- CE15 1623 - 2 septembre 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 7e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- CE15 1288 - 30 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 6e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

**DESCRIPTION**

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 21 mai au 23 octobre 2016. Ces événements sont :

- Mois du Mont Royal - Cinéma en plein air / soirée DJ
- Vent d'Asie aux Jardins Gamelin
- Messe anniversaire de Montréal

- Les dimanches en musique

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Dominique ARCHAMBAULT, 19 avril 2016  
Maryse BOUCHARD, 15 avril 2016  
Guy CHARBONNEAU, 15 avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2016-04-15

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

CE : 30.009

2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1167286001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser un virement budgétaire de 137 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser le plan de transition de la publication À Nous Montréal et réaliser la promotion des activités estivales de la Ville. |

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire de 137 000\$ toutes taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser le plan de transition de la publication À Nous Montréal et réaliser la promotion des activités estivales de la Ville.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-18 11:05

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167286001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser un virement budgétaire de 137 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser le plan de transition de la publication À Nous Montréal et réaliser la promotion des activités estivales de la Ville. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des communications réévalue l'ensemble des projets de communication de la Ville et notamment sa publication À Nous Montréal. Dans ce contexte et afin de renforcer le produit À Nous Montréal à l'approche, entre autres, des festivités de 2017 et de maximiser les canaux et supports de communication pour rejoindre efficacement les citoyens, le service des communications souhaite repenser son modèle d'affaires par le biais d'un plan de transition.

À noter que la publication estivale a été annulée et la promotion des activités estivales de la Ville se fera par l'entremise d'un plan média externe.

Le plan de transition comprend les trois éléments suivants :

**1 - Le produit À Nous Montréal**

**Réaliser une analyse de marché permettant de :**

- Raffiner les données sur le marché montréalais notamment sur le plan numérique vs imprimé.
- Raffiner le positionnement du produit Ville sur le marché montréalais en fonction des tendances de l'édition et des besoins des citoyens.
- Définir de futurs partenaires de diffusion
- Raffiner le volume de tirage d'une édition papier pour la réalisation d'À Nous Montréal automne-hiver 2016-2017 et printemps-été 2017.

**2 - Maintenir la présence numérique À nous Montréal**

**Enrichir le site web À Nous Montréal et sa page Facebook: durant la période estivale, figurant parmi les canaux de diffusion de la Ville les plus suivis.**

- Gestion de communauté et diffusion de contenus commandités sur Facebook



- Rédaction de textes (billets) exclusifs au site Internet
- Traduction de textes

### **3- Assurer la diffusion du calendrier d'activités Ville par le biais d'un plan média en complément d'une contribution du Service de la culture.**

- Placement publicitaire grand public d'un calendrier et de suggestions d'activités Ville deux fois par mois (médias imprimés, blogues, médias sociaux et web) rejoignant tant les francophones que les anglophones.
- Période couverte de juin à septembre.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

#### **DESCRIPTION**

Autoriser un virement budgétaire de 137 000 \$, en provenance des dépenses contingentes d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser le plan de transition de la publication À Nous Montréal et assurer la promotion des activités estivales de la Ville.

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra d'avoir recours, sur une base ponctuelle, aux services professionnels et techniques de collaborateurs externes possédant une expertise avancée dans l'analyse et la recherche de données dans le domaine de l'édition spécifique au marché montréalais et le maintien de la présence numérique du produit À Nous Montréal .

#### **JUSTIFICATION**

Le Service des communications souhaite développer et réaliser des opérations de communication qui suivent les nouvelles tendances de diffusion de l'information et répondent adéquatement aux besoins des citoyens. Afin que la Ville se dote d'un outil de communication globale, le budget alloué permettra d'orienter la prise de décision sur le modèle d'affaires du produit À Nous Montréal mais également de le consolider. De plus, le budget alloué permettra de faire la promotion à l'échelle du territoire des activités estivales de la Ville et de rejoindre les publics ciblés. Toutefois, le Service des communications ne dispose pas d'un budget pour réaliser ces opérations qui ne figuraient pas au budget 2016. Ce transfert budgétaire est nécessaire afin de doter le Service des communications d'un budget de réalisation pour l'ensemble de ce plan de transition.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires nécessaires aux opérations de communication pour la réalisation de ce plan de transition n'ont pas été prévus au budget du Service des communications. En conséquence, les crédits nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration, donc il n'y aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En raffinant ces données pour prendre ses décisions, le Service des communications pourrait a fortiori ajuster son produit imprimé notamment en termes de tirage dans le volet 1 du plan de transition.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à ce projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai

Octroi de contrats pour la réalisation de l'analyse figurant au volet 1

Mai-Juin

Analyse de marché et remise de rapport

Juin

Refonte du modèle d'affaires du produit À Nous Montréal

Juin à septembre :

— Déploiement du plan média figurant au volet 3

Juin à novembre :

— Maintien et animation de la plateforme numérique À Nous Montréal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chloé ROUMAGÈRE

**ENDOSSÉ PAR**

Louis BEAUCHAMP

Le : 2016-04-18

Chargée de communications

Directeur de service

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Tél :** 514 872-5753  
**Approuvé le :** 2016-04-18

**Dossier # : 1164784003**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal  |
| <b>Objet :</b>                            | Procéder à la désignation de quatre représentants la Ville de Montréal pour agir comme observateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal. |

Il est recommandé de procéder à la désignation de quatre représentants de la Ville de Montréal pour agir comme observateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal:

- Mme Manon Gauthier, conseillère de ville du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme.
- Mme Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture à la Ville de Montréal.
- Mme Caroline Poirier, responsable du soutien aux élus.
- Me Hugo Henderson, coordonnateur - 375e anniversaire au Bureau des relations gouvernementales et municipales.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-20 12:13**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164784003**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif  |
| <b>Projet :</b>                           | 375e Anniversaire de Montréal  |
| <b>Objet :</b>                            | Procéder à la désignation de quatre représentants la Ville de Montréal pour agir comme observateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'année 2017 marquera le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, anniversaire auquel s'ajoute le 50<sup>e</sup> de l'Exposition universelle de 1967 et le 150<sup>e</sup> de la Confédération canadienne. La Ville de Montréal souhaite profiter de cette opportunité unique pour proposer des projets et des événements qui constitueront des célébrations mémorables du 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole du Québec. Pour ce faire, la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a été constituée pour coordonner l'ensemble de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1243 (27 octobre 2015) Accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017 - Autoriser un virement de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon une répartition équitable établie par la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, afin de financer les projets de quartier.

CM14 1028 (27 octobre 2014) Accorder un soutien financier de 10 M\$ pour l'année 2015 à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de poursuivre et finaliser l'élaboration de la programmation des célébrations et effectuer sa mise en marché.

CE14 0406 (19 mars 2014) Nommer M. Jean-Robert Choquet et Mme Manon Gauthier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter du 27 mars 2014.

CM13 0122 (25 février 2013) Accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal pour son fonctionnement dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer - Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec.

CM12 0932 (22 octobre 2012) Accorder un soutien financier de 175 000 \$ pour l'année 2012 à la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de lui confier la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de

Montréal prévues en 2017.

CE12 1570 (19 septembre 2012) Prendre connaissance et approuver le rapport Orientations et organisation des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal portant sur les orientations définies par le Bureau du 375<sup>e</sup> suite à la consultation publique tenue en 2011 sur les célébrations de 2017. Celles-ci encadreront et baliseront le travail de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, OBNL dont la création a été annoncée le 6 août 2012.

CE12 1255 (6 août 2012) Mandater M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, M. Guy Hébert, directeur général et Mme Rachel Laperrière, directrice principale du Service des affaires institutionnelles, pour participer, avec deux représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Depuis 2012, la Ville de Montréal a adopté quatre ententes avec la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal (la Société) lui confiant le mandat de faire la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal et lui octroyant des contributions financières en ce sens.

Dans chacune des conventions signée par les deux parties, on retrouvait un article qui indiquait: **OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ** : En considération des sommes qui sont versées par la Ville, la Société s'engage à : désigner à son conseil d'administration trois (3) administrateurs désignés par le Comité exécutif.

En mars 2014, le comité exécutif avait désigné Mme Manon Gauthier membre du comité exécutif et M. Jean-Robert Choquet, directeur du Service de la culture pour représenter la Ville de Montréal comme administrateurs au conseil d'administration de la Société. De plus, deux observateurs de la Ville de Montréal assistaient aussi aux rencontres du conseil d'administration, Mme Caroline Poirier, responsable du soutien aux élus et Me Hugo Henderson, coordonnateur - 375<sup>e</sup> anniversaire.

Le comité exécutif devrait à nouveau désigner des représentants pour agir comme administrateurs au conseil d'administration de la Société. Cependant, depuis le 22 juin 2015, le Bureau du contrôleur général de la Ville a émis une directive selon laquelle *un fonctionnaire ou employé ne peut être administrateur d'un organisme dans le cadre ou à l'occasion de ses fonctions* (C-OG-DG-D-15-004). Afin de respecter cette directive, il est proposé que la Ville désigne quatre représentants qui agiront comme observateurs au sein du conseil d'administration de la Société.

Les observateurs proposés pour représenter la Ville de Montréal sont:

- Mme Manon Gauthier, conseillère de ville du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme.
- Mme Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture de la Ville de Montréal.
- Mme Caroline Poirier, responsable du soutien aux élus.
- Me Hugo Henderson, coordonnateur - 375<sup>e</sup> anniversaire au Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Les quatre personnes désignées agiront comme observateur jusqu'à la fin de des opérations de la Société, prévue le 30 juin 2018.

### **JUSTIFICATION**

Le conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal est composé de 30 administrateurs. En vertu de l'article 3.19 de la convention intervenue entre la Ville et la Société, la Ville peut désigner trois administrateurs pour la représenter. Cependant, afin de respecter la directive C-OG-DG-D-15-004, il est recommandé de plutôt nommer quatre observateurs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce dossier permet à la Ville d'assurer une représentation au sein de la Société.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Peggy BACHMAN  
Directrice

Le : 2016-02-24



CE : 30.012  
2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.014  
2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.001  
2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1165075002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-25 09:10

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165075002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement") est complété par les 4 annexes suivantes:

Annexe A : Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;

Annexe B : Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;

Annexe C : Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Annexe D : Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Lorsqu'une activité d'entretien pour un ouvrage ou poste de pompage est déléguée aux villes liées, elle apparaît à l'annexe A du règlement et est définie dans l'annexe C; cependant, l'ouvrage sur lequel cet entretien est réalisé ne doit pas figurer à la *Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées* (annexe B) du règlement de délégation. De même, dans le but d'uniformiser les coûts à rembourser aux villes liées pour les équipements et véhicules qu'elles utilisent dans la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages d'agglomération, une grille tarifaire est incluse au règlement en tant qu'annexe D.

Le comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement de délégation RCG 05-002 afin d'y refléter les changements apportés à la

délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

### **DESCRIPTION**

Les équipements et les tarifs qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement RCG 05-002 tient compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal pour les années 2011 à 2015. Pour 2016, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 3 » datée du 4 février 2016, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2016.

À noter que la grille tarifaire proposée s'applique à compter du 1er janvier 2016.

### **JUSTIFICATION**

La révision de l'annexe D du règlement de délégation RCG 05-002, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération et l'opération du comité technique

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal  
Daniel TURCOT, Service de l'eau  
Sylvain MARCOUX, Pierrefonds-Roxboro  
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau

Lecture :

Ava L. COUCH, 10 février 2016  
Daniel TURCOT, 3 février 2016  
Alain DUFRESNE, 1er février 2016  
Sylvain MARCOUX, 1er février 2016  
Patrice LANGEVIN, 1er février 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN  
Agente technique

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-29

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE



Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2016-01-29

Directrice

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1150025004**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount) |

Il est recommandé :

d'adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount)

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2016-04-05 10:49

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150025004**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d’y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount) |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens sur le chemin de la Côte-Saint-Luc, entre le boulevard Décarie et la limite de Westmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce.  
Le projet consiste à l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications sur le tronçon de rue mentionné ci-dessus.

Ce projet fait partie des dossiers autorisés par le comité exécutif dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km) intervenue entre la Ville et Hydro-Québec (voir sommaire décisionnel 1120810001).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

Ce règlement a été modifié à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver les programmations relatives à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);

Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur ce tronçon du chemin de la Côte-Saint-Luc. Ce projet vise plusieurs branchements privés. Certains de ces branchements visent des bâtiments commerciaux ou industriels qui sont traités dans le sommaire numéro 1150025003 car il s'agit d'une compétence d'agglomération selon le règlement RCG 09-023.

## **JUSTIFICATION**

Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant requis pour les raccordements est de 101 600 \$ et n'est pas capitalisable. Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 est de compétence municipale.  
Imputation: PEP - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.

2101.0010000.100809.06303.66503.016637.0000.000000.053000.00000 : 101 600\$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'enfouissement des fils électriques sur le chemin de la Côte-Saint-Luc contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image de leur secteur respectif.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. sont prévus être complétés au cours de l'année 2016.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la C.S.E.M. Le propriétaire sera avisé qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement R.R.V.M. c. S-6.01. Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles G - Ext GAUDET  
Chef de division STI

### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2016-04-05



**Dossier # : 1163843003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 |

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence (RCG 09-024).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-21 14:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

## IDENTIFICATION

Dossier # :1163843003

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 |

## CONTENU

## CONTEXTE

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2008, c. 18 (P.L. 82), a été sanctionnée le 12 juin 2008. Celle-ci ajoute une section dans la *Loi sur la fiscalité municipale*, L.R.Q., c. F-2.1 (ci-après: LFM), intitulée : « Taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » (art. 244.68 à 244.74). Ces dispositions font suite à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013.

L'article 244.68 LFM prévoit qu'aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, toute municipalité locale doit adopter un règlement par lequel elle impose, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe payable par le client du service.

La LFM prévoit par ailleurs que tout fournisseur d'un service téléphonique visé par le règlement est, à titre de mandataire de la municipalité, tenu de percevoir la taxe et d'en remettre le produit, soustraction faite de la somme qu'il conserve pour ses frais d'administration, au ministre du Revenu. Les conditions et modalités de cette remise sont déterminées dans le *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1*, (2009)141 G.O. II, 2748A.

Le ministre du Revenu est ensuite chargé de percevoir et de recouvrer la taxe auprès des fournisseurs de services téléphoniques, pour le compte de la municipalité. Celui-ci remettra ensuite, le produit de la taxe à un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, *Loi sur les compagnies*, L.R.Q., c. C-38, qui sera désigné par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), pour gérer le produit de cette taxe et le remettre aux municipalités. Le conseil d'administration de cet organisme sera composé à parts égales de représentants de l'Union des municipalités (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que de la Ville de Montréal.

L'Accord de partenariat 2016-2019 avec les municipalités prévoit que le taux de cette taxe sera augmenté de 0,40 \$ à 0,46 \$ au 1<sup>er</sup> août 2016.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0368 - 27 août 2009 - Adoption du Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024)

## **DESCRIPTION**

Selon les dispositions de la LFM, le conseil d'agglomération de Montréal a l'obligation d'adopter un règlement imposant une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, ce qu'il a fait le 27 août 2009.

Le conseil d'agglomération de Montréal doit maintenant adopter un règlement pour augmenter le taux de cette taxe, le faisant passer de 0,40 \$ à 0,46 \$ par service téléphonique.

Le texte du présent règlement a été rédigé conformément aux dispositions prévues par le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, (2016) 148 G.O. II, 1535.*

Le règlement prévoit entre autres :

- Le montant de la taxe qui est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ;
- Que la modification de cette taxe sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

## **JUSTIFICATION**

Le présent règlement doit être adopté par le conseil d'agglomération étant donné que l'élément de sécurité publique qu'est le centre d'urgence 9-1-1 relève de sa compétence. De plus, la LFM prévoit que le conseil d'agglomération a l'obligation d'adopter un tel règlement. Il est aussi essentiel de souligner que le quatrième alinéa de l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., c. E-20.001, permet exceptionnellement au conseil d'agglomération d'adopter le règlement imposant cette taxe.

Notons enfin que l'article 244.69 LFM prévoit que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion.

Le conseil d'agglomération doit adopter le règlement prévoyant la hausse de la taxe avant le 20 mai 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent règlement permettra à la Ville de Montréal de poursuivre le financement de son Centre d'urgence 9-1-1.

De plus, le présent règlement ainsi que le *Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, (2009)141 G.O. II, 2748A*, permettront à la Ville de Montréal d'obtenir des montants supplémentaires aux fins du financement de son Centre d'urgence 9-1-1 car ces règlements obligent les fournisseurs de services téléphoniques à percevoir la taxe auprès de leurs clients, à titre de mandataires de la municipalité, ce qui n'était pas le cas auparavant.

En 2015, la Ville de Montréal a obtenu un montant net de 10,9 M\$.

L'adoption d'un tel règlement lui permettra d'inscrire un montant additionnel estimé de 0,6



M\$ pour l'exercice 2016 ainsi qu'un montant additionnel de 1,4 M\$ annuellement à partir de 2017.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N. a.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N. a.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N. a.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent règlement est assujéti à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (art. 244.69 LFM) et une copie doit être transmise à l'attention du bureau du registraire du Ministère au plus tard le 20 mai 2016.

L'article 244.69 LFM, prévoit de plus que le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre fera publier à la *Gazette officielle du Québec*.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie RAULT

**ENDOSSÉ PAR**

Gildas S. GBAGUIDI

Le : 2016-04-20

Conseillère en planification budgétaire

Chef de division - Planification budgétaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Budget et planification financière et  
fiscale

**Approuvé le :** 2016-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
Trésorier et directeur du Service des finances

**Approuvé le :** 2016-04-21



**Dossier # : 1166688001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (2016-2018), un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000,00\$ pour le financement des acquisitions de terrains d'intérêt écologique relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal. |

Il est recommandé:

1. d'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (2016-2018), un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000,00\$ pour le financement des acquisitions de terrains d'intérêt écologique relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-14 15:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166688001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (2016-2018), un règlement autorisant un emprunt de 6 000 000,00\$ pour le financement des acquisitions de terrains d'intérêt écologique relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adoptée en 2004, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels vise à protéger la mosaïque d'habitats et la diversité biologique sur le territoire de l'agglomération de Montréal, tout en favorisant un contact entre le citoyen et la nature. Les actions entreprises jusqu'à ce jour ont permis de faire passer le taux de protection des milieux naturels terrestres de l'agglomération de 3.1 à 6% et d'atteindre ainsi l'objectif fixé en 2004. Toutefois, le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, vise maintenant «à ce que la superficie terrestre des aires protégées atteigne 10% du territoire». Depuis 2004, les crédits qui ont été dégagés par l'agglomération étaient pour l'acquisition de terrains d'intérêt écologique menacés par le développement dans les écoterritoires afin de créer, d'agrandir ou d'aménager des parcs relevant de sa compétence.

Afin d'atteindre le nouvel objectif, le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 adopté par la Ville de Montréal prévoit des investissements de 24 000 000,00\$ pour l'acquisition de terrains afin de protéger les milieux naturels dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil d'agglomération et de 6 000 000,00\$ pour l'acquisition d'autres terrains d'intérêt écologique sur le territoire montréalais relevant de la compétence de la Ville.

Le 29 octobre 2015, le règlement RCG 15-077 autorisant un emprunt de 16 000 000,00\$ a été adopté par le conseil d'agglomération. Ce règlement est entré en vigueur le 23 décembre 2015. Le présent sommaire décisionnel a pour but l'adoption du règlement d'emprunt de 6 000 000,00\$ par le conseil de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0650 - 29 octobre 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000,00 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

CG09 0136 - 30 avril 2009 - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0189 - 27 avril 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00\$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0057 - 27 janvier 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but l'adoption par le conseil de la Ville de Montréal d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 6 000 000,00\$ pour réaliser des acquisitions de terrains d'intérêt écologique, de gré à gré ou par voie d'expropriation, relevant de la compétence de la Ville de Montréal, situés dans un écoterritoire ou hors écoterritoire, dans le but de protéger des mosaïques de milieux naturels (voir en pièce jointe la carte 15 du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération), des friches d'intérêt pour le rehaussement de la canopée, des zones prioritaires pour la protection d'espèces vulnérables. Les acquisitions seront priorisées sur la base des critères suivants: la protection d'une masse critique de la mosaïque, une superficie minimum de 3 hectares, les caractéristiques écologiques et l'intégrité du milieu, la présence d'espèces vulnérables, la contribution à la connectivité écologique, la répartition équitable sur le territoire montréalais et la lutte aux îlots de chaleur.

## **JUSTIFICATION**

L'obtention de ce nouveau règlement permettra de procéder aux prochaines acquisitions sans avoir à retourner au conseil municipal pour un règlement d'emprunt spécifique et ainsi réaliser plus rapidement la programmation prévue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les montants requis pour la réalisation des projets d'acquisition de terrains sur le territoire municipal sont prévus au Programme triennal d'immobilisations du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les acquisitions de terrains prévues dans le cadre de ce règlement d'emprunt répondent aux orientations du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDMCM) visant à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et leur accès, assurant ainsi une meilleure qualité de vie aux Montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision défavorable des instances constituerait un frein à l'atteinte des objectifs que s'est fixé Montréal de créer des aires protégées sur 10% du territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du règlement d'emprunt par le comité exécutif : 4 mai 2016  
Avis de motion par le conseil municipal : 16 mai 2016  
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal : 20 juin 2016  
Approbation par le MAMOT: juillet 2016

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christiane DESJARDINS  
Conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-20

Daniel HODDER  
Chef de division - Gestion stratégique  
recherche et développement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

**Tél :**

514 872-1457

**Approuvé le :**

2016-04-14



**Dossier # : 1160390002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération". |

Il est recommandé

D'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000\$ afin de financer les travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles" pour des dépenses qui relèvent du Conseil d'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-22 08:59

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160390002**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération". |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le taux de vétusté des immeubles de la Ville de Montréal est très élevé. Afin d'améliorer l'état des bâtiments, l'Administration prévoit des investissements pour la rénovation, la protection et l'aménagement des immeubles de l'agglomération de Montréal, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018. Chaque programme est dédié à un usage de bâtiment et les projets sont choisis en fonction du niveau de vétusté, des conditions de sécurité et de salubrité et de la fonctionnalité des espaces.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0116 Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000\$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles» pour les dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement des immeubles relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dont le niveau des investissements pour la seule année 2016 s'établit à 80,4 M\$

**JUSTIFICATION**

L'obtention du règlement d'emprunt à portée globale permettra de réaliser plus rapidement les projets financés par les programmes de protection d'immeubles.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents travaux sont prévus pour l'année 2016 au Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération

30910 Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs 1 260,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, les projets suivants :

- Relocalisation de la Direction des affaires civiles
- Relocalisation du Service des ressources humaines
- Améliorations locatives aux édifices Chaussegros-de-Léry et Louis-Charland

38009 Programme de protection des bâtiments culturels 1 000,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, le projet suivant :

- Travaux de rénovation de la Maison Smith, sur le Mont-Royal

64020 Programme de développement - Immeubles du SPVM 2 500,0 \$

64021 Programme de protection - Immeubles du SPVM 3 000,0 \$

66030 Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux 2 000,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, les projets suivants :

- Travaux majeurs de rénovation à l'édifice Lucien-Saulnier et annexe
- Travaux de rénovation, mise aux normes et modernisation du 2580, boul. St-Joseph

66460 Programme de protection des bâtiments industriels 1 270,0 \$

Ce programme comprend entre-autres, sans s'y limiter, les projets suivants :

- Travaux de rénovation à l'usine Atwater
- Travaux de rénovation au Réservoir Mc Tavish
- Travaux de rénovation au Réservoir Vincent-D'Indy

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n.a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non disponibilité budgétaire pourrait retarder la réalisation des travaux requis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion avril 2016

Adoption CG mai 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

Lise ROUSSEL, 22 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée BONIN  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-22

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-04-20



**Dossier # : 1142640043**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (xx- xxx) » |

Recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (xx- xxx) » et remplaçant le règlement 08-011.

**Signé par** Dominique JACOB **Le** 2015-03-31 16:28

**Signataire :**

Dominique JACOB

---

Directeur d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1142640043**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (xx- xxx) » |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 131 et 190.1 de la nouvelle Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) à l'exception, notamment, de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de cette loi, soit les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs.

Conséquemment, le conseil d'arrondissement doit recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un projet de règlement afin d'initier la présente demande de de remplacement du règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (08-011).

Le présent règlement vise à remplacer le règlement présentement en vigueur en arrondissement « Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (08-011) ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-

**DESCRIPTION**

La présente demande d'adoption du nouveau règlement a pour but d'appliquer un même principe à tous, c'est à dire "celui qui n'a pas payé ses frais de parc de 10% doit les payer" . Cette notion de paiement universel se transposera dans le nouveau règlement concernant la cession du 10% en retirant l'exception de remplacement d'une maison unifamiliale par une nouvelle construction du même type dans la définition de redéveloppement à l'article 1. Présentement, le règlement 08-011 prévoit une exception quant au remplacement (démolition/reconstruction) d'une maison unifamiliale. Dans ces cas précis, les frais de 10% ne sont pas exigés.

Par ailleurs, la définition de ce qu'est un projet de redéveloppement a été étoffé au nouveau règlement comme suit :

« projet de redéveloppement » :

Tout projet de construction relatif à un bâtiment principal sur un site qui nécessite un permis de construction visant à :

- implanter une nouvelle construction sur un terrain vacant ou non;
- remplacer une construction existante par une autre construction;
- remplacer partiellement une construction existante (murs extérieurs, plafond, toiture) qui représente plus de 50% de la valeur du bâtiment.

N'est pas considéré comme un redéveloppement la réfection d'un bâtiment détruit à plus de 50 % en raison d'un sinistre ou d'une cause fortuite. »

## **JUSTIFICATION**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro exerce les compétences sur le zonage et le lotissement prévues à la Loi, à l'exception des dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs.

L'ensemble des arrondissements Montréalais appliquent un règlement local relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur leur territoire qui fait abstraction à cette notion de remplacement d'une maison unifamiliale par une nouvelle maison unifamiliale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La modification permettra de récupérer des sommes de frais de parcs dans un contexte de redéveloppement (démolition / reconstruction).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le présent règlement (xx-xxx) relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et remplaçant le règlement (08-011) devra faire l'objet d'une consultation publique en arrondissement. Le procès verbal de cette consultation sera transmise en pièce addenda au sommaire d'avis de motion du conseil municipal avant que le dossier puisse être acheminé au conseil municipal pour adoption.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les principales étapes du processus d'adoption sont:

- 1) Recommandation du conseil d'arrondissement au conseil municipal d'adopter un avis de motion;
- 2) Adoption, par le conseil municipal, de l'avis de motion et du projet de règlement;
- 3) Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue en arrondissement en délégation (date à confirmer);
- 4) Dépôt du rapport de consultation au conseil municipal;
- 5) Adoption, par le conseil municipal, du règlement.

Dès l'adoption du nouveau règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le règlement de lotissement de l'arrondissement (CA29 0041) devra être modifié à l'article 16 afin de faire référence à ce nouveau règlement. et son nouveau numéro d'identification.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La présente demande d'adoption d'un règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro aux fins de modifier certaines normes d'interprétation visant l'application dudit règlement est conforme aux articles 131 et 190.1 de la nouvelle Charte de la Ville de Montréal, (le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville, prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) à l'exception, notamment, de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de cette loi, soit les dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Fabienne LABOULY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fabienne LABOULY  
C/d urb.<<arr.>60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-25

Anne CASTONGUAY  
Directrice AUSE



**Dossier # : 1166213002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Société de transport de Montréal , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Transport collectif des personnes   |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le règlement d'emprunt R-145-1, modifiant le règlement R-145 autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer la mise à niveau des moteurs de traction des MR73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 69 012 157 \$ |

**IL EST RECOMMANDÉ**

d'approuver le règlement d'emprunt R-145-1, modifiant le règlement R-145 autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer la mise à niveau des moteurs de traction des MR73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 69 012 157 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

|                  |                          |                            |
|------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>Signé par</b> | Sylvie - Ext<br>TREMBLAY | <b>Le</b> 2016-04-21 10:40 |
|------------------|--------------------------|----------------------------|


**Signataire :**

Sylvie - Ext TREMBLAY

---

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction



|   |   |   |              |
|---|---|---|--------------|
|  <b>stm</b> | <b>Sommaire décisionnel du règlement</b>                    |   |              |
| <b>Titre</b>  | Prolongation de la durée de vie des voitures MR73 (Phase 1) | <b>Date :</b>                           | 6 avril 2016 |
| <b>Numéro</b>   | 685060  | <b>Montant du règlement d'emprunt :</b> | 69 012 157\$ |

## CONTEXTE

La STM a présentement deux types de matériels roulants, le MR63 et le MR73. Le MR63 roulant sur les lignes 1-verte et 4-jaune, a déjà atteint sa vie utile (49 ans en 2015) et sera remplacé par le MPM10 à partir de février 2016. Le MR73, composé de 141 éléments de trois (3) voitures (47 trains) roulant sur les lignes 2-orange et 5-bleue atteindra sa vie utile de 40 ans en 2016.

La bonne fiabilité du matériel MR73, son faible coût d'entretien ainsi que l'historique du MR63 indiquent qu'il serait possible de réaliser d'importantes économies sans compromettre la livraison du service, en prolongeant la durée de vie du MR73, à l'instar de plusieurs autres réseaux de métro dans le monde qui comme nous, choisissent désormais de rénover leurs voitures pour en prolonger la durée de vie jusqu'à 60 ans.

Le programme complet des travaux à réaliser sera regroupé en 5 phases d'une durée de 4 à 5 ans comprenant des interventions ponctuelles sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie. La planification, la coordination, la gestion ainsi que la réalisation des travaux seront faites à l'interne par les employés de l'Entretien du matériel roulant (EMR) qui détiennent une expertise d'entretien de plusieurs années. Le programme complet s'échelonnait de 2013 à 2036 et sera un projet d'envergure de 149 664 578 \$. Nous présentons dans cette recommandation seulement la 1re phase de 8 ans, de 2013 à 2020 avec un coût estimé de 69 012 157 \$.

Le 11 mars 2014, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a approuvé le règlement d'emprunt R-145 d'un montant de 13 833 866 \$ pour permettre à la STM de réaliser la mise à niveau des moteurs de traction MR73. À la présente recommandation, la STM vise une demande d'augmentation du règlement d'emprunt à 69 012 157 \$ pour financer la première phase du projet en entier, soit la mise à niveau de l'ensemble des systèmes du MR73 dans le but de prolonger sa durée de vie.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption par le conseil d'administration de la STM du règlement d'emprunt RE-145 au montant de 13 833 866 \$, le 2 octobre 2013.

N.B. Le 69 012 157 \$ du RE-145-1 inclut le 13 833 866 \$ du RE-145 déjà approuvé.


## DESCRIPTION

Le présent règlement d'emprunt couvre les besoins exprimés ci-dessous:

- Études préparatoires et complémentaires
- Identification de la solution retenue
- Plans et devis
- Acquisitions des composants
- Réalisation des travaux
- Rapport de clôture

## JUSTIFICATION

Le département d'ingénierie du matériel roulant Métro de la STM a donc réalisé une étude pour évaluer la faisabilité technique et les coûts afin de prolonger la durée de vie à 50 ou 60 ans. L'analyse des systèmes fut basée sur nos données d'entretien et de fiabilité et les documents de fournisseurs.

|  |   |   |              |
|--|---|---|--------------|
|  | <b>Sommaire décisionnel du règlement</b>                    |   |              |
| <b>Titre</b>   | Prolongation de la durée de vie des voitures MR73 (Phase 1) | <b>Date :</b>                           | 6 avril 2016 |
| <b>Numéro</b>  | 685060  | <b>Montant du règlement d'emprunt :</b> | 69 012 157\$ |

Le scénario de maintien de la flotte MR73 pour une durée de vie de 60 ans est basé sur notre historique ainsi que sur l'information disponible, la moyenne de bon fonctionnement entre deux pannes (MDBF) et l'état actuel de la flotte. Nous estimons qu'il serait donc réalisable de prolonger sa durée jusqu'en 2036.

D'un autre côté, la mise en service du MPM-10 permettra à la STM de passer à un taux d'immobilisation plus élevé des trains MR73 avec la configuration actuelle du réseau. Cette marge de manœuvre pourra être utilisée afin d'immobiliser la quantité de trains MR73 nécessaires à la réalisation des travaux du présent projet.

La STM a réalisé l'identification et la mise en priorité des travaux et modifications permettant de prolonger jusqu'à 60 ans l'utilisation en service du MR73. Ces travaux comprennent des interventions sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie afin d'évaluer, dans le futur, l'état de certains systèmes aujourd'hui considérés en bon état.

Pour des raisons pratiques de réalisation, la STM a choisi de regrouper ces travaux et études par phase de 4 ans en tenant compte de notre capacité organisationnelle et financière. Il y aurait donc cinq (5) phases de 4 ans jusqu'en 2036. Toutefois, la 1re phase sera d'une durée de 8 ans, 2013-2020. La dernière année de la phase 1, soit en 2020, les travaux subséquents à réaliser seront identifiés pour la phase 2 du programme.


#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de la phase 1, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus, est de 69 012 157 \$. Il est réparti comme suit :

- 35 342 858 \$ en biens et services
- 31 937 552 \$ en rémunération
- 1 731 747 \$ en frais financiers

Lors de la décision antérieure du 2 octobre 2013, la STM a adopté le règlement d'emprunt R-145 d'un montant totalisant 13 833 866 \$ pour permettre de réaliser la mise à niveau des moteurs de traction MR73, une composante majeure du système 51 – Traction et freinage. Cette décision était rendue nécessaire, dans un contexte d'urgence d'agir immédiatement, afin de maintenir les objectifs de livraison de service et de taux d'immobilisation des trains MR73, compte tenue de l'état de dégradation des moteurs.

Par la présente recommandation, la STM vise maintenant à augmenter le règlement d'emprunt à 69 012 157 \$ afin de poursuivre la suite de la première phase du projet en entier, soit la mise à niveau de l'ensemble des systèmes du MR73 dans le but de prolonger sa durée de vie. Les trains MR73 sont en effet composés de différents systèmes, numérotés de 51 à 66. La liste complète de ceux à mettre à niveau dans la première phase du projet, incluant les moteurs de traction, se trouve dans le tableau suivant.

|  |   |   |              |
|--|---|---|--------------|
|  | <b>Sommaire décisionnel du règlement</b>                    |   |              |
| <b>Titre</b>   | Prolongation de la durée de vie des voitures MR73 (Phase 1) | <b>Date :</b>                           | 6 avril 2016 |
| <b>Numéro</b>  | 685060  | <b>Montant du règlement d'emprunt :</b> | 69 012 157\$ |

Coût total de la phase 1 par système (incluant les moteurs de traction, déjà financés par le RE-145):

| Description des coûts                                | Montant (M\$)     |
|--|-------------------|
|  | Phase 1           |
| <b>Coûts directs</b>                                 |                   |
| Système 51 – Traction et freinage électrique         | <b>19 199 642</b> |
| Système 53 – Freinage pneumatique                    | <b>9 945 638</b>  |
| Système 55 – Commande générale                       | <b>418 190</b>    |
| Système 56 – Portes voyageurs                        | <b>2 698 411</b>  |
| Système 57 – Signalisation et comptage               | <b>355 701</b>    |
| Système 58 – Communication                           | <b>71 204</b>     |
| Système 59 – Groupe MA et batteries                  | <b>1 369 394</b>  |
| Système 61 – Équipements haute tension               | <b>3 117 666</b>  |
| Système 62 – Équipements basse tension               | <b>4 326 017</b>  |
| Système 64 – Circuit pneumatique                     | <b>4 413 091</b>  |
| Système 65 – Bogie                                   | <b>4 698 468</b>  |
| Système 66 – Caisses et équipements mécaniques       | <b>1 836 819</b>  |
| Contingences et inflation programmes (coûts directs) | <b>6 748 395</b>  |
| <b>Sous-total des coûts directs</b>                  | <b>59 198 636</b> |
| <b>Frais incidents</b>                               | <b>8 081 774</b>  |
| <b>SOUS-TOTAL DES COÛTS DE PROJETS</b>               | <b>67 280 410</b> |
| <b>Frais de financement</b>                          | <b>1 731 747</b>  |
| <b>BUDGET TOTAL</b>                                  | <b>69 012 157</b> |

## DÉVELOPPEMENT DURABLE


Il contribue à 5 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020 tel que suit :

- **Chantier 4** : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM;
- **Chantier 5** : Réduire notre empreinte écologique;
- **Chantier 6** : Limiter nos émissions atmosphériques;
- **Chantier 7** : S'approvisionner de façon responsable;
- **Chantier 8** : Agir en employeur responsable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

À l'exception des coûts du projet, les impacts financiers sont difficilement quantifiables en termes d'amélioration de la fiabilité et la ponctualité du service. Dans la condition d'une remise à neuf des voitures, la fiabilité du MR73 sera maintenue pour une période de 20 ans supplémentaire.

Si nous ne réalisons pas le programme, il y a un risque potentiel que les systèmes se dégradent : le nombre d'incidents et de signalements devrait augmenter et les valeurs de référence de la moyenne de bon fonctionnement entre deux pannes (MDBF) incidents et signalements diminueront dans les prochaines années, et l'Entretien du matériel roulant (EMR) sera dans l'impossibilité de maintenir le taux d'immobilisation du MR73 à 12,8 % ce qui aura un impact direct sur notre capacité de répondre adéquatement à l'offre de service planifiée en exploitation à court et moyen terme.

|  |   |   |              |
|--|---|---|--------------|
|  | <b>Sommaire décisionnel du règlement</b>                    |   |              |
| <b>Titre</b>   | Prolongation de la durée de vie des voitures MR73 (Phase 1) | <b>Date :</b>                           | 6 avril 2016 |
| <b>Numéro</b>  | 685060  | <b>Montant du règlement d'emprunt :</b> | 69 012 157\$ |

Le nombre d'arrêts de service augmentera graduellement sur les lignes desservies par le matériel roulant MR73 ainsi que le nombre de plaintes-clientèle, sans que la STM ne puisse y remédier.


Les bénéfices escomptés par la prolongation de durée de vie du MR73 sont de retarder des dépenses d'investissements majeures (achat de nouveaux trains) tout en maintenant la fiabilité et la disponibilité des équipements.

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Étapes   | Durée           |
|--|-----------------|
| - Demande de modification de règlement d'emprunt | - CA avril 2016 |
| - Mise en œuvre                                  | - 2013 à 2020   |
| - Fin des travaux (phase 1)                      | - Décembre 2020 |

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

  
 COPIE CONFORME  
 SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT  
 MONTRÉAL 7.04.2016



**Dossier # : 1166213003**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Société de transport de Montréal , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Transport collectif des personnes  |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le règlement R-165 autorisant un emprunt de 45 062 454 \$ pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre |

IL EST RECOMMANDÉ  
d'approuver le règlement R-165 autorisant un emprunt de 45 062 454 \$ pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* , (RLRQ, c. S-30.01).


**Signé par** Sylvie - Ext TREMBLAY **Le** 2016-04-21 10:39

**Signataire :**

Sylvie - Ext TREMBLAY

---

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

|   |  |                  |               |
|---|--|------------------|---------------|
|  | <b>Sommaire décisionnel du règlement</b>                 |                  |               |
| <b>Titre</b>  | <i>Capacité électrique du poste de district Legendre</i> | <b>Date :</b>    | 6 avril 2016  |
| <b>Numéro</b>   | <i>GPM.15.00.02</i>                                      | <b>Montant :</b> | 45 062 454 \$ |

## CONTENU

### CONTEXTE

En 1965, le poste de district Legendre (PD LE) a été construit afin de distribuer l'alimentation électrique du poste Fleury d'Hydro-Québec (H-Q) aux installations du complexe Youville. Depuis cinquante (50) ans de fonctionnement, plusieurs charges électriques non prévues à l'origine, ont été ajoutées au réseau de distribution électrique du PD LE suite à des modernisations des installations du complexe Youville, de l'ajout de bâtiments et de l'agrandissement du centre de transport Legendre. Présentement, le PD LE fournit une puissance électrique de 6300 kW en mode redondance. Autrement dit, le PD LE possède deux (2) lignes d'entrée électrique dont chacune peut assurer une alimentation complète du PD LE. Présentement, le PD LE dessert en puissance environ 70 % des bâtiments de surface et 30 % des installations métro du plateau Youville.

En février 2014, H-Q a fait parvenir un avis à la STM l'informant que le poste de distribution Fleury alimentant le PD LE sera converti de 12 à 25 kilovolt (kV) en 2018, ayant pour conséquences que la STM devra adapter ses installations électriques pour être en mesure de recevoir de l'alimentation à 25 kV. Ce projet est une opportunité pour réduire le déficit du maintien des actifs auxquels fait face la STM puisque le PD LE et les équipements électriques tels que les postes secondaires de distribution (PSD) et les postes de redressement (PR) ont dépassé leur durée de vie utile.

Dans les prochaines années, en considérant l'arrivée des trains Azur, le programme d'électrification des bus ainsi que plusieurs projets de construction au complexe Youville, plusieurs de ces projets seront réalisés entre 2016 et 2020 afin d'optimiser l'exploitation. Ce qui engendrera un déficit de capacité au PD LE à cause des projets de construction présentement en carnet. À partir de janvier 2017, le PD LE, ne sera pas en mesure de fournir en capacité la totalité des charges électriques demandées par les installations du Plateau Youville. Un plan de contingence sera mis en place pour alimenter temporairement le futur complexe Crémazie par des lignes externes d'H-Q jusqu'à la fin des travaux de construction du nouveau poste de district à 25 kV. Cela permettra d'assurer une continuité dans les opérations sans procéder à du délestage d'équipements.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le projet de la capacité électrique du poste de district Legendre a été présenté à deux (2) occasions au Comité de gestion du portefeuille de projets (GPP) de la STM.


- **Avril 2015** : Comité GPP – porte 1 => un «GO» pour poursuivre l'étude à l'étape d'étude de faisabilité selon le scénario retenu pour l'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre;
- **Février 2016** : Comité GPP – porte 2 => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

### DESCRIPTION

La solution recommandée est la construction d'un nouveau poste de district de 25 kV en remplacement du poste existant. Le nouveau poste sera adjacent au poste actuel, avec trois entrées électriques en redondance, permettant de prendre une charge totale d'environ 30 MégaVolt-Ampère (MVA), capable d'alimenter toutes les charges actuelles et à venir du complexe Youville ainsi que du CT Legendre.

Le projet vise les travaux suivants :

- Relocalisation du bâtiment temporaire MPM-10;
- Construction d'un nouveau bâtiment sur un étage avec un sous-sol;
  - Trois (3) chambres électriques :
    - 2 chambres dans le nouveau bâtiment et 1 chambre dans le bâtiment existant;
    - Mise aux normes de la sous-station électrique existante.
- Construction de massifs (du PD existant jusqu'au CT LE);
- Remplacement des équipements électriques de puissance pour 25 kV;
- Remplacement du câblage de puissance;
- Modification de 8 postes secondaires de distribution (PSD);
  - Tour GR, atelier GR, Chaufferie, CT LE (2), Carrosserie LE, Transformateurs A et B;
- Modification de 2 postes de redressement (PR) – Jarry et Legendre;
- Remplacement du système de ventilation des PSD et PR;

|   |  |                  |               |
|---|--|------------------|---------------|
|  | <b>Sommaire décisionnel du règlement</b>                 |                  |               |
| <b>Titre</b>  | <i>Capacité électrique du poste de district Legendre</i> | <b>Date :</b>    | 6 avril 2016  |
| <b>Numéro</b>   | <i>GPM.15.00.02</i>                                      | <b>Montant :</b> | 45 062 454 \$ |

- Réalisation des travaux temporaires nécessaires à la réalisation des travaux;
  - Support et protection du massif existant durant la durée des travaux.
- Réalisation des travaux de basculement.

## JUSTIFICATION

En préféabilité, deux (2) scénarios ont été regardés en vue d'augmenter la capacité électrique du PD LE pour répondre aux besoins électriques entre 2016 et 2040 ainsi que de se conformer au changement de tension d'Hydro-Québec passant de 12 à 25 kV. Le premier scénario était de construire un nouveau poste de district adjacent au poste actuel, pour être en mesure de réutiliser une partie du poste existant et ainsi réduire la dimension du nouveau bâtiment requis. Ce scénario permet en outre d'augmenter la capacité électrique pour répondre aux besoins ainsi qu'au besoin de changement de tension à 25 kV. Le deuxième scénario était de construire un nouveau poste de district dédié au centre de transport Legendre (situé dans le stationnement des employés) ainsi que de rénover le poste de district actuel. L'étude de faisabilité a démontré, que la construction d'un nouveau PD LE adjacent au PD actuel qui combine les deux (2) besoins, est plus économique en coûts de construction que la construction d'un nouveau poste de district dédié au centre de transport Legendre et de rénover le poste de district actuel pour la migration de la tension à 25 kV.

L'étude de faisabilité confirme qu'en se basant sur l'hypothèse de la consommation d'énergie à venir (2016-2040) avec tous les projets déjà identifiés ainsi que l'adaptation des installations électriques liée au changement de tension de 12 à 25 kV, la construction d'un nouveau poste de district avec trois (3) entrées électriques d'H-Q adjacent au poste actuel est la solution préconisée.

Les bénéfices du projet sont :

- Un nouveau poste de district avec une capacité électrique de 30 MVA qui pourra répondre aux besoins électriques des projets d'électrification du réseau de surface, autres projets en cours de réalisation au complexe du Plateau Youville ainsi qu'une capacité électrique résiduelle pour de nouveaux projets non répertoriés;
- Le changement de tension de distribution de 12 à 25 kV entrainera une économie de facturation sur la puissance utilisée d'environ 26 000 \$ par année (économie de 0,369\$ par kW au tarif LG 25kV de 2015);
- La réutilisation d'une partie du bâtiment existant (coût évité de construction de 1 M\$);
- La réduction du déficit du maintien des actifs de 22 M\$;
- Le remplacement de transformateurs à l'huile par des transformateurs à sec diminuant le risque de contamination des sols.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 45 174 410 \$, taxes nettes de ristournes, incluant les contingences et l'inflation (financé par règlement d'emprunt au montant de 45 062 454 \$).

### *Admissibilité du projet à une subvention*

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention au comptant selon les modalités du programme SOFIL en vigueur. Cette qualification devra être confirmée par le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET). Pour ce qui est de la main d'œuvre en régie interne spécialisée pour le métro, une demande d'admissibilité au programme d'aide sera effectuée, lors de la demande de subvention, afin de la rendre admissible à la subvention. Le MTMDET devra statuer à cet effet.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 5 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020.


**Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM**

**Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique**

**Chantier 6 : Limiter nos émissions atmosphériques**

**Chantier 8 : Agir en employeur responsable**

**Chantier 10 : Engager nos parties prenantes**

|   |  |                  |               |
|---|--|------------------|---------------|
|  | <b>Sommaire décisionnel du règlement</b>                 |                  |               |
| <b>Titre</b>  | <i>Capacité électrique du poste de district Legendre</i> | <b>Date :</b>    | 6 avril 2016  |
| <b>Numéro</b>   | <i>GPM.15.00.02</i>                                      | <b>Montant :</b> | 45 062 454 \$ |

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans les prochaines années, plusieurs projets sont prévus au complexe du Plateau Youville et viendront se raccorder électriquement au poste de district Legendre. Parmi ces projets, nous pouvons mentionner l'arrivée des trains Azur, l'électrification des bus ainsi que plusieurs projets au complexe Youville. De plus, Hydro Québec a informé la STM que le PD LE devra être migré à une tension d'alimentation de 25 kV en 2018 pour pouvoir continuer à opérer puisque le poste de distribution Fleury qui alimente le poste de district Legendre à travers les lignes 117B et 119B sera migré à la tension de 25 kV.

Voici les risques qui peuvent affecter le PD Legendre si le projet est retardé ou n'est pas réalisé :


- Hydro-Québec ne peut pas garantir la puissance nécessaire pour l'ajout de charges électriques dans les conditions actuelles;
- Dès janvier 2017, le PD Legendre sera en déficit de sa capacité électrique, aucun ajout de charges ne pourra être fait. Il faudra faire du délestage d'équipement au Plateau Youville s'il n'y a pas de mesures de mitigation d'alimentation. Pour faire du délestage électrique, il faudra ajouter les composants du système de mesure et de commande à distance à celle du PD Legendre existant;
- À partir de 2017, aucun test sur les voitures MPM-10 ne pourra être effectué sur la voie d'essai du raccordement de la Ligne 5 si le PD Legendre est alimenté en mode dégradé suite à une perte d'une ligne de distribution sur deux (2);
- Aucun ajout de charges ne pourra être fait au PD Legendre sans modification de l'infrastructure d'Hydro-Québec, cela engendrera des coûts supplémentaires pour la STM;
- À partir de 2019, le réseau de distribution 12 kV ne sera plus supporté par Hydro-Québec, cela pourrait engendrer de fortes pénalités de maintien de réseau de distribution pour la STM.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Étapes                                    | Échéancier                            |
|---|---------------------------------------|
| Inscription au PTI                        | CGPP Février 2016                     |
| Autorisation du financement RE par le CA  | 6 avril 2016                          |
| Ingénierie                                | Avril 2016 à mai 2017 (14 mois)       |
| Autorisation de la subvention             | Décembre 2017                         |
| Appels d'offre construction               | Juin 2017 à novembre 2017 (6 mois)    |
| Octroi contrat de construction            | CA décembre 2017                      |
| Travaux de construction et de basculement | Janvier 2018 à octobre 2020 (34 mois) |

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

  
**COPIE CONFORME**  
 SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT  
 MONTRÉAL 7.04.2016



CE : 50.001  
2016/05/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1163997002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses - Rapport final |

Il est recommandé :  
d'informer le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-13 15:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163997002**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie   |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Informier le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses - Rapport final |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En novembre 2015, la Section armurerie et équipement avait mandaté la compagnie BOSIK, spécialisée dans les tests balistiques de procéder à des essais sur quatre panneaux balistiques du Groupe Tactique d'Intervention (GTI). Ces quatre panneaux provenaient d'un lot de remplacement massif de 2011. La garantie de 5 ans du manufacturier venant à échéance en juillet 2016, le but de l'exercice était de valider l'intégrité de ce lot de quatre panneaux de manière à pouvoir les utiliser encore au moins une année. Le 26 novembre 2015, lors des tests, un des quatre panneaux a complètement été perforé dès le premier tir d'essai compromettant ainsi l'intégrité du lot.

Le 30 novembre 2015, trois autres panneaux du même lot ont été à nouveau testés par la compagnie BOSIK et un des trois panneaux n'était pas conforme aux normes attendues. Il y avait donc lieu de remplacer ces vestes sans délai pour assurer la sécurité des agents du GTI qui portent cet équipement à chaque intervention à haut risque. Ces équipements sont spécifiques au GTI et la décision quant à leur remplacement était prévue à la fin de l'année 2016. Il n'y avait donc encore aucune démarche d'initié en novembre 2015 pour les remplacer. Pour respecter les règles d'approvisionnement, un appel d'offres sur invitation aurait dû être préparé avec les délais qui s'y rattachent. La seule option possible afin d'assurer la sécurité des agents du GTI était d'acheter les équipements de gré à gré.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0751 - 17 décembre 2015 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

CE11 1109 - Le 3 août 2011 - Autoriser un contrat pour la fourniture de vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal à la firme M.D. Charlton Co. Ltd,

## **DESCRIPTION**

Dans le présent dossier, le SPVM a accordé le contrat à M.D. Charlton Co. Ltd. pour la fourniture de 48 panneaux balistiques pour remplacer le lot compromis

## **JUSTIFICATION**

Les vestes pare-balles demandées dans le présent dossier décisionnel étaient requises afin de pouvoir répondre, d'une part, aux particularités opérationnelles spécifiques du GTI qui doit quotidiennement intervenir dans des événements à haut risque et, d'autre part, aux exigences de sécurité des policiers.

Cet achat était urgent compte tenu que la capacité de réponse du GTI aux événements à haut risque se voit diminuée. Comme les vestes pare-balles sont de grandeurs différentes, la possibilité de se les prêter entre opérateurs est très limitée. L'escouade canine utilise des équipements similaires, offrant le même niveau de protection, par contre, quelques différences quant à l'emplacement des équipements n'a pu permettre d'utiliser ces équipements.

L'option de faire appel en entraide à nos collègues de la Sûreté du Québec n'était pas viable durant le délai prévu pour l'appel d'offres et la réception des commandes compte tenu de leur effectif et du phénomène d'épuisement qui se produit très rapidement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense fut entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a), qui est une compétence d'agglomération.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget de fonctionnement du SPVM.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les membres du Groupe Tactique d'Intervention doivent toujours compter sur un équipement répondant aux normes de sécurité exigées par leur fonction de spécialistes dans les interventions à haut risque.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ne permettait plus au Service de police d'offrir le service d'intervention à haut risque.

Le SPVM prévoyait la livraison et le déploiement des vestes balistiques dans la semaine du 18 décembre 2015. Cependant, le fabricant, Point Blank a remarqué une problématique avec le tissu commandé, celui-ci ne répondait pas à ses standards et a dû être remplacé. Le SPVM a été informé de ce fait le 17 décembre et ceci explique les délais de livraison.

La livraison des vestes a eu lieu le 7 janvier 2016 à la Section armurerie et équipement et le tout à été distribué le 8 janvier 2016 au GTI.

Afin qu'un tel événement ne puisse se reproduire, le SPVM prépare actuellement un appel d'offres pour une entente-cadre d'approvisionnement de vestes pare-balles pour le GTI d'une durée de 5 ans. Cette entente permettra de remplacer, dès la fin de 2016, les vestes ayant atteint la fin de la protection de la garantie. Ainsi, chaque année, 20% des vestes seront remplacées de telle sorte qu'aucun agent du GTI n' utilise une veste de plus de 5 ans. Également, cette entente-cadre permettra de remplacer sans délai et au prix soumis, des équipements qui auraient été abîmés ou encore nécessaires en raison de mouvement de personnel.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mario FRAPPIER  
Commandant

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-17

Érik VINCENT  
Gestionnaire immobilier

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint  
Direction des services corporatifs  
Service de police de la Ville de Montréal

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur  
Service de police de la Ville de Montréal

**Approuvé le :** 2016-04-11

**Approuvé le :** 2016-04-13



**Dossier # : 1164472011**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Informers le comité exécutif que dix-huit vélos, appartenant à la Ville de Montréal, ayant été mis au rancart pour cause de désuétude, ont fait l'objet d'un don à l'organisme sans but lucratif CYCLOCHROME INC. situé à Montréal |

Dans le but de respecter les règles décrites à l'encadrement administratif intitulé « *Disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules* » approuvé le 20 janvier 2015,  
IL EST RECOMMANDÉ

d'informer le comité exécutif que dix-huit vélos, appartenant à la Ville de Montréal, ayant été mis au rancart pour cause de désuétude, ont fait l'objet d'un don à l'organisme sans but lucratif Cyclochrome inc. situé à Montréal.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-25 09:41

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164472011**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie  |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Informers le comité exécutif que dix-huit vélos, appartenant à la Ville de Montréal, ayant été mis au rancart pour cause de désuétude, ont fait l'objet d'un don à l'organisme sans but lucratif CYCLOCHROME INC. situé à Montréal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal a remplacé dix-huit vélos devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Ces vélos, de marque Rocky Mountain, étaient utilisés pour la Patrouille à vélo. Les dix-huit vélos désuets ont été donnés à Cyclochrome inc., organisme sans but lucratif situé à Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le 20 janvier 2015 - Encadrement administratif numéro C-RM-APP-D-15-001 intitulé « *Disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules* ».

**DESCRIPTION**

Les dix-huit vélos ayant été mis au rancart pour cause de désuétude avaient huit et neuf ans d'âge (2007 et 2008). L'estimation effectuée pour chacun des vélos se situe entre 20 \$ et 80 \$ pour un total de 990 \$.

Le Service de police de la Ville de Montréal a choisi l'organisme sans but lucratif Cyclochrome inc., situé à Montréal, car sa mission est en lien direct avec l'une des responsabilités du SPVM: la prévention du crime. En effet, Cyclochrome est une entreprise-école qui a comme mission la lutte au décrochage scolaire.

Voici les grandes lignes des informations que l'on peut retrouver sur le site Internet de Cyclochrome:

*"Les formateurs de l'académie Cyclochrome basent leur enseignement sur les compétences*



*à acquérir en vue d'obtenir un certificat de formation à un métier semi-spécialisé, octroyé par le Ministère de l'Éducation. Au-delà de la mécanique, l'équipe de Cyclochrome croit fondamentalement au potentiel individuel du jeune et lui demande en retour d'avoir confiance en ses formateurs afin qu'il progresse tout au long de l'année. Depuis sa fondation en 2008, une soixantaine de jeunes ont eu l'opportunité de vivre une expérience de stage enrichissante menant, dans certains cas, à un travail à temps partiel comme mécanicien à l'entretien de vélos en libre service BIXI. De plus, il est important de noter que 93% des jeunes ayant terminé leur stage de 375 heures ont complété par la suite leur troisième secondaire.*

*À sa fondation, Cyclochrome a reçu de son conseil d'administration le mandat de développer d'autres marchés que celui du BIXI. Déjà, Cyclochrome recueille les vélos non réclamés des postes de quartier de la police de Montréal. Ces vélos servent à la formation des techniciens et sont remis aux écoles après réparation comme outil de motivation scolaire. "*

Cyclochrome inc. est une société inscrite au Registre des entreprises du Québec comme organisme sans but lucratif et possède donc un numéro d'entreprise du Québec (1165353278).

## **JUSTIFICATION**

Quoique mis au rancart pour cause de désuétude dans le cadre de la Patrouille à vélo au SPVM, ces dix-huit vélos pourront se voir offrir une deuxième vie, et ce, par l'entremise de l'organisme sans but lucratif Cyclochrome inc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucuns frais pour la Ville de Montréal n'a été occasionné par ce don.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le don de dix-huit vélos, ayant été mis au rancart pour cause de désuétude, à l'organisme sans but lucratif Cyclochrome inc., situé à Montréal, répond à deux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et ce

- en pratiquant une gestion responsable des ressources par le réemploi des vélos; et
- en répondant au volet social "Être équitable" en luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce don ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-20

Érik VINCENT  
Chef de division  
Division des ressources matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint - Police

**Approuvé le :** 2016-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-04-25



**Dossier # : 1164320003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville                                |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Prendre connaissance du rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal |

Il est recommandé de prendre connaissance du rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-19 09:07

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164320003**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville                                |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Prendre connaissance du rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élués et élus de la Ville de Montréal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'une décision du conseil municipal, la Ville de Montréal s'est doté en 2010 d'un poste de conseiller à l'éthique dont le mandat est notamment de conseiller, orienter les élus en la matière. Dans l'exercice de ses fonctions, le conseiller doit produire un rapport annuel d'activités.

À son assemblée du 22 février 2010, le conseil municipal désignait Me Guy Gilbert, avocat, pour agir à titre de conseiller à l'éthique auprès des élus et élués.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM15 0610 : Dépôt du rapport 2014 du conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal
- CM10 0146 : Désignation d'un conseiller à l'éthique - Contrat de services professionnels
- CM09 0802 : Mandat au Service du capital humain afin de recruter un conseiller à l'éthique
- CM09 1050 : Mandat à la Commission de la présidence du conseil afin de désigner un comité de sélection pour la désignation d'un conseiller à l'éthique

**DESCRIPTION**

Le président du conseil de la Ville, M. Frantz Benjamin, a instauré une nouvelle pratique en 2015 par le dépôt au conseil du rapport annuel du conseiller à l'éthique.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent rapport est distribué uniquement en version électronique afin de contribuer à l'objectif de réduction du papier et de l'encre recommandé par le Plan corporatif de développement durable. L'an passé, le tirage était de 90 copies imprimées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le présent rapport sera versé sur le site Internet de la Ville :  
[www.ville.montreal.qc.ca/presidenceduconseil](http://www.ville.montreal.qc.ca/presidenceduconseil)

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-15

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON

Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2016-04-18



**Dossier # : 1161177001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Élimination et la valorisation des matières résiduelles  |
| <b>Projet :</b>  | Plan stratégique de développement durable  |
| <b>Objet :</b>   | Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par le Service de l'environnement intitulé «Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques». |

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par le Service de l'environnement intitulé «Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques».

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-18 09:35

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161177001**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Élimination et la valorisation des matières résiduelles  |
| <b>Projet :</b>  | Plan stratégique de développement durable  |
| <b>Objet :</b>   | Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par le Service de l'environnement intitulé «Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques». |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi, l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles et met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réutilisation, Recyclage, Valorisation). Il propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM (août 2006). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de poursuivre un des objectifs fixés par la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire de recycler 60% de la matière putrescible. Le PDGMR prévoit la construction de cinq nouvelles infrastructures réparties sur quatre sites pour recycler les matières organiques. La capacité de chaque infrastructure, le type de matières qu'ils recevront et les procédés qu'ils utiliseront sont planifiés dans une dynamique d'ensemble. Le projet comporte cinq bâtiments fermés, soit deux centres de compostage, deux centres de biométhanisation et un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères.

À cette fin, le Service de l'environnement de la Ville a été mandaté par le conseil d'agglomération afin d'implanter les cinq centres de traitement de matières organiques (CTMO) produites sur son territoire.

La mise en service des installations est prévue en deux phases. La première phase inclut les infrastructures de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est et Saint-Laurent.



Le Service de l'environnement désire mettre en place des comités de suivi permanents afin de favoriser l'intégration des centres de traitement de matières organiques (CTMO) dans leurs milieux respectifs. En effet, afin de favoriser l'acceptabilité sociale des centres de traitement des matières organiques (CTMO), il importe que les citoyens et les organismes des communautés qui les accueilleront contribuent à la définition des projets et au suivi de leur exploitation. La création de ces comités a aussi été recommandée par l'OCPM suite à la tenue des consultations publiques.

Réunissant les principales parties prenantes concernées, ces comités intégreront les principes de représentativité et de fonctionnement correspondant aux meilleures pratiques en matière de participation publique. Les comités de suivi des CTMO sont des comités consultatifs externes permanents. Les citoyens et les représentants de la société civile qui en sont membres agissent à titre bénévole. Le comité de suivi a un rôle consultatif et son mandat est le suivant :

- Favoriser les échanges entre la Ville, l'exploitant du CTMO et la communauté locale;
- Prendre connaissance du suivi des engagements de l'agglomération envers la communauté locale, en regard de la mise en œuvre et de l'exploitation du CTMO, et faire des recommandations, le cas échéant;
- Prendre connaissance des performances du CTMO en matière de contrôle des nuisances, en référence aux lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et aux autres règlements applicables, et faire des recommandations, le cas échéant.

Afin d'assurer la représentativité des communautés concernées, la composition des comités de suivi tient compte de la situation géographique de chaque CTMO.

Deux premiers comités de suivi seront mis sur pied en 2016 :

- le comité de suivi Est pour le centre de compostage de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le centre de biométhanisation de Montréal-Est et le centre pilote de prétraitement de Montréal-Est;
- le comité de suivi Ouest pour le centre de compostage de Saint-Laurent;

Le Service de l'environnement et le Service des communications ont fait campagne en 2015 pour obtenir des candidatures afin de compléter la formation des deux premiers comités de suivi permanents.

À la demande du comité exécutif, le Service de l'environnement avait déposé au conseil d'agglomération le 25 avril 2013, le document intitulé «mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques».

Le Service de l'environnement désire maintenant informer les instances de la liste des membres retenus pour chacun des deux comités. Il est important de souligner que les citoyens et les organismes ont été retenus suite à l'évaluation d'un comité de sélection spécialement mis en place, sur la base de critères comparatifs et selon les meilleures pratiques en la matière.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE15 1900 - 21 octobre 2015 - Autoriser une dépense de 142 413,73 \$ taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Transfert Environnement et Société pour des services professionnels d'animation-médiation et de secrétariat des comités de suivi Est et Ouest pour les centres de traitement des matières organiques (CTMO) pour une somme maximale de 142 413,74 \$ taxes incluses comprenant le contrat (126 029,85 \$) comprenant les contingences (12 602,98 \$) et les déboursés (3 780,90 \$). Appel d'offres public 15-14591, 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

- CG15 0211 - 26 mars 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. »

- CM15 0367 - 24 mars 2015 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

-CG13 0278-29 août 2013- Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur les modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques.

- CG13 0100 - 25 avril 2013 - Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par la Direction de l'environnement intitulé « mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques.

- CG13 0081 - 21 mars 2013 - Prendre connaissance de la position du comité exécutif sur les recommandations du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet d'implantation d'un centre de compostage de matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent et des commentaires de l'arrondissement Saint-Laurent relatifs audit rapport et mandater la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu le mandat d'étudier les modes de gestion et la gouvernance des centres de traitement des matières organiques (CTMO) et de faire rapport au conseil.

- CG13 0059 - 28 février 2013 - Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent ».

## **DESCRIPTION**

Il est recommandé au Service de l'environnement de déposer au comité exécutif le document intitulé «Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques». Ce document est déposé en pièce jointe. En outre, le document précise le nom des membres retenus en fonction de chacune des catégories de siège composant chacun des comités de suivi. Le processus de sélection des membres a été tenu en respect des règles de fonctionnement (mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition) qui avaient été initialement déposées aux instances (CG13 0100). Cette démarche tient compte de la position du comité exécutif sur les recommandations de l'OCPM portant sur le projet d'implantation de centres de traitement des matières organiques.

## **JUSTIFICATION**

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet, il importe que les citoyens et organismes des communautés qui accueillent les centres de traitement des matières organiques soient associés au projet de construction et de suivi de l'exploitation. Durant les trois périodes de consultations publiques (automne 2011, automne 2012 et automne 2014), les participants ont réclamé la mise en place des comités de suivi tel qu'annoncé par la Ville.

Dans son rapport du 3 avril 2012, l'OCPM stipule dans sa recommandation 19 que l'agglomération voit à la mise en place immédiate de comités de suivi pour chacun des sites retenus. Elle mentionne également que: "Selon plusieurs intervenants particulièrement avertis, il n'y a pas de modèle unique de composition et de fonctionnement de tels comités, même si les objectifs à poursuivre semblent assez clairs : la qualité de l'information, le caractère public et l'accessibilité des procès verbaux, la transparence des processus."

Dans son rapport du 28 février 2013, l'OCPM stipule dans sa recommandation 1 que le comité de suivi se dote de principes de représentativité et de transparence en s'assurant :

- D'inclure au moins un citoyen habitant chacune des zones résidentielles à proximité, des élus et des représentants de certains organismes environnementaux;
- De distribuer régulièrement ses procès verbaux aux personnes ayant signalé leur intérêt et de s'assurer de leur publication sur les sites Internet des arrondissements;
- De rendre publiques ses activités dans les médias locaux des arrondissements de Saint-Laurent, d'Ahuntesic-Cartierville et de Pierrefonds-Roxboro;
- De tenir une assemblée publique annuelle;
- De rendre accessibles au public les données de suivi du centre de compostage de St-Laurent, notamment celles provenant des nez électroniques.

Les recommandations de ce dernier rapport destinées au centre de traitement de St-Laurent sont toutes aussi applicables à l'ensemble des centres de traitement des matières organiques, avec les ajustements tenant compte des besoins locaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les choix proposés par le PDGMR découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le programme du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques. Le projet pourrait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 000 tonnes de CO<sub>2</sub> (GES) par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du *Plan de développement durable* 2010-2015 de faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le dépôt de ce dossier permet de prendre connaissance des membres qui composent les comités de suivi.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tous les efforts sont actuellement déployés pour tenir une première assemblée avant le début de l'été 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexis CARON-DIONNE  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Éric BLAIN  
Chef de division

Le : 2016-04-06

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540

**Approuvé le :** 2016-04-18